

# POUR L'HOMME, LES ANIMAUX ET LA NATURE

RAPPORT SUR LE PROGRÈS DU  
GROUPE COOP 2024



coop



# TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos

Notre stratégie

## ASSORTIMENTS DURABLES

Champ d'action n° 1: une transparence qui se voit

Champ d'action n° 2: commerce équitable:

l'être humain au premier plan

Champ d'action n° 3: les matières premières

au cœur de nos préoccupations

Champ d'action n° 4: préservation des ressources naturelles

pour les générations futures

Champ d'action n° 5: contre la déforestation

et la conversion d'écosystèmes

Champ d'action n° 6: engagement pour la biodiversité

Champ d'action n° 7: bio depuis la première heure

Champ d'action n° 8: réduction de la consommation d'eau

dans l'agriculture

Champ d'action n° 9: émissions dans la chaîne d'approvisionnement

Champ d'action n° 10: santé des sols

Champ d'action n° 11: pêche durable et protection des mers

Champ d'action n° 12: promouvoir le bien-être animal

<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT</b>	<b>70</b>
Champ d'action n° 13: réduire la consommation d'énergie	71
Champ d'action n° 14: émissions directes	77
3 Champ d'action n° 15: transport de marchandises	
6 respectueux de l'environnement	85
Champ d'action n° 16: boucler les cycles des matières	89
<b>13</b> Champ d'action n° 17: optimiser les emballages, réduire le plastique	100
14 Champ d'action n° 18: réduire notre consommation d'eau	105
21 <b>PERSONNEL ET ENGAGEMENT SOCIÉTAL</b>	<b>110</b>
Champ d'action n° 19: une diversité réelle	111
27 Champ d'action n° 20: formation et perfectionnement – Promotion efficace des talents	121
32 Champ d'action n° 21: santé au travail	133
Champ d'action n° 22: pour une consommation durable	145
36 Champ d'action n° 23: partenariats au profit du bien commun	149
40 Champ d'action n° 24: engagement au service de la société	153
44 Champ d'action n° 25: vraiment régional	157
Champ d'action n° 26: relations commerciales basées sur le partenariat	162
Coop et ses parties prenantes	168
Index GRI	173
Rapport du groupe Coop sur les questions climatiques 2024	183

# AVANT-PROPOS [GRI 2-22]

Chères lectrices, chers lecteurs,

---

**“2024 A ÉTÉ UNE ANNÉE IMPORTANTE POUR LE GROUPE COOP  
DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.”**

**Philipp Wyss**

Président de la Direction  
générale du groupe Coop

2024 a été une année importante pour le groupe Coop dans le domaine du développement durable. Inscrit dans nos statuts et nos Lignes directrices depuis 1973, le développement durable fait partie intégrante de notre activité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il constitue, avec notre nouvelle stratégie faîtière, l'un des trois grands axes stratégiques du groupe. Il influence nos actions et nos projets à l'échelle du groupe, nous permettant ainsi d'avancer. Au cours de



l'année écoulée, nous avons étendu notre assortiment durable à plus de 21 500 articles, commerce de détail et commerce de gros confondus. Dans le domaine de la logistique, notre compagnie ferroviaire Railcare a acquis trois nouvelles locomotives, augmentant ainsi de 40% sa capacité de transport, ce qui nous permet de transférer encore plus de kilomètres de la route vers le rail. Les sociétés nationales du groupe Transgourmet ont quant à elles organisé des réunions dans différents pays d'Europe afin de sensibiliser leurs partenaires commerciaux aux enjeux écologiques et d'initier des mesures de lutte contre le changement climatique.

Le présent rapport sur le développement durable porte sur l'exercice 2024 (du 01.01.2024 au 31.12.2024) et a été approuvé par l'Assemblée des délégués du Groupe Coop Société Coopérative le 22 mai 2025. Il présente les avancées dans le domaine du développement durable au cours de l'année sous revue. Il fournit notamment des informations détaillées sur l'état d'avancement de nos objectifs en la matière et des mesures engagées, et fait le point en toute transparence sur les trois piliers de notre stratégie que sont les assortiments durables, la protection du climat et de l'environnement ainsi que le personnel et l'engagement sociétal. Les sujets d'actualité et de société qui touchent au développement durable font par ailleurs l'objet de prises de position claires de notre part.

En tant que société coopérative et entreprise active aussi bien au niveau national qu'international, nous considérons qu'il est de notre responsabilité de veiller au respect, à la préservation et à la promotion des droits humains. C'est pourquoi nous œuvrons sans relâche en faveur de conditions de travail socialement acceptables, non seulement au sein du groupe Coop, mais également tout au long de nos chaînes d'approvisionnement mondiales. Nous nous appuyons pour ce faire sur diverses organisations et conventions. Celles-ci constituent la base des directives et lignes directrices que nous avons élaborées à l'intention de notre personnel et de nos partenaires commerciaux, dans lesquelles sont ancrés le respect et la mise en œuvre des droits humains et qui posent des exigences claires en matière de production socialement responsable. En analysant et en documentant les risques potentiels dans les chaînes d'approvisionnement, nous pointons les étapes de production et les pays à risque en termes de conditions de travail. Pour assurer le respect et la mise en œuvre des exigences, nous organisons des formations et des audits, nous appuyons sur des référentiels internationaux, soutenons des projets sur place et réalisons des relevés de situation annuels pour vérifier l'application des normes sociales.

Ce rapport vous guide, chères lectrices et chers lecteurs, à travers 26 champs d'action s'articulant autour de nos trois piliers du développement durable. Ces champs d'action correspondent aux thèmes de développement durable pertinents que nous avons identifiés, regroupés et priorisés pour le groupe Coop pour la période stratégique 2022-2026. Pour chacun de ces 26 thèmes pertinents, nous avons assigné à tous les domaines d'activité des objectifs et des mesures qui sont contrôlés par le Conseil d'administration du groupe Coop une fois par an afin de pouvoir, si nécessaire, définir des mesures complémentaires. En tant que pionniers du développement durable, nous continuons ainsi d'assumer systématiquement notre responsabilité à l'échelle du groupe, dans le cadre de nos trois piliers. C'est également valable pour des sujets aussi complexes que la déforestation, la transparence ou l'approvisionnement énergétique, pour lesquels nous recherchons des solutions transversales en exploitant les synergies du groupe.

---

**"C'EST ÉGALEMENT VALABLE POUR DES SUJETS AUSSI COMPLEXES QUE LA DÉFORESTATION, LA TRANSPARENCE OU L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE, POUR LESQUELS NOUS RECHERCHONS DES SOLUTIONS TRANSVERSALES EN EXPLOITANT LES SYNERGIES DU GROUPE."**

**Joos Sutter** Président du Conseil  
d'administration du groupe Coop

En matière de climat, nous nous efforçons, aussi bien au sein du groupe Coop qu'avec nos partenaires commerciaux, de réduire ensemble les émissions générées en amont et en aval de nos chaînes de valeur.

Notre engagement en faveur du développement durable met toujours clairement l'accent sur les supermarchés. Nous proposons aujourd'hui l'assortiment durable le plus vaste qui soit. En 2024, le groupe Coop a augmenté le produit net de ces produits à 6,4 milliards de francs suisses. Autres temps forts de l'année écoulée: le 35<sup>e</sup> anniversaire d'Oecoplan, notre toute première marque propre durable, et l'augmentation du produit net des produits bio, qui s'est établi à 2,2 milliards de francs suisses pour l'ensemble du groupe Coop.

**Nous avons fait avancer les choses en 2024, au profit à la fois de l'homme, des animaux et de la nature, et continuerons à les faire avancer dans les années à venir.**



**Joos Sutter**  
Président du Conseil  
d'administration du groupe Coop



**Philipp Wyss**  
Président de la Direction générale  
du groupe Coop

# NOTRE STRATÉGIE

**Société coopérative suisse** vieille de plus de 160 ans, le groupe Coop est entièrement centré sur ses sociétaires et sur sa clientèle. Le développement durable fait partie intégrante du cœur de métier de l'entreprise et de la responsabilité hiérarchique.

La stratégie de développement durable 2022-2026 adoptée en 2021 pose le développement durable comme objectif supérieur du groupe Coop dans tous ses domaines d'activité. Toutes les filiales gèrent les thèmes définis par la stratégie de développement durable qui sont en lien avec leur domaine d'activité et se fixent des objectifs. Un thème est "matériel"

pour une filiale si celle-ci propose une offre de produits ou de services qui y contribue, ou si l'impact de la filiale est suffisamment important par rapport à l'ensemble du groupe Coop. Lorsqu'une entreprise s'agrandit, par exemple en rachetant une autre, l'activité de cette dernière est analysée à l'aune des thèmes pertinents, et des objectifs sont fixés pour l'année civile la plus proche possible. Les objectifs de toutes les entreprises du groupe Coop doivent autant que possible avoir la même année de référence (2021). Toute exception est signalée et dûment motivée. Nous signalons de même toute modification apportée aux valeurs de l'année précédente, en précisant les motifs et les effets. [GRI 2-2 & 2-4]



## PRIORITÉS D'ICI À 2026

Avec notre stratégie de développement durable 2022-2026, nous concentrons nos efforts sur les assortiments durables, sur la protection de l'environnement et du climat et sur l'engagement en faveur de notre personnel et de la société.

Nos activités principales s'étendent de l'achat et de la transformation de produits alimentaires et non alimentaires à la vente en magasin et en ligne. Dans le cadre d'un bilan complet fondé sur les risques, nous avons identifié leurs effets positifs et négatifs sur le développement durable des différents maillons de notre chaîne de valeur et en avons déduit des domaines d'action et des domaines d'étude. [GRI 2-6]

### Bases légales

Le rapport sur le progrès du groupe Coop 2024 répond aux exigences en matière de reporting non financier énoncées à l'article 964b du Code suisse des obligations. Pour la première fois, le groupe Coop a établi un rapport sur les questions climatiques tel que prévu dans l'ordonnance suisse ad hoc. Ce rapport suit les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures). Il est joint au présent rapport sur le progrès (pages 183 et suivantes).



# THÈMES PERTINENTS

[GRI 3-1, 3-2]

En 2023, nous avons effectué pour l'ensemble du Groupe Coop Société Coopérative une analyse de double matérialité des 26 champs d'action définis dans le cadre de notre stratégie de développement durable, en suivant une procédure adossée aux normes européennes d'information en matière de durabilité ESRS (European Sustainability Reporting Standards). Nous avons examiné les questions de développement durable sous deux angles: celui de la matérialité d'impact (dite vision "inside-out"), qui concerne l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et sur l'être humain, et celui de la matérialité financière (dite vision "outside-in"), qui concerne les risques et les opportunités que les questions de développement durable font naître pour l'entreprise. Cette analyse de matérialité nous aide à identifier les risques et les

opportunités à saisir, mais aussi à décider sur quels points concentrer nos ressources. Elle souligne le fait que les multiples thèmes en lien avec le développement durable ne peuvent être considérés de manière isolée car ils sont de plus en plus interconnectés et peuvent s'influencer mutuellement. La révision de l'analyse de double matérialité dans le cadre des ESRS courant 2025 permettra d'identifier les principaux impacts ainsi que les risques et opportunités à l'échelle du groupe. Ceux-ci seront à l'avenir gérés conformément aux ESRS et contribueront à faire évoluer la stratégie de développement durable. Les résultats sont notamment appelés à être utilisés pour l'élaboration des objectifs pluriannuels de la prochaine période stratégique qui commencera en 2027.

## MATRICE DE MATÉRIALITÉ DU GROUPE COOP

Notre matrice de matérialité présente les résultats de l'analyse de 2023. Pour chaque thème en lien avec le développement durable, elle identifie l'impact du groupe Coop sur les êtres humains, les animaux et la nature, ainsi que l'impact de chacun de ces thèmes sur la réussite de l'entreprise.

Les principaux thèmes sont la transparence, les droits humains et les conditions de travail équitables, les normes de développement durable applicables à l'approvisionnement en matières premières, les chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion d'écosystèmes ainsi que les émissions de gaz à effet de serre scope 3 et le changement climatique.

Après avoir procédé à un examen de validité en interne, l'analyse de matérialité réalisée en 2023 a été reprise telle quelle pour le rapport 2024.

Impacts des activités du groupe Coop sur l'être humain, l'environnement et l'économie (matérialité d'impact)

Très significatifs				<ul style="list-style-type: none"> <li>Transparence</li> <li>Droits humains et conditions de travail équitables</li> <li>Normes de développement durable applicables à l'approvisionnement en matières premières</li> <li>Chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion d'écosystèmes</li> <li>Émissions de gaz à effet de serre scope 3 et changement climatique</li> </ul>
Significatifs		<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation de ressources pour les assortiments</li> <li>Fermeture, ralentissement et réduction des cycles des matières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation d'eau scope 3</li> <li>Surpêche et promotion des méthodes de pêche durables</li> <li>Biodiversité dans les chaînes d'approvisionnement</li> <li>Santé des sols</li> <li>Bien-être animal</li> <li>Consommation durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre la corruption et compliance</li> </ul>
Modérés		<ul style="list-style-type: none"> <li>Énergie</li> <li>Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2 et changement climatique</li> <li>Utilisation de plastique (dans les assortiments) et emballages durables</li> <li>Partenariats visant à promouvoir le bien commun</li> <li>Engagement pour le bien commun</li> <li>Production régionale et méthodes de fabrication traditionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnel propre et conditions de travail</li> <li>Diversité</li> <li>Éducation</li> <li>Santé au travail</li> <li>Agriculture bio</li> </ul>	
Faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation d'eau dans l'entreprise</li> </ul>			
	Faibles	Modérés	Significatifs	Très significatifs

Importance et impacts sur la réussite du groupe Coop (matérialité financière)

# STRUCTURES DE DIRECTION ET ORGANISATION

## NOTRE ORGANISATION STRUCTURELLE

Le groupe Coop est organisé en société coopérative, avec à sa tête un Conseil d'administration composé de dix membres. Ceux-ci représentent les intérêts de l'Assemblée des délégués, qui est l'organe de contrôle suprême du groupe Coop. L'un de ces membres représente les intérêts du personnel. En 2024, il y siégeait quatre femmes et six hommes. Il n'est pas tenu compte de l'appartenance à un groupe social sous-représenté ni de l'expertise en matière de développement durable dans le choix des membres du Conseil d'administration. Leur indépendance est inscrite dans les statuts de l'entreprise, tout comme leur nomination et leur élection, qui incombent à l'Assemblée des délégués. La gestion opérationnelle du groupe Coop est assurée par la Direction générale, qui compte sept membres. Le Conseil d'administration est présidé par Joos Sutter depuis mai 2021, la Direction générale par Philipp Wyss, également depuis mai 2021. Le président du Conseil d'administration n'a pas de fonction opérationnelle au sein du groupe. [GRI 2-9, 2-10, 2-11, 2-17]

Les membres du Conseil d'administration et toutes les personnes travaillant pour le groupe Coop sont tenus de signaler d'éventuels conflits d'intérêts. Le code de conduite du Conseil d'administration et nos directives internes relatives à la lutte contre la corruption contiennent de plus amples informations à ce sujet. Vous pouvez également consulter le code de conduite destiné au personnel, sur lequel reposent les directives susmentionnées. Les mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ailleurs que chez Coop font l'objet d'une publication dans le rapport de gestion annuel du groupe. Le Conseil d'administration dispose de son propre code de conduite visant à éviter les conflits d'intérêts et à faire respecter les pratiques de bonne gouvernance. [GRI 2-15]

## GOUVERNANCE

La responsabilité stratégique en matière de stratégie de développement durable incombe au Conseil d'administration du groupe Coop, qui fait le point sur le degré de réalisation des objectifs une fois par an et définit des mesures pour les années suivantes. Sur le plan opérationnel, le traitement des thèmes pertinents, les objectifs et les mesures sont du ressort de la Direction générale du groupe et des organes de direction des différentes unités commerciales. Ce sont eux qui préparent le rapport annuel destiné au Conseil d'administration et qui définissent et engagent les mesures nécessaires. Chacun des trois piliers de la stratégie de développement durable est placé sous la responsabilité d'un membre de la Direction générale. Les groupes de travail chargés de la mise en œuvre des mesures tiennent toujours compte des trois domaines d'activité que sont le commerce de détail, la production et le commerce de gros, afin de respecter le principe de matérialité. À l'échelle du groupe, les thèmes pertinents sont coordonnés par le groupe technique Développement durable, qui est directement rattaché au Secrétariat général du groupe Coop. Par ailleurs, toutes les unités commerciales disposent d'interlocuteurs spécialisés qui, pour chaque thème pertinent, dirigent la mise en œuvre des mesures sur le plan du contenu.

[GRI 2-13, 2-14, 2-16]

## RESPONSABILITÉ

En tant que groupe d'entreprises, nous proposons un large éventail de produits et utilisons des chaînes d'approvisionnement mondiales. L'enjeu, pour nous, consiste à garder une vision globale des impacts négatifs réels ou potentiels de nos activités, de nos chaînes d'approvisionnement et de nos relations d'affaires, et à utiliser nos ressources de façon appropriée pour éviter, atténuer, faire cesser ou réparer ces impacts. Pour remplir notre devoir de diligence, nous suivons le guide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le devoir de diligence. La mise en œuvre de ce devoir est du ressort de l'équipe Développement durable/ Politique économique. [GRI 2-12]

En tant que société coopérative active au niveau international, nous considérons qu'il est de notre responsabilité de veiller au respect, à la préservation et à la promotion des droits humains. C'est pourquoi nous œuvrons sans relâche en faveur de conditions de travail socialement acceptables. Notre objectif est d'améliorer en permanence les conditions de vie des travailleuses et travailleurs, non seulement au sein du groupe Coop, mais également tout au long de nos chaînes d'approvisionnement mondiales. Nous nous appuyons pour ce faire sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies (ONU), ainsi que sur les autres conventions et principes ad hoc de l'ONU, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le respect et la mise en œuvre des droits humains sont ancrés dans les directives et lignes directrices à caractère contraignant que

nous avons élaborées pour notre personnel et nos partenaires commerciaux, et dans lesquels nous posons des exigences claires en matière de production socialement responsable. En analysant et en documentant les risques potentiels dans les chaînes d'approvisionnement, nous pointons les étapes de production et les pays à risque en termes de conditions de travail. Afin d'assurer le respect et la mise en œuvre des exigences, nous organisons des formations et des audits, nous appuyons sur des référentiels internationaux, soutenons des projets sur place et réalisons des relevés de situation annuels pour vérifier l'application des normes sociales. Pour en savoir plus: [énoncé de mission](#). Les Conditions générales de livraison sont les mêmes pour tous les partenaires commerciaux. Toutes les demandes portant sur le référencement de nouveaux produits sont examinées par les responsables sans parti pris, selon une procédure standardisée. Nous privilégions les produits à forte valeur ajoutée écologique et sociale. Nous formons régulièrement nos collaboratrices et collaborateurs aux relations commerciales et à la lutte contre la corruption. [GRI 2-22, 2-24]

Les engagements pris par le groupe Coop pour supprimer les impacts négatifs sont énoncés dans le [Policy Paper Due Diligence](#), dans la [Déclaration de principe en matière de droits humains et de protection de l'environnement](#), ainsi que dans le [code de conduite des partenaires commerciaux](#).

Les signalements peuvent être adressés à des services dédiés, qui s'occupent des investigations et du traitement des dossiers. Il en existe un pour le groupe Coop, pour Bell Food Group et pour chacune des sociétés nationales de Transgourmet.

La procédure mise en place permet au personnel, aux partenaires commerciaux et aux acteurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement de signaler les comportements contraires à la loi ou à l'éthique tels que les infractions au droit pénal, au droit des cartels, au droit du travail ou à la protection des données. Tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement ont la possibilité de saisir l'un de ces services des signalements. Dans certaines entreprises, le service social dispose en outre de procédures spéciales en cas de harcèlement sexuel ou moral, de discrimination ou d'abus de pouvoir.

Bell Food Group et les sociétés nationales du groupe Transgourmet ont doté leurs services des signalements de règles de procédure qui leur sont propres. S'agissant du groupe Coop, les principales procédures mises en place pour supprimer les impacts négatifs sont présentées [ici](#). Par ailleurs, nous entretenons des contacts réguliers avec nos parties prenantes. Le [Policy Paper Lutte contre la corruption](#) et le [code de conduite des partenaires commerciaux](#) contiennent de plus amples informations à ce sujet. L'efficacité de la procédure de signalement est contrôlée dans le cadre du rapport interne de compliance: les signalements recueillis et les mesures prises sont régulièrement évalués et analysés. Certains exemples sont documentés, avec les retours des parties prenantes, afin que nous puissions garantir l'efficacité des mesures et les améliorer au fur et à mesure.

Pour en savoir plus: [service des signalements du groupe Coop](#), [règles de procédure du service des signalements du groupe Coop](#), [code de conduite du groupe Coop](#) [GRI 2-25, 2-26]

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies définissent les priorités et les objectifs mondiaux à poursuivre d'ici à 2030 afin de placer l'humanité entière sur une trajectoire durable et de répondre aux grands enjeux économiques, sociaux et écologiques de l'époque. En tant qu'entreprise internationale, nous intégrons ces objectifs globaux à travers nos thèmes pertinents, contribuant ainsi à leur réalisation dans le secteur privé.

En raison de la nature de nos activités, nous avons **une influence élevée** sur les objectifs liés à nos chaînes d'approvisionnement ou à la consommation.

De même, nous avons **une influence notable** sur les objectifs indirectement liés à l'utilisation des ressources naturelles ou aux thématiques sociales.

## INFLUENCE ÉLEVÉE



Bio  
Commerce équitable  
Matières premières



Bio, commerce équitable, matières premières, ressources, déforestation, biodiversité, utilisation de l'eau, émissions dans la chaîne d'approvisionnement, santé des sols, pêche, bien-être animal, emballages

## INFLUENCE NOTABLE



Commerce équitable



Formation et perfectionnement



Approche collaborative  
Commerce équitable



Pêche  
Bio  
Matières premières



Gestion de la santé



Diversité



Émissions dans la chaîne d'approvisionnement, biodiversité, déforestation, utilisation de l'eau, santé des sols, émissions du groupe



Bien-être animal, déforestation, biodiversité, matières premières, emballages



1<sup>ER</sup> PILIER

# ASSORTIMENTS DURABLES

Nous concevons nos assortiments dans le souci de promouvoir une consommation durable, d'éviter les impacts négatifs de la production et de la transformation sur les êtres humains et l'environnement, et de préserver les ressources naturelles pour les générations futures.

# UNE TRANSPARENCE QUI SE VOIT

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Le groupe Coop privilégie les chaînes d'approvisionnement régionales et nationales, mais se procure aussi des marchandises en dehors de Suisse et d'Europe lorsque c'est nécessaire. Selon le pays ou la région de provenance de ces produits, nos relations commerciales peuvent avoir un impact sur la population et l'environnement au niveau local. En conséquence, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de connaître nos partenaires commerciaux et de développer une compréhension commune pour réduire les risques et les impacts en fonction de la région de provenance des produits. Nous avons élaboré à cette fin des directives d'approvisionnement claires, qui sont régulièrement revues et corrigées. Nous voulons savoir d'où viennent nos produits, par qui ils sont fabriqués et dans quelles conditions. Nos chaînes d'approvisionnement comportent parfois de nombreuses étapes, ce qui rend le respect de normes de développement durable compliqué. Pour améliorer la transparence et la traçabilité de nos produits, nous analysons régulièrement les chaînes existantes et les adaptons aux nouvelles données. Ainsi, par exemple, nous avons enga-

gé des mesures en matière de consommation d'eau pour les produits dont la culture en nécessite beaucoup et réalisons des audits sociaux dans les régions à risque en termes de droits des travailleuses et travailleurs. Chaque fois que c'est possible, nous mettons en œuvre nos mesures sur la base de normes internationales, d'audits ou d'autres outils reconnus. Cela permet un contrôle régulier et standardisé de leur impact. Nous discutons également des risques et des impacts de nos activités avec des partenaires externes tels que des ONG et prenons en compte leur expérience et leur évaluation dans le choix des mesures. En indiquant la provenance, la composition et les conditions de fabrication de manière claire et compréhensible sur l'emballage de nos produits, nous aidons les consommatrices et consommateurs à faire des choix éclairés. Par ailleurs, nous présentons nos engagements dans notre rapport annuel sur le progrès, dans lequel nous communiquons de manière ouverte et transparente nos objectifs et leur état d'avancement.



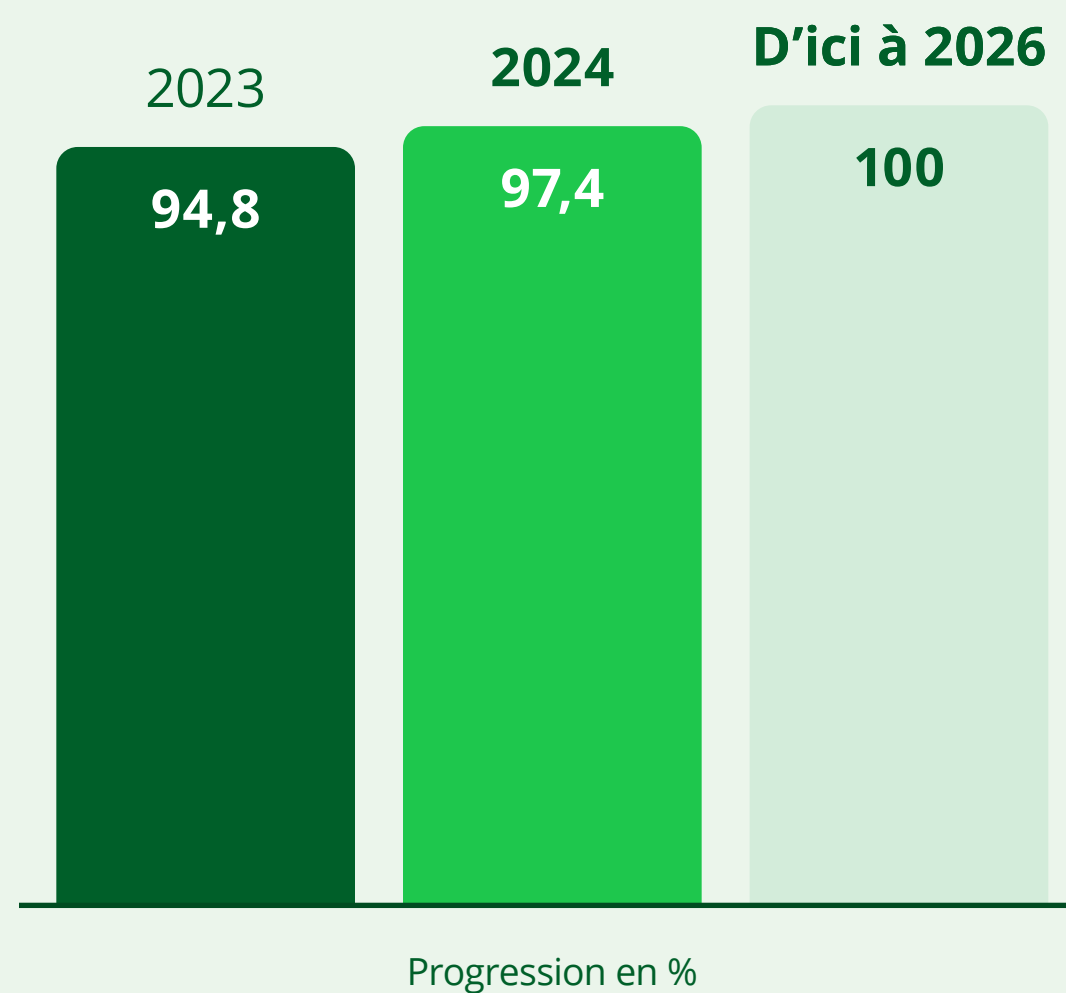
## CHAMP D'ACTION N° 1: NOUS ASSURONS LA TRANSPARENCE ET REPLISSONS NOTRE DEVOIR DE DILIGENCE DANS NOS CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



## OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE DÉTAIL

**ASSURER LA TRANSPARENCE ET LA TRAÇABILITÉ TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT POUR 100% DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES UTILISÉES DANS LA FABRICATION DE NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES.**



# 97,4%

**Normes acceptées:** [Policy Paper Matières premières critiques](#)

### COMMENTAIRE

En 2024, grâce aux informations en notre possession, nous étions en mesure de garantir la transparence et la traçabilité de 97,4% des matières premières critiques utilisées dans la fabrication de nos produits de marques propres.

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Due diligence](#)

### REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023.

## OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE DÉTAIL

# DISCUTER CHAQUE ANNÉE DES THÈMES D'ACTUALITÉ LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC NOS FOURNISSEUSES ET FOURNISSEURS D'ARTICLES DE MARQUES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE.

### COMMENTAIRE

En 2024, nous avons discuté de stratégie climatique, de transparence et de due diligence avec l'ensemble de nos 101 fournisseuses et fournisseurs d'importance stratégique livrant des produits de marques à nos supermarchés.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Due diligence](#)

### Respect des lois et des ordonnances au sein du groupe Coop [GRI 2-27]

Nombre d'infractions graves pour lesquelles des peines d'amende ou des sanctions non monétaires ont été prononcées pendant l'année sous revue

0

Nombre d'amendes payées pendant l'année sous revue pour des infractions commises durant cette période

0

Nombre d'amendes payées pendant l'année sous revue pour des infractions commises avant cette période

0

Montant des amendes payées pendant l'année sous revue pour des infractions commises durant cette période

0

Montant des amendes payées pendant l'année sous revue pour des infractions commises avant cette période

0

En raison du vaste champ d'activité du groupe Coop, le nombre de lois et d'ordonnances à respecter dans les différents domaines juridiques est immense. Les divisions et filiales du groupe procèdent régulièrement à des monitorings. En cas d'infraction, le Siège est automatiquement impliqué à titre consultatif. Il est également informé de ces questions sur la base de sondages.

Les données pour 2024 n'ont pas pu être collectées dans leur intégralité. En ce qui concerne Transgourmet Deutschland GmbH & Co. OHG, par exemple, seules ont été prises en compte les filiales les plus importantes en termes d'effectif et de chiffre d'affaires. Pour l'heure, les chiffres indiqués n'englobent donc pas toutes les sociétés.

### Nouveaux fournisseurs et fournisseuses du commerce de détail ayant été évalués sur la base de critères environnementaux [GRI 308-1]

Pourcentage de nouveaux fournisseurs et fournisseuses ayant été évalués sur la base de critères environnementaux

88.3%

## Évaluation de l'impact de différentes catégories de produits et de services du groupe Coop sur la santé et la sécurité [GRI 416-1]

Nombre de catégories de produits et de services dont l'impact sur la santé et la sécurité a été évalué afin de déterminer les potentiels d'amélioration	709
Nombre de catégories de produits et de services pour lesquelles des mesures d'amélioration ont été engagées suite à l'évaluation	579

## Infractions en lien avec l'impact de produits et de services du groupe Coop sur la santé et la sécurité [GRI 416-2]

Nombre d'infractions ayant entraîné une amende ou une sanction	29
Nombre d'infractions ayant entraîné un avertissement	110
Nombre d'infractions aux règles de conduite volontaires	26

Les infractions ne peuvent pas être évitées à 100%. Si des non-conformités sont identifiées, elles sont éliminées de manière systématique dans le cadre de la gestion des événements.

## Exigences du groupe Coop en matière d'étiquetage et d'informations sur les produits et services [GRI 417-1]

Le groupe Coop a défini les exigences suivantes en matière d'étiquetage et d'informations sur les produits et services.

### Marques propres dans le commerce de détail et de gros

S'agissant des marques propres, les informations légales relatives à la provenance et à la composition/aux substances ainsi que les informations additionnelles requises par Coop sont spécifiées dans les directives et doivent être fournies par les fournisseuses et fournisseurs. Les responsabilités sont également précisées dans les différentes directives.

Par ailleurs, les fournisseuses et fournisseurs sont également tenus de livrer les informations légales concernant l'utilisation des produits et leur élimination, telles que définies dans les directives. Les responsabilités sont spécifiées dans les différentes directives.

### Bell Food Group

Les informations légales et les indications requises pour satisfaire aux exigences de la clientèle en matière de provenance, de composition/substances, d'utilisation et d'élimination sont spécifiées dans les directives internes et doivent être fournies par les fournisseuses et fournisseurs. Les responsabilités sont précisées dans les directives et processus correspondants. Des contrôles internes garantissent l'exactitude des informations fournies par les fournisseuses et fournisseurs et leur mise en œuvre.

Nombre de catégories de produits et de services déterminantes	610
Nombre de catégories de produits et de services déterminantes ayant fait l'objet d'un contrôle en matière d'étiquetage et d'informations sur les produits et services	479

## Infractions du groupe Coop en lien avec l'étiquetage ou les informations sur les produits et services [GRI 417-2]

Nombre d'infractions aux prescriptions en matière d'informations sur les produits et services ayant entraîné une amende ou une sanction	8
Nombre d'infractions aux prescriptions en matière d'informations sur les produits et services ayant entraîné un avertissement	68
Nombre d'infractions aux règles de conduite volontaires concernant les informations sur les produits et services	14

Les infractions ne peuvent pas être évitées à 100%. Si des non-conformités sont identifiées, elles sont éliminées de manière systématique dans le cadre de la gestion des événements.

## Infractions du groupe Coop en lien avec le marketing et la communication [GRI 417-3]

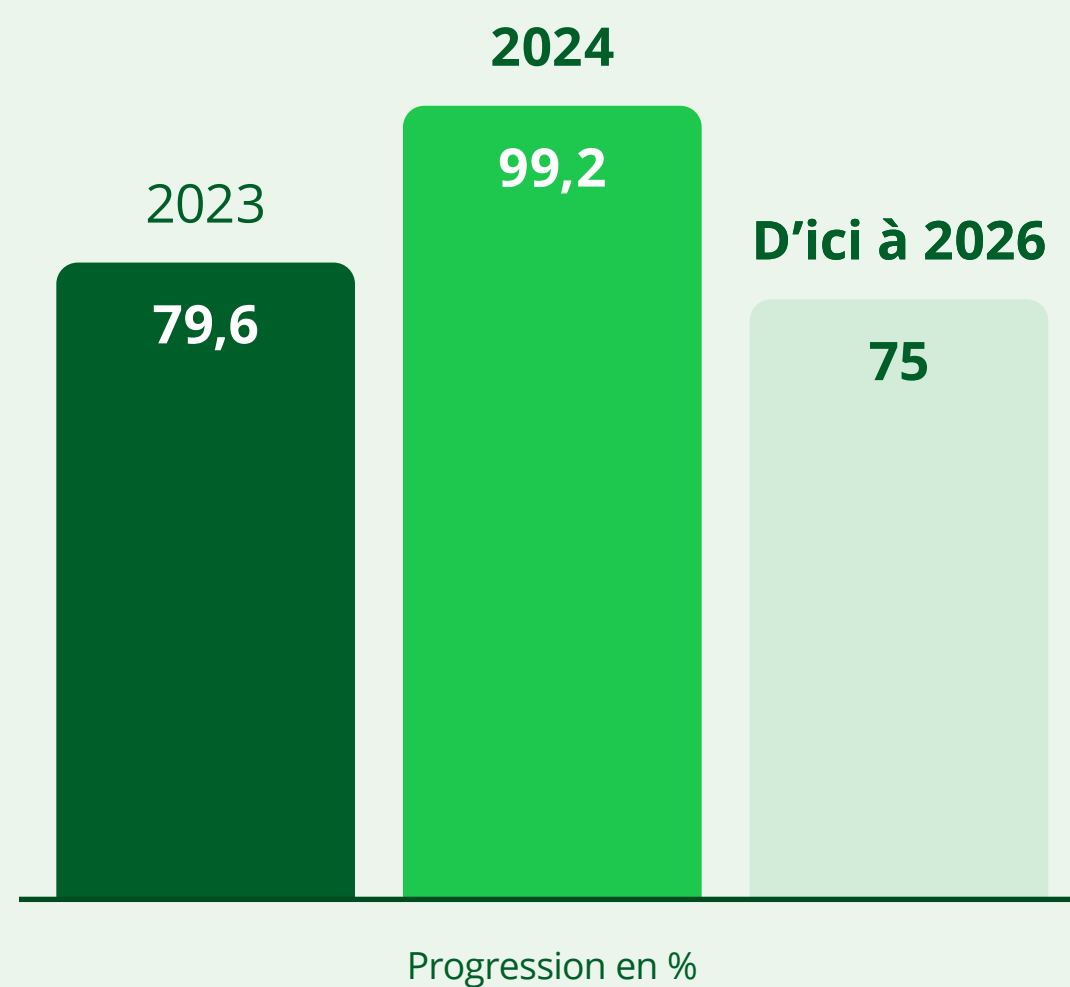
Nombre d'infractions aux prescriptions en matière de marketing et de communication ayant entraîné une amende ou une sanction	13
Nombre d'infractions aux prescriptions en matière de marketing et de communication ayant entraîné un avertissement	2
Nombre d'infractions aux règles de conduite volontaires en matière de marketing et de communication	1

## MESURES

- Publication de la liste des sites de production: publication sur Open Supply Hub des sites de production qui fabriquent des vêtements et du linge de maison pour les marques propres Coop
- Éco-score: indication de l'impact environnemental de plus de 2000 produits alimentaires de marques propres sur coop.ch
- Directive Approvisionnement durable: s'applique à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de produits de marques propres et d'articles de marques
- Marques propres Naturaplan et Naturafarm: traçabilité garantie jusqu'à la ferme grâce au code d'identification/nom des entreprises de production sur l'emballage
- Marque propre Naturaline bio & fair: traçabilité garantie à tous les niveaux de la production grâce à un code à chiffres
- Ressources internes: unité d'organisation dédiée à la gestion des chaînes d'approvisionnement

## OBJECTIF: PRODUCTION

# ASSURER LA TRANSPARENCE ET LA TRAÇABILITÉ TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT POUR 75% DE NOS MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES.



**Normes acceptées:** [Policy Paper Matières premières critiques](#)

### COMMENTAIRE

Le succès est net: en 2024, grâce aux informations en notre possession, nous étions en mesure de garantir la transparence et la traçabilité de 99,2% des matières premières critiques utilisées dans la fabrication de nos produits de marques propres, ce qui va d'ores et déjà au-delà de l'objectif fixé pour 2026.

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Due diligence](#)

### REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023.

## Nouveaux fournisseurs et fournisseuses de la production ayant été évalués sur la base de critères environnementaux

[GRI 308-1]

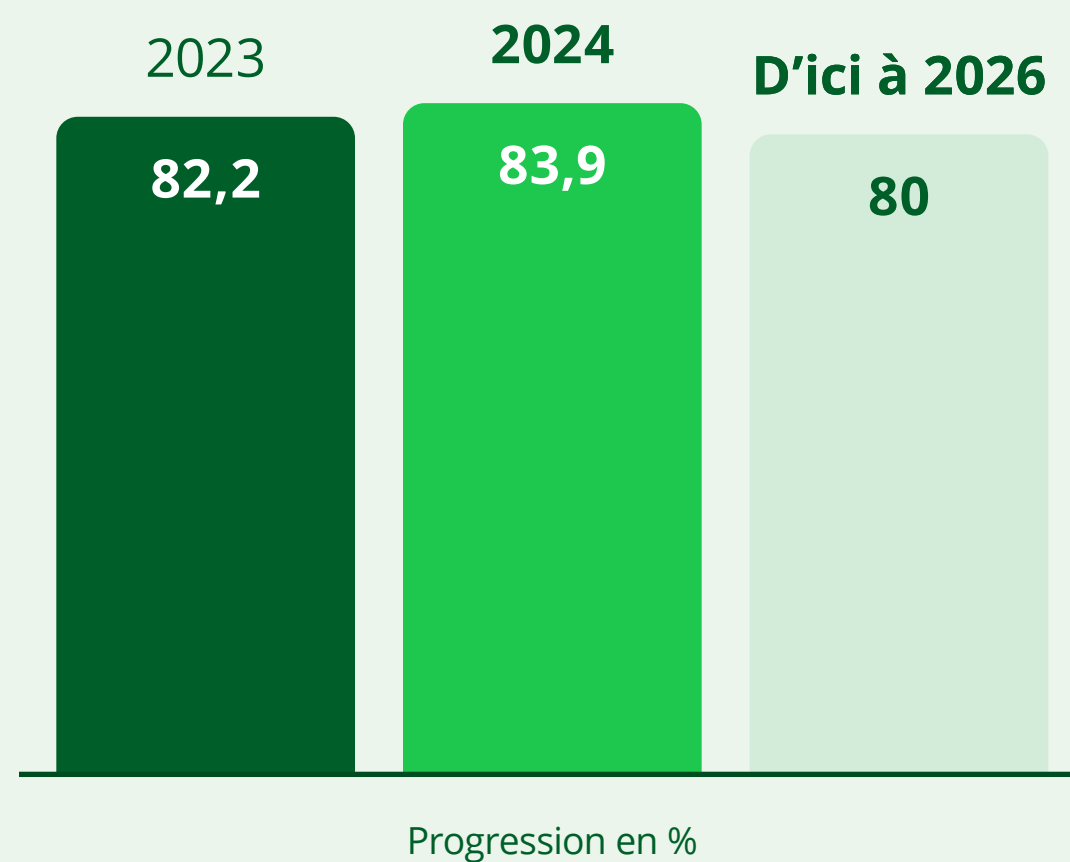
Pourcentage de nouveaux fournisseurs et fournisseuses ayant été évalués sur la base de critères environnementaux	99,6%
--	-------

### MESURES

- Transparence de la chaîne d'approvisionnement: promotion de la transparence et de la traçabilité par des adaptations et des améliorations dans les chaînes d'approvisionnement
- Matières premières critiques: respect de normes de développement durable minimales, traçabilité jusqu'au champ et à la production, respect de normes en matière de bien-être animal

## OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

# ASSURER LA TRANSPARENCE ET LA TRAÇABILITÉ TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT POUR 80% DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES UTILISÉES DANS LA FABRICATION DE NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES.



Normes acceptées: Policy Paper Matières premières critiques

### COMMENTAIRE

Le succès est net: en 2024, grâce aux informations en notre possession, nous étions en mesure de garantir la transparence et la traçabilité de 83,9% des matières premières critiques utilisées dans la fabrication de nos produits de marques propres.

### REMARQUE

Ce pourcentage est calculé à partir des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part de chiffre d'affaires en 2023. L'objectif pour 2026 a été revu.

### Nouveaux fournisseurs et fournisseuses du commerce de gros ayant été évalués sur la base de critères environnementaux [GRI 308-1]

Pourcentage de nouveaux fournisseurs et fournisseuses ayant été évalués sur la base de critères environnementaux	60,4%
--	-------

### MESURES

- Traçabilité jusqu'à la production: développement et promotion de notre marque propre Origine/Ursprung/Vonatur
- Élargissement progressif des données saisies, provenance du produit comprise
- Matières premières critiques: respect de normes de développement durable minimales, traçabilité jusqu'au champ et à la production, respect de normes en matière de bien-être animal

# COMMERCE ÉQUITABLE: L'ÊTRE HUMAIN AU PREMIER PLAN

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Le groupe Coop s'engage pour que les droits humains et les droits des travailleuses et travailleurs soient garantis tout au long de ses chaînes d'approvisionnement. Nous observons donc de près les conditions de travail dans la production des matières premières, dans la transformation et dans la distribution. Afin de lutter contre la pauvreté et de garantir des conditions de production décentes, nous travaillons depuis 1992 avec Fairtrade Max Havelaar. Ce label distingue des produits durables issus du commerce équitable en provenance de l'hémisphère sud. Il définit des prix minimaux qui permettent d'assurer des revenus plus élevés et plus stables aux productrices et producteurs. Notre prime du commerce équitable vient soutenir la construction et le développement d'infrastructures locales, la réalisation de projets liés à la santé et à la sécurité, la mise en place de formations ou encore l'amélioration de la qualité des produits. Outre notre engagement en faveur du commerce équitable, nous posons des exigences claires à nos

partenaires commerciaux en termes de normes sociales, en particulier dans les pays à risque. Nous nous appuyons pour cela sur les évaluations de l'organisation mondiale amfori (site en anglais uniquement). Amfori et Fairtrade Max Havelaar sont deux parties prenantes majeures, avec lesquelles nous faisons régulièrement le point sur la protection des travailleuses et travailleurs dans nos chaînes d'approvisionnement. Pour aller encore plus loin, nous soutenons des projets concrets sur place visant à hisser les salaires et les revenus jusqu'à un niveau permettant de mener une vie décente (living wage/living income), indépendamment de la situation économique et dès lors que certaines conditions agricoles sont réunies. Grâce aux relations commerciales durables ainsi tissées, les productrices et producteurs bénéficient de débouchés sûrs pour leurs produits. Tous les ans, nous investissons dans le développement de notre assortiment Fairtrade, donnant ainsi la priorité aux produits fabriqués de manière équitable.



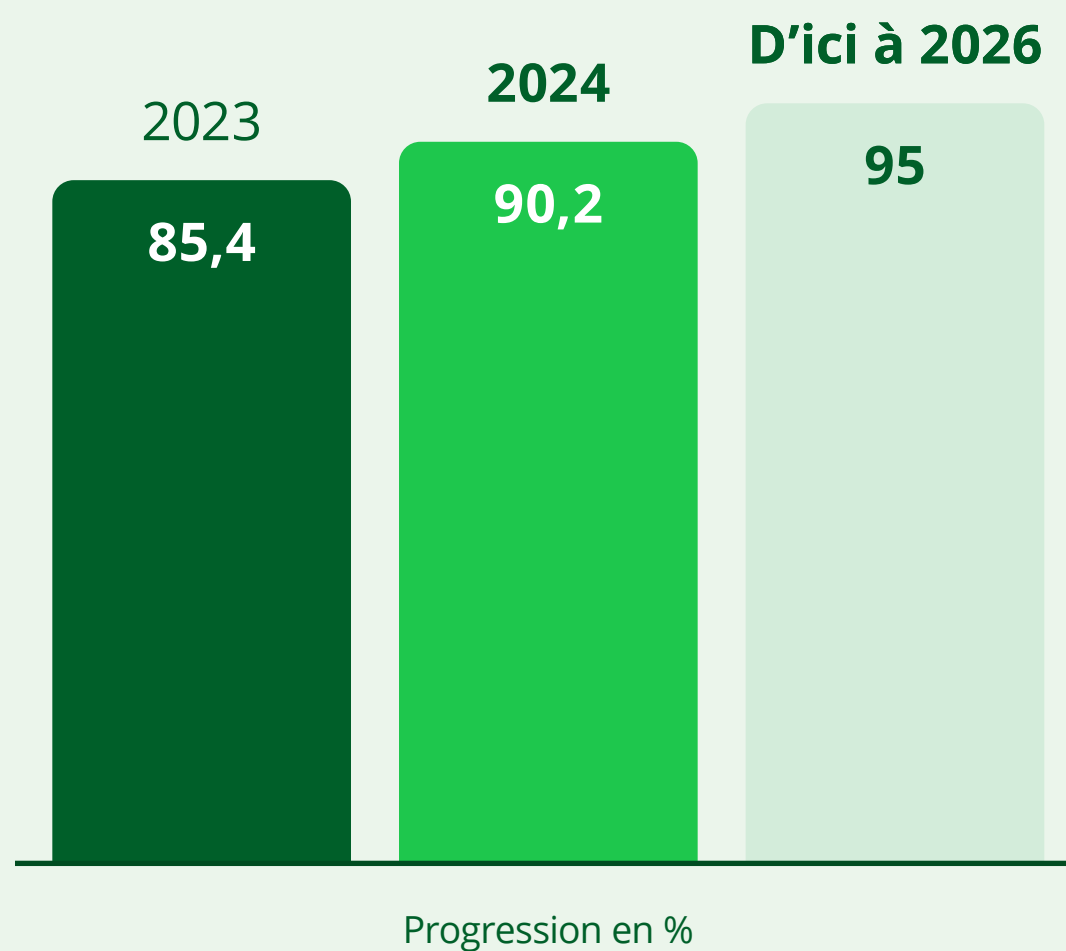
## CHAMP D'ACTION N° 2: NOUS NOUS ENGAGEONS POUR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS ET POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



## OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE DÉTAIL

**VEILLER À CE QUE 95% DE NOS FOURNISSEUSES ET FOURNISSEURS D'ARTICLES DE MARQUES PROPRES PRODUITS DANS UN PAYS À RISQUE PRÉSENTENT UN CERTIFICAT OU UN RAPPORT D'AUDIT SOCIAL VALIDE.**



**Normes acceptées:** amfori BSCI, SA8000, ETI/Sedex/SMETA, RBA, ICTI, RJC, FWF, Tfs, ICS, WRAP, Fair for Life, For Life, Fairtrade Standard for Small-scale Producer Organisations, Fairtrade Standard for Hired Labour, Fairtrade USA Capture Fisheries Standard

### COMMENTAIRE

En 2024, 90,2% de nos fournisseuses et fournisseurs d'articles de marques propres produits dans un pays à risque détenaient un certificat ou un rapport d'audit social valide.

### REMARQUE

Cet objectif pluriannuel a été revu. Nous demandons un certificat ou un rapport d'audit social valide, quelle que soit son évaluation.

## Nouveaux fournisseurs et fournisseuses du commerce de détail ayant été évalués sur la base de critères sociaux [GRI 414-1]

Pourcentage de nouveaux fournisseurs et fournisseuses ayant été évalués sur la base de critères sociaux	93,3%
---	-------

## Impact social négatif dans les chaînes d'approvisionnement du commerce de détail et mesures prises [GRI 414-2]

Nombre de fournisseuses et fournisseurs dont l'impact social a été évalué	611
---	-----

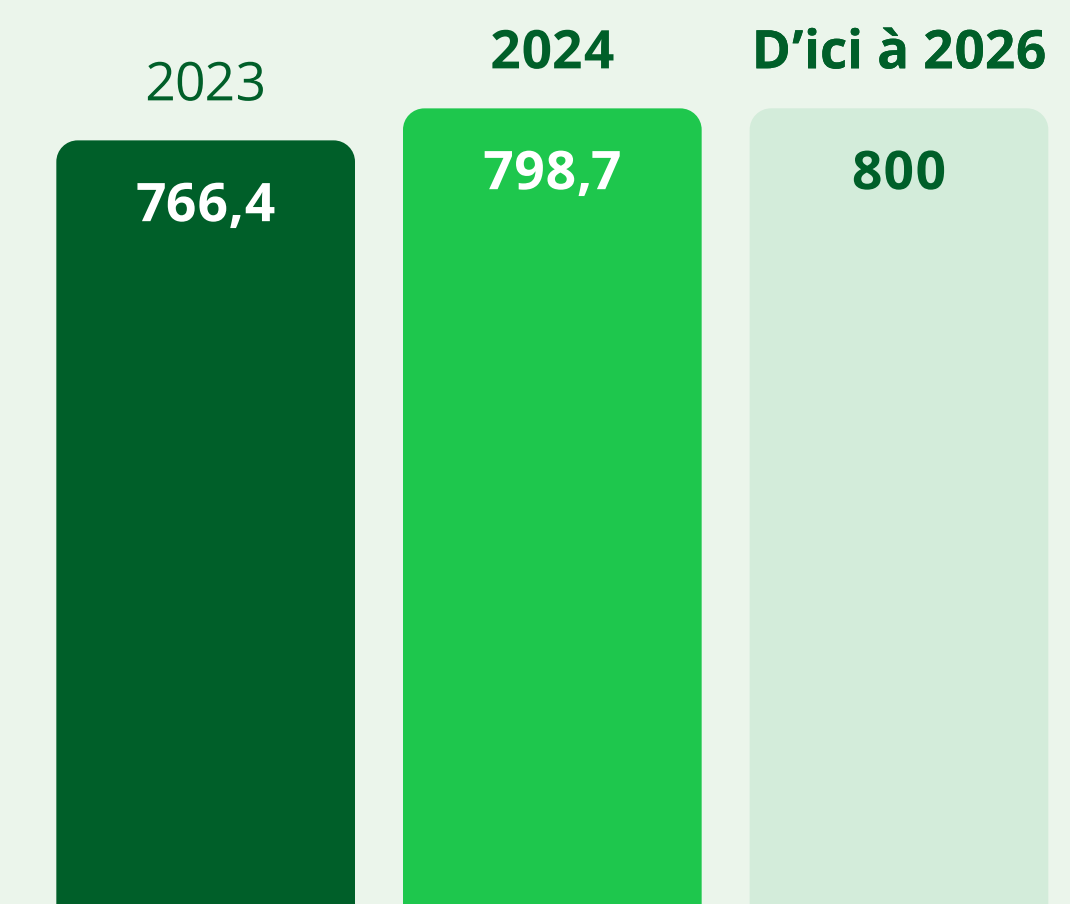
Nombre de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié	5
--	---

Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi des améliorations ont été convenues	60%
---	-----

Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi la relation commerciale a été rompue	0%
--	----

## OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE DÉTAIL

# PORTER LE PRODUIT NET DES PRODUITS ISSUS DU COMMERCE ÉQUITABLE À 800 MILLIONS DE FRANCS SUISSES DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE (FLEURS COMPRISSES).



Progression en millions de CHF

**Normes acceptées:** Fairtrade Max Havelaar, UTZ/Rainforest Alliance

### COMMENTAIRE

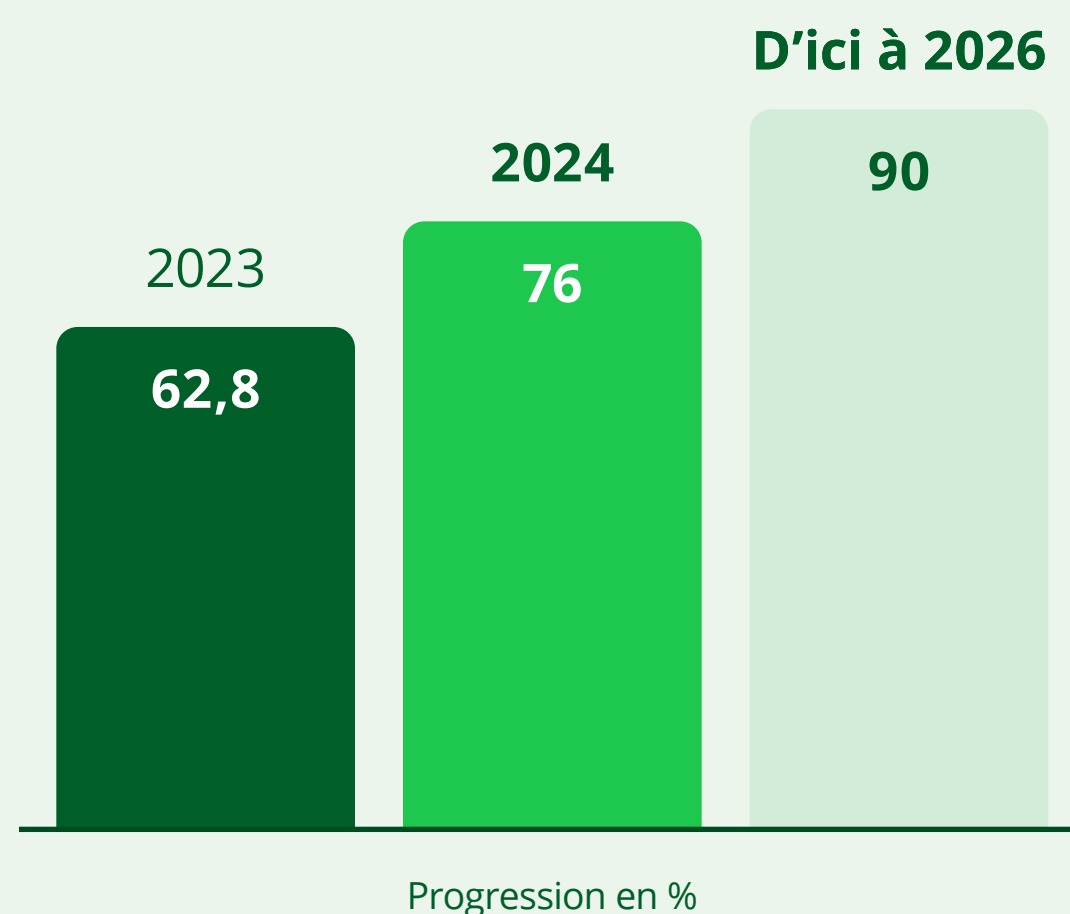
En 2024, nous avons porté le produit net des produits issus du commerce équitable à 798,7 millions de francs suisses, ce qui fait de nous le plus grand distributeur de produits certifiés Fairtrade au monde.

### MESURES

- Carte des risques: publication d'une carte des risques montrant notre engagement en matière de produits à risque
- Code de conduite: interdit toute forme d'exploitation, d'extorsion, de malversation ou de corruption
- Énoncé de mission: position claire vis-à-vis des droits humains et de la protection de l'environnement
- Relations commerciales de longue date avec les productrices et producteurs et les prestataires suisses
- Revenu et salaire de subsistance: mise en œuvre de projets concrets dans les pays de production
- Élargissement de l'assortiment: développement de l'offre avec des produits certifiés Fairtrade ou contenant des ingrédients certifiés Fairtrade (Fairtrade Sourced Ingredients, FSI)

## OBJECTIF N° 1: PRODUCTION

**VEILLER À CE QUE 90% DE NOS FOURNISSEUSES ET FOURNISSEURS D'ARTICLES PRODUITS DANS UN PAYS À RISQUE PRÉSENTENT UN CERTIFICAT OU UN RAPPORT D'AUDIT SOCIAL VALIDE.**



**Normes acceptées:** amfori BSCI, SA8000, ETI/Sedex/SMETA, RBA, ICTI, RJC, FWF, Tfs, ICS, WRAP, Fair for Life, For Life, Fairtrade Standard for Small-scale Producer Organisations, Fairtrade Standard for Hired Labour, Fairtrade USA Capture Fisheries Standard

### COMMENTAIRE

En 2024, 76,0% de nos fournisseuses et fournisseurs d'articles de marques propres produits dans un pays à risque détenaient un certificat ou un rapport d'audit social valide.

### REMARQUE

Cet objectif pluriannuel a été revu. Nous demandons un certificat ou un rapport d'audit social valide, quelle que soit son évaluation.

### Nouveaux fournisseurs et fournisseuses de la production ayant été évalués sur la base de critères sociaux [GRI 414-1]

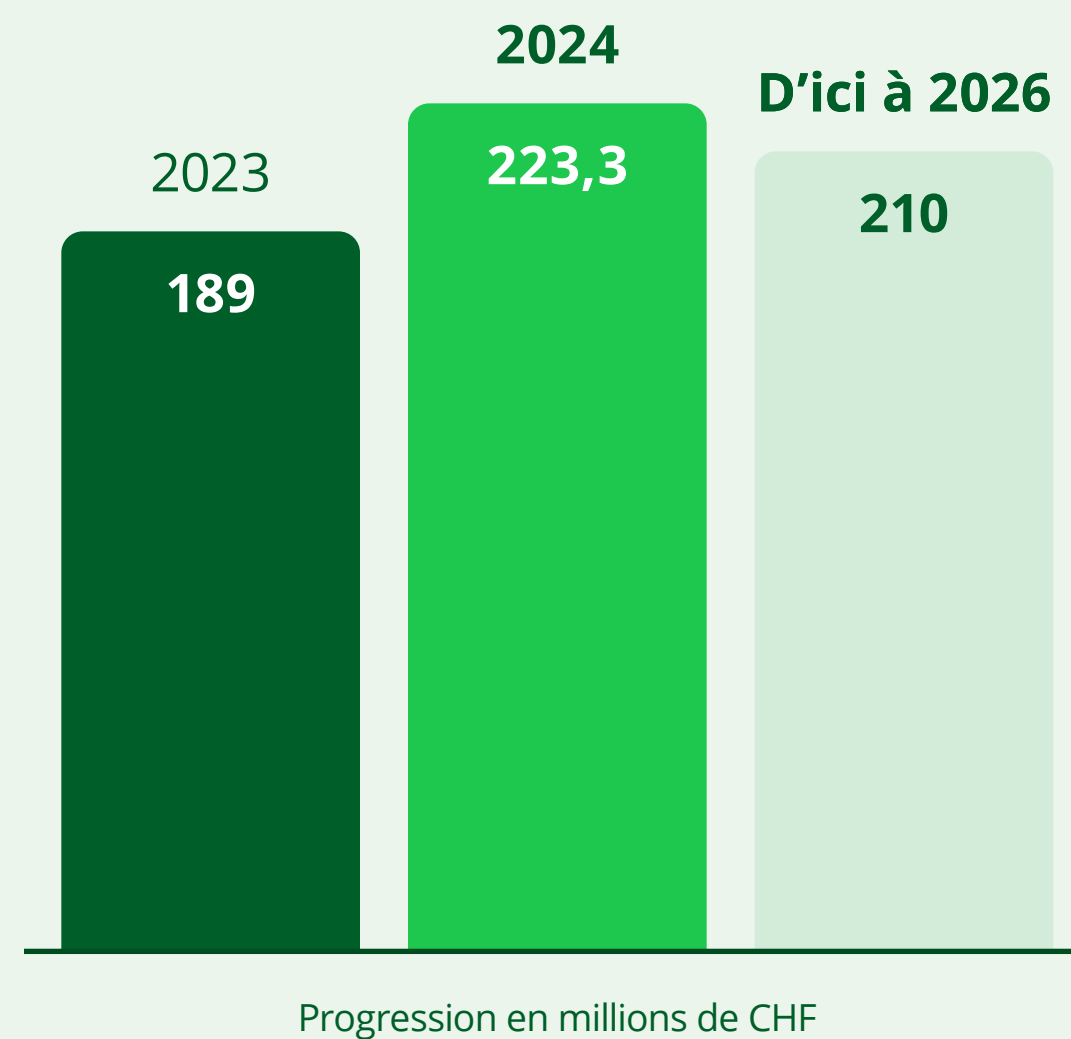
Pourcentage de nouveaux fournisseurs et fournisseuses ayant été évalués sur la base de critères sociaux	99,6%
---	-------

### Impact social négatif dans les chaînes d'approvisionnement de la production et mesures prises [GRI 414-2]

Nombre de fournisseuses et fournisseurs dont l'impact social a été évalué	653
Nombre de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié	90
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi des améliorations ont été convenues	11,1%
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi la relation commerciale a été rompue	0%

## OBJECTIF N° 2: PRODUCTION

# PORTER LE PRODUIT NET DES PRODUITS ISSUS DU COMMERCE ÉQUITABLE À 210 MILLIONS DE FRANCS SUISSES.



**Normes acceptées:** Fairtrade Max Havelaar, Fair Trade USA, Fair for Life, gebana, claro fair trade, GEPA Fair+, UTZ/Rainforest Alliance

### COMMENTAIRE

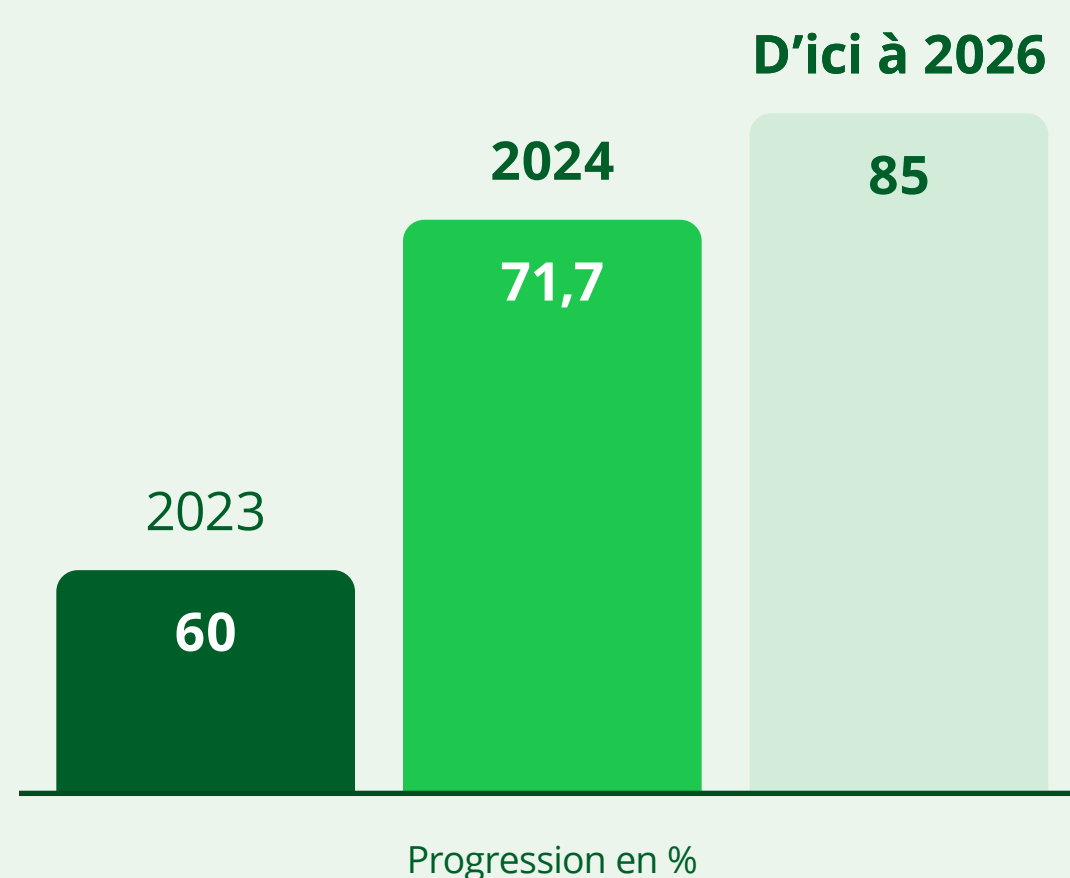
Le succès est net: avec un produit net de 223,3 millions de francs suisses généré par les produits Fairtrade, nous avons dépassé notre objectif annuel pour 2024, mais aussi pour 2026.

### MESURES

- Énoncé de mission: position claire vis-à-vis des droits humains et de la protection de l'environnement
- Augmentation continue de la part des matières premières fabriquées et commercialisées selon les principes du commerce équitable et des produits à valeur ajoutée sociale
- Bell Food Group: gestion des risques liée au devoir de diligence

## OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

**VEILLER À CE QUE 85% DE NOS FOURNISSEUSES ET FOURNISSEURS D'ARTICLES DE MARQUES PROPRES PRODUITS DANS UN PAYS À RISQUE PRÉSENTENT UN CERTIFICAT OU UN RAPPORT D'AUDIT SOCIAL VALIDE.**



**Normes acceptées:** amfori BSCI, SA8000, ETI/Sedex/SMETA, RBA, ICTI, RJC, FWF, TFS, ICS, WRAP, Fair for Life, For Life, Fairtrade Standard for Small-scale Producer Organisations, Fairtrade Standard for Hired Labour, Fairtrade USA Capture Fisheries Standard

### COMMENTAIRE

En 2024, 71,7% de nos fournisseuses et fournisseurs d'articles de marques propres produits dans un pays à risque détenaient un certificat ou un rapport d'audit social valide.

### REMARQUE

Cet objectif pluriannuel a été revu. Nous demandons un certificat ou un rapport d'audit social valide, quelle que soit son évaluation.

## Nouveaux fournisseurs et fournisseuses du commerce de gros ayant été évalués sur la base de critères sociaux <sup>[GRI 414-1]</sup>

Pourcentage de nouveaux fournisseurs et fournisseuses ayant été évalués sur la base de critères sociaux	60,5%
---	-------

## Impact social négatif dans les chaînes d'approvisionnement du commerce de gros et mesures prises <sup>[GRI 414-2]</sup>

Nombre de fournisseuses et fournisseurs dont l'impact social a été évalué	341
---	-----

Nombre de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié	50
--	----

Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi des améliorations ont été convenues	0%
---	----

Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi la relation commerciale a été rompue	0%
--	----

### MESURES

- Énoncé de mission: position claire vis-à-vis des droits humains et de la protection de l'environnement
- Élargissement de l'assortiment: développement de l'offre avec des articles certifiés Fairtrade ou contenant des ingrédients certifiés Fairtrade (Fairtrade Sourced Ingredients, FSI)

# LES MATIÈRES PREMIÈRES AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Le groupe Coop privilégie les chaînes d'approvisionnement locales et régionales mais se procure aussi certaines marchandises en dehors de Suisse et d'Europe lorsque c'est nécessaire. Selon le pays ou la région de provenance de ces produits, nos relations commerciales peuvent avoir un impact sur la population et l'environnement au niveau local. En conséquence, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de connaître nos partenaires commerciaux et de développer une compréhension commune pour réduire les risques et les impacts en fonction de la région de provenance des produits. Nous avons élaboré à cette fin des directives d'approvisionnement claires, qui sont régulièrement revues et corrigées. Par ailleurs, nous engageons des mesures ciblées. Ce faisant, nous nous basons chaque fois que c'est possible sur des normes internatio-

nales, des audits ou d'autres outils reconnus. Cela permet un contrôle régulier et standardisé de leur impact. Nous discutons également des risques et des impacts de nos activités avec des partenaires externes tels que des ONG et prenons en compte leur expérience et leur évaluation dans le choix des mesures. En collaboration avec nos parties prenantes, nous avons identifié les matières premières les plus critiques dans nos chaînes d'approvisionnement, celles dont la production présente les enjeux écologiques et sociaux les plus importants. Nous voulons mettre en œuvre systématiquement des normes de développement durable minimales pour la culture et la production de ces matières premières, de sorte à réduire nos impacts négatifs au strict minimum.



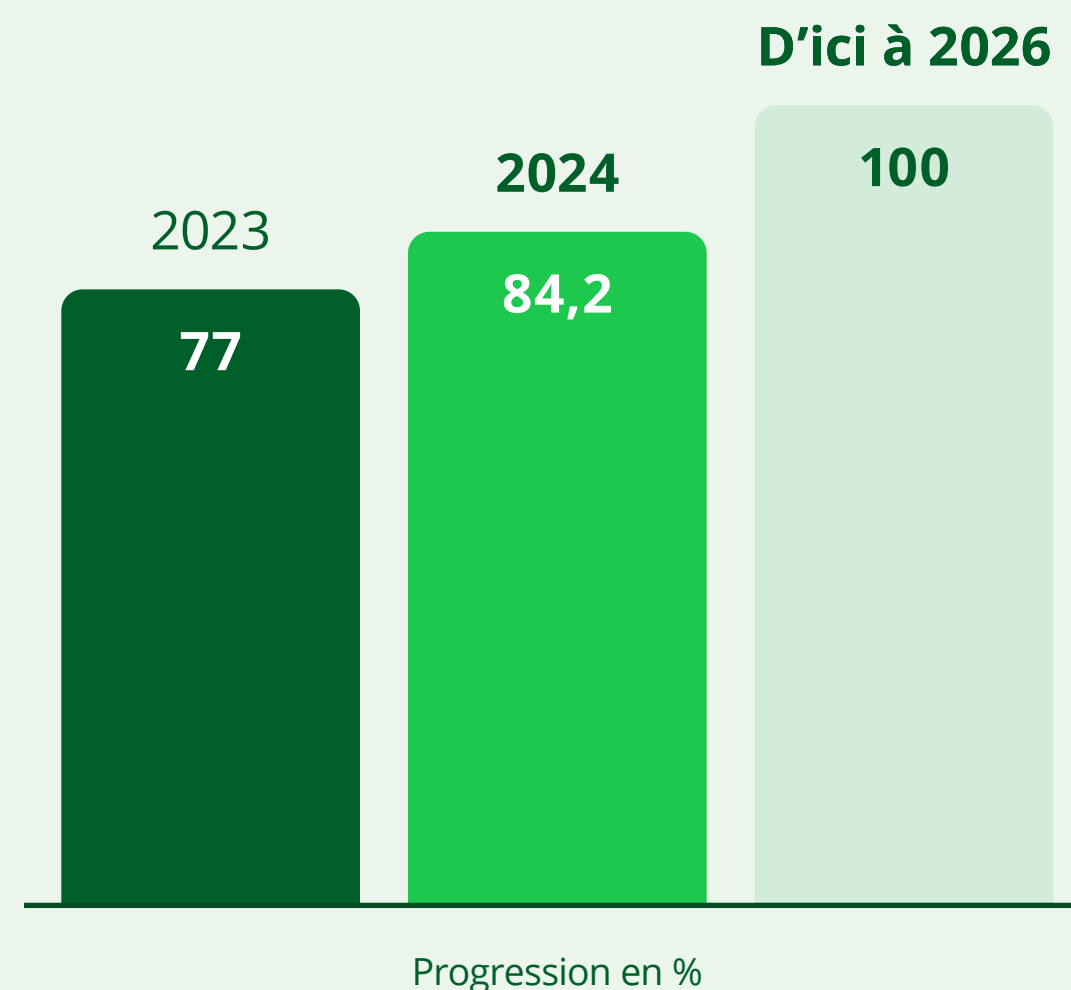
## CHAMP D'ACTION N° 3: NOUS APPLIQUONS DES NORMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'APPROVISIONNEMENT DE NOS MATIÈRES PREMIÈRES.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



## OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

# APPLIQUER DES NORMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MINIMALES POUR 100% DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES UTILISÉES DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES, HORS VIANDE, LAIT ET ŒUFS (VOIR OBJECTIF SÉPARÉ SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL).



**Normes acceptées:** les normes acceptées pour les différentes matières premières sont indiquées dans la feuille de route [“matières premières”](#) du commerce de détail.

### COMMENTAIRE

En 2024, 84,2% des matières premières critiques utilisées dans nos produits de marques propres (hors viande, lait et œufs) répondaient à des normes de développement durable minimales.

Pour en savoir plus sur les différentes matières premières, voir la feuille de route [“matières premières”](#) du commerce de détail.

Pour en savoir plus sur les matières premières en général, voir le [Policy Paper Matières premières critiques](#).

### REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023. L'or et le sucre de canne sont considérés comme des matières premières critiques depuis 2024.

## Impact environnemental négatif dans les chaînes d'approvisionnement du commerce de détail et mesures prises [GRI 308-2]

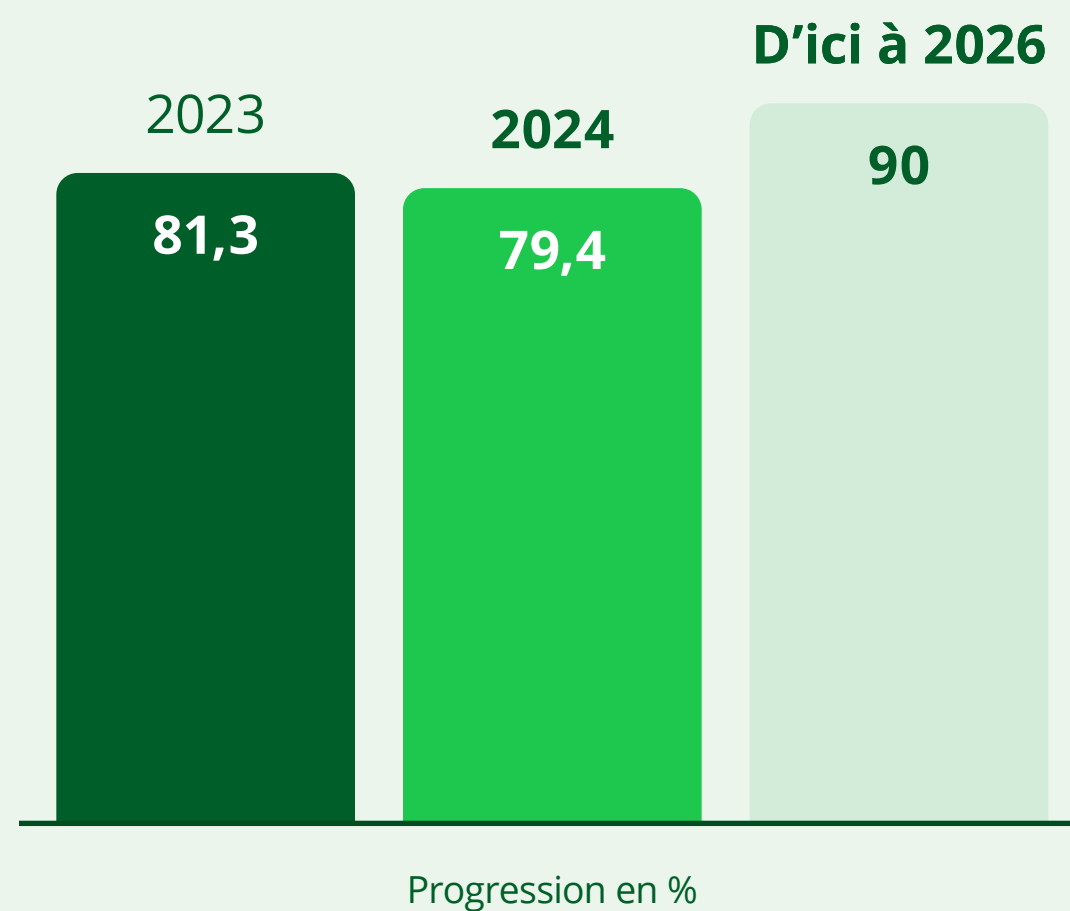
Nombre de fournisseuses et fournisseurs dont l'impact environnemental a été évalué	880
Nombre de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié	220
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi des améliorations ont été convenues	42,3% (= 93 fournisseuses et fournisseurs sur 220)
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi la relation commerciale a été rompue	0,5%

## MESURES

- Projets: mise en œuvre de projets d'approvisionnement financés par le Fonds Coop pour le développement durable
- Matières premières critiques: mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- Évaluation par le WWF: examen et validation par le WWF de nos objectifs relatifs aux matières premières critiques
- Relations commerciales: entretien de relations commerciales justes, basées sur la confiance et inscrites dans la durée
- Engagement sectoriel: efforts pour développer (encore) les normes de développement durable minimales grâce à une participation active au sein de groupements ad hoc
- Partenariats de longue date: partenariats avec le WWF, Fairtrade Max Havelaar et Bio Suisse
- Directive Approvisionnement durable: s'applique à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de produits de marques propres et d'articles de marques
- Énoncé de mission: position claire vis-à-vis des droits humains et de la protection de l'environnement

## OBJECTIF: PRODUCTION

**APPLIQUER DES NORMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MINIMALES POUR 90% DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES UTILISÉES, HORS VIANDE, LAIT ET ŒUFS (VOIR NOTRE OBJECTIF SÉPARÉ POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL).**



**Normes acceptées:** les normes acceptées pour les différentes matières premières sont indiquées dans la [feuille de route "matières premières"](#) de la production.

### COMMENTAIRE

En 2024, 79,4% des matières premières critiques utilisées dans nos produits de marques propres (hors viande, lait et œufs) répondaient à des normes de développement durable minimales.

Pour en savoir plus sur les différentes matières premières, voir la [feuille de route "matières premières"](#) de la production.

Pour en savoir plus sur les matières premières en général, voir le [Policy Paper Matières premières critiques](#).

### REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023. L'or et le sucre de canne sont considérés comme des matières premières critiques depuis 2024.

## Impact environnemental négatif dans les chaînes d'approvisionnement de la production et mesures prises

[GRI 308-2]

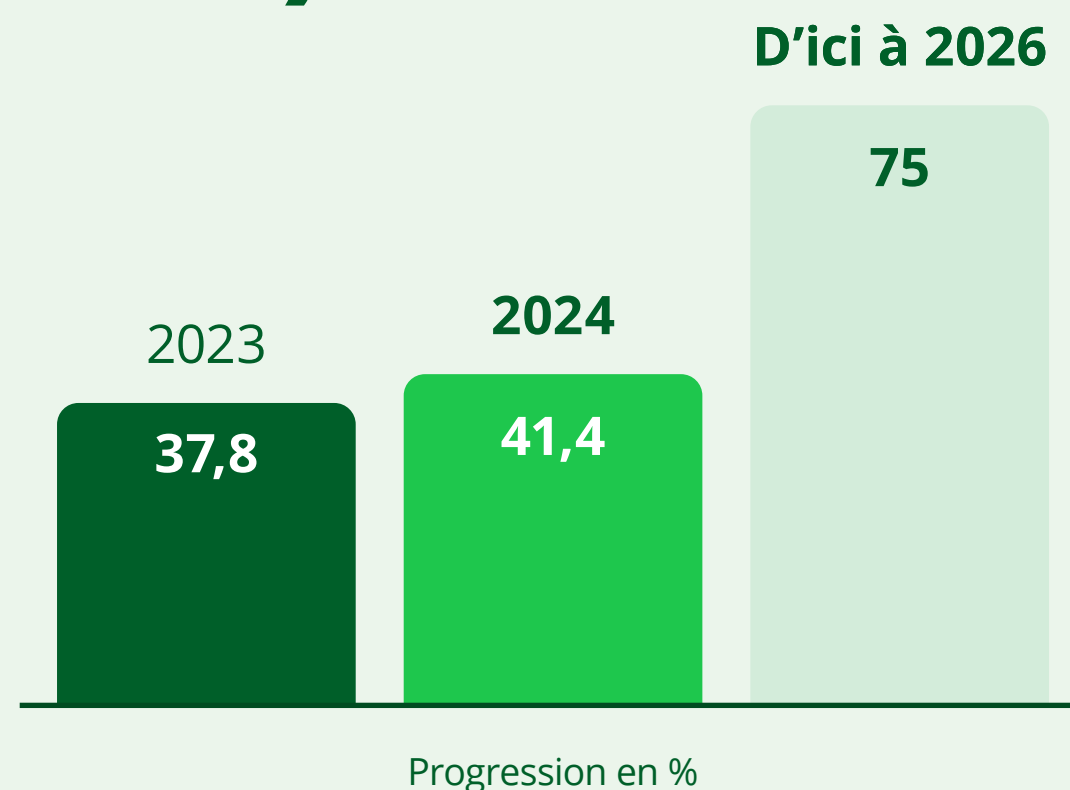
Nombre de fournisseuses et fournisseurs dont l'impact environnemental a été évalué	671
Nombre de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié	110
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi des améliorations ont été convenues	9,1%
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi la relation commerciale a été rompue	0%

### MESURES

- Matières premières critiques: mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- Relations commerciales: entretien de relations commerciales directes avec les productrices et producteurs et de partenariats de longue date avec les fournisseuses et fournisseurs
- Énoncé de mission: position claire vis-à-vis des droits humains et de la protection de l'environnement
- Projets: mise en œuvre de projets d'approvisionnement financés par le Fonds Coop pour le développement durable

## OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

# APPLIQUER DES NORMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MINIMALES POUR 75% DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES UTILISÉES DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES, HORS VIANDE, LAIT ET ŒUFS (VOIR OBJECTIF SÉPARÉ SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL).



**Normes acceptées:** les normes acceptées pour les différentes matières premières sont indiquées dans la [feuille de route "matières premières"](#) du commerce de gros.

### COMMENTAIRE

En 2024, 41,4% des matières premières critiques utilisées dans nos produits de marques propres (hors viande, lait et œufs) répondaient à des normes de développement durable minimales.

Pour en savoir plus sur les différentes matières premières, voir la [feuille de route "matières premières"](#) du commerce de gros.

Pour en savoir plus sur les matières premières en général, voir le [Policy Paper Matières premières critiques](#).

### REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part de chiffre d'affaires en 2023. L'or et le sucre de canne sont considérés comme des matières premières critiques depuis 2024.

## Impact environnemental négatif dans les chaînes d'approvisionnement du commerce de gros et mesures prises [GRI 308-2]

Nombre de fournisseuses et fournisseurs dont l'impact environnemental a été évalué	868
--	-----

Nombre de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié	322
---	-----

Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi des améliorations ont été convenues	36,3%
--	-------

Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi la relation commerciale a été rompue	0%
---	----

### MESURES

- Matières premières critiques: mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- Relations commerciales: entretien de relations commerciales justes, basées sur la confiance et inscrites dans la durée
- Énoncé de mission: position claire vis-à-vis des droits humains et de la protection de l'environnement

# PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Dans le cadre de notre stratégie de développement durable, nous nous sommes engagés à protéger les ressources naturelles et à respecter le concept des limites planétaires. En tant qu'entreprise du commerce de détail et de gros, nous considérons qu'il est de notre responsabilité de produire de manière efficace en termes de ressources. Mais nous nous engageons aussi à toutes les étapes de nos chaînes d'approvisionnement – depuis la production des matières premières jusqu'à la réutilisation et l'élimination, en passant par la transformation, la distribution et la consommation – afin de réduire autant que faire se peut notre empreinte écologique. Promouvoir une économie peu gourmande en ressources naturelles, intégrée dans le cycle des matières et dont le développement ne se fait pas au détriment d'autres régions ni des générations

futures, permet de ménager les ressources. Pour encourager la vente de produits durables, nous nous sommes fixé comme objectif global d'augmenter année après année le chiffre d'affaires réalisé avec ces produits et d'offrir un assortiment durable qui soit le plus large possible. En outre, nous avons adopté à travers notre concept stratégique d'économie circulaire une approche globale qui permet de mieux boucler les cycles dans tous nos domaines d'activité. Celle-ci porte aussi sur les produits et leur durée de vie, un sujet particulièrement important notamment pour ce qui concerne nos gammes d'électronique et d'électroménager. Afin de mettre en œuvre des concepts efficaces dans ce domaine, nous travaillons avec le WWF et des organisations spécialisées, et intégrons leur expertise dans nos activités.

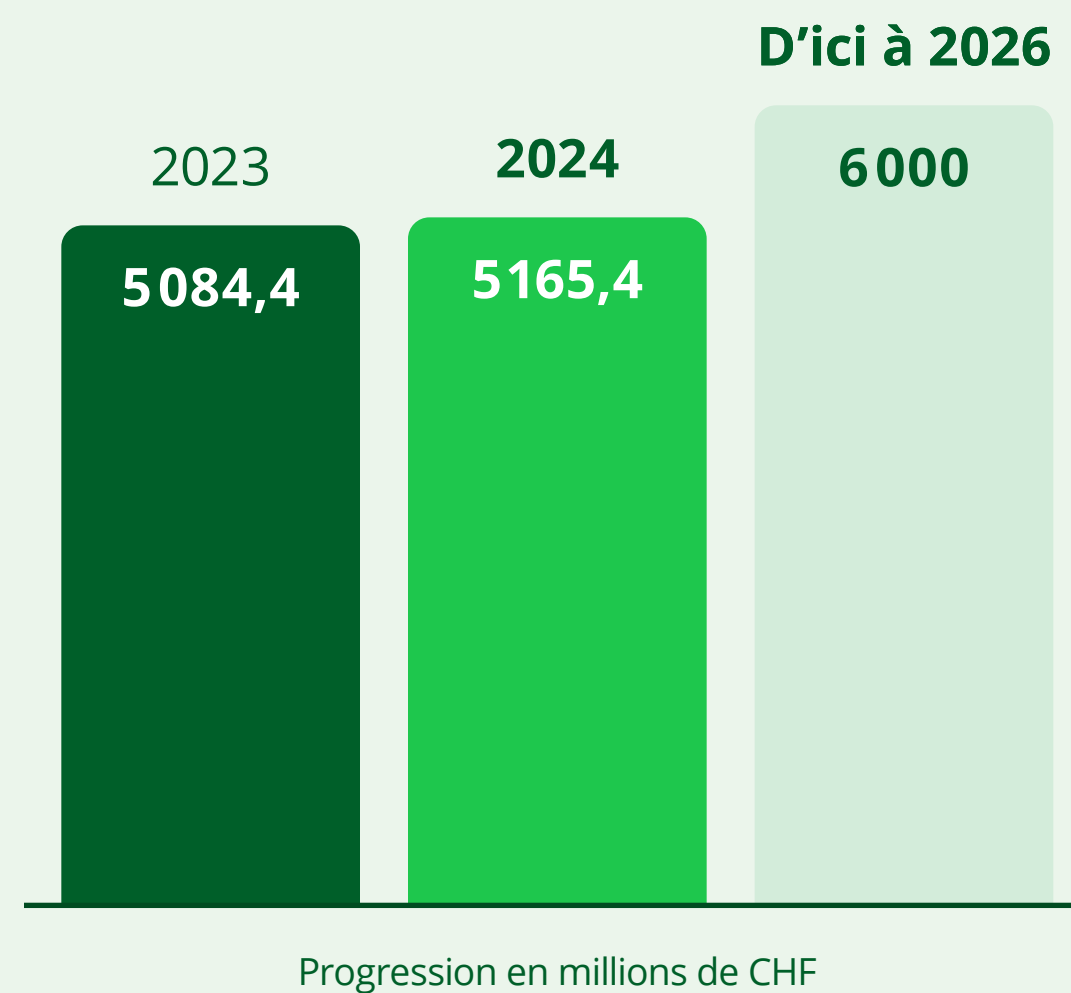


## CHAMP D'ACTION N° 4: NOUS PROMOUVONS UNE UTILISATION RÉDUITE DES RESSOURCES DANS NOS ASSORTIMENTS.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



**OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL**  
**PORTER LE PRODUIT NET**  
**DES PRODUITS DURABLES**  
**À 6 MILLIARDS DE**  
**FRANCS SUISSES.**



**COMMENTAIRE**

En 2024, nous avons porté le produit net des produits durables à 5,16 milliards de francs suisses.

**Pour en savoir plus:** [ressources naturelles](#)

**REMARQUE**

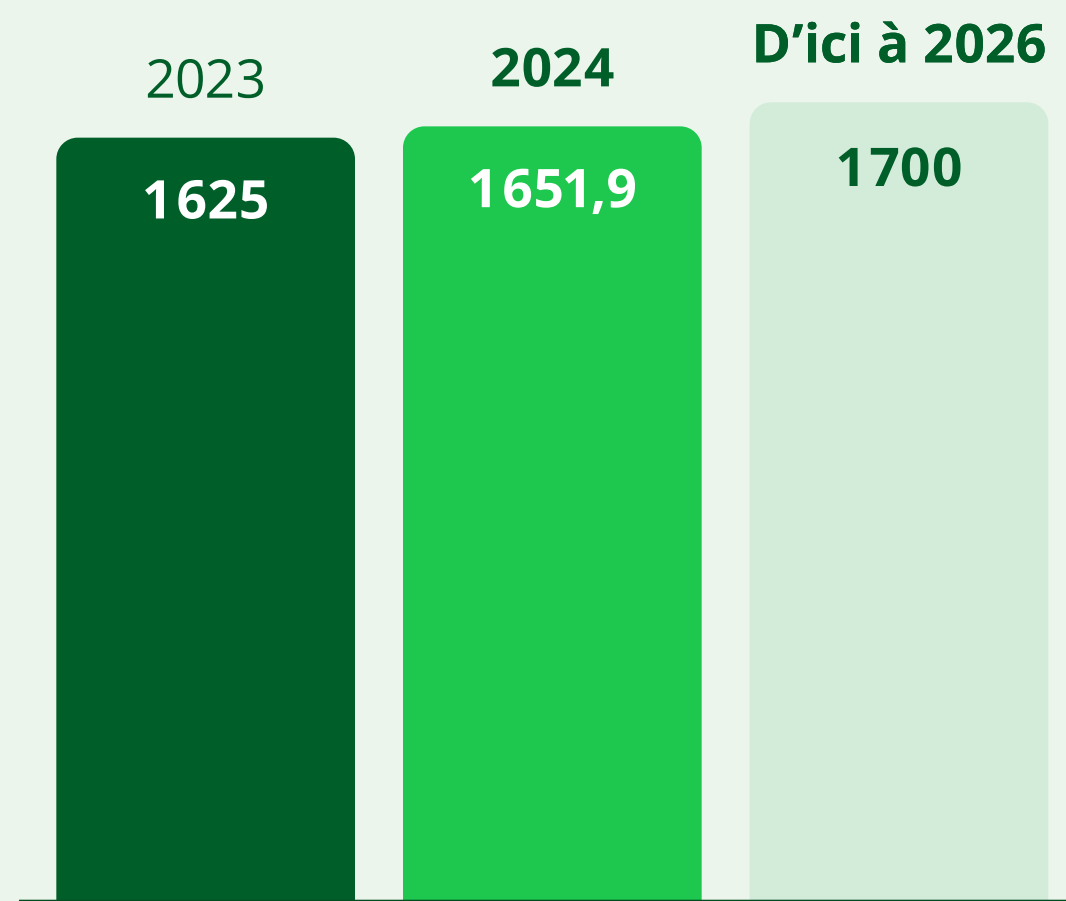
Cet objectif pluriannuel a été revu. À compter de 2024, les objectifs pluriannuels portent non plus sur le chiffre d'affaires, mais sur le produit net, et ce dans l'ensemble du présent rapport. En outre, le produit net n'est plus indiqué séparément pour les produits durables non alimentaires.

**MESURES**

- Recherche: collaboration avec Sativa Rheinbau et GZPK (Getreidezüchtung Peter Kunz) en matière de recherche sur les semences bio
- Objectifs de processus: poursuite d'objectifs de processus définis en accord avec le WWF dans les domaines de l'eau, de la biodiversité et des matières premières critiques
- Projets: mise en œuvre de projets financés par le Fonds Coop pour le développement durable qui encouragent la préservation de la biodiversité et la gestion durable de l'eau
- Normes: promotion de normes pour la gestion de l'eau et des sols dans la culture des matières premières critiques

## OBJECTIF: PRODUCTION

# PORTER LE PRODUIT NET DES PRODUITS DURABLES À 1,7 MILLIARD DE FRANCS SUISSES.



Progression en millions de CHF

## COMMENTAIRE

En 2024, le produit net des produits durables a atteint 1,65 milliard de francs suisses.

Pour en savoir plus: [ressources naturelles](#)

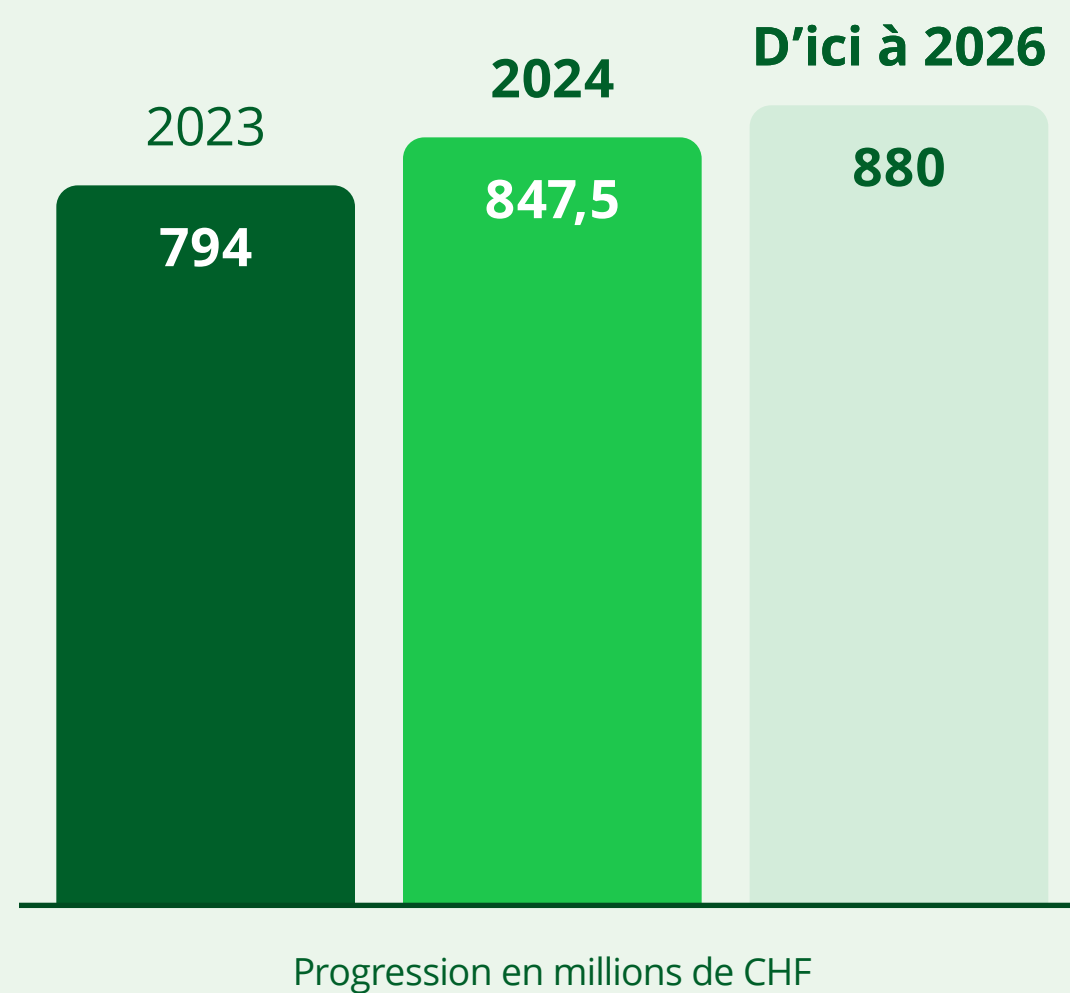
## REMARQUE

Cet objectif pluriannuel a été revu.

## MESURES

- Normes: promotion de normes pour la gestion de l'eau et des sols dans la culture des matières premières critiques

**OBJECTIF: COMMERCE DE GROS**  
**PORTER LE PRODUIT NET**  
**DES PRODUITS DURABLES**  
**À 880 MILLIONS DE**  
**FRANCS SUISSES.**



**COMMENTAIRE**

Le succès est net: en 2024, le produit net des produits durables a grimpé à 847,5 millions de francs suisses.

**Pour en savoir plus:** [ressources naturelles](#)

**REMARQUE**

Cet objectif pluriannuel a été revu.

**MESURES**

- Normes: promotion de normes pour la gestion de l'eau et des sols dans la culture des matières premières critiques

# CONTRE LA DÉFORESTATION ET LA CONVERSION D'ÉCOSYSTÈMES

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Nous nous engageons pour des chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion d'écosystèmes. La viande, le café, le cacao, l'huile de palme, le soja et le bois sont des groupes de produits qui constituent une part importante de nos assortiments et un élément essentiel de nos chaînes d'approvisionnement. Dans les pays d'où proviennent ces matières premières, il existe un risque accru de déboisement des forêts tropicales et de conversion d'écosystèmes riches en biodiversité. C'est la raison pour laquelle nous accordons une attention particulière à ces six matières premières. De plus, comme nous les considérons comme critiques, nous en avons une approche globale. Les objectifs que nous nous sommes

fixés dans ce domaine reposent sur le rapport du [WWF](#) intitulé "[Imported Deforestation](#)" (en anglais uniquement), sur les principes de l'initiative du [Cadre de Responsabilisation \(Accountability Framework Initiative, AFI\)](#) et de [Preferred by Nature](#), et sur notre propre évaluation des risques dans nos chaînes d'approvisionnement. En collaboration avec les interprofessions, nous nous engageons en faveur d'un cadre unique et strict pour continuer la lutte contre la déforestation et la conversion d'écosystèmes. Dans cette optique, nous participons à des initiatives visant à améliorer la traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement et à encourager la poursuite d'objectifs communs.



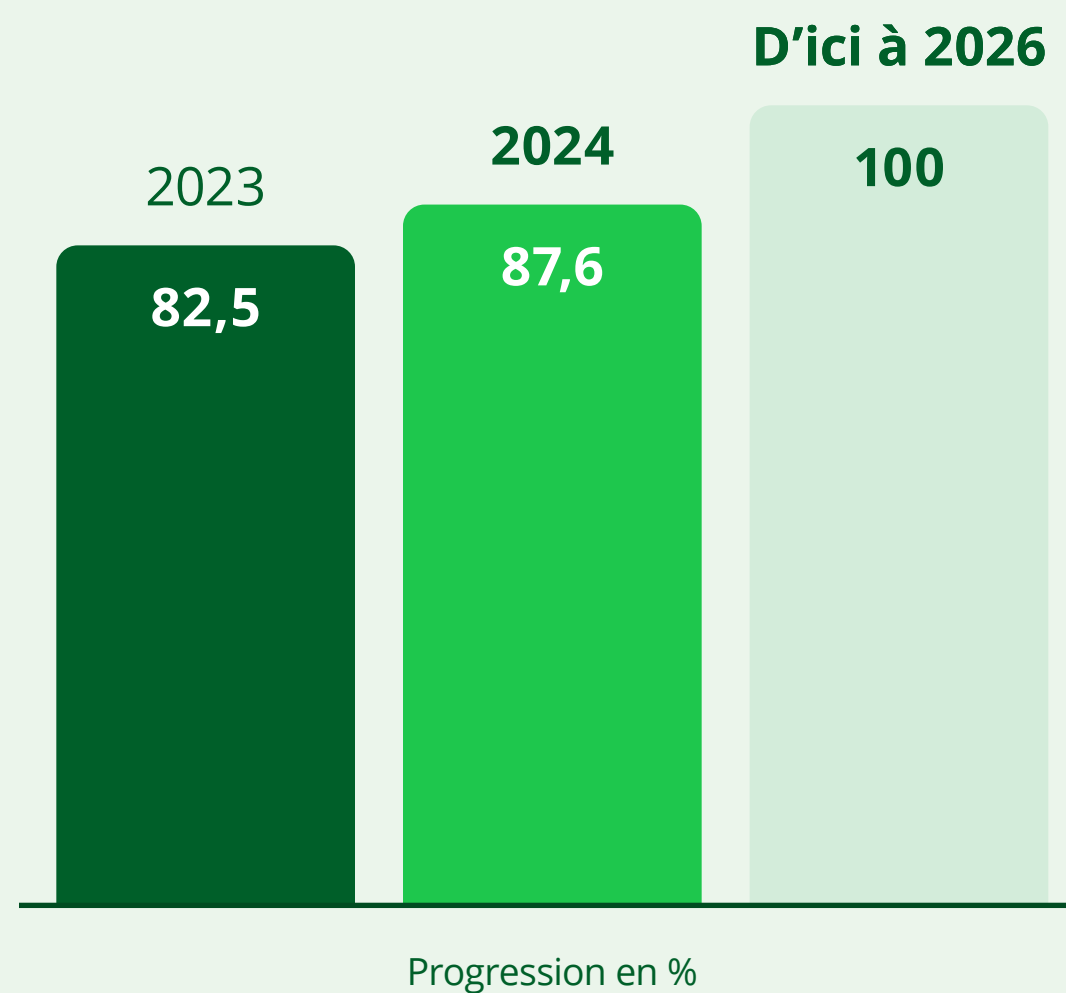
**CHAMP D'ACTION N° 5:  
NOUS VEILLONS À CE QUE NOS  
CHAÎNES D'APPROVISIONNE-  
MENT N'IMPLIQUENT NI  
DÉFORESTATION NI  
CONVERSION D'ÉCOSYSTÈMES.**

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



## OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

**VEILLER À CE QUE 100% DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES À HAUT RISQUE DE DÉFORESTATION UTILISÉES DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES (SOJA, HUILE DE PALME, CAFÉ, CACAO, VIANDE, BOIS ET PAPIER) PROVIENNENT DE SOURCES N'IMPLIQUANT NI DÉFORESTATION NI CONVERSION D'ÉCOSYSTÈMES.**



**Critères à respecter:** [Policy Paper Déforestation et conversion](#)

### COMMENTAIRE

En 2024, 87,6% des matières premières critiques à haut risque de déforestation utilisées dans nos produits de marques propres répondaient à nos critères pour des chaînes d'approvisionnement sans déforestation et ni conversion d'écosystèmes.

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Déforestation et conversion](#)

### REMARQUE

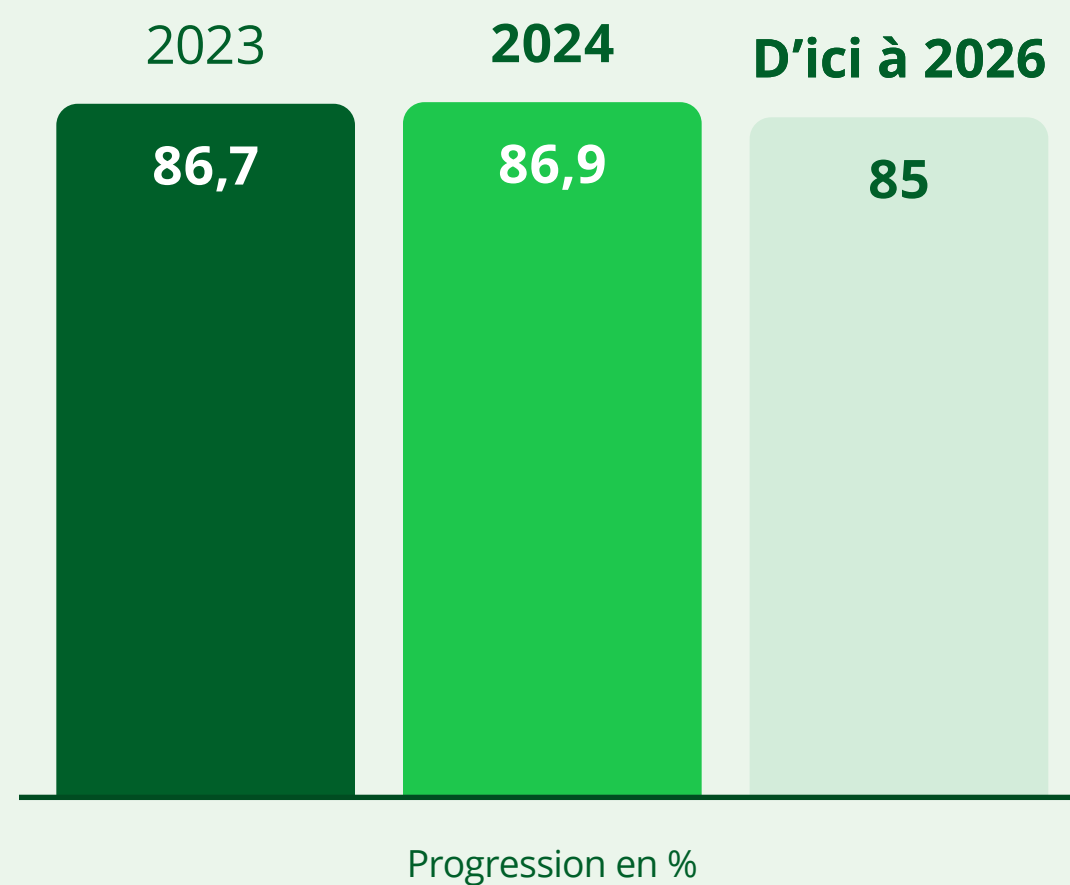
Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023.

### MESURES

- Matières premières critiques: mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- Projets: mise en œuvre de projets concrets sur le terrain en collaboration directe avec les petits producteurs et productrices et leurs organisations
- Recensement: recensement systématique de la part des partenaires commerciaux ayant pris des engagements volontaires, accessibles au public, en faveur de chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion d'écosystèmes
- Directives: Directive Approvisionnement durable, Directive Huile de palme et Directive Articles en bois et en papier, applicables à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de produits de marques propres et d'articles de marques
- Engagement sectoriel: création d'interprofessions et participation à celles-ci
- Composition de l'assortiment: abandon de la tourbe pour protéger les marais

## OBJECTIF: PRODUCTION

**VEILLER À CE QUE 85% DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES À HAUT RISQUE DE DÉFORESTATION QUE NOUS UTILISONS (SOJA, HUILE DE PALME, CAFÉ, CACAO, VIANDE, BOIS ET PAPIER) PROVIENNENT DE SOURCES N'IMPLIQUANT NI DÉFORESTATION NI CONVERSION D'ÉCOSYSTÈMES.**



# 86,9%

**Critères à respecter:** [Policy Paper Déforestation et conversion](#)

### COMMENTAIRE

En 2024, 86,9% des matières premières critiques à haut risque de déforestation utilisées provenaient de sources n'impliquant ni déforestation ni conversion d'écosystèmes.

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Déforestation et conversion](#)

### REMARQUE

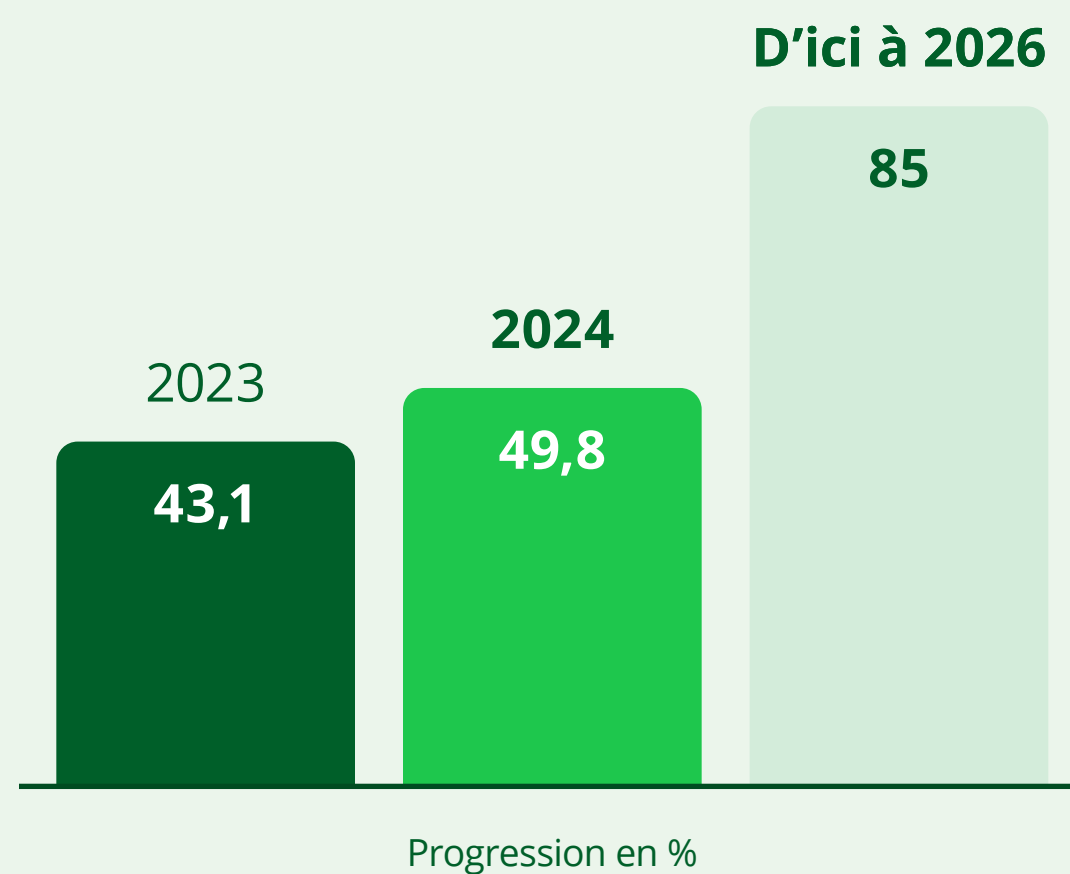
Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023.

### MESURES

- **Matières premières critiques:** mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- **Recensement:** recensement systématique de la part des partenaires commerciaux ayant pris des engagements volontaires, accessibles au public, en faveur de chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion d'écosystèmes

## OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

**VEILLER À CE QUE 85% DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES À HAUT RISQUE DE DÉFORESTATION UTILISÉES DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES (SOJA, HUILE DE PALME, CAFÉ, CACAO, VIANDE, BOIS ET PAPIER) PROVIENNENT DE SOURCES N'IMPLIQUANT NI DÉFORESTATION NI CONVERSION D'ÉCOSYSTÈMES.**



**Critères à respecter:** [Policy Paper Déforestation et conversion](#)

### COMMENTAIRE

En 2024, 49,8% des matières premières critiques à haut risque de déforestation utilisées dans nos produits de marques propres répondaient à nos critères pour des chaînes d'approvisionnement sans déforestation et ni conversion d'écosystèmes.

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Déforestation et conversion](#)

### REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part de chiffre d'affaires en 2023.

### MESURES

- **Matières premières critiques:** mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- **Recensement:** recensement systématique de la part des partenaires commerciaux ayant pris des engagements volontaires, accessibles au public, en faveur de chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion d'écosystèmes

# ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Plus la biodiversité est grande au sein d'un écosystème, plus la nature dispose d'une base solide pour s'adapter à l'évolution des conditions environnementales. La diversité biologique est essentielle à la vie, à la survie et au développement de tous les êtres vivants. Or elle est actuellement en recul, ce qui explique l'importance croissante qu'on lui accorde. Soucieux de protéger la nature, d'empêcher la dégradation des écosystèmes naturels et de prévenir les difficultés qui en découleraient, nous avons fait de la biodiversité un enjeu stratégique et nous engageons pour la préserver en promouvant l'agriculture biologique via

des projets ciblés et via notre collaboration avec le WWF. Nos mesures sont élaborées sur la base des risques et conformément à notre position en matière de biodiversité. En l'occurrence, notre priorité va aux régions où la menace qui pèse sur la biodiversité est forte et aux matières premières dont la culture a un impact particulièrement important sur la biodiversité. Pour évaluer celui-ci, nous nous appuyons sur notre partenariat avec le WWF et sur des normes internationales bien établies.



**CHAMP D'ACTION N° 6:  
NOUS NOUS ENGAGEONS  
TOUT AU LONG DE NOS  
CHAÎNES D'APPROVISIONNE-  
MENT POUR LA PRÉSERVATION  
DE LA BIODIVERSITÉ.**

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



## COMMERCE DE DÉTAIL

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS METTONS EN ŒUVRE  
DES MESURES SPÉCIFIQUES  
ET RÉALISONS DES PROJETS  
CONCRETS.**

### COMMENTAIRE

En 2023, nous avons procédé à une analyse des risques en matière de biodiversité portant sur l'ensemble de notre assortiment, et identifié les points critiques. C'est sur la base de cet examen que nous définissons, en collaboration avec le WWF, des objectifs pour le commerce de détail. Notre but à plus long terme est de fixer des objectifs quantitatifs pour l'ensemble du groupe Coop pour la période qui débutera en 2027 et de nous engager ainsi à respecter les principes du Science Based Target for Nature (SBTN).

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Biodiversité](#),  
[Policy Paper Due Diligence](#)

### MESURES

- Promotion de l'agriculture biologique
- Partenariat de longue date: partenariat depuis 1999 avec Pro Specie Rara pour soutenir la diversité biologique des plantes utiles et des animaux de rente
- Objectifs de processus: poursuite d'objectifs de processus définis en accord avec le WWF dans le domaine de la biodiversité
- Analyse: analyse permanente des risques que nos produits et les matières premières utilisées représentent pour la biodiversité
- Composition de l'assortiment: présence dans nos assortiments de produits préservant la biodiversité, labellisés Pro Specie Rara, IP-SUISSE ou Hautes-tiges Suisse par exemple
- Projets: mise en œuvre de projets financés par le Fonds Coop pour le développement durable en faveur de la biodiversité

## PRODUCTION

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS METTONS EN ŒUVRE  
DES MESURES SPÉCIFIQUES  
ET RÉALISONS DES PROJETS  
CONCRETS.**

## COMMENTAIRE

Notre but à plus long terme est de fixer des objectifs quantitatifs pour l'ensemble du groupe Coop pour la période qui débutera en 2027 et de nous engager ainsi à respecter les principes du Science Based Target for Nature (SBTN).

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Biodiversité](#),  
[Policy Paper Due Diligence](#)

## MESURES

- Promotion de l'agriculture biologique
- Mesure à venir: analyse des risques que nos produits et les matières premières utilisées représentent pour la biodiversité

## COMMERCE DE GROS

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS METTONS EN ŒUVRE  
DES MESURES SPÉCIFIQUES  
ET RÉALISONS DES PROJETS  
CONCRETS.**

### COMMENTAIRE

Notre but à plus long terme est de fixer des objectifs quantitatifs pour l'ensemble du groupe Coop pour la période qui débutera en 2027 et de nous engager ainsi à respecter les principes du Science Based Target for Nature (SBTN).

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Biodiversité](#),  
[Policy Paper Due Diligence](#)

### MESURES

- Promotion de l'agriculture biologique
- Mesure à venir: analyse des risques que nos produits et les matières premières utilisées représentent pour la biodiversité

# BIO DEPUIS LA PREMIÈRE HEURE

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

L'agriculture biologique se soucie de l'homme, des animaux et de l'environnement. En utilisant des variétés robustes, en pratiquant une rotation diversifiée des cultures et en renonçant à l'emploi de pesticides chimiques de synthèse, de régulateurs de croissance et d'hormones, elle contribue non seulement à la protection du climat, mais aussi à la préservation de la biodiversité et à la fertilité des sols. Elle participe également au bien-être des animaux en réduisant les cheptels et en leur offrant plus d'espace ainsi qu'un accès à l'extérieur. C'est pour toutes ces raisons qu'en tant que leader sur le marché, nous

étoffons notre offre bio au fil des années. Nous entendons ainsi promouvoir la culture biologique, encourager les consommatrices et consommateurs à faire des choix plus écologiques et, grâce à une production respectueuse de l'environnement, protéger les trois principales ressources naturelles que sont la terre, l'eau et l'air. Nous considérons notre responsabilité de manière globale; c'est pourquoi nous menons, en collaboration avec un certain nombre de partenaires, des projets de recherche pour développer les connaissances dans le domaine de l'agriculture biologique.



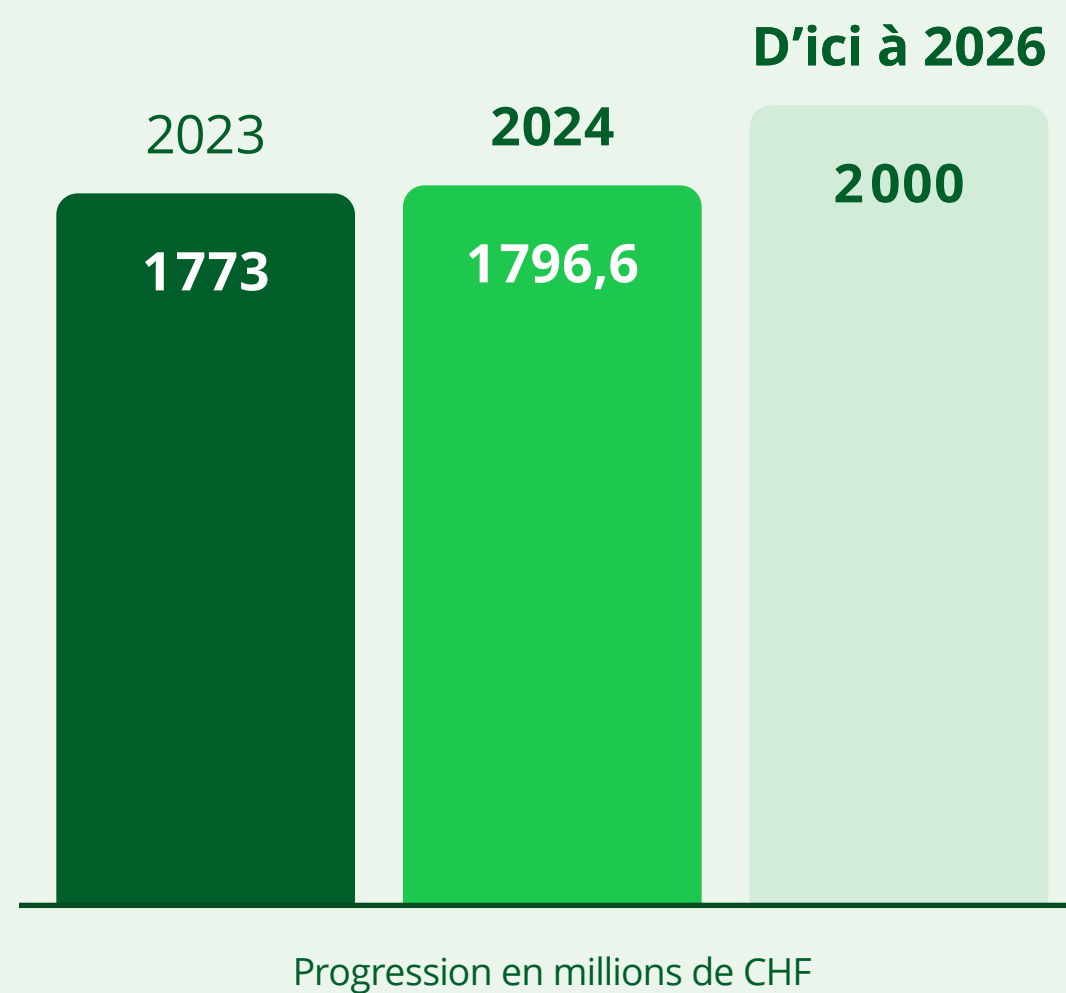
## CHAMP D'ACTION N° 7: NOUS SOUTENONS ET ENCOURAGEONS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



## OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

# PORTER LE PRODUIT NET DES PRODUITS ALIMENTAIRES BIO À 2 MILLIARDS DE FRANCS SUISSES.



**Normes acceptées:** Bourgeon Bio Suisse, Bourgeon Bio, intrants Bourgeon Bio, normes biologiques de l'UE, Demeter

### COMMENTAIRE

En 2024, le produit net des produits bio a grimpé à 1,79 milliard de francs suisses.

### REMARQUE

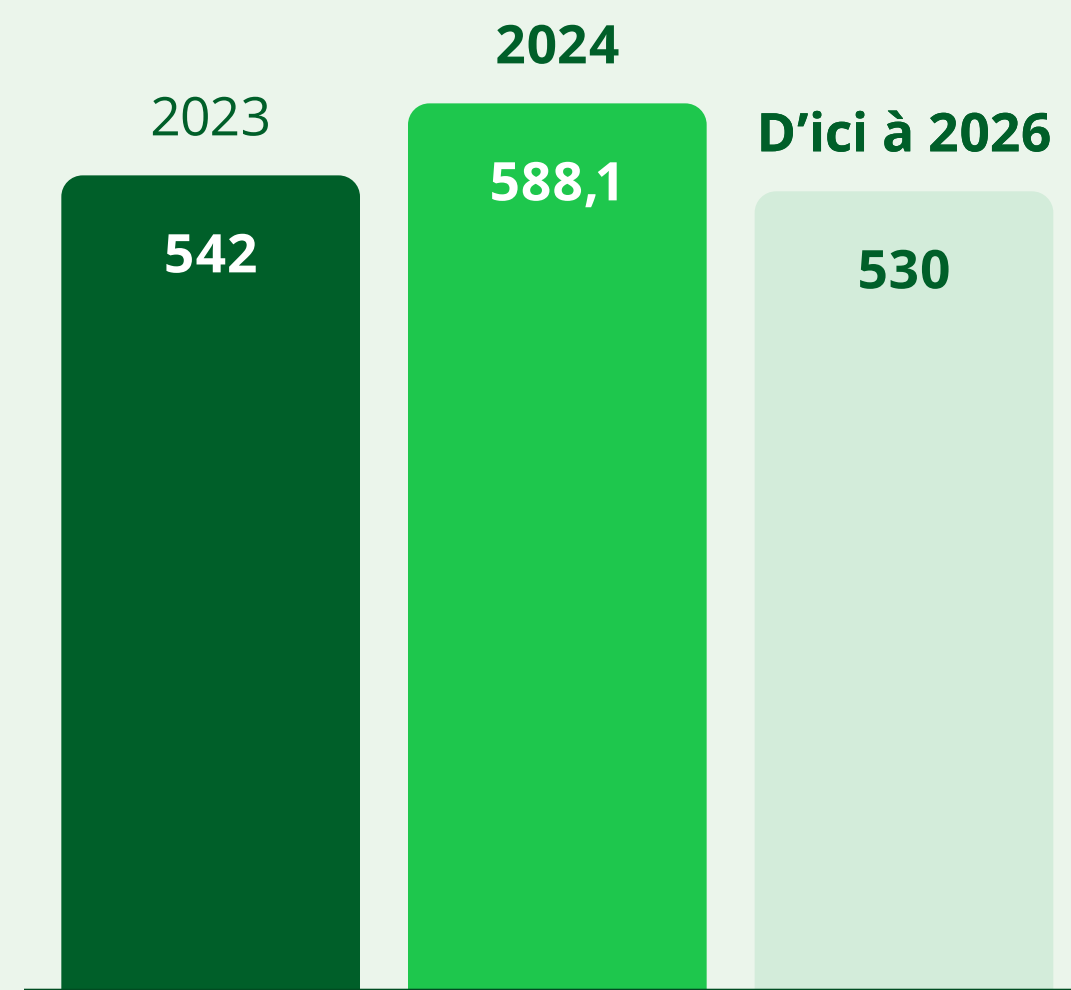
Cet objectif pluriannuel a été revu.

### MESURES

- Projets: mise en œuvre de projets contribuant au maintien de la biodiversité financés par le Fonds Coop pour le développement durable
- Élargissement de l'assortiment: élargissement continu de l'offre de produits bio et Demeter
- Promotion des ventes: commercialisation active de nos marques propres bio Naturaplan et Naturaline
- Examen et validation par le WWF de notre objectif en matière de produits bio
- Collaboration: collaboration et projets d'approvisionnement avec l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
- Partenariats de longue date: partenariat stratégique avec Bio Suisse depuis 1993
- Projets: mise en œuvre de projets financés par le Fonds Coop pour le développement durable en faveur de l'agriculture biologique

## OBJECTIF: PRODUCTION

# PORTER LE PRODUIT NET DES PRODUITS BIO À 530 MILLIONS DE FRANCS SUISSES.



Progression en millions de CHF

**Normes acceptées:** Bourgeon Bio Suisse, Bourgeon Bio, intrants Bourgeon Bio, normes biologiques de l'UE, Demeter

### COMMENTAIRE

Le succès est net: avec un produit net total de 588,1 millions de francs suisses pour les produits bio, nous avons dépassé notre objectif pour 2026.

### REMARQUE

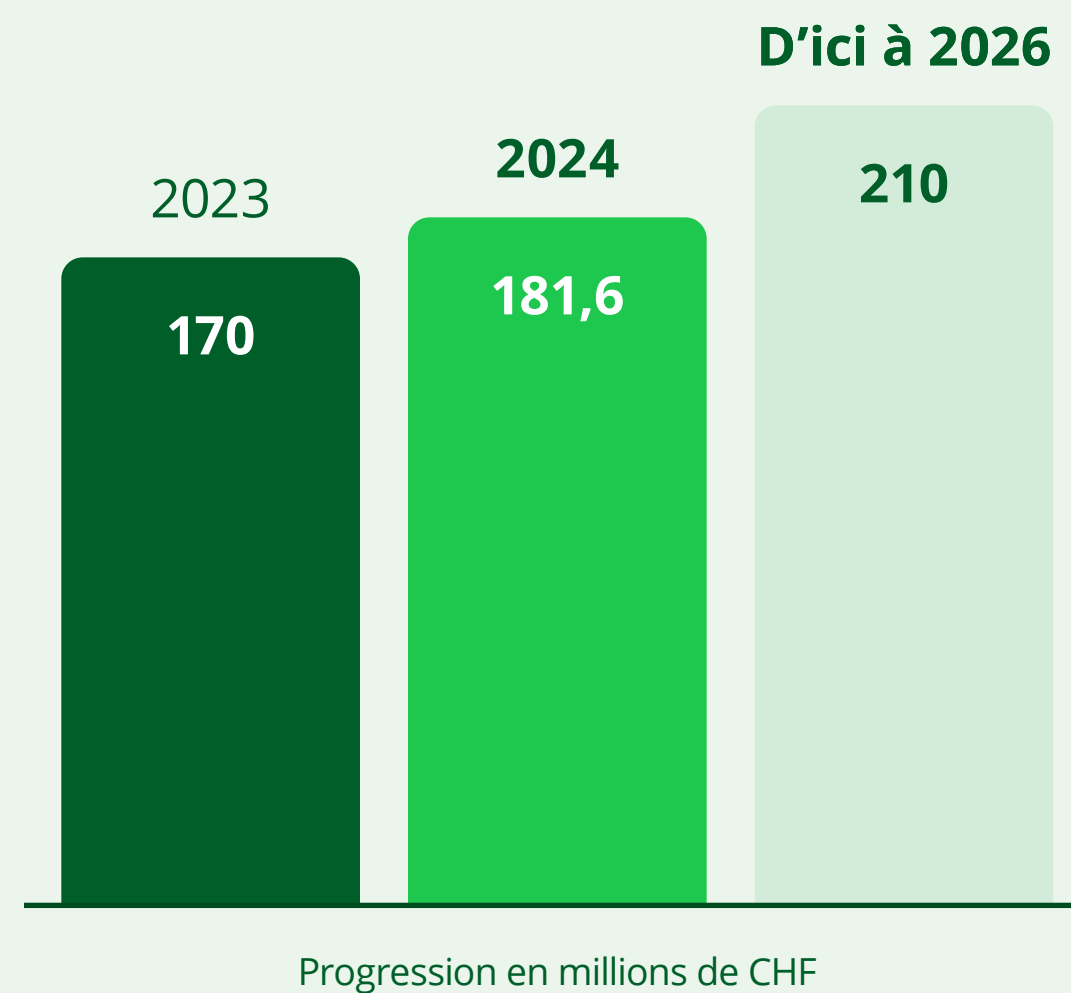
Cet objectif pluriannuel a été revu.

### MESURES

- Matières premières bio: conversion progressive et utilisation accrue de matières premières bio
- Promotion du bio: soutien à l'agriculture biologique au travers d'actions et de projets du Fonds

## OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

# PORTER LE PRODUIT NET DES PRODUITS ALIMENTAIRES BIO À 210 MILLIONS DE FRANCS SUISSES.



**Normes acceptées:** Bourgeon Bio Suisse, Bourgeon Bio, intrants Bourgeon Bio, normes biologiques de l'UE, Bioland, Naturland, label bio AMA avec origine Autriche, Demeter

### COMMENTAIRE

En 2024, le produit net des produits bio a grimpé à 181,6 millions de francs suisses.

### REMARQUE

Cet objectif pluriannuel a été revu.

### MESURES

- Élargissement de l'assortiment: élargissement continu de notre offre en produits bio
- Produits bio de marque propre: promotion et développement de notre marque propre bio Natura avec des produits spécifiques à chaque pays et des produits internationaux

# RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU DANS L'AGRICULTURE

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

En tant qu'entreprise opérant à l'échelle internationale, nous avons un rôle à jouer dans la protection des ressources naturelles. En raison de la complexité croissante des chaînes d'approvisionnement alimentaires et textiles au niveau mondial, les produits peuvent, selon leur provenance, présenter des risques en matière d'utilisation de l'eau dans le pays d'origine. Pour pouvoir garantir une gestion durable des ressources limitées en eau douce dans nos chaînes d'approvisionnement, nous avons opté pour une approche à l'échelle du groupe. Dans nos trois domaines d'activité, nous exigeons le respect

d'une norme de gestion de l'eau dans la production de tous les fruits et légumes frais ou transformés provenant de zones où l'eau est un bien rare. À noter que dans le commerce de détail, ces exigences s'appliquent également à l'achat de fleurs et de plantes. S'agissant du coton, nous misons sur du coton bio certifié durable qui remplit en plus les exigences de Bio Suisse relatives à la gestion de l'eau. Nous impliquons régulièrement le WWF et d'autres parties prenantes pour définir nos objectifs et nos mesures dans ce domaine.



**CHAMP D'ACTION N° 8:  
NOUS RÉDUISONS NOTRE  
EMPREINTE HYDRIQUE  
DANS NOS CHAÎNES  
D'APPROVISIONNEMENT.**

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



## COMMERCE DE DÉTAIL

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS METTONS EN ŒUVRE  
DES MESURES SPÉCIFIQUES  
ET RÉALISONS DES PROJETS  
CONCRETS.**

### COMMENTAIRE

Nous souhaitons garantir dès à présent que nos fruits et légumes, frais ou transformés, ainsi que nos fleurs et plantes soient cultivés de manière à préserver les ressources en eau. C'est pourquoi nous nous sommes fixé des objectifs, validés par le WWF, pour la mise en œuvre de normes en matière de gestion de l'eau et des sols: voir la [feuille de route "matières premières" du commerce de détail](#). Notre but à plus long terme est de fixer des objectifs quantitatifs pour l'ensemble du groupe Coop pour la période qui débutera en 2027 et de nous engager ainsi à respecter les principes du Science Based Target for Nature (SBTN).

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Eau](#)

### MESURES

- Projets: mise en œuvre de projets financés par le Fonds Coop pour le développement durable qui contribuent à une gestion durable de l'eau
- Directive Pesticides: directive comprenant notre propre liste des produits phytosanitaires interdits, applicable à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de fruits, légumes, fleurs et plantes de marques propres
- Normes: application systématique de normes de gestion de l'eau et des sols pour les fruits et légumes, frais ou transformés
- Soutien au Swiss Water and Climate Forum, qui met en avant des projets régionaux axés sur les problèmes liés à l'eau et au climat
- Objectifs de processus: poursuite d'objectifs de processus définis en accord avec le WWF dans le domaine de l'eau
- Empreinte hydrique et mesures: relevé de l'empreinte hydrique du commerce de détail Coop pour 2022 et 2023 selon la méthodologie du WWF et élaboration continue de mesures dans ce domaine

## PRODUCTION

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS METTONS EN ŒUVRE  
DES MESURES SPÉCIFIQUES  
ET RÉALISONS DES PROJETS  
CONCRETS.**

### COMMENTAIRE

Nous souhaitons garantir dès à présent que nos fruits et légumes, frais ou transformés, ainsi que nos fleurs et plantes soient cultivés de manière à préserver les ressources en eau: voir la [feuille de route "matières premières" de la production](#).

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Eau](#)

### MESURES

- Directive Pesticides: directive comprenant notre propre liste des produits phytosanitaires interdits, applicable à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de fruits, légumes, fleurs et plantes de marques propres
- Normes: application systématique de normes de gestion de l'eau et des sols pour les fruits et légumes, frais ou transformés

## COMMERCE DE GROS

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS METTONS EN ŒUVRE  
DES MESURES SPÉCIFIQUES  
ET RÉALISONS DES PROJETS  
CONCRETS.**

### COMMENTAIRE

Nous souhaitons garantir dès à présent que nos fruits et légumes, frais ou transformés, ainsi que nos fleurs et plantes soient cultivés de manière à préserver les ressources en eau: voir la [feuille de route "matières premières" du commerce de gros](#).

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Eau](#)

### MESURES

- Normes: application systématique de normes de gestion de l'eau et des sols pour les fruits et légumes, frais ou transformés

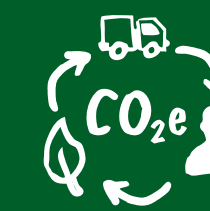
# ÉMISSIONS DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Le réchauffement climatique anthropique constitue l'un des plus grands défis de notre société pour les années à venir.

En tant qu'entreprise d'envergure internationale, nous sommes conscients de la responsabilité qui nous incombe et nous engageons en faveur de la protection du climat. Nous appelons de nos vœux une politique climatique, nationale et internationale, qui soit capable de limiter l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien en-deçà de 2°C. Nous sommes favorables aux objectifs zéro émission nette du Conseil fédéral suisse et avons remanié notre stratégie climatique en 2022.

Nos trajectoires annuelles de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du groupe s'appuient sur des bases scientifiques conformément aux prescriptions de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative). Nous nous engageons pour la réduction de nos émissions directes au sein de nos chaînes d'approvisionnement, mais aussi de celles générées en amont et en aval. Nous souhaitons travailler davantage avec des fournisseuses et fournisseurs poursuivant eux aussi des objectifs de réduction fondés sur des données scientifiques.



**CHAMP D'ACTION N° 9:  
NOUS RÉDUISONS NOS ÉMISSIONS  
DE CO<sub>2</sub>E DANS NOS CHAÎNES  
D'APPROVISIONNEMENT.**

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



## COMMERCE DE DÉTAIL

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS METTONS EN ŒUVRE  
DES MESURES SPÉCIFIQUES  
ET RÉALISONS DES PROJETS  
CONCRETS.**

## COMMENTAIRE

Nous avons recalculé l'empreinte carbone du groupe Coop en 2024. Des mesures de réduction concrètes sont en cours d'élaboration et l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) a validé nos objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques.

### Émissions indirectes de GES (scope 3) du groupe Coop [GRI 305-3]

<b>Volume brut des autres émissions indirectes de GES (scope 3), en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub></b>	22 633 056
<b>Gaz inclus dans le calcul</b>	CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> (fossile et biogénique), N <sub>2</sub> O, HFC, CFC
<b>Catégories et activités liées aux autres émissions indirectes de GES (scope 3) incluses dans le calcul</b>	Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14 et 15 au sens du GHG Protocol
<b>Année de référence</b>	2022
<b>Émissions de l'année de référence, en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub></b>	29 879 735

Les émissions scope 3 de 2023 et 2024 ne sont pour l'heure pas comparables à celles de 2022, qui est l'année de référence. Pour les calculer, nous avons amélioré le relevé des données et changé de méthode, passant du GIEC AR5 au GIEC AR6. L'année de référence (2022) sera revue et mise à jour courant 2025 afin de garantir une meilleure comparabilité.

Nos engagements dans le cadre de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) ayant été pris en 2022, cette même année a été définie comme année de référence. Les émissions indirectes de GES (scope 3) ont été calculées selon la norme ISO14064 et les directives du Greenhouse Gas Protocol (GHG-Protocol), à l'aide des bases de données suivantes:

- DEFRA 2024
- WFLDB v.3.9
- ecoinvent 3.9.1

Comme l'échéance a été avancée et que le calcul des émissions de CO<sub>2</sub>e scope 3 prend du temps, ce dernier a été effectué sur la base des données d'achat enregistrées entre novembre 2023 et octobre 2024 inclus, puis corrigé en fonction du chiffre d'affaires de 2024. Pour les catégories du scope 3 qui ne sont pas calculées à partir des données d'achat, nous avons effectué notre calcul sur la base de 2024 ou estimé les données sur la base de 2023.

## MESURES

- Objectifs de processus: poursuite d'objectifs de processus définis en accord avec le WWF dans le domaine des émissions générées dans la chaîne d'approvisionnement
- Renforcement de notre collaboration avec les fournisseuses et fournisseurs d'importance stratégique qui affichent des objectifs climatiques ambitieux et s'engagent à protéger le climat
- Compensation des émissions: compensation, en collaboration avec le WWF, des émissions générées par nos produits importés par avion, limités au minimum
- Matières premières critiques: mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- Recensement: recensement systématique de la part des partenaires commerciaux ayant pris des engagements volontaires, accessibles au public, en faveur de chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion d'écosystèmes
- Analyse: analyse de nos chaînes d'approvisionnement d'ici à 2026 afin d'identifier les produits provenant de régions à risque en termes de dégradation des sols et définition de mesures appropriées
- Élaboration de mesures concrètes dans le scope 3 en collaboration avec les interprofessions et les organisations labellisatrices

## PRODUCTION

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS METTONS EN ŒUVRE  
DES MESURES SPÉCIFIQUES  
ET RÉALISONS DES PROJETS  
CONCRETS.**

### COMMENTAIRE

Nous avons recalculé l'empreinte carbone du groupe Coop en 2024. Des mesures de réduction concrètes sont en cours d'élaboration et l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) a validé nos objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques.

### MESURES

- Matières premières critiques: mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- Recensement: recensement systématique de la part des partenaires commerciaux ayant pris des engagements volontaires, accessibles au public, en faveur de chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion d'écosystèmes
- Élaboration de mesures concrètes dans le scope 3 en collaboration avec les interprofessions et les organisations labellisatrices

## COMMERCE DE GROS

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS METTONS EN ŒUVRE  
DES MESURES SPÉCIFIQUES ET  
RÉALISONS DES PROJETS  
CONCRETS.**

### COMMENTAIRE

Nous avons recalculé l'empreinte carbone du groupe Coop en 2024. Des mesures de réduction concrètes sont en cours d'élaboration et l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) a validé nos objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques.

### MESURES

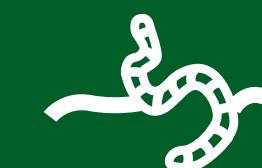
- Matières premières critiques: mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- Recensement: recensement systématique de la part des partenaires commerciaux ayant pris des engagements volontaires, accessibles au public, en faveur de chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion d'écosystèmes
- Élaboration de mesures concrètes dans le scope 3 en collaboration avec les interprofessions et les organisations labellisatrices

# SANTÉ DES SOLS

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

La fertilité des sols, et donc leur composition, est capitale pour nourrir une population mondiale en constante augmentation. Elle a aussi un impact sur le changement climatique, le sol étant le deuxième puits de carbone après les océans. Qui plus est, deux tiers des espèces vivent sous la surface de la terre. L'état des sols a par conséquent des répercussions directes et indirectes sur la biodiversité. En tant qu'entreprise d'envergure internationale, nous sommes conscients de notre responsabilité en matière de protection des ressources naturelles et de

préservation de la santé des sols. C'est pourquoi nous nous engageons en faveur d'une agriculture qui préserve la fertilité des sols, qui considère leur biodiversité comme une base de la vie, et qui s'efforce de maintenir l'équilibre au sein des écosystèmes naturels. Nous privilégions une approche à l'échelle de tout le groupe, en promouvant l'agriculture biologique, en appliquant des normes de développement durable et en mettant en œuvre notre directive sur l'utilisation des pesticides.



## CHAMP D'ACTION N° 10: NOUS PRÉSERVONS LA SANTÉ DES SOLS.

Objectifs de développement durable de  
l'ONU visés:



## COMMERCE DE DÉTAIL

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS PRÉVOYONS DES  
MESURES SPÉCIFIQUES  
ET DES PROJETS POUR  
LES ANNÉES À VENIR.**

Pour en savoir plus: [Policy Paper Sol](#)

### MESURES

- Objectifs de processus: poursuite d'objectifs de processus définis en accord avec le WWF dans les domaines de l'eau et de la biodiversité
- Promotion du bio: promotion de l'agriculture biologique
- Normes: mise en œuvre systématique de normes de développement durable minimales pour les matières premières critiques dans la culture et la production
- Analyse: analyse de nos chaînes d'approvisionnement d'ici à 2026 afin d'identifier les produits provenant de régions à risque en termes de dégradation des sols et définition de mesures appropriées
- Directive Pesticides: directive comprenant notre propre liste des produits phytosanitaires interdits, applicable à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de fruits, légumes, fleurs et plantes de marques propres

## PRODUCTION

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS PRÉVOYONS DES  
MESURES SPÉCIFIQUES  
ET DES PROJETS POUR  
LES ANNÉES À VENIR.**

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Sol](#)

### MESURES

- Promotion du bio: promotion de l'agriculture biologique
- Normes: mise en œuvre systématique de normes de développement durable minimales pour les matières premières critiques dans la culture et la production
- Directive Pesticides: directive comprenant notre propre liste des produits phytosanitaires interdits, applicable à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de fruits, légumes, fleurs et plantes de marques propres

**COMMERCE DE GROS**

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS PRÉVOYONS DES  
MESURES SPÉCIFIQUES  
ET DES PROJETS POUR  
LES ANNÉES À VENIR.**

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Sol](#)

### **MESURES**

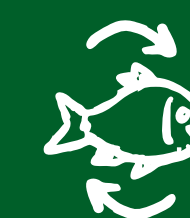
- Promotion du bio: promotion de l'agriculture biologique
- Normes: mise en œuvre systématique de normes de développement durable minimales pour les matières premières critiques dans la culture et la production

# PÊCHE DURABLE ET PROTECTION DES MERS

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 34% des stocks mondiaux de poissons sont aujourd'hui surexploités et 60% sont en passe de l'être. La disparition d'espèces dans la chaîne alimentaire fragile des océans bouleverse profondément la composition de la faune et de la flore naturellement présentes ainsi que l'équilibre des écosystèmes marins, ce qui accélère le déclin de leur biodiversité. Nous, groupe Coop, prônons une pêche durable et nous engageons en faveur de quotas de pêche fixés sur la base d'avis scientifiques et de pratiques de pêche respectueuses.

En tant que membre fondateur du WWF Seafood Group, nous faisons régulièrement contrôler l'intégralité de notre assortiment de poissons et fruits de mer par le WWF afin de nous assurer qu'il respecte les principes du développement durable. Nous appliquons des normes de développement durable dans nos assortiments et soutenons la recherche d'aliments alternatifs pour les élevages par l'intermédiaire du Fonds Coop pour le développement durable. Par ailleurs, l'évolution des normes internationales est primordiale à nos yeux, raison pour laquelle nous participons activement à divers projets dans ce domaine.



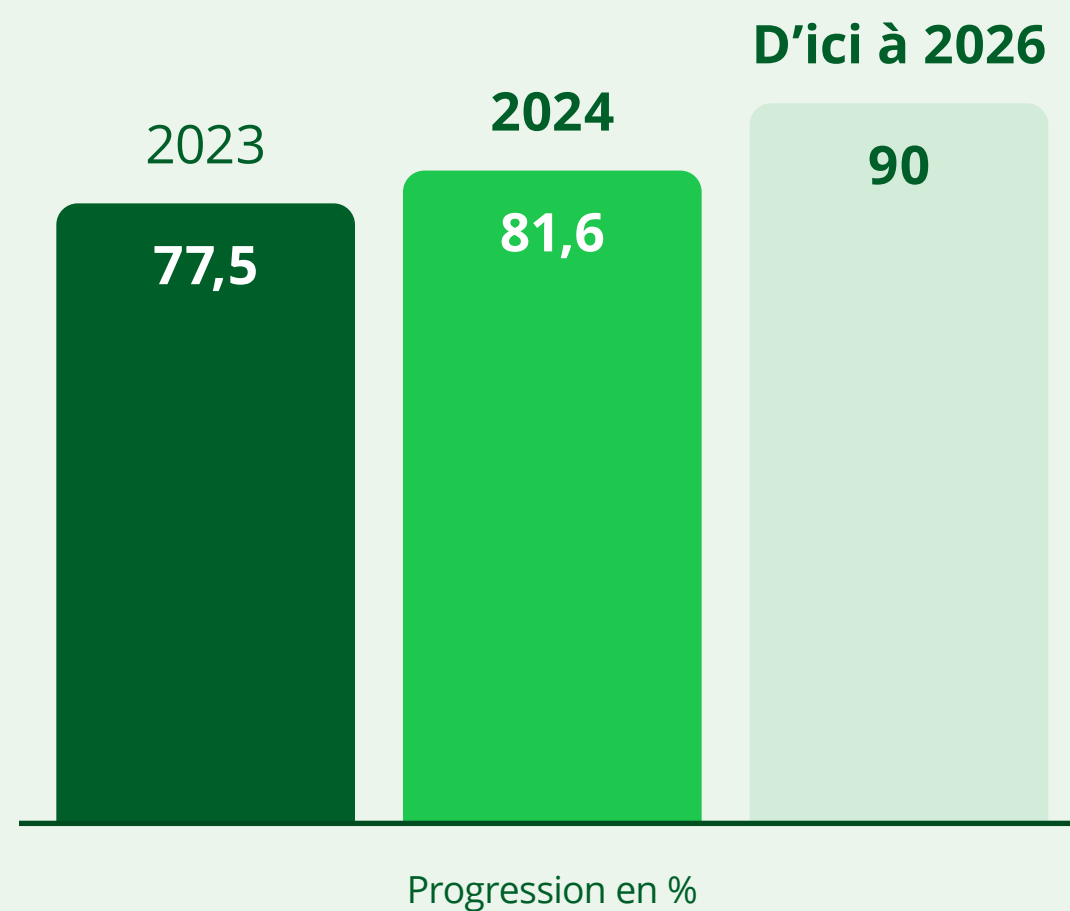
**CHAMP D'ACTION N° 11:  
NOUS NOUS ENGAGEONS  
CONTRE LA SURPÊCHE ET  
PRIVILÉGIONS LES MÉTHODES  
DE PÊCHE DURABLES.**

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



## OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

# APPLIQUER DES NORMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MINIMALES POUR 100% DES POISSONS ET FRUITS DE MER UTILISÉS DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES.



**Normes acceptées:** les normes acceptées sont indiquées dans la [feuille de route "matières premières" du commerce de détail](#).

### COMMENTAIRE

En 2024, 81,6% des poissons et fruits de mer utilisés dans nos produits de marques propres répondaient à des normes de développement durable minimales.

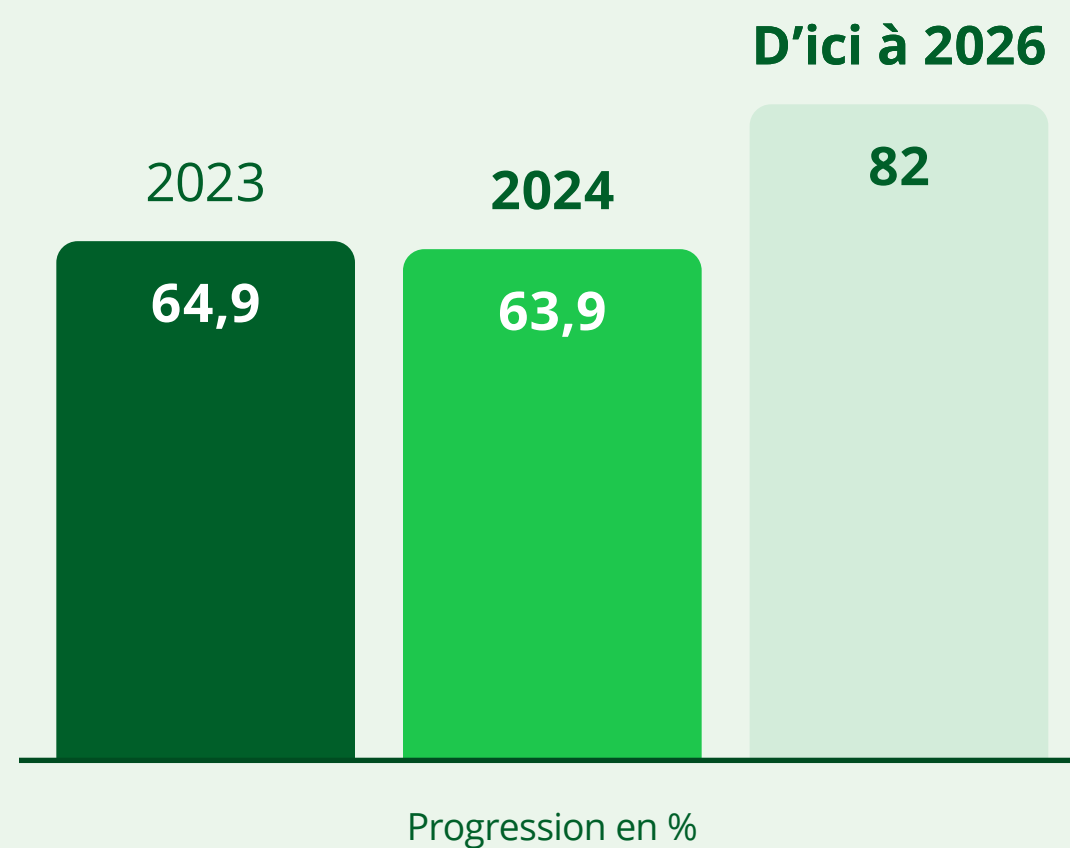
**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Pêche durable](#)

### MESURES

- Contrôle de l'assortiment par le WWF: examen et évaluation annuels par le WWF de l'ensemble de notre assortiment de poissons et fruits de mer
- Contrôle de l'objectif par le WWF: examen et validation par le WWF de notre objectif en matière de poissons et fruits de mer
- Application de la Directive Approvisionnement durable Poissons et fruits de mer et de la liste des produits et pratiques interdits, élaborée pour garantir le bien-être animal: ces documents sont contraignants pour l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de produits de marques propres et d'articles de marques
- Transparence pour la clientèle: guide d'achat élaboré en collaboration avec le WWF pour garantir une vue d'ensemble claire des poissons certifiés durables
- Composition de l'assortiment: assortiment certifié ASC ou MSC
- Projets: mise en œuvre de projets financés par le Fonds Coop pour le développement durable dans le domaine des poissons et fruits de mer

## OBJECTIF: PRODUCTION

# APPLIQUER DES NORMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MINIMALES POUR 90% DES POISSONS ET FRUITS DE MER UTILISÉS DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES.



**Normes acceptées:** les normes acceptées sont indiquées dans la [feuille de route "matières premières"](#) de la production.

### COMMENTAIRE

En 2024, 63,9% des poissons et fruits de mer utilisés dans nos produits de marques propres répondaient à des normes de développement durable minimales.

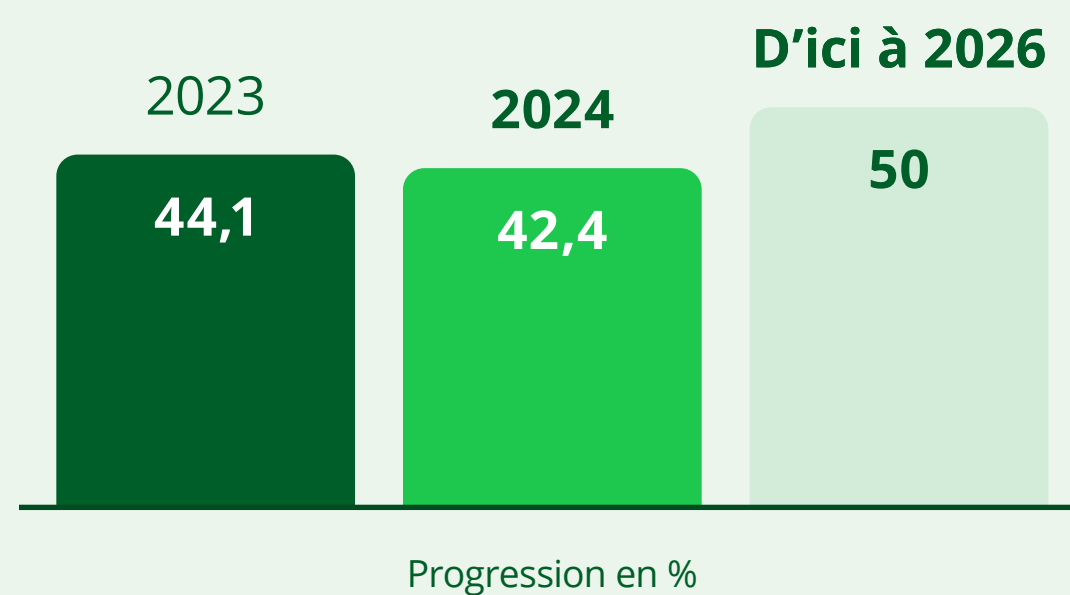
**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Pêche durable](#)

### MESURES

- Normes: mise en œuvre systématique de normes de développement durable minimales pour les matières premières critiques dans la culture et la production
- Contrôle de l'assortiment par le WWF: examen et évaluation annuels par le WWF de l'ensemble de notre assortiment de poissons et fruits de mer
- Bell Food Group: promotion d'un approvisionnement alimentaire responsable grâce à la liste "à bannir", qui répertorie les produits issus d'espèces menacées ou de modes d'élevage cruels ou non adaptés

## OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

# APPLIQUER DES NORMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MINIMALES POUR 75% DES POISSONS ET FRUITS DE MER UTILISÉS DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES.



**Normes acceptées:** les normes acceptées sont indiquées dans la [feuille de route "matières premières" du commerce de gros](#).

### COMMENTAIRE

En 2024, 42,4% des poissons et fruits de mer utilisés dans nos produits de marques propres répondaient à des normes de développement durable minimales.

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Pêche durable](#)

### REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part de chiffre d'affaires en 2023.

### MESURES

- Contrôle de l'assortiment: conseil et soutien du WWF lors du contrôle annuel de l'assortiment des poissons et fruits de mer de marques propres
- Normes: mise en œuvre systématique de normes de développement durable minimales pour les matières premières critiques dans la culture et la production

# PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Nous voulons que les œufs, le lait et la viande proviennent exclusivement d'élevages respectueux des animaux. C'est la raison pour laquelle nous avons ancré le bien-être animal dans notre stratégie. Par "bien-être animal", on entend l'état physique et mental des animaux, mais aussi le fait qu'ils puissent vivre selon leur mode de vie naturel. Afin de garantir un élevage adapté aux espèces, nous nous appuyons sur des normes strictes et reconnues en matière de bien-être animal, encourageons des solutions innovantes visant à améliorer les conditions d'élevage et nous démarquons par des projets et

programmes destinés à promouvoir le bien-être animal. En collaboration avec la Protection Suisse des Animaux PSA, nous avons passé au crible les programmes existants en faveur du bien-être animal et les avons fait évaluer. Nous voulons assumer notre responsabilité de manière conséquente, c'est pourquoi nous avons établi une liste des pratiques interdites. Nous sommes transparents et avons une position claire vis-à-vis de nos fournisseuses et fournisseurs concernant les méthodes de production et les produits qui ne correspondent pas à la définition suisse d'un élevage adapté à l'espèce.



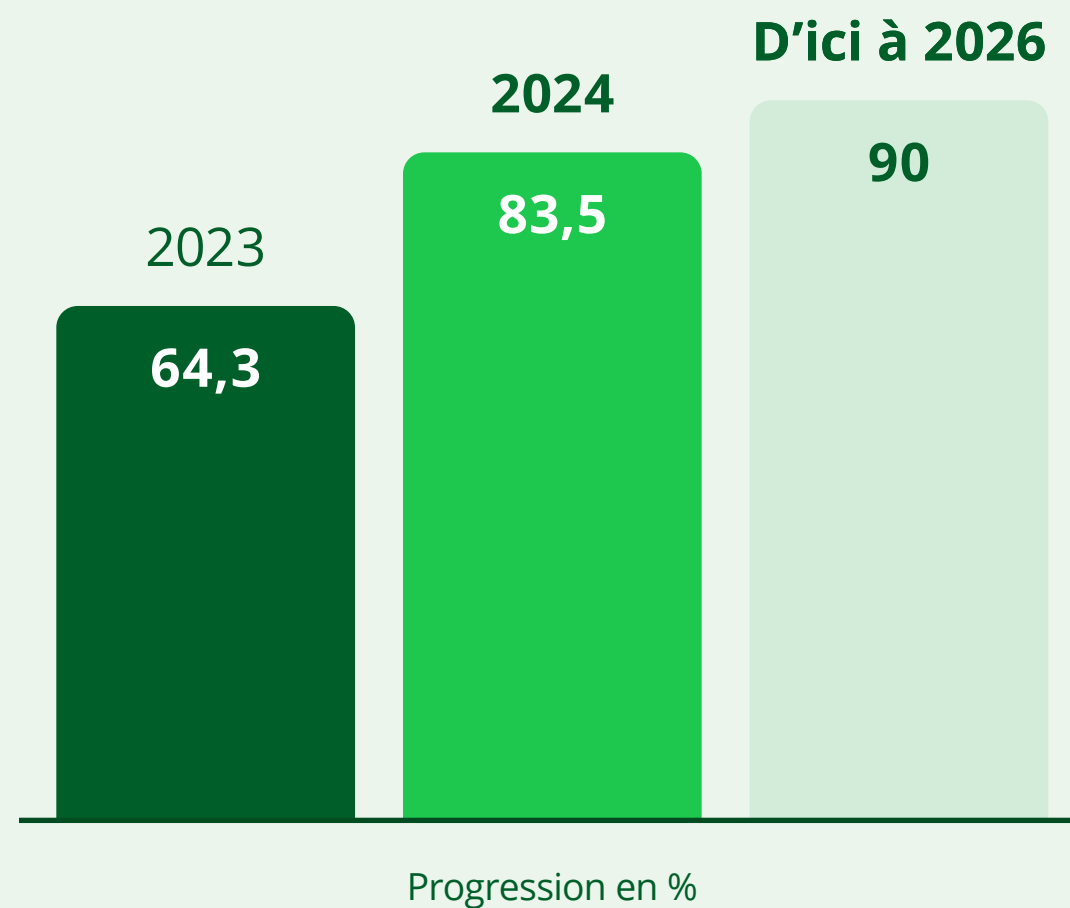
## CHAMP D'ACTION N° 12: NOUS ŒUVRONS EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE ANIMAL.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



## OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

**VEILLER À CE QUE 90% DES MATIÈRES PREMIÈRES ANIMALES UTILISÉES DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES SOIENT PRODUITES SELON UNE NORME DE BIEN-ÊTRE ANIMAL.**



### Normes acceptées:

Tierwohlmatrix/Animal Welfare Matrix (matrice du bien-être animal, en allemand et en anglais uniquement)

### COMMENTAIRE

En 2024, 83,5% des matières premières animales utilisées dans nos produits de marques propres répondaient à une norme de bien-être animal.

**Pour en savoir plus:** feuille de route "matières premières" du commerce de détail

### REMARQUE

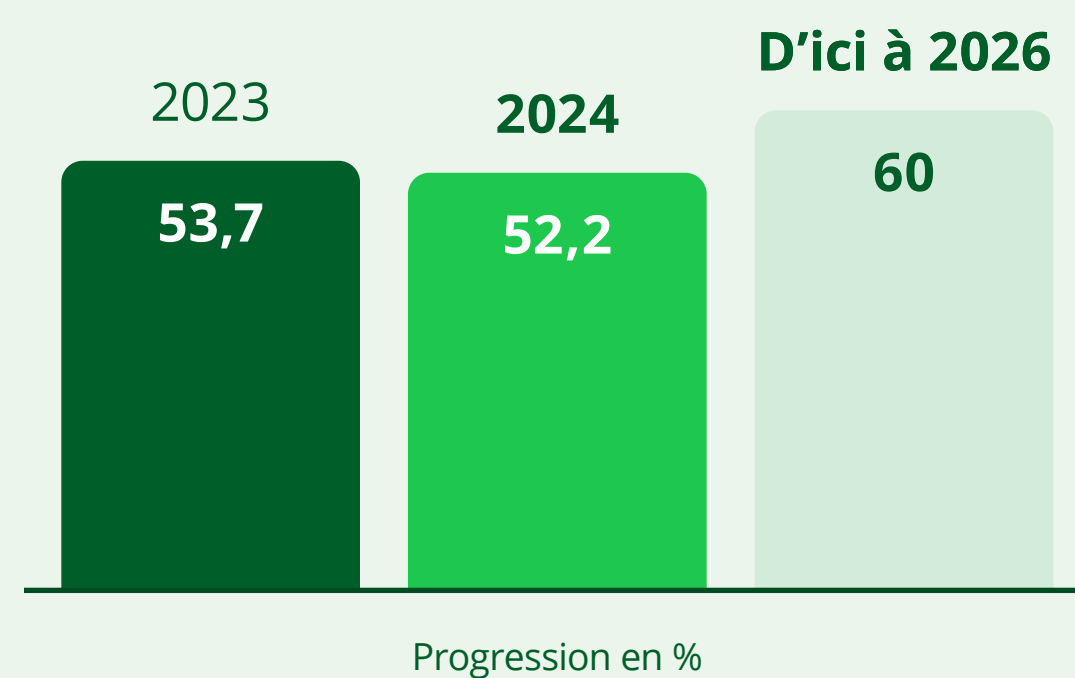
Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023.

### MESURES

- Liste des produits et pratiques interdits, élaborée pour garantir le bien-être animal: s'applique à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de produits de marques propres et d'articles de marques
- Projets: mise en œuvre de projets financés par le Fonds Coop pour le développement durable en faveur du bien-être animal

## OBJECTIF N° 1: PRODUCTION

**VEILLER À CE QUE 60% DES MATIÈRES PREMIÈRES ANIMALES UTILISÉES DANS NOS ENTREPRISES DE PRODUCTION EN SUISSE SOIENT PRODUITES SELON UNE NORME DE BIEN-ÊTRE ANIMAL.**



### Normes acceptées:

Tierwohlmatrix/Animal Welfare Matrix (matrice du bien-être animal, en allemand et en anglais uniquement)

### COMMENTAIRE

En 2024, 52,2% des matières premières animales utilisées dans nos entreprises de production en Suisse répondaient à une norme de bien-être animal.

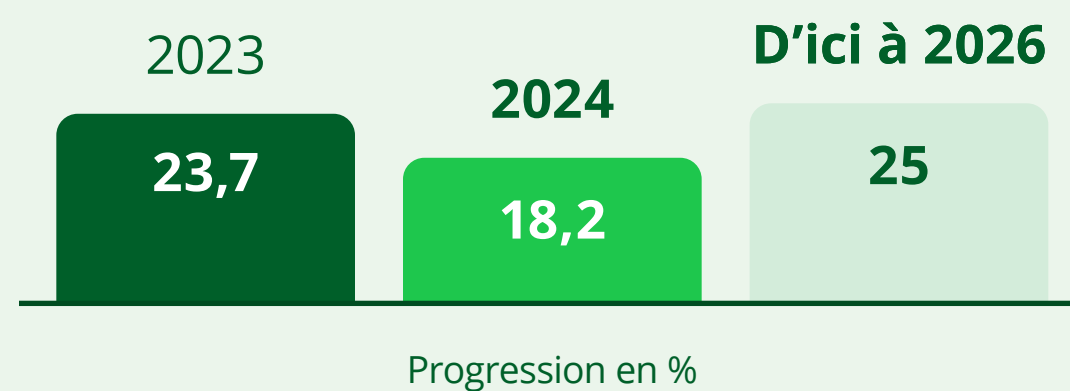
**Pour en savoir plus:** feuille de route "matières premières" de la production

### REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023.

## OBJECTIF N° 2: PRODUCTION

**VEILLER À CE QUE 25% DES MATIÈRES PREMIÈRES ANIMALES UTILISÉES DANS NOS ENTREPRISES DE PRODUCTION À L'ÉTRANGER SOIENT PRODUITES SELON UNE NORME DE BIEN-ÊTRE ANIMAL.**



### Normes acceptées:

Tierwohlmatrix/Animal Welfare Matrix (matrice du bien-être animal, en allemand et en anglais uniquement)

### COMMENTAIRE

En 2024, 18,2% des matières premières animales utilisées dans nos entreprises de production à l'étranger répondaient à une norme de bien-être animal.

**Pour en savoir plus:** feuille de route "matières premières" de la production

### REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023.

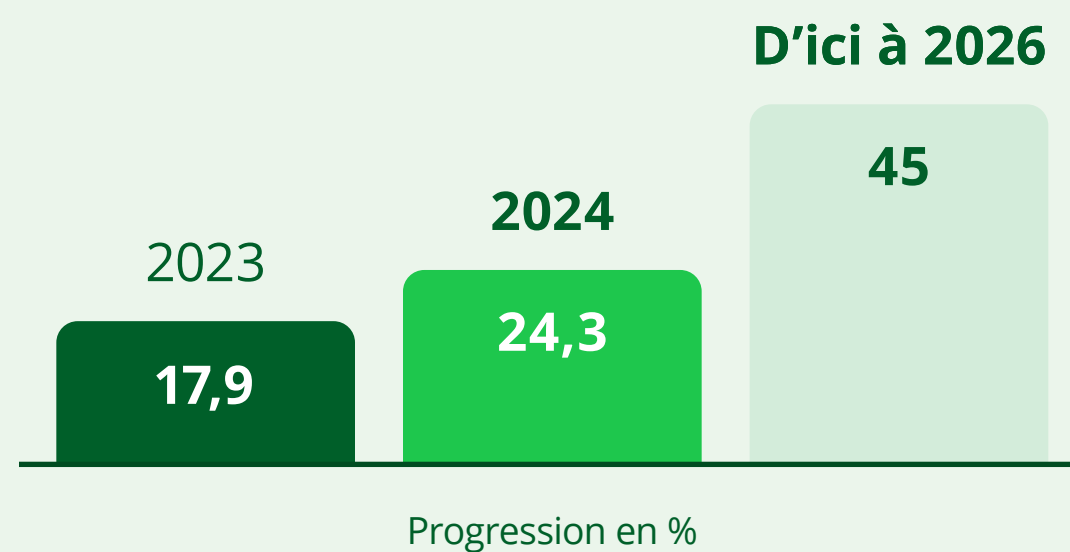
L'objectif pour 2026 a été revu.

### MESURES

- Liste des produits et pratiques interdits, élaborée pour garantir le bien-être animal: s'applique à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de produits de marques propres et d'articles de marques
- Projets: mise en œuvre de projets financés par le Fonds Coop pour le développement durable en faveur du bien-être animal

## OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

**VEILLER À CE QUE 45% DES MATIÈRES PREMIÈRES ANIMALES UTILISÉES DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES SOIENT PRODUITES SELON UNE NORME DE BIEN-ÊTRE ANIMAL.**



### Normes acceptées:

Tierwohlmatrix/Animal Welfare Matrix (matrice du bien-être animal, en allemand et en anglais uniquement)

### COMMENTAIRE

En 2024, 24,3% des matières premières animales utilisées dans nos produits de marques propres répondaient à une norme de bien-être animal.

**Pour en savoir plus:** feuille de route "matières premières" du commerce de gros

### REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part de chiffre d'affaires en 2023.

### MESURES

- Liste des produits et pratiques interdits, élaborée pour garantir le bien-être animal: s'applique à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de produits de marques propres et d'articles de marques



2<sup>E</sup> PILIER

# PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT



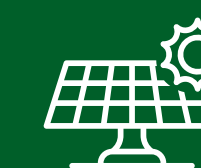
Afin de protéger efficacement l'environnement et le climat, nous nous engageons en faveur d'objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques et validés par l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative). Notre action est multiple: nous diminuons notre consommation d'énergie, investissons dans des solutions durables dans les domaines de la mobilité et de la logistique, réduisons nos émissions et notre consommation d'eau et metons sur la collaboration avec des fournisseuses et fournisseurs poursuivant eux aussi des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques. En promouvant des cycles des matières fermés et des solutions d'emballage innovantes, nous nous engageons pour une gestion responsable des ressources naturelles et pour la protection de l'environnement.

# RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Que ce soient nos points de vente, notre logistique, nos entreprises de production ou notre commerce de gros, toutes nos activités nécessitent de l'énergie. Or notre consommation d'énergie, ou plus précisément l'approvisionnement en énergie, engendre des émissions de gaz à effet de serre. Aussi, nous nous efforçons de la réduire systématiquement et misons sur des sources renouvelables. Le nombre d'installations photovoltaïques qui équipent les toits de nos points de vente, de nos entreprises de production et de nos centrales de distribution augmente rapidement. Notre objectif pour 2050: couvrir plus de 40% des besoins en électricité de nos sites suisses avec notre propre énergie solaire, grâce aux

investissements réalisés. Une bonne gestion de l'énergie, qui passe notamment par l'utilisation de systèmes d'éclairage efficaces et d'appareils électroniques, nous permet de réduire notre consommation au maximum. Lorsque nous rénovons ou construisons des bâtiments, nous choisissons systématiquement des énergies renouvelables pour les chauffer. Nous utilisons en outre nos rejets thermiques pour chauffer et climatiser les locaux. Nous convertissons progressivement nos centrales de distribution et installations de production à la chaleur renouvelable et abandonnons en grande partie les énergies fossiles dans les locaux en location.



## CHAMP D'ACTION N° 13: NOUS RÉDUISONS NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



## OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

# METTRE EN ŒUVRE POUR CE THÈME PERTINENT DES MESURES SPÉCIFIQUES ET RÉALISER DES PROJETS CONCRETS QUI NOUS PERMETTRONT D'ATTEINDRE NOS OBJECTIFS CLIMATIQUES VALIDÉS PAR L'INITIATIVE SBT.

### Consommation d'énergie du groupe Coop [GRI 302-1]

Consommation de combustibles provenant de sources non renouvelables:

<b>Quantité en MWh</b>	828 340
<b>Types de combustibles utilisés</b>	Mazout, gaz naturel, gaz de pétrole liquéfié (GPL), diesel, essence

Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables:

<b>Quantité en MWh</b>	131 860
<b>Types de combustibles utilisés</b>	Biodiesel, biogaz, hydrogène, granulés de bois, plaquettes de bois

Consommation d'électricité

<b>Quantité en MWh</b>	1 557 199
------------------------	-----------

Électricité produite par nos installations photovoltaïques

<b>Production totale en MWh</b>	66 312
<b>Consommation propre en MWh</b>	61 039
<b>Revente en MWh</b>	5 273

Consommation d'énergie thermique

<b>Quantité en MWh</b>	508 164
------------------------	---------

Sans intérêt pour l'activité du groupe, la consommation d'énergie de refroidissement n'a pas été relevée ni prise en compte dans le rapport. Le groupe Coop n'achète pas d'énergie frigorifique, mais la produit à l'aide de machines frigorifiques. Le courant consommé par ces machines est compris dans la consommation électrique publiée dans le rapport. La consommation de vapeur n'est pas mentionnée non plus car sans intérêt pour l'activité du groupe, qui produit lui-même la vapeur dont il a besoin. La part d'énergie thermique nécessaire à la production de vapeur est comprise dans la consommation d'énergie thermique publiée dans le rapport. Sa consommation d'électricité étant élevée, le groupe Coop ne revend que très peu du surplus produit par ses installations photovoltaïques.

Consommation d'énergie totale du groupe Coop

<b>Quantité en MWh</b>	2 649 083
------------------------	-----------

S'agissant du commerce de détail, les consommations électrique et thermique ainsi que les données de transport sont enregistrées à part. Les consommations énergétiques sont relevées selon le type d'énergie dont il s'agit:

- L'électricité est achetée et comptabilisée de manière centralisée par un prestataire externe. Cela signifie que les données concernant l'électricité nécessaire au commerce de détail peuvent être transmises de manière centralisée et attribuées individuellement à chaque site au moyen d'un identifiant. On relève en début d'année la consommation d'électricité de l'année qui vient de s'écouler. À l'heure où nous mettions sous presse, nous ne disposons pas encore de toutes les données de consommation pour 2024.

La période sous revue a donc été modifiée: elle porte non pas sur l'année civile (de janvier à décembre 2024), mais sur la période allant de décembre 2023 à novembre 2024.

- La consommation d'énergie thermique est mesurée par monitoring, relevée manuellement ou estimée. Le monitoring est utilisé dans tous les sites munis d'un système de mesure de l'énergie. Dans les points de vente qui n'en ont pas, la consommation annuelle d'énergie thermique est estimée sur la base de la surface de vente et d'une répartition représentative des vecteurs de chauffage. Les hypothèses de base de l'estimation sont plutôt sous-estimées.

Dans les centrales de distribution, dans les hôtels et chez Panofina (anciennement boulangeries Coop), une personne est responsable du relevé de la consommation thermique.

Elle collecte les données sur les compteurs ou sur les factures du prestataire externe. Ces données sont ensuite directement saisies dans le système de gestion de l'énergie.

La consommation d'énergie due au transport est mesurée sur la base du carburant consommé. Dans chaque entité commerciale, une personne est chargée d'enregistrer et de transmettre en début d'année la consommation de carburant de l'année qui vient de s'écouler. À l'heure où nous mettions sous presse, nous ne disposons pas encore de toutes les données de consommation thermique pour 2024, la facturation étant décalée dans le temps. Dans certains cas, nous avons donc procédé à une estimation fondée sur la consommation de la période correspondante de l'année précédente, aussi bien pour le commerce de détail que pour les entreprises de production et le commerce de gros.

Dans chaque entreprise de production de Coop Société Coopérative et de Bell Food Group, une personne est responsable de la saisie des données, comme dans les centrales de distribution, dans les hôtels et chez Panofina (anciennement boulangeries Coop). L'électricité pour les entreprises de production de Coop Société Coopérative est achetée et comptabilisée de manière centralisée, en même temps que celle destinée au commerce de détail. Là aussi, comme pour le commerce de détail, la période sous revue a été modifiée. Bell Food Group effectue son propre monitoring énergétique des installations de production. Les données comprennent la consommation d'électricité, de chaleur et de carburant. Elles sont enregistrées et transmises en janvier pour l'année civile précédente.

Dans le commerce de gros, pour chaque société nationale du groupe Transgourmet, une personne est responsable du relevé des consommations électrique et thermique et des données de transport. Les données sont enregistrées et transmises dans le système de gestion de l'énergie en janvier pour l'année qui vient de s'écouler.

Les pouvoirs calorifiques des différentes substances proviennent du Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA) ou de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Les consommations thermiques annuelles spécifiques proviennent de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA).

## Intensité énergétique du groupe Coop [GRI 302-3]

Ratio d'intensité énergétique en MWh par million de CHF	78,6
Paramètre spécifique à l'organisation utilisé pour calculer le ratio	Produit net du groupe Coop en francs suisses
Types d'énergie inclus dans le ratio d'intensité	Électricité, énergie thermique et carburant

Ce ratio ne tient compte que de la consommation d'énergie au sein de l'organisation.

## RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DU GROUPE COOP [GRI 302-4]

Réduction découlant directement des mesures prises pour économiser l'énergie et augmenter l'efficacité énergétique, exprimée en MWh

56 771

Types d'énergie inclus dans la réduction

Électricité, énergie thermique et carburant

Référence/base de calcul: année précédente

2023

Consommation d'énergie de l'année précédente en MWh

2 592 313

Pour en savoir plus sur la méthodologie de relevé de la consommation d'énergie: voir GRI 302-1. La réduction de la consommation d'énergie est calculée sur la base des données de l'année précédente, ce qui permet de mieux identifier ou de mieux comprendre les raisons des variations.

## OBJECTIF: PRODUCTION

**METTRE EN ŒUVRE POUR CE THÈME PERTINENT DES MESURES SPÉCIFIQUES ET RÉALISER DES PROJETS CONCRETS QUI NOUS PERMETTRONT D'ATTEINDRE NOS OBJECTIFS CLIMATIQUES VALIDÉS PAR L'INITIATIVE SBT.**

### MESURES

- Planification et optimisation des projets de transformation ou de construction de nos entrepôts, sites de production et bâtiments administratifs dans le respect des normes environnementales et du standard Minergie
- Mise en place d'installations photovoltaïques sur les toits de nos sites de production afin d'augmenter notre autonomie énergétique
- Valorisation des rejets de froid et de chaleur issus des processus de fabrication
- Utilisation d'énergies renouvelables pour la production de chaleur (plaquettes de bois ou pompes à chaleur, p. ex.)
- Achat d'électricité faiblement génératrice de CO<sub>2</sub> et optimisation du mix électrique dans les sites de production à l'étranger
- Analyse de la consommation d'énergie afin d'identifier les améliorations possibles dans la transformation, et définition de mesures

**OBJECTIF: COMMERCE DE GROS**

**METTRE EN ŒUVRE POUR CE  
THÈME PERTINENT DES  
MESURES SPÉCIFIQUES ET  
RÉALISER DES PROJETS  
CONCRETS QUI NOUS  
PERMETTRONT D'ATTEINDRE  
NOS OBJECTIFS CLIMATIQUES  
VALIDÉS PAR L'INITIATIVE SBT.**

### **MESURES**

- Développement des LED
- Valorisation des rejets thermiques et installation de systèmes de récupération de la chaleur
- Développement des installations photovoltaïques
- Planification et optimisation des projets de transformation ou de construction de nos entrepôts, points de vente et bâtiments administratifs dans le respect des normes environnementales et du standard Minergie
- Achat d'électricité faiblement génératrice de CO<sub>2</sub>
- Utilisation d'énergies renouvelables pour la production de chaleur

# ÉMISSIONS DIRECTES

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Par ses activités de commerce de détail, de commerce de gros et de production alimentaire, le groupe Coop génère chaque année une empreinte carbone importante. Partant de ce constat, nous nous sommes engagés en 2022 à nous aligner sur l'initiative SBT. Nos objectifs climatiques ont été validés par cette dernière en 2024. Seule une petite partie de nos émissions relève des scopes 1 et 2. Néanmoins, au vu de notre engagement global, il est important ici aussi de les réduire à zéro. Sont visées les émissions directes, c'est-à-dire celles qui proviennent de sources directement contrôlées par l'entreprise comme les camions, les systèmes frigorifiques ou le chauffage, ainsi que les émissions engendrées par l'achat d'énergie telle que l'électricité ou la chaleur. Les émissions générées par les voyages d'affaires de nos collaboratrices et collaborateurs, les livraisons des commandes passées sur coop.ch, le fret aérien et les véhicules de service sont compensées dans le cadre

de projets de protection du climat tout au long de notre propre chaîne d'approvisionnement. Afin de réduire durablement les émissions générées en amont et en aval de notre chaîne de valeur, nous travaillons avec des fournisseuses et fournisseurs d'importance stratégique qui poursuivent des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques. Par ailleurs, nous mettons en œuvre des projets visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>e tout au long de nos chaînes d'approvisionnement. Chaque année, nous discutons ouvertement de notre engagement climatique avec notre partenaire, le WWF, ainsi qu'avec d'autres acteurs du monde scientifique et des ONG. Ceci nous permet de définir un niveau d'ambitions en rapport avec nos objectifs. De plus, nous échangeons avec d'autres entreprises ayant une approche similaire à la nôtre afin d'harmoniser nos mesures, nos méthodes de calcul et nos indicateurs, et de gagner ainsi en efficacité.



## CHAMP D'ACTION N° 14: NOUS ÉVITONS ET RÉDUISONS LES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>E.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



**OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE DÉTAIL**  
**RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>E APPARTENANT AUX SCOPES 1 ET 2 DE 21% EN VALEUR ABSOLUE PAR RAPPORT À 2022 AU NIVEAU DU GROUPE COOP.**

**COMMENTAIRE**

Le succès est net: les émissions de CO<sub>2</sub>e du groupe Coop ont diminué de 27,1% en 2024 par rapport à 2022. Nous avons donc atteint notre objectif pour 2026.

**Émissions directes de GES (scope 1) du groupe Coop** [GRI 305-1]

<b>Volume brut d'émissions directes de GES (scope 1), en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub></b>	203 296
<b>Gaz inclus dans le calcul</b>	Tous les gaz selon GRI 305-1
<b>Émissions de CO<sub>2</sub> biogéniques, en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub></b>	34 875
<b>Année de référence pour le calcul</b>	2022
<b>Émissions de l'année de référence, en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub></b>	222 533

Nos engagements dans le cadre de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) ayant été pris en 2022, cette même année a été définie comme année de référence. Les émissions de l'année de référence ont été recalculées en 2024 afin de tenir compte des deux filiales de Transgourmet Autriche, Riedhart Handels GmbH et Gastro-Profi GmbH. Par ailleurs, les émissions des fluides frigorigènes dans le commerce de gros ont été calculées à partir des charges totales et non pas des recharges. D'autres corrections ont été apportées dans les domaines de l'énergie thermique et du transport.

Les facteurs d'émission pour les combustibles et les carburants proviennent de l'Advanced User Set 2024 du Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA). Les potentiels d'effet de serre (Potentiel de Réchauffement Global, PRG/ Global Warming Potentials, GWP) des fluides frigorigènes proviennent du document "Vue d'ensemble des principaux fluides frigorigènes" (état: septembre 2020) publié par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Nous utilisons l'approche du contrôle opérationnel. Les émissions ont été calculées dans le plus strict respect du GHG-Protocol, à l'aide d'un logiciel ESG. S'agissant du commerce de détail, toutes les unités commerciales intégralement consolidées ont été prises en compte. Les entités ne disposant que de quelques bureaux ont été ignorées. S'agissant du commerce de gros, les émissions de GES publiées sont générées par neuf unités commerciales représentant ensemble environ 95% du chiffre d'affaires. Nous ne tenons pas compte des autres filiales ou participations, qui ne pèsent pas sur la consommation d'énergie totale ni sur les émissions totales. S'agissant de Bell Food Group, tous les sites de production ont été répertoriés. Certains bureaux et entrepôts, dont la consommation d'énergie est insignifiante par rapport à celle des sites de production, ont cependant été ignorés.

## Émissions indirectes de GES associées à l'énergie (scope 2) du groupe Coop [GRI 305-2]

<b>Volume brut d'émissions indirectes de GES (scope 2) basées sur la localisation, en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub></b>	171 687
<b>Volume brut d'émissions indirectes de GES associées à l'énergie (scope 2) basées sur le marché, en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub></b>	45 606
<b>Gaz inclus dans le calcul</b>	Tous les gaz selon GRI 305-2
<b>Année de référence pour le calcul</b>	2022
<b>Émissions de l'année de référence basées sur le marché, en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub></b>	119 052

Nos engagements dans le cadre de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) ayant été pris en 2022, cette même année a été définie comme année de référence. Les émissions de l'année de référence ont été recalculées en 2024 afin de tenir compte des deux filiales de Transgourmet Autriche, Riedhart Handels GmbH et Gastro-Profi GmbH. Les facteurs

d'émission de l'électricité ont été empruntés àecoinvent ou, pour les mix résiduels respectifs, à l'Association of Issuing Bodies (AIB) (état: 2024). Nous utilisons l'approche du contrôle opérationnel. Les émissions ont été calculées dans le plus strict respect du Greenhouse Gas Protocol (GHG-Protocol), à l'aide d'un logiciel ESG. S'agissant du commerce de détail, toutes les unités commerciales intégralement consolidées ont été prises en compte. Les entités ne disposant que de quelques bureaux ont été ignorées. S'agissant du commerce de gros, les émissions de GES publiées sont générées par neuf unités commerciales représentant ensemble environ 95% du chiffre d'affaires. Nous ne tenons pas compte des autres filiales ou participations, qui ne pèsent pas sur la consommation d'énergie totale ni sur les émissions totales. S'agissant de Bell Food Group, tous les sites de production ont été répertoriés. Certains bureaux et entrepôts, dont la consommation d'énergie est insignifiante par rapport à celle des sites de production, ont cependant été ignorés.

## Intensité des émissions de gaz à effet de serre du groupe Coop [GRI 305-4]

<b>Ratio d'intensité des émissions de gaz à effet de serre, en tonnes de CO<sub>2</sub>e par million de CHF</b>	7,38
<b>Paramètre spécifique à l'organisation utilisé pour calculer le ratio</b>	Produit net du groupe Coop en francs suisses
<b>Émissions de gaz à effet de serre incluses dans le ratio d'intensité</b>	Émissions directes (scope 1) et émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2) basées sur le marché
<b>Gaz inclus dans le calcul</b>	Tous

## Réduction des émissions de gaz à effet de serre du groupe Coop [GRI 305-5]

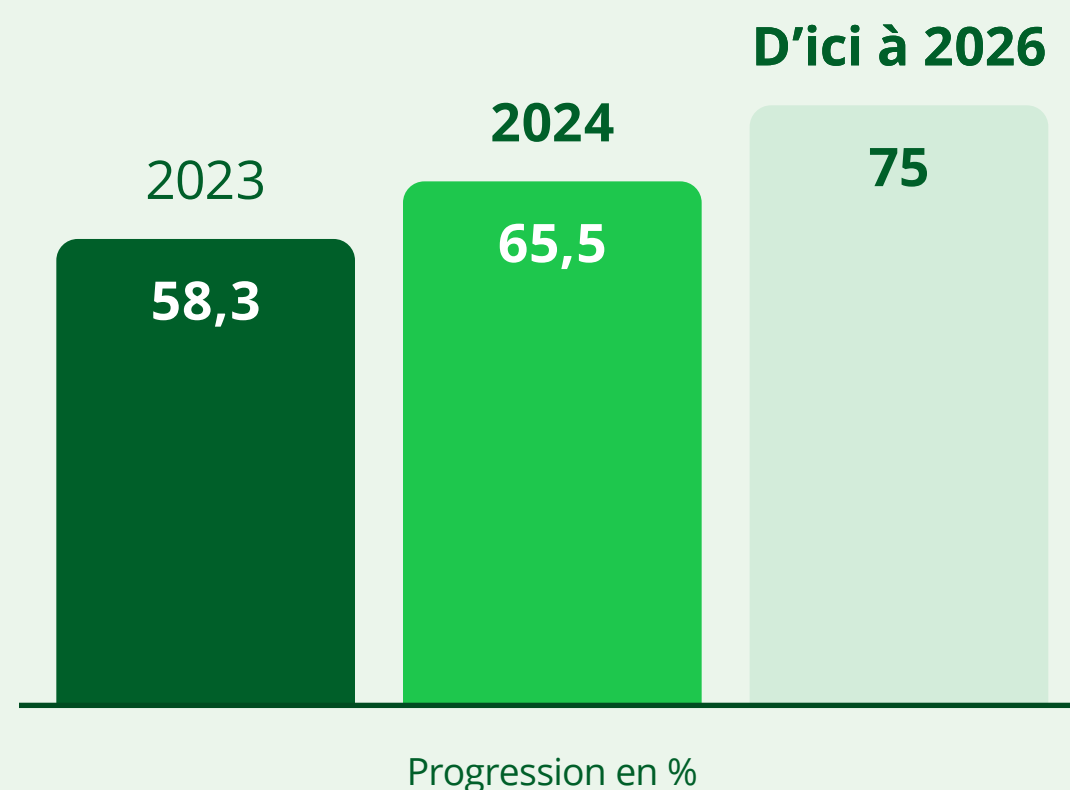
Réduction découlant directement des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub>	35 902
Gaz inclus dans le calcul	Tous
Référence/base de calcul: année précédente	2023
Émissions de l'année précédente, en tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub>	284 804
Émissions de gaz à effet de serre incluses dans le calcul	Émissions directes (scope 1) et émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2) basées sur le marché

La réduction des émissions de gaz à effet de serre a été calculée sur la base des données de l'année précédente, ce qui permet de mieux identifier ou de mieux comprendre les raisons des variations. La baisse des émissions par rapport à l'année précédente ne doit pas être vue comme la seule conséquence des initiatives de réduction prises. L'évolution des émissions dépend aussi de facteurs externes tels qu'un hiver doux ou une baisse de production. Néanmoins, les mesures que nous avons prises ont porté leurs fruits. À titre d'exemples: dans le domaine du transport, l'utilisation de biocarburants a augmenté par rapport à l'année précédente; en ce qui concerne le chauffage, le remplacement des combustibles fossiles par des combustibles de sources renouvelables a progressé; et sur les sites de production, diverses mesures d'optimisation ont permis de réduire la consommation de combustibles fossiles.

Les émissions ont été calculées dans le plus strict respect du Greenhouse Gas Protocol (GHG-Protocol), à l'aide d'un logiciel ESG.

## OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE DÉTAIL

# OBTENIR DE 75% DE NOS FOURNISSEUSES ET FOURNISSEURS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE L'ASSURANCE QU'ILS POURSUIVENT DES OBJECTIFS CLIMATIQUES FONDÉS SUR DES DONNÉES SCIENTIFIQUES.



## COMMENTAIRE

En 2024, 65,5% de nos fournisseuses et fournisseurs d'importance stratégique poursuivaient des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques.

Font partie des fournisseuses et fournisseurs d'importance stratégique ceux qui contribuent à environ 80% du chiffre d'affaires. Cet objectif nous permet donc d'obtenir le meilleur effet de levier possible. Le pourcentage est calculé à partir des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part de chiffre d'affaires en 2021.

## REMARQUE

Par "objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques", nous entendons les objectifs de réduction des émissions scope 1, 2 et 3 visant à maintenir le réchauffement mondial largement en dessous de 2°C d'ici à 2050. Les données collectées à cet effet comprennent également celles des fournisseuses et fournisseurs classés comme "committed" selon les critères de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative).

## MESURES

- Adhésion aux principes de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) et à ses objectifs de réduction des émissions fondés sur des données scientifiques
- Discussion de l'adhésion à l'initiative SBT en amont avec le WWF, notre partenaire, qui l'approuve et la soutient

explicitement. Intégration des objectifs fixés dans l'accord de prestation signé entre Coop et le WWF, dans le volet sur la protection du climat

- Rôle pionnier dans le domaine de la mobilité hydrogène en tant que fondatrice de l'association Mobilité H2 et grâce à la construction de la première station-service à hydrogène ouverte au public du pays
- Promotion de l'électromobilité
- Utilisation, pour nos camions, de biodiesel neutre en CO<sub>2</sub> produit à partir de déchets organiques (huile de friture provenant de nos entreprises de production et de nos restaurants, p. ex.)
- Directive Construction durable pour les bâtiments nouvellement construits ou transformés
- Membre fondateur du WWF Climate Savers et aujourd'hui "Climate Partner" du WWF
- Limitation au strict minimum des transports de marchandises par avion
- Compensation ciblée des émissions générées par le transport de nos marchandises par avion, nos livraisons coop.ch et nos voyages d'affaires
- Réalisation de projets de protection du climat selon les critères du Gold Standard, en collaboration avec le WWF
- Conversion aux fluides frigorigènes naturels
- Valorisation des rejets thermiques
- Développement des installations photovoltaïques
- Utilisation d'énergies renouvelables pour la production de chaleur

## OBJECTIF: PRODUCTION

**RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>E APPARTENANT AUX SCOPES 1 ET 2 DE 21% EN VALEUR ABSOLUE PAR RAPPORT À 2022 AU NIVEAU DU GROUPE COOP.**

### COMMENTAIRE

Nous poursuivons un objectif global en matière d'émissions de CO<sub>2</sub>e au niveau du groupe Coop. Nos progrès dans ce domaine sont présentés au paragraphe "Commerce de détail".

### MESURES

- Conversion aux fluides frigorigènes naturels
- Valorisation des rejets thermiques
- Développement des installations photovoltaïques
- Utilisation d'énergies renouvelables pour la production de chaleur
- Directive Construction durable pour les bâtiments nouvellement construits ou transformés

## OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE GROS

# RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>E APPARTENANT AUX SCOPES 1 ET 2 DE 21% EN VALEUR ABSOLUE PAR RAPPORT À 2022 AU NIVEAU DU GROUPE COOP.

## COMMENTAIRE

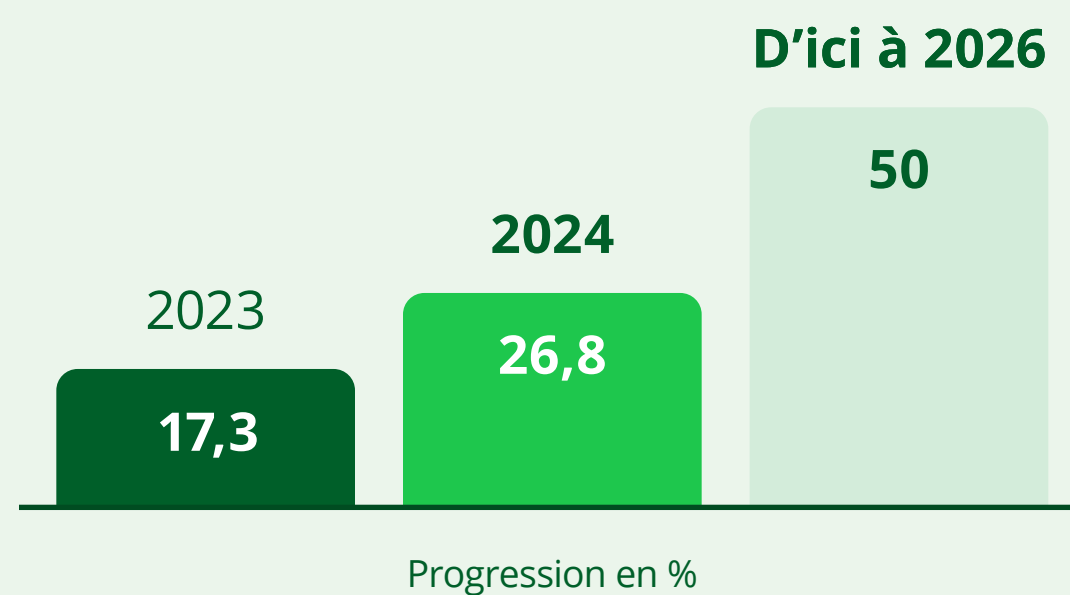
Nous poursuivons un objectif global en matière d'émissions de CO<sub>2</sub>e au niveau du groupe Coop. Nos progrès dans ce domaine sont présentés au paragraphe "Commerce de détail".

## MESURES

- Conversion progressive aux carburants à émanations faibles des flottes de camions de toutes les sociétés nationales
- Amélioration de l'efficacité dans la logistique
- Conversion aux fluides frigorigènes naturels
- Développement des LED
- Valorisation des rejets thermiques et installation de systèmes de récupération de la chaleur
- Planification et optimisation des projets de transformation ou de construction de nos entrepôts, points de vente et bâtiments administratifs dans le respect des normes environnementales et du standard Minergie
- Développement des installations photovoltaïques
- Utilisation d'énergies renouvelables pour la production de chaleur

## OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE GROS

**OBTENIR DE 50% DE NOS FOURNISSEUSES ET FOURNISSEURS DE PRODUITS DE MARQUES PROPRES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE L'ASSURANCE QU'ILS POURSUIVENT DES OBJECTIFS CLIMATIQUES FONDÉS SUR DES DONNÉES SCIENTIFIQUES.**



### COMMENTAIRE

En 2024, 26,8% de nos fournisseuses et fournisseurs d'importance stratégique poursuivaient des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques.

Font partie des fournisseuses et fournisseurs de produits de marques propres d'importance stratégique ceux qui contribuent à environ 80% du chiffre d'affaires. Cet objectif nous permet donc d'obtenir le meilleur effet de levier possible. Le pourcentage est calculé à partir des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part de chiffre d'affaires en 2021.

### REMARQUE

Par "objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques", nous entendons les objectifs de réduction des émissions scope 1, 2 et 3 visant à maintenir le réchauffement mondial largement en dessous de 2°C d'ici à 2050. Les données collectées à cet effet comprennent également celles des fournisseuses et fournisseurs classés comme "committed" selon les critères de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative).

### MESURES

- Adhésion aux principes de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) et à ses objectifs de réduction des émissions fondés sur des données scientifiques

# TRANSPORT DE MARCHANDISES RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Autre sujet important pour le groupe Coop: le transport de marchandises. Les marchandises doivent être livrées à nos magasins de détail et de gros tous les jours. Ces transports sont source d'émissions et nous rendent tributaires d'infrastructures adaptées. En ayant recours au transport ferroviaire à partir d'une distance de 90 kilomètres, nous réduisons l'impact climatique de notre logistique en Suisse et déchargeons considérablement le réseau routier. Par ailleurs, nous misons sur des carburants alternatifs comme le biodiesel issu de déchets ou le biogaz, et nous soutenons le développement de carburants innovants tels que l'hydrogène. Nous réduisons nos transports aériens au strict minimum. Pour les transports par avion qui ne peuvent être évités dans le commerce de détail, les voyages d'affaires et les livraisons des commandes passées sur coop.ch, nous assumons nos responsabilités en investis-

sant dans des projets de protection du climat menés avec le WWF le long de nos chaînes d'approvisionnement. En intégrant dans nos assortiments du commerce de détail et de gros des articles saisonniers et régionaux, nous favorisons les achats de produits transportés sur de courtes distances. En dehors de la Suisse aussi, nous misons sur des moyens de transport à faibles émissions dans les pays européens où nous sommes actifs dans le commerce de gros. En matière de protection du climat, nous impliquons régulièrement nos parties prenantes dans la planification de nos mesures, car cela permet des échanges constructifs. De plus, nous faisons partie du réseau "lean&green", qui regroupe des entreprises ayant des objectifs et des visions similaires aux nôtres et promouvant une approche durable des transports.



**CHAMP D'ACTION N° 15:  
AVEC RAILCARE, NOUS  
TRANSFÉRONS LE TRANSPORT  
DE NOS MARCHANDISES DE  
LA ROUTE AU RAIL DE MANIÈRE  
SYSTÉMATIQUE EN SUISSE.**

Objectifs de développement durable de  
l'ONU visés:



## OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

# RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>E DE NOS PROPRES MOYENS DE TRANSPORT DE 14% PAR RAPPORT À 2022.

### COMMENTAIRE

Le succès est net: en 2024, nous avons pu réduire les émissions de CO<sub>2</sub>e de nos propres moyens de transport de 21,2% par rapport à 2022.

### REMARQUE

Cet objectif pluriannuel a été revu. À compter de 2024, nous poursuivons un objectif de réduction des émissions générées par nos propres moyens de transport.

### MESURES

- Transfert systématique de la route au rail de nos transports de marchandises à partir de 90 kilomètres de distance
- Utilisation de HVO (Hydrotreated Vegetable Oils, huiles végétales hydrogénées) dans les camions roulant normalement au diesel
- Utilisation de camions à hydrogène
- Utilisation de camions électriques
- Utilisation pour nos camions de biodiesel issu de déchets organiques, neutre en CO<sub>2</sub>
- Système d'analyse visant à optimiser la conduite de nos camions diesel
- Projet du Fonds: mise en place d'un réseau de stations-service à hydrogène couvrant l'ensemble du territoire suisse, en collaboration avec l'association Mobilité H2
- Cargo sous terrain (CST): transfert des transports de marchandises en souterrain; participation au projet depuis ses débuts

## **PRODUCTION**

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS PRÉVOYONS DES  
MESURES SPÉCIFIQUES  
ET DES PROJETS POUR  
LES ANNÉES À VENIR.**

## **MESURES**

- Transfert de nos transports de marchandises de la route au rail

**OBJECTIF: COMMERCE DE GROS**  
**RÉDUIRE LES ÉMISSIONS**  
**DE CO<sub>2</sub>E DE NOS PROPRES**  
**MOYENS DE TRANSPORT DE**  
**11% PAR RAPPORT À 2022.**

**COMMENTAIRE**

En 2024, nous avons pu réduire les émissions de CO<sub>2</sub>e de nos propres moyens de transport de 1,6% par rapport à 2022.

**REMARQUE**

Cet objectif pluriannuel a été revu. À compter de 2024, nous poursuivons un objectif de réduction des émissions générées par nos propres moyens de transport.

**MESURES**

- Amélioration de l'efficacité dans la logistique, transfert des transports de marchandises
- Conversion progressive aux carburants à émanations faibles des flottes de camions de toutes les sociétés nationales

# BOUCLER LES CYCLES DES MATIÈRES

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

La production et la vente de biens de consommation et de produits alimentaires nécessitent des ressources que nous achetons dans le monde entier. L'économie circulaire a donc un fort potentiel ici. Nous voulons réduire notre consommation en ressources et utiliser les matériaux le plus efficacement et le plus longtemps possible en circuit fermé. C'est pourquoi nous mettons en œuvre des projets innovants visant à valoriser les sous-produits de la production alimentaire et bouclons le cycle des emballages dans la logistique en privilégiant des solutions

réutilisables. Les déchets que nous ne pouvons éviter sont systématiquement triés afin de pouvoir être recyclés. Grâce à des systèmes de commande flexibles, nous réduisons les déchets alimentaires au strict minimum. Par ailleurs, nous donnons à des associations caritatives les invendus dont la qualité est encore irréprochable. Les produits qui ne sont plus comestibles sont utilisés pour nourrir les animaux ou pour produire du biogaz.



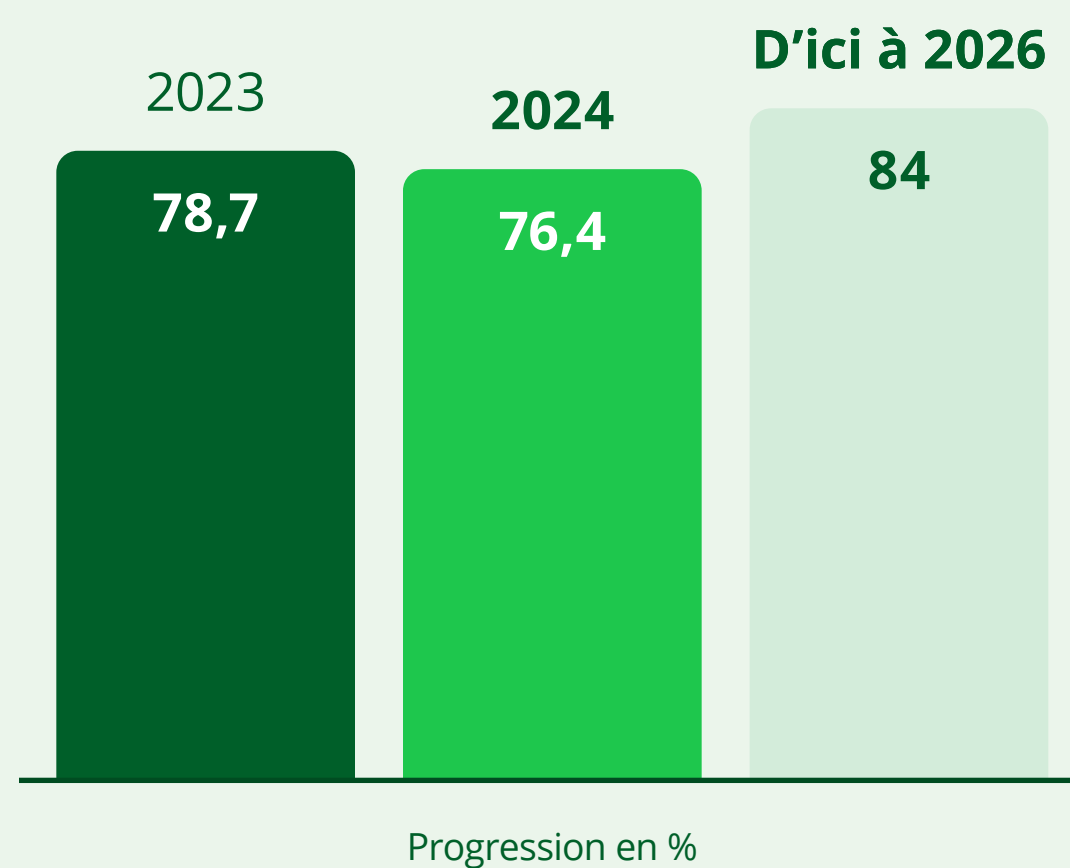
**CHAMP D'ACTION N° 16:  
NOUS BOUCLONS,  
RALENTISSONS ET  
RACCOURCISSONS  
SYSTÉMATIQUEMENT NOS  
CYCLES DES MATIÈRES.**

Objectifs de développement durable de  
l'ONU visés:



## OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE DÉTAIL

# PORTER À 84% AU MOINS LA PART DES MATÉRIAUX VALORISÉS.



### COMMENTAIRE

En 2024, nous avons atteint un taux de valorisation de 76,4%.

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Économie circulaire](#)

### Production de déchets et impacts significatifs liés aux déchets dans le commerce de détail [GRI 306-1]

La majorité des déchets sont des emballages (suremballages, emballages de transport, etc.), des déchets alimentaires et des matériaux d'emballage rapportés par les client·e·s. Les déchets retournés par les client·e·s sont principalement constitués de bouteilles en plastique (PET et autre) et d'appareils électriques usagés. Au total, nous comptons 31 fractions différentes. La plupart des déchets provenant des emballages finaux et des produits obsolètes rapportés par les client·e·s sont comptabilisés dans les points de vente. Ils sont triés puis transportés dans les centrales de distribution en vue de leur valorisation (recyclage ou valorisation énergétique). Dans le commerce de détail, aucun déchet n'est produit qui soit directement dangereux pour l'être humain ou pour l'environnement.

Dans l'ensemble du groupe Coop, les données collectées concernent principalement les déchets générés en interne. Dans le commerce de détail et de gros, une partie des déchets sont des retours des client·e·s.

### Gestion des impacts significatifs liés aux déchets dans le groupe Coop [GRI 306-2]

Soucieux d'augmenter la part des matériaux valorisables (déchets faisant l'objet d'une valorisation matière par rapport au total des déchets générés), le groupe Coop s'est fixé des objectifs quantitatifs s'inscrivant dans le cadre des objectifs pluriannuels de développement durable. Une consigne stricte dans ce sens a été donnée dans tous les domaines d'activité: la part visée doit être atteinte d'ici à la fin de la période en cours (2022-2026). Nous voulons réduire l'utilisation des ressources et boucler les cycles des matières. Nous poursuivons cet objectif en mettant en œuvre des mesures de réduction des emballages (primaires, secondaires et tertiaires: suppression des emballages quand la protection du produit reste garantie, réduction des matériaux d'emballage (plastique), passage à des systèmes d'emballages réutilisables, utilisation de matériaux recyclés et garantis recyclables), mais aussi par la transformation des sous-produits en nouveaux produits commercialisables de qualité. Des projets ont été lancés entre

2022 et 2024 dans le cadre du concept d'économie circulaire: ils visent le basculement sur des systèmes d'emballages qui soient les plus écologiques possibles ainsi que le pilotage de nouvelles offres de services pour les appareils dans les formats du commerce de détail et pour la transformation des sous-produits industriels en produits commercialisables de qualité. Les exigences légales à respecter lors du transfert de déchets et de matériaux valorisables à des sociétés d'élimination sont en premier lieu celles en vigueur dans le pays concerné. En Suisse, des audits sont réalisés, en particulier dans le commerce de détail, auprès des professionnels reprenant les déchets critiques tels que les plastiques, les déchets organiques, le papier et le carton. Tous

les points de vente et centrales de distribution du commerce de détail enregistrent leurs déchets et matériaux valorisables dans un outil centralisé en ligne, par mois ou par an selon les volumes. Les informations proviennent des sociétés d'élimination mandatées. Selon le rythme des saisies, les données sont analysées et discutées une ou quatre fois par an. Les volumes de déchets de la production, tirés des données des sociétés d'élimination, sont eux aussi enregistrés dans l'outil centralisé en ligne. Bell Food Group utilise ses propres systèmes d'enregistrement. Dans le commerce de gros, les volumes de déchets sont saisis une fois par an sur la base des données fournies par les sociétés d'élimination, puis communiqués au groupe Coop.

## Déchets générés dans le commerce de détail [GRI 306-3]

<b>Poids total des déchets générés en tonnes métriques, dont:</b>	151 280
<b>papier/carton</b>	48 580
<b>ordures ménagères</b>	35 832
<b>déchets organiques (hors déchets alimentaires)</b>	74
<b>déchets alimentaires</b>	40 002
<b>plastique et autres matériaux d'emballage</b>	12 401
<b>verre</b>	12
<b>bois</b>	3 310
<b>autres</b>	11 070

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

## Déchets détournés de l'élimination dans le commerce de détail [GRI 306-4]

Déchets détournés de l'élimination:

<b>Poids total des déchets détournés de l'élimination en tonnes métriques, dont:</b>	113 005
<b>papier/carton</b>	48 580
<b>ordures ménagères</b>	4
<b>déchets organiques (hors déchets alimentaires)</b>	74
<b>déchets alimentaires</b>	39 750
<b>plastique et autres matériaux d'emballage</b>	12 401
<b>verre</b>	12
<b>bois</b>	1 452
<b>autres</b>	10 733

Déchets transférés pour élimination:

<b>Poids total des déchets transférés pour élimination en tonnes métriques, dont:</b>	38 275
<b>papier/carton</b>	0
<b>ordures ménagères</b>	35 828
<b>déchets organiques (hors déchets alimentaires)</b>	0
<b>déchets alimentaires</b>	252
<b>plastique et autres matériaux d'emballage</b>	0
<b>verre</b>	0
<b>bois</b>	1 858
<b>autres</b>	337

Déchets dangereux:

<b>Déchets dangereux traités en vue de leur valorisation, en tonnes métriques</b>	811
<b>Déchets dangereux recyclés, en tonnes métriques</b>	0
<b>Déchets dangereux auxquels d'autres méthodes de récupération ont été appliquées, en tonnes métriques</b>	21

Déchets non dangereux:

<b>Déchets non dangereux traités en vue de leur valorisation, en tonnes métriques</b>	939
<b>Déchets non dangereux recyclés, en tonnes métriques</b>	111 234
<b>Déchets non dangereux auxquels d'autres méthodes de récupération ont été appliquées, en tonnes métriques</b>	0

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

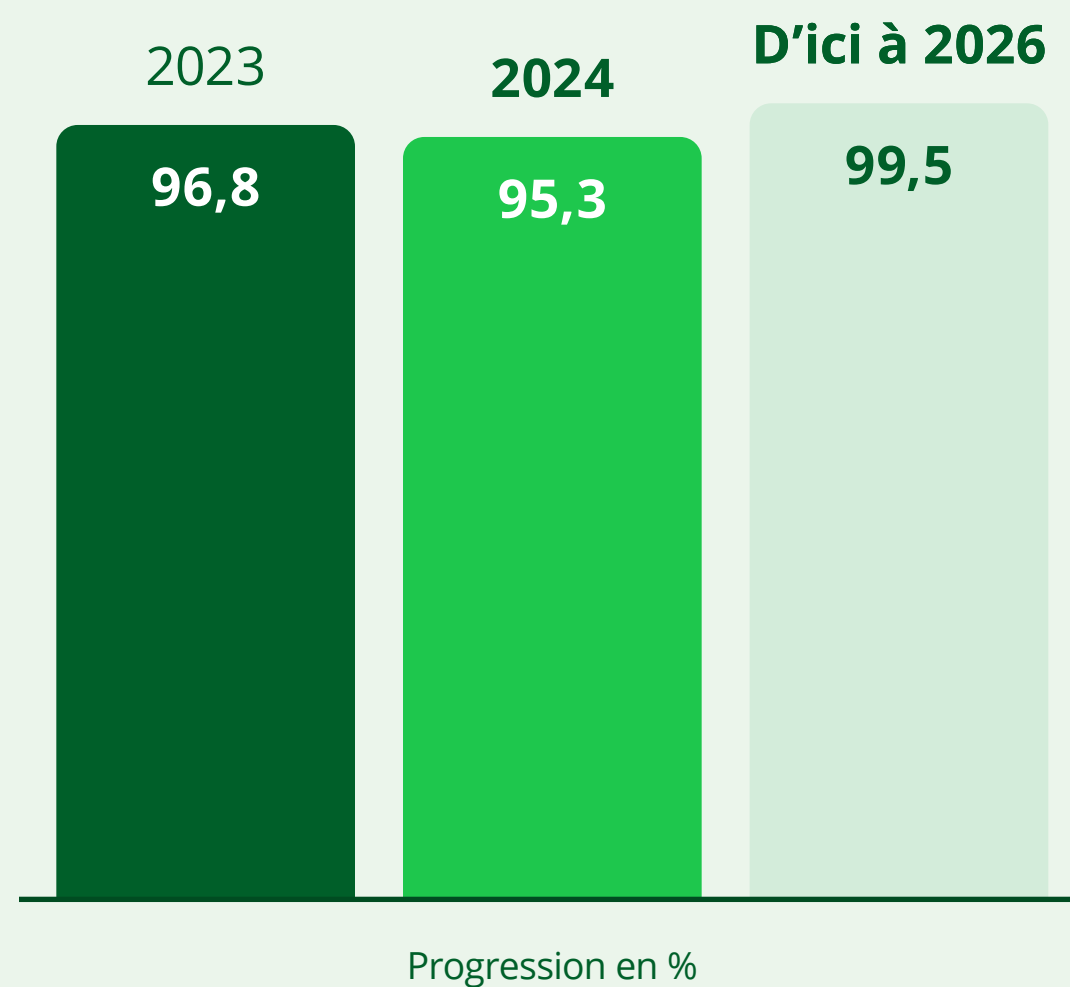
## Déchets transférés pour élimination dans le commerce de détail [GRI 306-5]

<b>Poids total des déchets non dangereux transférés pour élimination, en tonnes métriques</b>	32 366
<b>Poids total des déchets dangereux transférés pour élimination, en tonnes métriques</b>	5 909

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

## OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE DÉTAIL

**ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET GARANTIR QUE 99,5% DE LA NOURRITURE VENDUE DANS NOS FORMATS ALIMENTAIRES SERVE À LA CONSOMMATION HUMAINE. NOUS VISONS À CE TITRE LE DOUBLEMENT DU VOLUME DE NOS DONS ALIMENTAIRES.**



### COMMENTAIRE

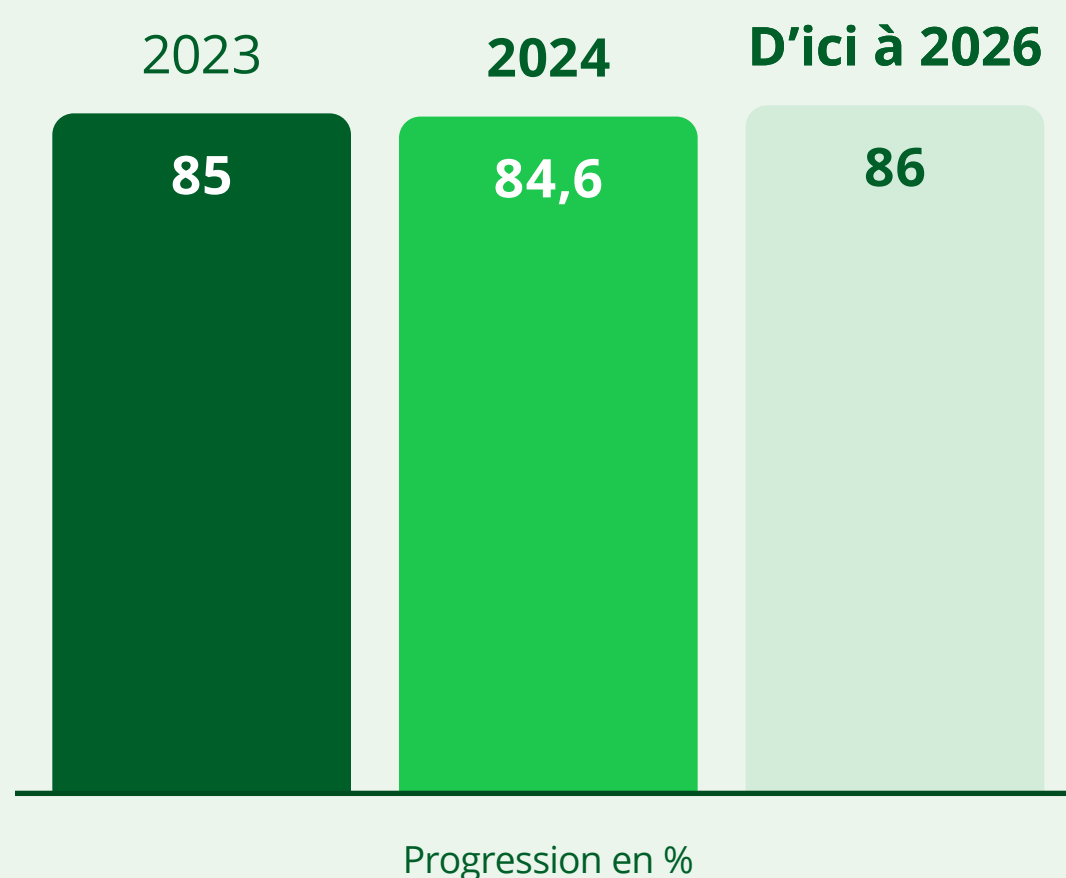
En 2024, 95,3% des produits alimentaires ont servi à la consommation humaine.

### MESURES

- Projets: mise en œuvre de projets financés par le Fonds Coop pour le développement durable dans les domaines de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Mise en œuvre d'un concept d'élimination spécifique à chaque format spécialisé et à chaque point de vente
- Saisie mensuelle dans les points de vente des matériaux valorisables collectés séparément et transférés triés pour valorisation
- Utilisation parcimonieuse des ressources et promotion de leur revalorisation grâce à une gestion ciblée des déchets et à une économie circulaire: réduction des ordures ménagères, optimisation des matériaux (en tenant compte de la durée de vie, de la réparabilité et de la modularité) et augmentation du taux de recyclage
- Partenariat avec Swiss Recycle
- Transformation des déchets organiques en aliments pour animaux, en biogaz ou en biodiesel pour nos camions; transformation des résidus de fermentation en compost ou en engrais liquide pour l'agriculture
- Directive sur les emballages secondaires

## OBJECTIF N° 1: PRODUCTION

# PORTER À 86% AU MOINS LA PART DES MATÉRIAUX VALORISÉS.



## COMMENTAIRE

En 2024, nous avons atteint un taux de valorisation de 84,6%.

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Économie circulaire](#)

### Production de déchets et impacts significatifs liés aux déchets dans la production [GRI 306-1]

En termes de volumes, la majorité des déchets générés par les sites de production sont des suremballages et des emballages de transport, ainsi que du matériel d'hygiène utilisé pour la fabrication des produits. D'autre part, les sous-produits industriels génèrent des déchets qui sont revalorisés au mieux et avec la plus grande valeur ajoutée possible. Fabricant de lessives, de produits de nettoyage et de cosmétiques, Steinfels Swiss génère des déchets spéciaux, qui sont éliminés dans le respect de l'environnement conformément à la législation en vigueur. Par ailleurs, les abattoirs de Bell Food Group génèrent des sous-produits animaux nécessitant un traitement spécial pour des raisons sanitaires (produits exclus de la consommation humaine des catégories C1-C3) et qui sont eux aussi éliminés et/ou valorisés au mieux, dans les règles de l'art et dans le respect du cadre légal.

Dans l'ensemble du groupe Coop, les données collectées concernent principalement les déchets générés en interne. Dans le commerce de détail et de gros, une partie des déchets sont des retours des client·e·s.

### Déchets générés dans la production [GRI 306-3]

<b>Poids total des déchets générés en tonnes métriques, dont:</b>	230 942
<b>papier/carton</b>	4 795
<b>ordures ménagères</b>	11 650
<b>déchets organiques (hors déchets alimentaires)</b>	208 652
<b>déchets alimentaires</b>	614
<b>plastique et autres matériaux d'emballage</b>	2 579
<b>verre</b>	4
<b>bois</b>	1 544
<b>autres</b>	1 104

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

## Déchets détournés de l'élimination dans la production [GRI 306-4]

Déchets détournés de l'élimination:

<b>Poids total des déchets détournés de l'élimination en tonnes métriques, dont:</b>	195 477
<b>papier/carton</b>	4 795
<b>ordures ménagères</b>	0
<b>déchets organiques (hors déchets alimentaires)</b>	186 608
<b>déchets alimentaires</b>	614
<b>plastique et autres matériaux d'emballage</b>	1 455
<b>verre</b>	4
<b>bois</b>	1 292
<b>autres</b>	709

Déchets transférés pour élimination:

<b>Poids total des déchets transférés pour élimination en tonnes métriques, dont:</b>	33 465
<b>papier/carton</b>	0
<b>ordures ménagères</b>	11 650
<b>déchets organiques (hors déchets alimentaires)</b>	20 044
<b>déchets alimentaires</b>	0
<b>plastique et autres matériaux d'emballage</b>	1 124
<b>verre</b>	0
<b>bois</b>	252
<b>autres</b>	395

Déchets dangereux:

<b>Déchets dangereux traités en vue de leur valorisation, en tonnes métriques</b>	0
<b>Déchets dangereux recyclés, en tonnes métriques</b>	0
<b>Déchets dangereux auxquels d'autres méthodes de récupération ont été appliquées, en tonnes métriques</b>	0

Déchets non dangereux:

<b>Déchets non dangereux traités en vue de leur valorisation, en tonnes métriques</b>	1 074
<b>Déchets non dangereux recyclés, en tonnes métriques</b>	2 830
<b>Déchets non dangereux auxquels d'autres méthodes de récupération ont été appliquées, en tonnes métriques</b>	191 573

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

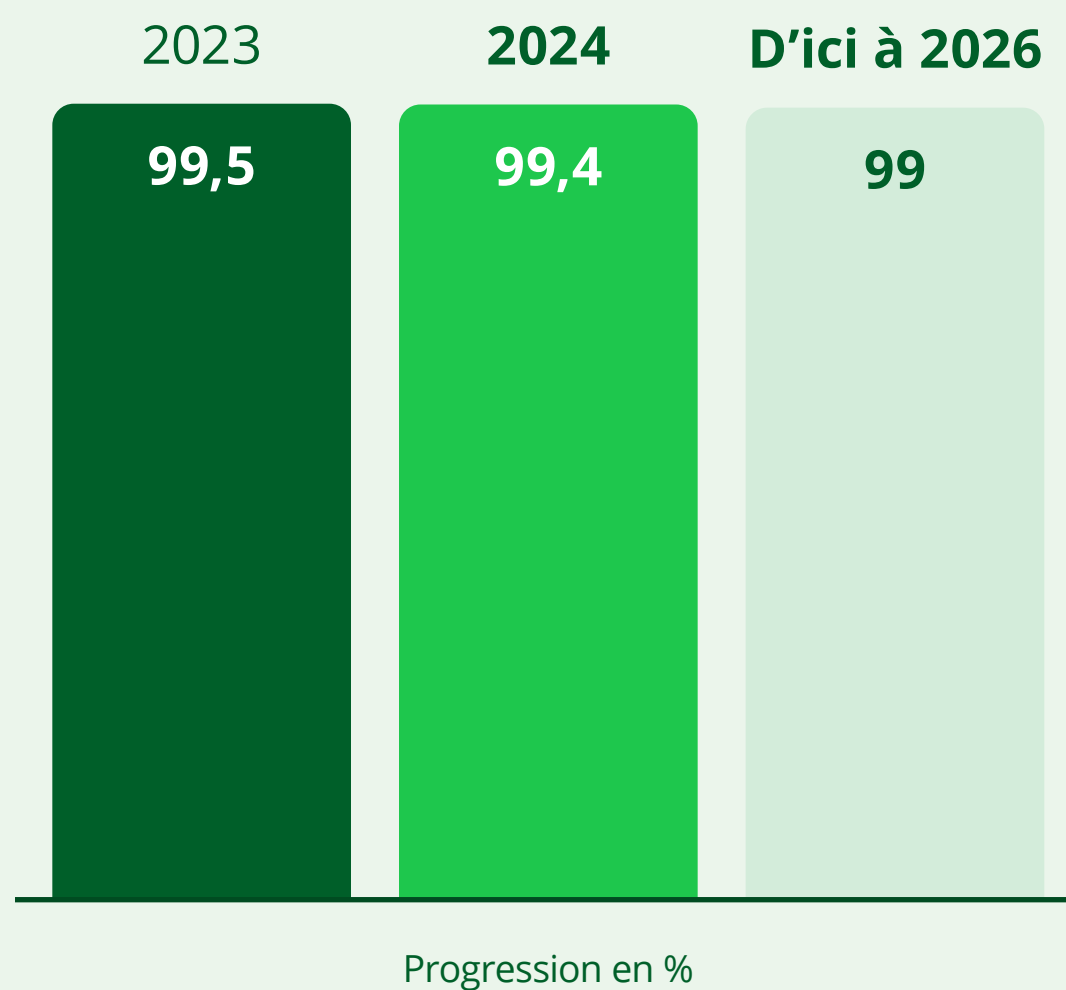
## Déchets transférés pour élimination dans la production [GRI 306-5]

<b>Poids total des déchets non dangereux transférés pour élimination, en tonnes métriques</b>	30 070
<b>Poids total des déchets dangereux transférés pour élimination, en tonnes métriques</b>	394

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

## OBJECTIF N° 2: PRODUCTION

**ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET GARANTIR QUE 99% DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRODUITES ARRIVENT DANS LES CANAUX DE VENTE.**



# 99,4%

### COMMENTAIRE

En 2024, 99,4% des produits alimentaires ont servi à la consommation humaine.

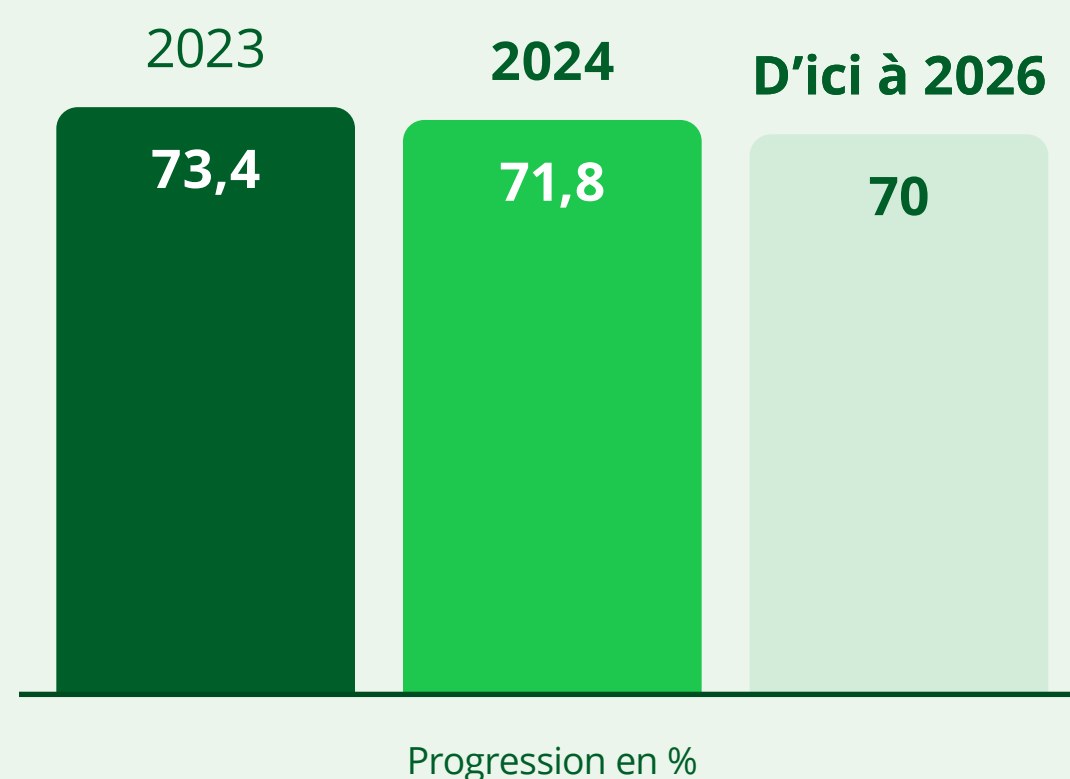
### MESURES

- Transformation des déchets organiques en aliments pour animaux, en biogaz ou en biodiesel pour nos camions; transformation des résidus de fermentation en compost ou en engrais liquide pour l'agriculture

- Fermeture des cycles des produits
- Analyse des sous-produits industriels dans toutes les entreprises de production
- Saisie mensuelle des matériaux valorisables collectés séparément et transférés triés pour valorisation
- Utilisation parcimonieuse des ressources et promotion de leur revalorisation grâce à une gestion ciblée des déchets et à une économie circulaire

## OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE GROS

# PORTER À 70% AU MOINS LA PART DES MATÉRIAUX VALORISÉS.



### COMMENTAIRE

En 2024, nous avons atteint un taux de valorisation de 71,8%.

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Économie circulaire](#)

### Production de déchets et impacts significatifs liés aux déchets dans le commerce de gros [GRI 306-1]

La majorité des déchets sont des emballages (suremballages, emballages de transport, etc.), des déchets alimentaires et des matériaux d'emballage rapportés par les client·e·s. Les déchets retournés par les client·e·s sont principalement constitués de bouteilles en plastique (PET et autre) et d'appareils électriques usagés. Au total, nous comptons 31 fractions différentes. La plupart des déchets provenant des emballages finaux et des produits obsolètes rapportés par les client·e·s sont comptabilisés dans les points de vente. Ils sont triés puis transportés dans les centrales de distribution en vue de leur valorisation (recyclage ou valorisation énergétique). Dans le commerce de gros, aucun déchet n'est produit qui soit directement dangereux pour l'être humain ou pour l'environnement.

Dans l'ensemble du groupe Coop, les données collectées concernent principalement les déchets générés en interne. Dans le commerce de détail et de gros, une partie des déchets sont des retours des client·e·s.

### Déchets générés dans le commerce de gros [GRI 306-3]

<b>Poids total des déchets générés en tonnes métriques, dont:</b>	67 927
<b>papier/carton</b>	22 326
<b>ordures ménagères</b>	12 951
<b>déchets organiques (hors déchets alimentaires)</b>	1 382
<b>déchets alimentaires</b>	9 085
<b>plastique et autres matériaux d'emballage</b>	4 435
<b>verre</b>	855
<b>bois</b>	3 749
<b>autres</b>	13 143

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

## Déchets détournés de l'élimination dans le commerce de gros <sup>[GRI 306-4]</sup>

Déchets détournés de l'élimination (valorisation):

<b>Poids total des déchets détournés de l'élimination en tonnes métriques, dont:</b>	48 773
<b>papier/carton</b>	22 043
<b>ordures ménagères</b>	4 434
<b>déchets organiques (hors déchets alimentaires)</b>	1 235
<b>déchets alimentaires</b>	9 071
<b>plastique et autres matériaux d'emballage</b>	3 527
<b>verre</b>	855
<b>bois</b>	3 543
<b>autres</b>	4 064

Déchets transférés pour élimination:

<b>Poids total des déchets transférés pour élimination en tonnes métriques, dont:</b>	19 154
<b>papier/carton</b>	283
<b>ordures ménagères</b>	8 517
<b>déchets organiques (hors déchets alimentaires)</b>	147
<b>déchets alimentaires</b>	14
<b>plastique et autres matériaux d'emballage</b>	908
<b>verre</b>	0
<b>bois</b>	206
<b>autres</b>	9 079

Déchets dangereux:

<b>Déchets dangereux traités en vue de leur valorisation, en tonnes métriques</b>	0
<b>Déchets dangereux recyclés, en tonnes métriques</b>	68
<b>Déchets dangereux auxquels d'autres méthodes de récupération ont été appliquées, en tonnes métriques</b>	78

Déchets non dangereux:

<b>Déchets non dangereux traités en vue de leur valorisation, en tonnes métriques</b>	0
<b>Déchets non dangereux recyclés, en tonnes métriques</b>	44 318
<b>Déchets non dangereux auxquels d'autres méthodes de récupération ont été appliquées, en tonnes métriques</b>	4 309

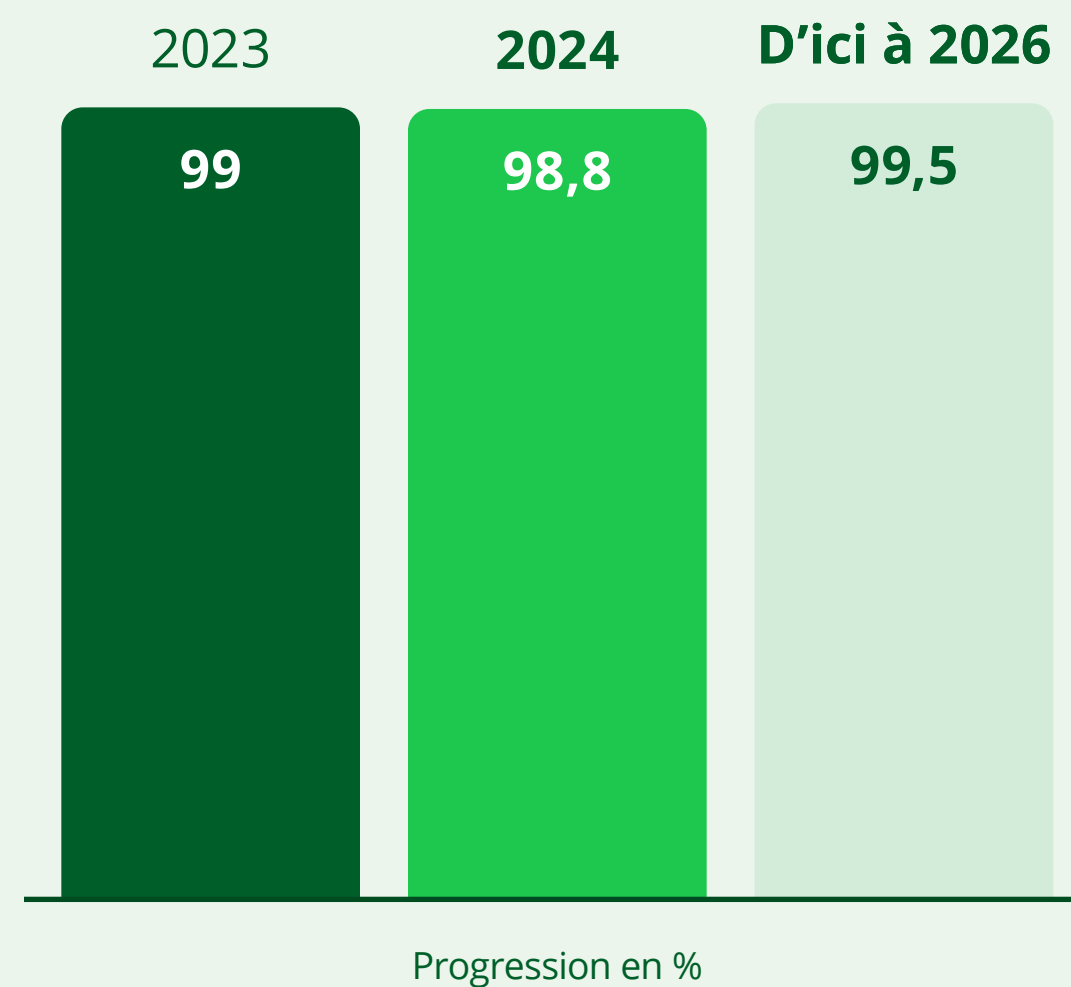
Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

## Déchets transférés pour élimination dans le commerce en gros <sup>[GRI 306-5]</sup>

<b>Poids total des déchets non dangereux transférés pour élimination, en tonnes métriques</b>	19 092
<b>Poids total des déchets dangereux transférés pour élimination, en tonnes métriques</b>	62

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

**OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE GROS**  
**ÉVITER LE GASPILLAGE**  
**ALIMENTAIRE ET GARANTIR**  
**QUE 99,5% DE LA NOURRITURE**  
**VENDUE DANS NOS FORMATS**  
**ALIMENTAIRES SERVE À LA**  
**CONSOMMATION HUMAINE.**



**COMMENTAIRE**

En 2024, 98,8% des produits alimentaires ont servi à la consommation humaine.

**MESURES**

- Saisie des matériaux valorisables collectés séparément et transférés triés pour valorisation
- Réduction constante de la quantité de déchets restants
- Utilisation parcimonieuse des ressources et promotion de leur valorisation grâce à une gestion ciblée des déchets
- Projets de dons alimentaires au profit des personnes défavorisées, menés par les sociétés nationales du groupe Transgourmet

# OPTIMISER LES EMBALLAGES, RÉDUIRE LE PLASTIQUE

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Le plastique et les emballages qui finissent dans la nature présentent un danger pour la qualité de l'eau et la santé des sols. Conscients de nos responsabilités, nous nous efforçons de préserver les ressources et d'éviter les déchets. En conséquence, nous travaillons sans relâche à l'optimisation de nos matériaux d'emballage et à la réduction de leur volume en mettant en place des alternatives durables. Nous nous basons pour ce faire sur les écobilans, sans toutefois nous arrêter aux seuls matériaux: nous considérons les emballages dans leur ensemble, en tenant compte de leurs fonctions et de leur

influence sur la conservation du produit, son altération ou la présence d'impuretés, pour réduire le gaspillage au strict minimum. En réduisant et en optimisant en permanence nos matériaux d'emballage, nous économisons non seulement des ressources mais réduisons aussi grandement notre consommation d'énergie lors de la fabrication, du transport et de l'élimination. Nous échangeons régulièrement avec des scientifiques et des experts sur les innovations dans le domaine des emballages afin de pouvoir les tester et les mettre en œuvre rapidement.



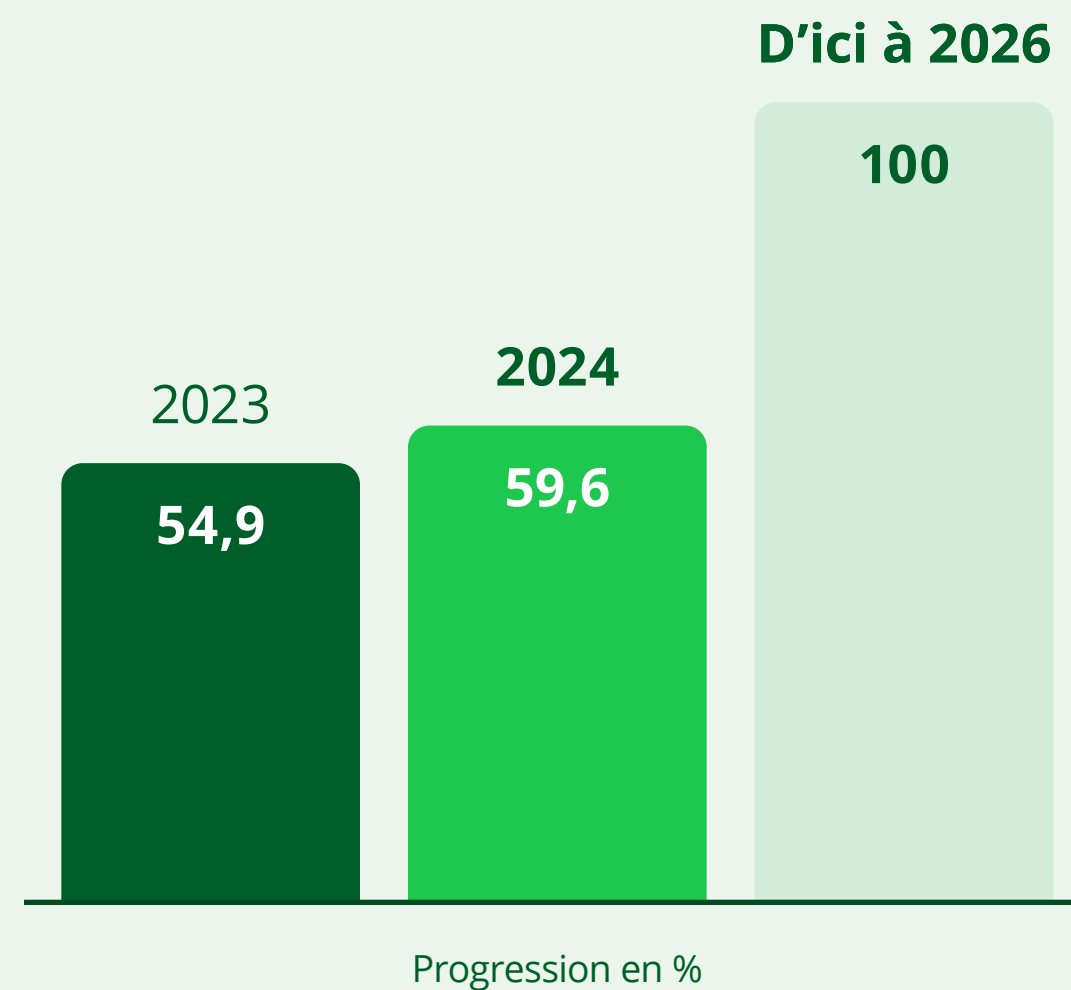
## CHAMP D'ACTION N° 17: NOUS RÉDUISONS NOTRE UTILISATION DE PLASTIQUE ET PRIVILÉGIONS LES EMBALLAGES DURABLES.

Objectifs de développement durable de  
l'ONU visés:



## OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE DÉTAIL

**FAIRE EN SORTE QUE 100% DE NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES SOIENT VENDUS DANS DES EMBALLAGES ÉCOLOGIQUES, CONFORMÉMENT À NOS DIRECTIVES DANS CE DOMAINE.**



### COMMENTAIRE

En 2024, nous avons augmenté la part de nos produits de marques propres vendus dans des emballages écologiques à 59,6%.

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Emballages et plastique](#)

## OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE DÉTAIL

**RÉDUIRE DE 20% PAR RAPPORT À 2021 LE VOLUME DE PLASTIQUE UTILISÉ POUR LA FABRICATION DES EMBALLAGES ET DES PRODUITS JETABLES DE MARQUES PROPRES.**

### COMMENTAIRE

En 2024, nous avons réduit de 14,8% le volume de plastique utilisé pour nos emballages. Le volume de plastique utilisé pour nos produits jetables n'a par contre pas pu être baissé.

### MESURES

- Partenariat avec Swiss Recycle
- Amélioration continue des emballages afin de réduire le volume de plastique
- Développement du "sans emballage" et du "réutilisable" dans les assortiments et dans les restaurants
- Directive Emballages: directive fixant les principes de base en matière d'emballages durables, applicable à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de marques propres

## OBJECTIF: PRODUCTION

**RÉDUIRE DE 15% PAR RAPPORT À 2021 LE VOLUME DE PLASTIQUE UTILISÉ PAR TONNE DE MARCHANDISES VENDUES.**

### COMMENTAIRE

En 2024, la quantité de plastique utilisé par tonne de marchandises vendues a augmenté.

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Emballages et plastique](#)

### REMARQUE

L'objectif pour 2026 a été revu.

### MESURES

- Directive Emballages: directive fixant les principes de base en matière d'emballages durables, applicable à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de marques propres
- Utilisation de contenants réutilisables dans la production

**OBJECTIF: COMMERCE DE GROS**

**RÉDUIRE DE 10% PAR RAPPORT À 2021 LE VOLUME DE PLASTIQUE UTILISÉ PAR TONNE DE MARCHANDISES VENDUES POUR LES EMBALLAGES DE NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES.**

**COMMENTAIRE**

En 2024, nous avons réduit de 4,5% le volume de plastique utilisé par tonne de marchandises vendues.

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Emballages et plastique](#)

**MESURES**

- Marques propres: poursuite de nos efforts en vue de réduire le plastique dans les emballages

# RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION D'EAU

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

En tant qu'entreprise opérant à l'échelle internationale, nous avons un rôle à jouer dans la protection des ressources naturelles. Il est de notre responsabilité de nous engager pour une gestion responsable des ressources en eau douce dans nos

chaînes d'approvisionnement, mais aussi de réduire et d'optimiser notre propre consommation d'eau. Afin de prendre les mesures nécessaires dans ce sens, nous calculons chaque année notre empreinte hydrique.



**CHAMP D'ACTION N° 18:  
NOUS RÉDUISONS ET  
OPTIMISONS NOTRE  
CONSOMMATION D'EAU.**

Objectifs de développement durable de  
l'ONU visés:



## COMMERCE DE DÉTAIL

# POUR CE THÈME PERTINENT, NOUS PRÉVOYONS DES MESURES SPÉCIFIQUES ET DES PROJETS POUR LES ANNÉES À VENIR.

### L'eau en tant que ressource partagée dans le groupe Coop <sup>[GRI 303-1]</sup>

Le groupe Coop utilise, d'une part, de l'eau sanitaire dans les locaux commerciaux (nettoyage, installations sanitaires) et, d'autre part, de l'eau de process dans la production. La mise en place d'un enregistrement systématique pour les prélèvements d'eau et l'évacuation des eaux usées est en cours dans l'ensemble du groupe. Sur la base des données actuellement disponibles (voir GRI 303-3 à 303-5), nous partons du principe que l'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées sont assurés par les compagnies publiques des localités correspondantes. L'examen approfondi des prélèvements d'eau et l'analyse des consommations et de l'évacuation des eaux usées seront entrepris courant 2025 pour tous les domaines d'activité. Le processus de relevé des impacts liés aux eaux usées et de process doit également être défini dans ce cadre.

Des objectifs doivent être définis les années suivantes sur la base des évaluations de processus prévues et des données de consommation. Aucun objectif concret n'a donc encore été fixé dans le cadre de la stratégie de développement durable du groupe Coop pour la période 2022-2026. Depuis 2023, les quantités d'eau prélevées, consommées et rejetées sont donc

mesurées selon des méthodes spécifiques aux sites en fonction des quantités. Les objectifs doivent être fixés pour la prochaine période commençant en 2027, sur la base des trois années de relevé.

### Gestion par le groupe Coop des impacts liés aux rejets d'eau <sup>[GRI 303-2]</sup>

Il est prévu d'établir en 2025, pour les sites du groupe Coop, une vue d'ensemble des conditions de rejet des stations d'épuration. Aucun relevé centralisé n'a encore été effectué pour savoir si des normes ou des directives de qualité de l'eau élaborées en interne sont appliquées au sein du groupe Coop. Un processus sera lancé en 2025 dans ce sens. Aucune norme de rejet des eaux spécifique aux secteurs d'activité n'est connue. Les normes feront l'objet d'analyses approfondies courant 2025 dans quelques filiales telles que Transgourmet Ibérica (sur le stress hydrique), Bell Food Group ou Steinfels Swiss.

Lorsqu'elles existent, les données disponibles prouvent qu'aucun site du groupe Coop ne rejette directement des eaux non traitées dans les eaux libres ou souterraines. Un relevé complet des rejets d'eau sera lancé en 2025 dans tous les sites du groupe Coop.

## Prélèvement d'eau dans le commerce de détail [GRI 303-3]

Nombre total de mètres cubes d'eau prélevés	1 443 396
Nombre total de mètres cubes d'eau prélevés par des tiers dans des zones de stress hydrique	0

Les informations sur les prélèvements d'eau sont fournies par les distributeurs d'eau locaux. Une ventilation plus détaillée des données sera réalisée en 2025.

## Rejet d'eau dans le commerce de détail [GRI 303-4]

Nombre total de mètres cubes d'eau rejetés	1 443 396
Nombre total de mètres cubes d'eau de tiers transmis à d'autres organisations pour utilisation	0
Nombre de cas dans lesquels les limites de rejet prescrites pour des substances préoccupantes majeures n'ont pas été respectées	0

Concernant les substances préoccupantes majeures: à notre connaissance, les eaux usées de l'ensemble du groupe Coop sont exclusivement rejetées dans le réseau d'égouts public. Les conditions de rejet sont donc fixées par les stations d'épuration. La procédure de fixation des limites de rejet pour les substances préoccupantes majeures passe, le cas échéant, directement par les stations d'épuration. Les données sont déduites des quantités d'eau prélevées. Les quantités d'eaux usées rejetées ne sont pas mesurées.

## Consommation d'eau du groupe Coop [GRI 303-5]

Pour l'année 2024, consommation, prélèvement et rejet sont considérés comme identiques. Les informations qui se rapportent à ces données sont présentées sous GRI 303-3 et GRI 303-4 pour toutes les zones, y compris celles en stress hydrique.

Aucune donnée n'a été recueillie en 2024 sur l'eau stockée. La collecte de ces données pour l'ensemble du groupe Coop sera examinée pour les années à venir dans le cadre de l'analyse plus détaillée prévue pour 2025.

Les données concernant l'eau prélevée proviennent de mesures (compteurs d'eau). Pour l'année sous revue, nous partons de l'hypothèse que les quantités d'eau consommées et rejetées sont égales aux quantités prélevées. La collecte de ces données pour l'ensemble du groupe Coop sera examinée pour les années à venir dans le cadre de l'analyse plus détaillée prévue pour 2025.

## MESURES

- Objectifs de processus: poursuite d'objectifs de processus définis en accord avec le WWF dans le domaine de l'eau

## PRODUCTION

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS PRÉVOYONS DES  
MESURES SPÉCIFIQUES ET  
DES PROJETS POUR LES ANNÉES  
À VENIR.**

### Prélèvement d'eau dans la production [GRI 303-3]

Nombre total de mètres cubes d'eau prélevés	8 094 336
Nombre total de mètres cubes d'eau prélevés par des tiers dans des zones de stress hydrique	147 045

Les informations sur les prélèvements d'eau sont fournies par les distributeurs d'eau locaux. Une ventilation plus détaillée des données sera réalisée en 2025.

### Rejet d'eau dans la production [GRI 303-4]

Nombre total de mètres cubes d'eau rejetés	5 231 384
Nombre total de mètres cubes d'eau de tiers transmis à d'autres organisations pour utilisation	130
Nombre de cas dans lesquels les limites de rejet prescrites pour des substances préoccupantes majeures n'ont pas été respectées	0

Concernant les substances préoccupantes majeures: à notre connaissance, les eaux usées de l'ensemble du groupe Coop sont exclusivement rejetées dans le réseau d'égouts public. Les conditions de rejet sont donc fixées par les stations d'épuration. Lorsque des conditions spéciales sont fixées (eaux usées contenant du sucre chez Pearlwater, p. ex.), celles-ci sont remplies. La procédure de fixation des limites de rejet pour les substances préoccupantes majeures passe, le cas échéant, directement par les stations d'épuration. Les données sont déduites des quantités d'eau prélevées. Les quantités d'eaux usées rejetées ne sont pas mesurées.

## COMMERCE DE GROS

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS PRÉVOYONS DES  
MESURES SPÉCIFIQUES ET  
DES PROJETS POUR LES ANNÉES  
À VENIR.**

### Prélèvement d'eau dans le commerce de gros [GRI 303-3]

Nombre total de mètres cubes d'eau prélevés	971 276
Nombre total de mètres cubes d'eau prélevés par des tiers dans des zones de stress hydrique	0

Les informations sur les prélèvements d'eau sont fournies par les distributeurs d'eau locaux. Une ventilation plus détaillée des données sera réalisée en 2025.

### Rejet d'eau dans le commerce de gros [GRI 303-4]

Nombre total de mètres cubes d'eau rejetés	963 706
Nombre total de mètres cubes d'eau de tiers transmis à d'autres organisations pour utilisation	29 177
Nombre de cas dans lesquels les limites de rejet prescrites pour des substances préoccupantes majeures n'ont pas été respectées	0

Concernant les substances préoccupantes majeures: à notre connaissance, les eaux usées de l'ensemble du groupe Coop sont exclusivement rejetées dans le réseau d'égouts public. Les conditions de rejet sont donc fixées par les stations d'épuration. La procédure de fixation des limites de rejet pour les substances préoccupantes majeures passe, le cas échéant, directement par les stations d'épuration. Les données sont déduites des quantités d'eau prélevées. Les quantités d'eaux usées rejetées ne sont pas mesurées.



3<sup>E</sup> PILIER

# PERSONNEL ET ENGAGEMENT SOCIÉTAL

En tant que société coopérative centrée sur la réussite de l'entreprise sur le long terme, il nous tient particulièrement à cœur d'être un employeur attrayant et équitable, et de prendre nos responsabilités en matière de santé et de bien-être de nos concitoyens.

# UNE DIVERSITÉ RÉELLE

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Nous aspirons à un environnement de travail dans lequel les collaboratrices et les collaborateurs sont tous traités équitablement, quels que soient leur genre, leur religion, leur orientation sexuelle ou leur origine. À travers une culture d'entreprise ouverte, nous œuvrons à leur épanouissement et à leur accomplissement. Plus de 90 000 collaboratrices et collaborateurs issus de quelque 130 pays travaillent ensemble pour le groupe Coop. Cette diversité est une chance et constitue la clé de notre réussite. Nous tenons compte de la personnalité et des compétences spécifiques de chaque personne. L'inclusion est

importante pour nous et nous veillons à accorder les mêmes opportunités et les mêmes droits à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. L'égalité entre femmes et hommes est pour nous une valeur-clé et les mesures prises dans ce sens sont multiples, de l'égalité salariale à l'augmentation du nombre de femmes cadres en passant par divers modèles de temps partiel. Pour définir nos mesures, nous nous appuyons sur des normes et des certifications reconnues et prenons en compte les besoins de notre personnel en intégrant dans le processus le Service social et la Gestion de la santé en entreprise.



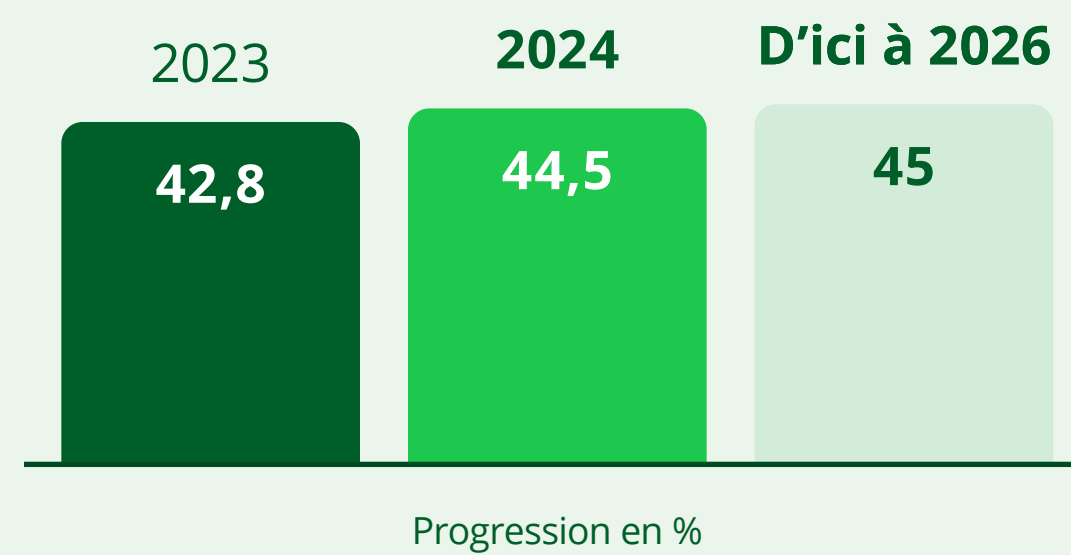
## CHAMP D'ACTION N° 19: NOUS ŒUVRONS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA DIVERSITÉ.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



**OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL**

**PORTER À 45% LA PART DES FEMMES CADRES ET À 25% CELLE DES FEMMES CADRES SUPÉRIEURES.**



**COMMENTAIRE**

En 2024, 44,5% des postes de cadres étaient occupés par des femmes. Chez les cadres intermédiaires et supérieurs, la part des femmes est de 30%.

## Employé·e·s du groupe Coop <sup>[GRI 2-7]</sup>

Au 31.12.2024, le groupe Coop employait 97 040 personnes.

### Nombre d'employé·e·s du groupe Coop par région

Nombre d'employé·e·s	Pays
4 000	Autriche
1	Andorre
60 678	Suisse
68	Chine
247	République tchèque
14 084	Allemagne
3 071	Espagne
1 049	Principauté du Liechtenstein
3 591	France
99	Grande-Bretagne
10	Honduras
254	Hongrie
123	Italie
80	Pays-Bas
4 758	Pologne
4 895	Roumanie
12	Slovaquie
14	Inde
6	Vietnam

Nombre d'employé·e·s dans le commerce de détail par type de poste et par genre

	Femmes	Hommes
<b>Nombre d'employé·e·s à plein temps au 31.12.2023</b>	17 041	18 093
<b>Nombre d'employé·e·s à temps partiel au 31.12.2023</b>	13 675	2 058

Nombre d'employé·e·s dans la production par type de poste et par genre

	Femmes	Hommes
<b>Nombre d'employé·e·s à plein temps au 31.12.2023</b>	3 425	7 019
<b>Nombre d'employé·e·s à temps partiel au 31.12.2023</b>	2 162	2 201

Nombre d'employé·e·s dans le commerce de gros par type de poste et par genre

	Femmes	Hommes
<b>Nombre d'employé·e·s à plein temps au 31.12.2023</b>	9 770	17 406
<b>Nombre d'employé·e·s à temps partiel au 31.12.2023</b>	2 849	1 341

L'indicateur GRI 2-7 concerne le nombre d'employé·e·s (c'est-à-dire le nombre de personnes). De manière générale, les indicateurs GRI liés aux RH portent sur les chiffres relevés à la fin de la période sous référence; ils peuvent cependant exceptionnellement porter sur l'effectif moyen. Nous entendons par "collaboratrices et collaborateurs" toutes les personnes qui, le jour de l'évaluation, ont un contrat de travail valide avec l'une des entreprises du groupe Coop (y compris les apprenti·e·s, les stagiaires de transition ou les sous-traitant·e·s), à l'exclusion du personnel intérimaire (Manpower, etc.), des personnes sous contrat pour trois mois ou moins (scolaires ou auxiliaires de vacances, p. ex.) et des membres du Conseil d'administration du groupe Coop ou des organes de contrôle externes. En conséquence, nous faisons la distinction entre "plein temps" et "temps partiel", et non pas entre "durée déterminée" et "durée indéterminée".

À noter par ailleurs qu'il peut y avoir des fluctuations entre deux périodes sous revue en cas de rachat d'entreprise par exemple. Au cours d'une même période, de légères fluctuations sont possibles pendant les fêtes (Noël, Pâques), le Black Friday ou les vacances.

## **Collaboratrices et collaborateurs n'ayant pas le statut d'employé·e du groupe Coop** [GRI 2-8]

En 2024, 3215 personnes (équivalents plein temps, EPT) travaillaient sous le contrôle du groupe Coop sans avoir le statut d'employé·e. Le nombre total de collaboratrices et collaborateurs qui ne sont pas directement employés par Coop mais dont nous supervisons le travail, comprend les personnes ayant conclu un contrat de travail avec l'une ou l'un de nos sous-traitant·e·s ou ayant été engagées par le biais d'agences d'intérim. Nous indiquons le nombre d'employé·e·s (équivalents plein temps, EPT) et la moyenne de l'année sous revue.

Dans la production, le personnel temporaire couvre surtout les pics de travail saisonniers, par exemple pendant les jours fériés ou les vacances d'été. Dans l'administration, il est engagé dans certains cas particuliers tels que les remplacements pour congé de maternité et autres. Seule la production fait appel à des personnes travaillant pour des sous-traitant·e·s dans le cadre de contrats d'entreprise. Celles-ci ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Bell Suisse, Hubers et Eisberg Hongrie sont les seules sociétés à employer du personnel sous contrat de travail avec des sous-traitant·e·s. En revanche, quasi tous les domaines d'activité du groupe peuvent avoir recours à du personnel temporaire.

À noter qu'il peut y avoir de légères fluctuations au cours de la période sous revue, notamment pendant les fêtes (Noël, Pâques, etc.) ou les vacances.

## **Part des cadres supérieurs du groupe Coop recrutés dans la communauté locale** [GRI 202-2]

En 2024, 72,0% des cadres supérieurs d'établissements majeurs recrutés par le groupe Coop étaient issus de la communauté locale. On entend par "cadres supérieurs", les membres du management supérieur (niveau de management de 0 à 2) de Coop Société Coopérative ainsi que les personnes ayant un niveau de fonction équivalent dans la production et le commerce de gros.

Le terme "local" se réfère au pays où se trouve l'établissement en question et, dans certains cas exceptionnels, si celui-ci se situe dans une région frontalière, également au pays frontalier. Par "établissements majeurs", on entend tous les sites où une entreprise consolidée du groupe Coop exerce une activité occupant un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs, ce qui englobe les points de vente, la logistique, la production et l'administration.

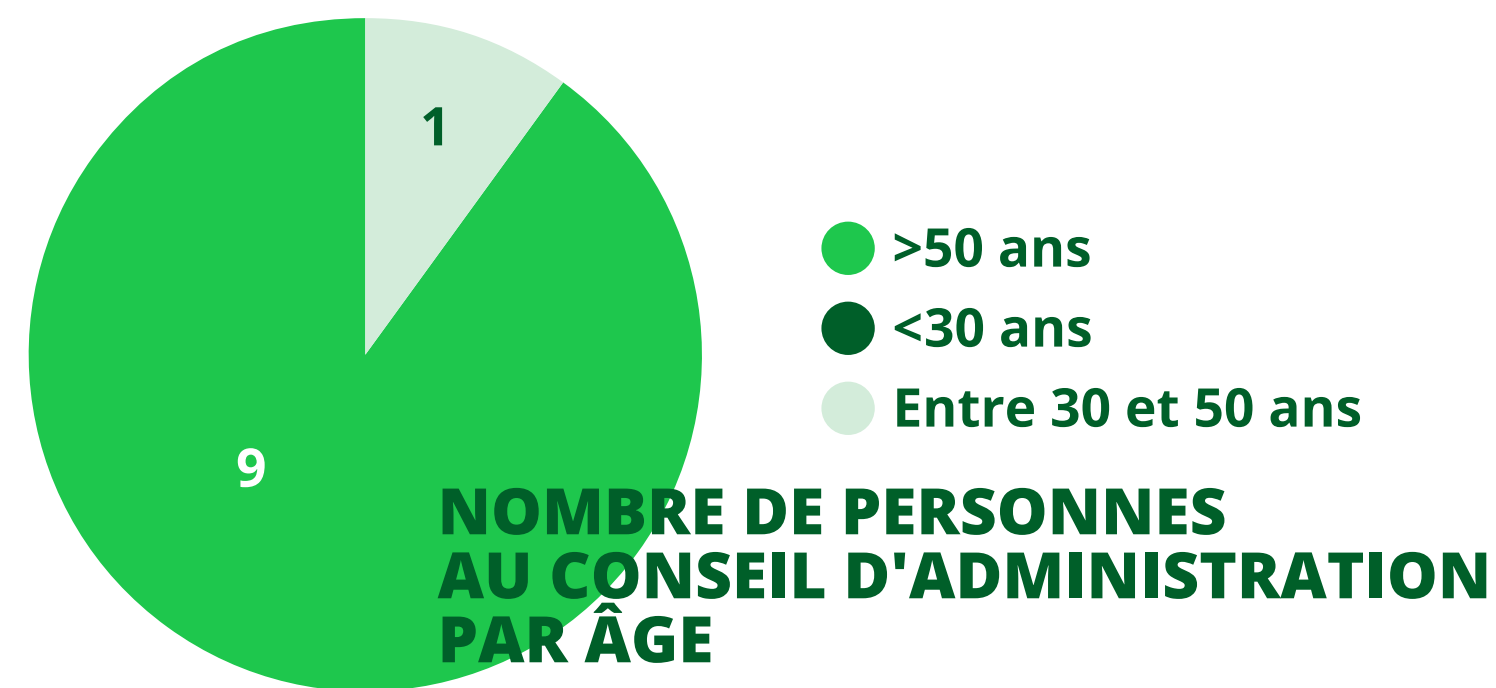
### Congé parental dans le commerce de détail [GRI 401-3]

Le taux de retour d'employé·e·s ayant bénéficié d'un congé parental s'élève à 90,2%.

	Femmes	Hommes
Nombre d'employé·e·s ayant droit à un congé parental en 2024	909	591
Nombre d'employé·e·s ayant bénéficié d'un congé parental en 2024	836	549
Nombre d'employé·e·s ayant repris leur travail après un congé parental	725	524
Nombre d'employé·e·s ayant repris leur travail après un congé parental et qui étaient encore présents 12 mois après leur retour	607	443

### Diversité au sein des organes de contrôle du groupe Coop et parmi les employé·e·s du commerce de détail [GRI 405-1]

Conseil d'administration du Groupe Coop Société Coopérative:



Nombre d'employé·e·s dans le commerce de détail:

	Femmes	Hommes
Moins de 30 ans	7 021	6 029
Entre 30 et 50 ans	14 825	9 186
Plus de 50 ans	8 870	4 936

Les chiffres relatifs à l'âge et au genre des collaboratrices et collaborateurs concernent uniquement les personnes employées selon GRI 2-7. Les personnes non employées ne sont pas prises en compte.

### Ratio entre le salaire de base et la rémunération des femmes et le salaire de base et la rémunération des hommes dans le commerce de détail [GRI 405-2]

En 2023, Coop a de nouveau obtenu, pour le compte de ses Directions, le certificat "Fair Compensation" décerné par l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS). Ce certificat atteste que la politique salariale de Coop repose sur des critères garantissant l'équité salariale et montre que le groupe offre les mêmes chances à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, quels que soient leur genre ou leur origine. En 2024, Coop a passé avec succès l'audit annuel faisant suite à la certification "Fair Compensation".

D'autres filiales du groupe Coop telles que Fust, Update Fitness, The Body Shop et Railcare ont obtenu leur propre certificat.

Par "établissements majeurs", on entend tous les sites où une entreprise consolidée du groupe Coop exerce une activité occupant un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs, ce qui englobe les points de vente, la logistique, la production et l'administration. Nous ne faisons pas de distinction entre les établissements "majeurs" et les autres ici.

## Cas de discrimination et mesures correctrices prises dans le commerce de détail [GRI 406-1]

En 2024, nous avons enregistré dans le commerce de détail 34 cas. Selon la directive interne DI 556, un cas de discrimination implique une procédure d'enquête formelle, initiée officiellement par une demande écrite. Les procédures d'enquête se divisent en quatre catégories principales: harcèlement sexuel, harcèlement psychologique, discrimination et abus de pouvoir. Dans la pratique, une enquête pour harcèlement psychologique peut également porter sur des propos discriminatoires. Dans les statistiques cependant, un tel cas sera uniquement enregistré comme harcèlement psychologique. Par souci de simplification et d'exhaustivité, les chiffres GRI 406-1 englobent également les procédures d'enquête formelles pour harcèlement psychologique et discrimination comptabilisées dans les statistiques annuelles nationales du Service social de Coop.

Une procédure d'enquête comporte les étapes suivantes:

- examen des mesures d'urgence requises pour protéger toutes les personnes impliquées;
- notification aux personnes impliquées de l'ouverture de la procédure (si la situation le justifie, cette formalité peut ne pas être remplie);
- enquête sur les faits et investigations nécessaires;
- audition aussi rapide que possible des personnes impliquées et des éventuels témoins (chaque interrogatoire fait l'objet d'un procès-verbal, qui est ensuite soumis à la personne interrogée pour vérification);
- consignation par écrit de toutes les étapes de l'enquête;
- consignation par écrit des résultats de l'enquête et rédaction d'un rapport final;
- formulation de propositions de sanctions si nécessaire, ou de mesures appropriées.

Une fois l'enquête close, les personnes impliquées sont informées des conclusions. Le rapport final est envoyé aux responsables des RH nationales, des RH de la Région de vente/ du Siège/du Trading et du domaine d'organisation, qui décident ensuite des conséquences et des mesures définitives.

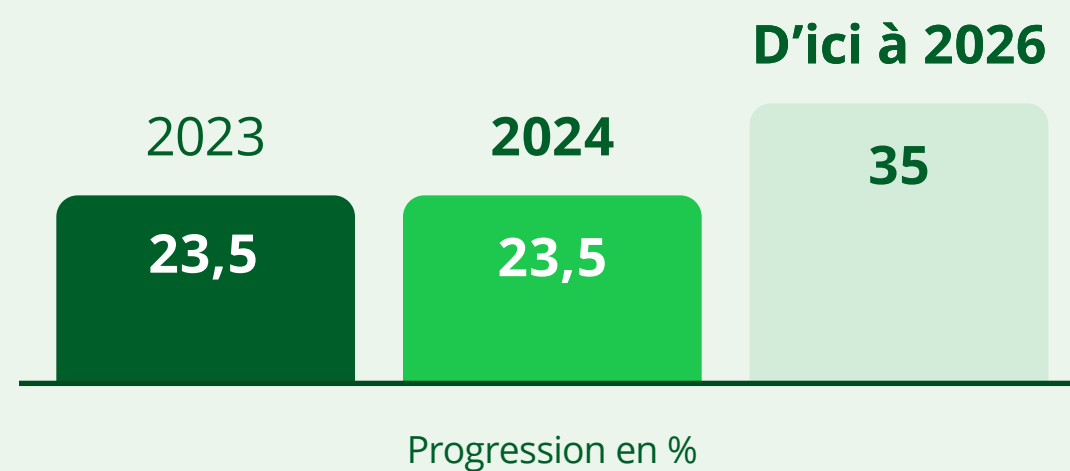
**Pour en savoir plus:** [www.coopjobs.ch](http://www.coopjobs.ch),  
[Policy Paper Gestion durable des ressources humaines](#)

## MESURES

- Congé de maternité: 18 semaines (sans perte de salaire)
- Congé de paternité: 15 jours à prendre dans l'année qui suit la naissance de l'enfant
- Système RH: possibilité de saisir un genre au choix
- Préapprentissage d'intégration: programme pour aider les personnes réfugiées ou récemment arrivées en Suisse à entrer dans la vie active
- Formation et e-learning: formations en matière de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel, de discrimination et d'abus de pouvoir sur le lieu de travail et e-learnings dans plusieurs langues

## OBJECTIF: PRODUCTION

# PORTER À 35% LA PART DES FEMMES CADRES ET À 20% CELLE DES FEMMES CADRES SUPÉRIEURES.



## COMMENTAIRE

En 2024, 23,5% des postes de cadres étaient occupés par des femmes. Chez les cadres intermédiaires et supérieurs, la part des femmes est de 16,5%.

## Congé parental dans la production [GRI 401-3]

Le taux de retour des employé·e·s ayant bénéficié d'un congé parental s'élève à 95,7%.

	Femmes	Hommes
Nombre d'employé·e·s ayant droit à un congé parental en 2024	15	31
Nombre d'employé·e·s ayant bénéficié d'un congé parental en 2024	15	31
Nombre d'employé·e·s ayant repris leur travail après un congé parental	13	31
Nombre d'employé·e·s ayant repris leur travail après un congé parental et qui étaient encore présents 12 mois après leur retour	8	27

## Diversité parmi les employé·e·s dans la production [GRI 405-1]

Nombre d'employé·e·s dans la production:

	Femmes	Hommes
Moins de 30 ans	97	2 482
Entre 30 et 50 ans	392	7 369
Plus de 50 ans	227	4 240

Les chiffres relatifs à l'âge et au genre des collaboratrices et collaborateurs concernent uniquement les personnes employées selon GRI 2-7. Les personnes non employées ne sont pas prises en compte.

### **Ratio entre le salaire de base et la rémunération des femmes et le salaire de base et la rémunération des hommes dans la production** [GRI 405-2]

En 2023, Coop a de nouveau obtenu, pour le compte de ses Directions, le certificat “Fair Compensation” décerné par l’Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS). Ce certificat atteste que la politique salariale de Coop repose sur des critères garantissant l’équité salariale et montre que le groupe offre les mêmes chances à l’ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, quels que soient leur genre ou leur origine. En 2024, Coop a passé avec succès l’audit annuel faisant suite à la certification “Fair Compensation”.

Les sites de Bell Food Group en Suisse détiennent eux aussi ce certificat, mais pour l’heure rien n’est envisagé à l’échelle du groupe. Par “établissements majeurs”, on entend tous les sites où une entreprise consolidée du groupe Coop exerce une activité occupant un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs, ce qui englobe les points de vente, la logistique, la production et l’administration. Nous ne faisons pas de distinction entre les établissements “majeurs” et les autres ici.

### **Cas de discrimination et mesures correctrices prises dans la production** [GRI 406-1]

En 2024, nous avons enregistré dans la production 3 cas. Deux d’entre eux concernent les entreprises de production de Coop Société Coopérative. Les définitions et la procédure sont les mêmes que pour le commerce de détail.

Bell Food Group dispose d’un service confidentiel et anonyme qui permet au personnel, mais aussi aux client·e·s, fournisseuses et fournisseurs et partenaires commerciaux, de signaler les éventuelles violations du code de conduite. Tout signalement déclenche une procédure clairement établie, donnant lieu à des investigations, à des mesures et à des sanctions. Aucun cas confirmé n’a été enregistré par ce service des signalements en 2024. Aucun cas connu n’était en cours au 31.12.2024. Les signalements déposés auprès des services du personnel des unités commerciales ne sont pas comptabilisés ici.

**Pour en savoir plus:** [www.coopjobs.ch](http://www.coopjobs.ch), [Policy Paper Gestion durable des ressources humaines](#), [service des signalements de Bell Food Group](#)

## OBJECTIF: COMMERCE DE GROS PORTER À 30% LA PART DES FEMMES CADRES.



### COMMENTAIRE

En 2024, 31,3% des postes de cadres étaient occupés par des femmes.

### Congé parental dans le commerce de gros [GRI 401-3]

Le taux de retour des employé·e·s ayant bénéficié d'un congé parental s'élève à 73,8%.

	Femmes	Hommes
Nombre d'employé·e·s dans le commerce de gros ayant droit à un congé parental en 2024	3 366	6 417
Nombre d'employé·e·s dans le commerce de gros ayant bénéficié d'un congé parental en 2024	446	267
Nombre d'employé·e·s dans le commerce de gros ayant repris leur travail après un congé parental	272	254
Nombre d'employé·e·s dans le commerce de gros ayant repris leur travail après un congé parental et qui étaient encore présents 12 mois après leur retour	361	248

### Diversité parmi les employé·e·s dans le commerce de gros [GRI 405-1]

Nombre d'employé·e·s dans le commerce de gros:

	Femmes	Hommes
Moins de 30 ans	1 719	3 056
Entre 30 et 50 ans	6 546	9 811
Plus de 50 ans	4 354	5 880

Les chiffres relatifs à l'âge et au genre des collaboratrices et collaborateurs concernent uniquement les personnes employées selon GRI 2-7. Les personnes non employées ne sont pas prises en compte.

### Ratio entre le salaire de base et la rémunération des femmes et le salaire de base et la rémunération des hommes dans le commerce de gros [GRI 405-2]

Les informations suivantes concernent toutes les sociétés nationales du groupe Transgourmet: en 2020, nous avons obtenu, pour le compte de Coop Société Coopérative en tant qu'entité du groupe, le certificat "Fair Compensation" décerné par l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS). Ce certificat atteste que la politique salariale de Coop repose sur des critères garantissant l'équité salariale et montre que le groupe offre les mêmes chances à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, quels que soient leur genre ou leur origine. En 2024, Coop a passé avec succès l'audit annuel faisant suite à la certification "Fair Compensation".

**Transgourmet Suisse:** Transgourmet Suisse est titulaire du certificat d'équité salariale "Fair Compensation" décerné par la SQS depuis 2021.

**Transgourmet Allemagne:** Transgourmet Allemagne et ses filiales EGV et Frischeparadies appliquent une politique salariale qui offre les mêmes chances à ses collaboratrices et collaborateurs, quels que soient leur genre ou leur origine. Hommes et femmes ont notamment accès aux mêmes offres de formation et aux mêmes postes de cadres.

**Transgourmet Autriche:** tous les employé·e·s ont les mêmes chances, quels que soient leur genre ou leur origine. À chaque poste correspond une fourchette salariale prédéfinie qui fixe un salaire minimum de départ et qui est publiée tous les ans après la renégociation de la convention collective imposée par la loi. Pour certains postes, la rémunération est fixée par la convention collective, avec supplément de 50 euros après trois ans d'ancienneté, sans distinction de genre.

Nous ne disposons d'aucune information dans ce domaine concernant le ratio entre le salaire de base et la rémunération des femmes et le salaire de base et la rémunération des hommes chez Transgourmet France, Transgourmet Ibérica, Transgourmet Pologne ou Selgros România.

## Cas de discrimination et mesures correctrices prises dans le commerce de gros [GRI 406-1]

En 2024, nous avons enregistré dans le commerce de gros 2 cas.

**Transgourmet Suisse:** tout cas de discrimination déclenche une procédure clairement établie, donnant lieu à des investigations, à des mesures et à des sanctions. Un plan d'encadrement est mis en œuvre conformément au processus interne. Aucun cas connu n'était en cours au 31.12.2024.

**Transgourmet Autriche:** les deux cas de discrimination signalés en 2024 via la plate-forme dédiée sont clos et ne font plus l'objet d'aucune mesure. Chaque cas a été examiné de près.

Aucun cas de discrimination n'a été saisi chez Transgourmet France, Transgourmet Ibérica ou Selgros România en 2024. S'agissant de Transgourmet Allemagne et de Transgourmet Pologne, nous ne disposons d'aucune information sur d'éventuels cas en cours, leur statut ou les mesures prises.

## MESURES

- Sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs aux questions d'équité grâce à des formations et à des e-learning (égalité hommes-femmes, lutte contre la discrimination à l'embauche)

# FORMATION ET PERFECTIONNEMENT – PROMOTION EFFICACE DES TALENTS

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Pour nous, soutenir le développement durable c'est avant tout être tourné vers l'avenir. C'est la raison pour laquelle nous pensons que la promotion du personnel est essentielle pour la réussite de notre entreprise. En tant qu'entreprise formatrice exemplaire et diversifiée, il nous tient à cœur de préparer nos apprenti·e·s au monde du travail le mieux possible, tous domaines confondus. Grâce à une gestion ciblée et efficace des talents, le groupe Coop offre à ses collaboratrices et collaborateurs des perspectives d'avenir claires. Pour leur

permettre de relever de nouveaux défis et d'assumer de nouvelles tâches, nous trouvons les offres de formation et de perfectionnement qui leur conviennent. En plus de proposer un large éventail de possibilités d'évolution en interne, nous encourageons aussi les formations et les cours de perfectionnement en externe. Nous accordons une grande importance à l'utilité personnelle d'une formation et encourageons nos collaboratrices et collaborateurs en Suisse à privilégier les diplômes reconnus au niveau fédéral.



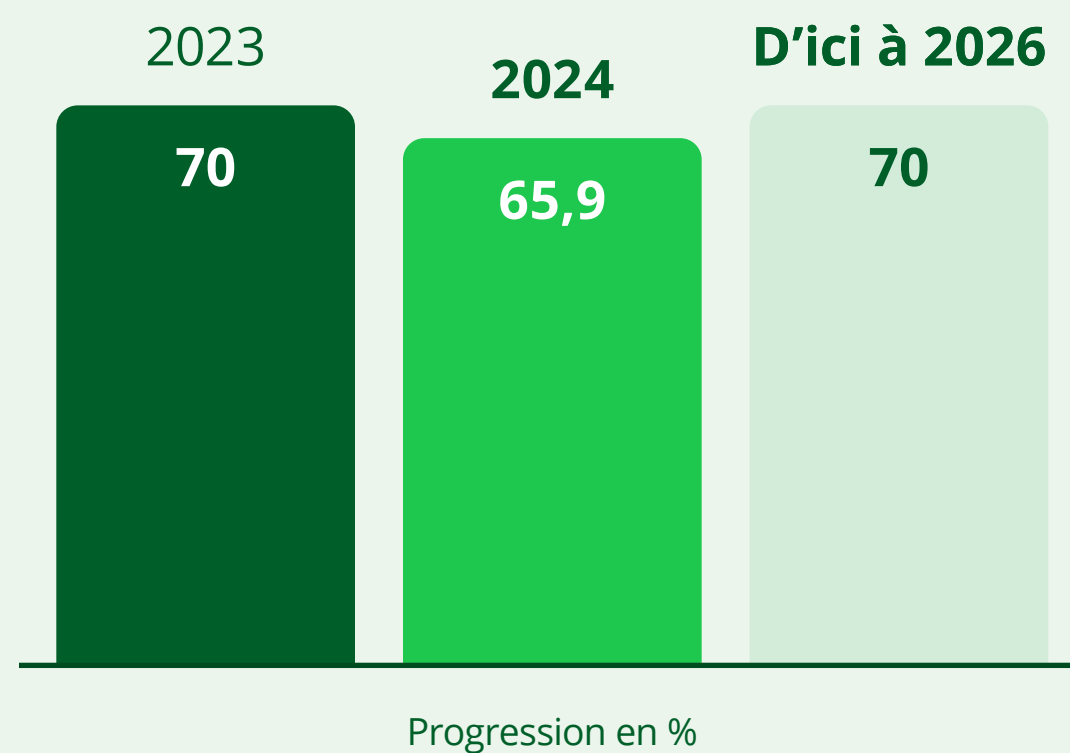
## CHAMP D'ACTION N° 20: NOUS SOUTENONS NOS COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS.

Objectifs de développement durable de  
l'ONU visés:



## OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE DÉTAIL

**OFFRIR UNE PLACE D'APPRENTISSAGE À AU MOINS 2000 PERSONNES CHAQUE ANNÉE. GARANTIR À 70% DES APPRENTI·E·S UN EMPLOI CHEZ NOUS À L'ISSUE DE LA FORMATION.**



### COMMENTAIRE

Avec un total de 2445 apprenti·e·s en 2024, nous sommes le distributeur suisse qui en a formé le plus cette année-là. 65,9% des diplômé·e·s de l'année se sont vu offrir un emploi chez nous au terme de leur formation.

## OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE DÉTAIL

**FAIRE EN SORTE QUE  
L'ENSEMBLE DE NOS  
COLLABORATRICES ET  
COLLABORATEURS  
SUIVENT AU MOINS UNE  
FORMATION OU UN COURS  
DE PERFECTIONNEMENT  
PAR AN, ET PORTER CE  
CHIFFRE À QUATRE POUR  
LES CADRES.**

### COMMENTAIRE

En 2024, 84,4% de nos collaboratrices et collaborateurs et 75,0% de nos cadres ont suivi le nombre de formations ou de cours de perfectionnement prévu.

### REMARQUE

Les chiffres recueillis en matière de taux de formation concernent exclusivement les personnes directement employées par l'entreprise. Les objectifs annuels ont été revus.

### Nombre d'heures consacrées en moyenne à la formation et au perfectionnement par an et par employé·e dans le commerce de détail <sup>[GRI 404-1]</sup>

En 2024, en tout 579 091 heures de formation et de perfectionnement ont été suivies par les employé·e·s du commerce de détail, ce qui correspond à une moyenne de 12,3 heures par personne.

	Femmes	Hommes
<b>Nombre total d'heures consacrées à la formation et au perfectionnement en 2024</b>	281 638	297 453
<b>Nombre d'heures consacrées en moyenne à la formation et au perfectionnement</b>	9,8	16,2

Les chiffres publiés sous GRI 404-1 ont été calculés sur la base de l'effectif moyen sans les apprenti·e·s. Certaines entreprises ne recueillant pas de données sur les heures de formation, le nombre d'heures consacrées en moyenne à la formation et au perfectionnement est biaisé.

## **Programmes d'amélioration des compétences des employé·e·s et d'aide à la transition dans le commerce de détail** [GRI 404-2]

Le personnel de Coop bénéficie d'un vaste choix de formations et de cours de perfectionnement internes et externes. Une quinzaine de sites de formation Coop proposent environ 400 cours internes sur des sujets variés en lien avec la conduite du personnel ou un domaine spécifique. Environ 250 e-learning viennent compléter cette offre, pour un apprentissage libre de toute contrainte de lieu ou de temps. Pour les personnes qui débutent dans l'entreprise, Coop Campus propose toutes sortes de possibilités dans le cadre du processus d'intégration. Il s'agit notamment de cours spécialisés pour débutants, de programmes de développement et de coaching pour

apprendre à diriger une équipe. Les collaboratrices et collaborateurs expérimentés travaillant de longue date dans l'entreprise peuvent approfondir leurs compétences en échangeant leurs expériences avec des expert·e·s et en suivant des cours qui vont jusqu'au niveau des hautes écoles spécialisées. Lorsqu'une collaboratrice ou un collaborateur souhaite développer des compétences spécifiques, Coop l'encourage à suivre une formation externe en la ou le soutenant financièrement et en lui aménageant du temps.

**Pour en savoir plus:** [www.coopjobs.ch](http://www.coopjobs.ch)

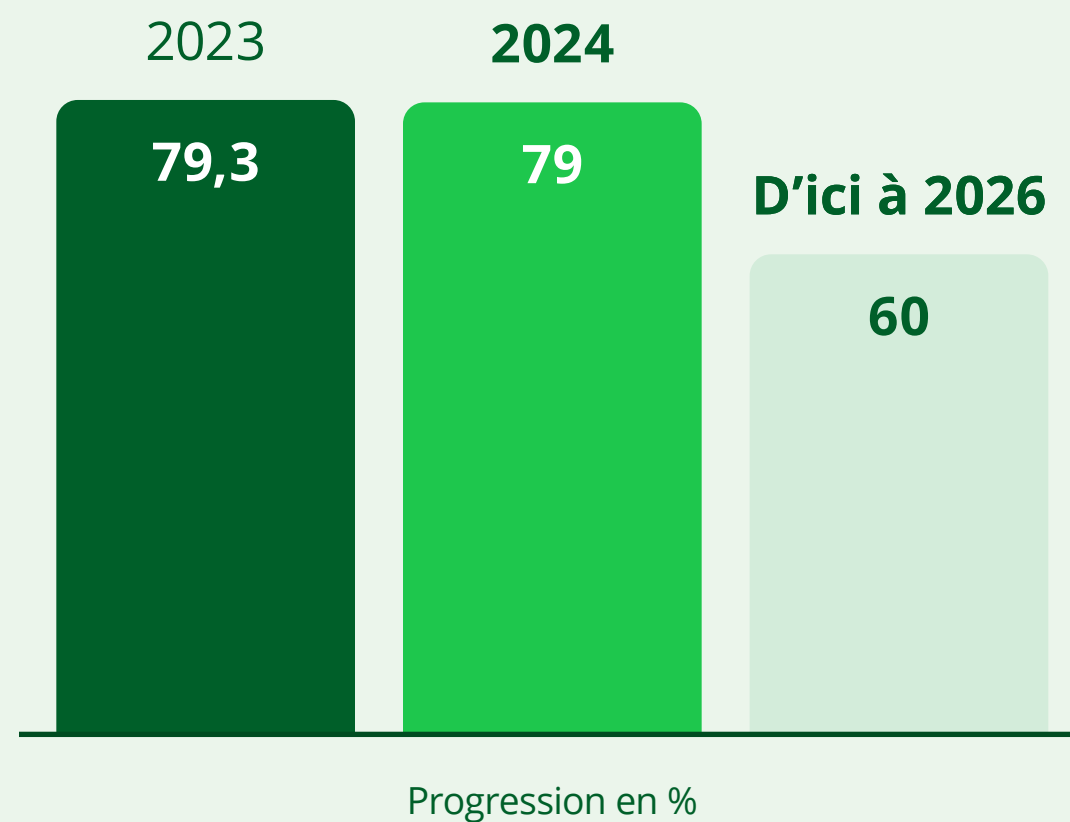
Les collaboratrices et collaborateurs qui quittent Coop peuvent suivre divers cours et bénéficier de mesures de soutien pour se préparer à la retraite par exemple. Lors de remaniements importants au sein de l'entreprise, le Job Center propose de multiples possibilités de coaching et autres mesures.

## **Part des employé·e·s du commerce de détail bénéficiant régulièrement d'une évaluation de leur performance et de leur évolution professionnelle** [GRI 404-3]

La part des employé·e·s du commerce de détail bénéficiant de revues de performance périodiques et dont l'évolution professionnelle a été évaluée en 2024 s'élève à 92,0%, sans distinction de genre. Nous ne disposons que d'un chiffre global.

## OBJECTIF N° 3: COMMERCE DE DÉTAIL

# FAIRE EN SORTE QUE 60% DES POSTES DE CADRES SOIENT POURVUS EN INTERNE.



### COMMENTAIRE

En 2024, 79,0% de nos postes de cadres ont été pourvus en interne.

**Pour en savoir plus:** [convention collective de travail de Coop Société Coopérative](#), [Policy Paper Gestion durable des ressources humaines](#)

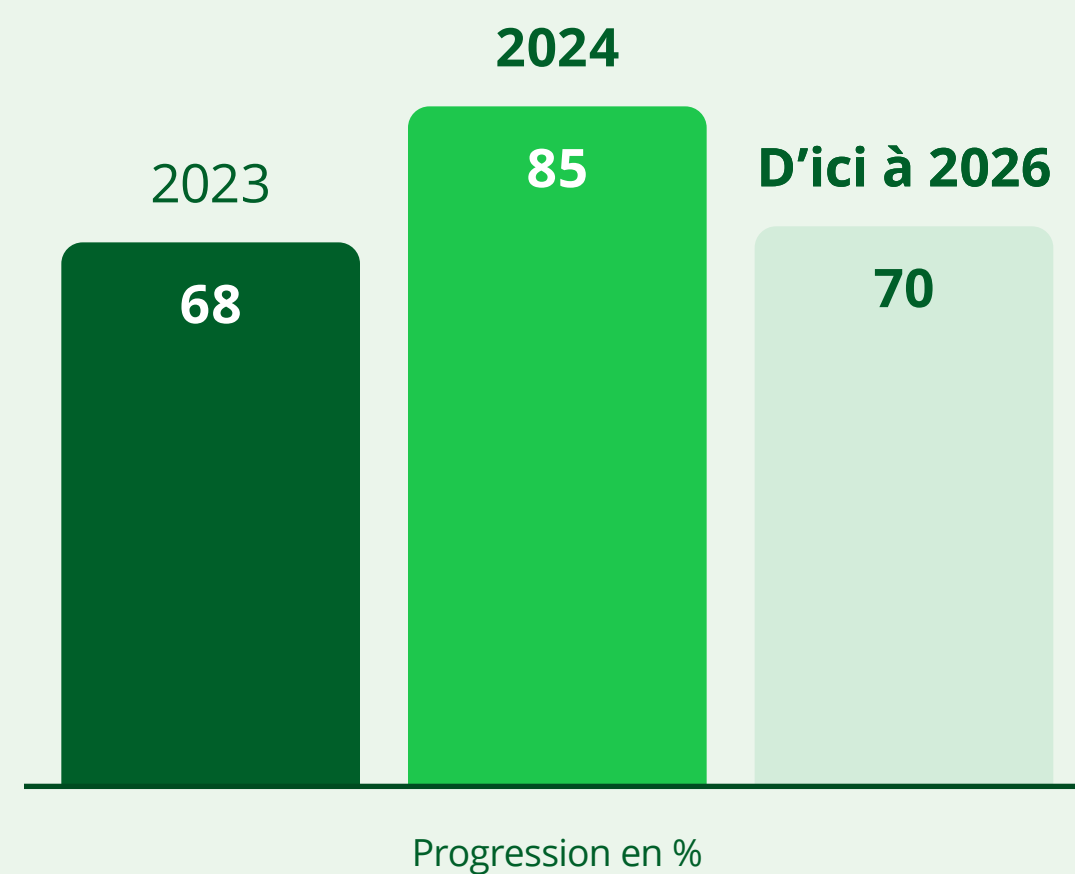
### MESURES

- Formation professionnelle solide comme base pour une réussite à long terme
- Vaste offre de stages pour futurs cadres (“Trainees”), de missions dans d’autres régions linguistiques, de programmes d’échanges avec des entreprises partenaires et de stages pour les jeunes quittant l’école avec un faible bagage
- Culture du feedback: évaluation périodique de la performance et de l’évolution professionnelle de tous nos employé·e·s
- Procédure de recrutement par WhatsApp: nouvel outil de recrutement en phase avec notre époque
- Coop Campus: élargissement constant de l’offre de cours internes, de formations Leadership et de e-learning
- Programme de reconversion professionnelle aux métiers de conductrice/conducteur de ligne de production, boulangère-pâtissière/boulangier-pâtissier, chauffeuse-livreuse/chauffeur-livreur, collaboratrice/collaborateur viande et poisson, cuisinière/cuisinier

## OBJECTIF N° 1: PRODUCTION

**OFFRIR UNE PLACE D'APPRENTISSAGE À AU MOINS 200 PERSONNES CHAQUE ANNÉE. GARANTIR À 70% DES APPRENTI·E·S UN EMPLOI CHEZ NOUS À L'ISSUE DE LA FORMATION.**

# 85,0%



### COMMENTAIRE

En 2024, nous comptons 206 apprenti·e·s. 85,0% des diplômé·e·s de l'année se sont vu offrir un emploi chez nous au terme de leur formation.

## OBJECTIF N° 2: PRODUCTION

**FAIRE EN SORTE QUE L'ENSEMBLE DE NOS COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS SUIVENT AU MOINS UNE FORMATION OU UN COURS DE PERFECTIONNEMENT PAR AN, ET PORTER CE CHIFFRE À QUATRE POUR LES CADRES.**

### COMMENTAIRE

En 2024, 85,2% de nos collaboratrices et collaborateurs et 84,3% de nos cadres ont suivi le nombre de formations ou de cours de perfectionnement prévu.

### REMARQUE

Les objectifs annuels ont été revus.

### Nombre d'heures consacrées en moyenne à la formation et au perfectionnement par an et par employé-e dans la production [GRI 404-1]

En 2024, en tout 18 162 heures de formation et de perfectionnement ont été suivies par les employé-e-s de la production, ce qui correspond à une moyenne de 1,3 heure par personne.

	Femmes	Hommes
Nombre total d'heures consacrées à la formation et au perfectionnement en 2024	5 676	12 486
Nombre d'heures consacrées en moyenne à la formation et au perfectionnement	1,1	1,5

Les chiffres publiés sous GRI 404-1 ont été calculés sur la base de l'effectif moyen sans les apprenti-e-s. Certaines entreprises ne recueillant pas de données sur les heures de formation, le nombre d'heures consacrées en moyenne à la formation et au perfectionnement est biaisé.

### Programmes d'amélioration des compétences des employé-e-s et d'aide à la transition dans la production [GRI 404-2]

Bell Food Group propose diverses mesures d'évolution internes ou externes. L'entreprise collabore étroitement avec Coop Campus, en particulier en Allemagne, en Autriche, en Suisse et au Liechtenstein. Les mesures d'évolution destinées aux régions non germanophones seront à l'avenir davantage centralisées afin de renforcer le partage et la transmission d'un certain nombre de principes communs. Pour le reste, les offres de formation continue sont spécifiques à chaque pays. Le concept d'évolution professionnelle du personnel de Bell Food Group a été revu en 2024 et adopté par la direction du groupe.

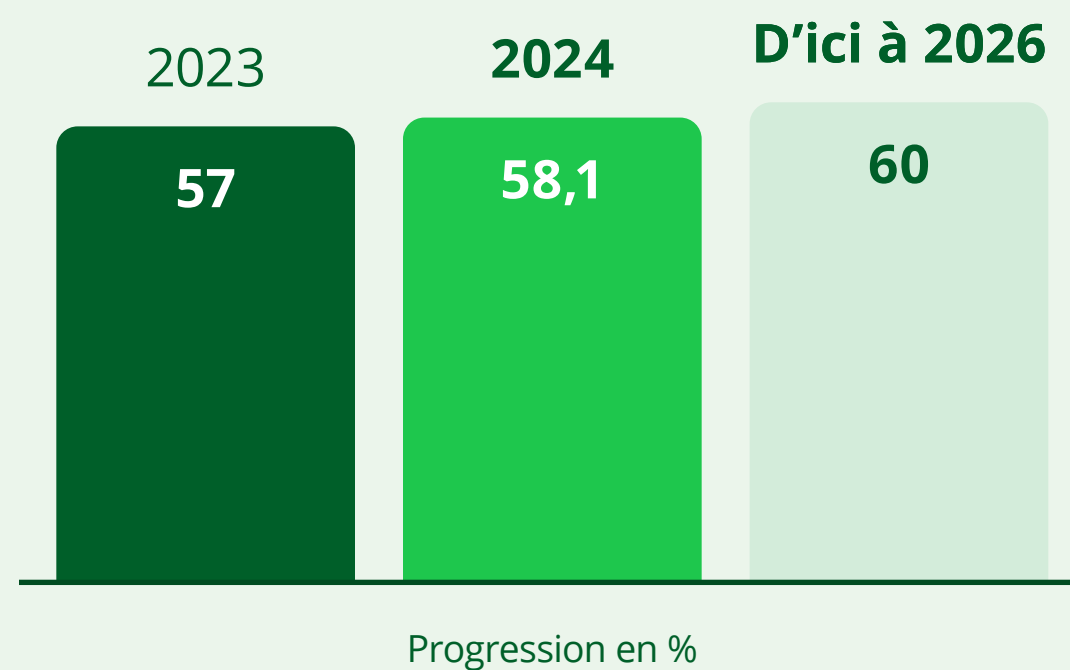
Les programmes d'aide à la transition, qui visent à préserver l'employabilité des collaboratrices et collaborateurs et à les soutenir en cas de départ à la retraite ou de licenciement, peuvent prendre les formes suivantes: concept de carrière en arc, modèles de retraite partielle ou gestion de la relève chez les cadres. Ils sont valables dans toutes les unités commerciales de Bell Food Group, sachant que les dossiers sont toujours étudiés au cas par cas afin de proposer des solutions personnalisées.

### Part des employé-e-s de la production bénéficiant régulièrement d'une évaluation de leur performance et de leur évolution professionnelle [GRI 404-3]

La part des employé-e-s de la production bénéficiant de revues de performance périodiques et dont l'évolution professionnelle a été évaluée en 2024 s'élève à 69,1%, sans distinction de genre. Nous ne disposons que d'un chiffre global.

## OBJECTIF N° 3: PRODUCTION

# FAIRE EN SORTE QUE 60% DES POSTES DE CADRÉS SOIENT POURVUS EN INTERNE.



### COMMENTAIRE

En 2024, 58,1% de nos postes de cadres ont été pourvus en interne.

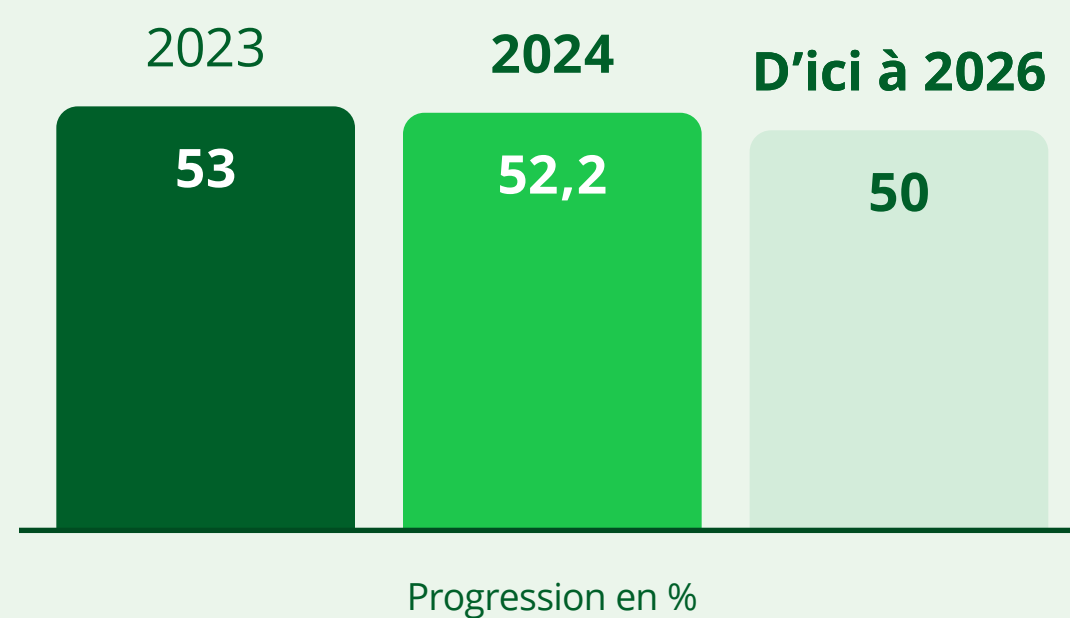
**Pour en savoir plus:** [convention collective de travail de Coop Société Coopérative](#), [information de Bell Food Group](#), [Policy Paper Gestion durable des ressources humaines](#)

### MESURES

- Formation professionnelle solide: promotion de la formation initiale et de la formation duale dans tous les domaines d'activité
- Participation à des salons professionnels
- Formation continue: vaste offre de stages et de formations
- Culture du feedback: évaluation périodique de la performance et de l'évolution professionnelle de tous nos employé·e·s
- Programme de reconversion professionnelle aux métiers de conductrice/conducteur de ligne de production, boulangère-pâtissière/boulangier-pâtissier, chauffeuse-livreuse/chauffeur-livreur, collaboratrice/collaborateur viande et poisson, cuisinière/cuisinier

**OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE GROS**

**OFFRIR UNE PLACE  
D'APPRENTISSAGE À AU  
MOINS 700 PERSONNES  
CHAQUE ANNÉE. GARANTIR  
À 50% DES APPRENTI·E·S UN  
EMPLOI CHEZ NOUS  
À L'ISSUE DE LA FORMATION.**



**52,2%**

**COMMENTAIRE**

En 2024, nous comptons 821 apprenti·e·s. 52,2% des diplômé·e·s de l'année se sont vu offrir un emploi chez nous au terme de leur formation.

**OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE GROS  
FAIRE EN SORTE QUE  
L'ENSEMBLE DE NOS  
COLLABORATRICES ET  
COLLABORATEURS SUIVENT  
AU MOINS UNE FORMATION  
OU UN COURS DE PERFECTIONNEMENT PAR AN,  
ET PORTER CE CHIFFRE  
À DEUX POUR LES CADRES.**

**COMMENTAIRE**

En 2024, 88,2% de nos collaboratrices et collaborateurs et 84,9% de nos cadres ont suivi le nombre de formations ou de cours de perfectionnement prévu.

**REMARQUE**

Les objectifs annuels ont été revus.

**Nombre d'heures consacrées en moyenne à la formation et au perfectionnement par an et par employé-e dans le commerce de gros** [GRI 404-1]

En 2024, en tout 340 123 heures de formation et de perfectionnement ont été suivies par les employé-e-s du commerce de gros, ce qui correspond à une moyenne de 11,4 heures par personne.

	Femmes	Hommes
<b>Nombre total d'heures consacrées à la formation et au perfectionnement en 2023</b>	162 600	177 523
<b>Nombre d'heures consacrées en moyenne à la formation et au perfectionnement</b>	13,3	10,1

Les chiffres publiés sous GRI 404-1 ont été calculés sur la base de l'effectif moyen sans les apprenti-e-s. Certaines entreprises ne recueillant pas de données sur les heures de formation, le nombre d'heures consacrées en moyenne à la formation et au perfectionnement est biaisé.

**Programmes d'amélioration des compétences des employé-e-s et d'aide à la transition dans le commerce de gros** [GRI 404-2]

**Transgourmet Suisse:** Transgourmet Suisse propose plus de 60 formations et cours de perfectionnement internes. Le personnel peut aussi profiter de l'offre Coop Campus. Des programmes de reconversion professionnelle et de soutien aux personnes suivant une formation de rattrapage sont également proposés. À cela s'ajoutent des offres spécifiques portant par exemple sur la résilience ou sur la préparation à la retraite.

**Transgourmet Allemagne:** Transgourmet Allemagne et ses filiales proposent une vaste offre de formation continue:

- formations Transgourmet Campus
- programme PEP (personnalité et perspectives pour les jeunes faisant leur entrée dans le monde du travail)
- programmes d'évolution à l'intention des cadres de tous niveaux
- formations en gestion de projets
- qualification pour les missions externes
- formations continues avec soutien financier pour certaines
- programmes "Trainee" visant à former des personnes recrutées à l'extérieur et amenées à remplir une fonction de cadre
- formations pour la relève des cadres
- programmes d'intégration des nouvelles recrues
- formations individuelles

Transgourmet Allemagne propose par ailleurs des modèles de retraite partielle visant à aider les collaboratrices et collaborateurs à préserver leur employabilité et à faciliter leur départ à la retraite.

**Transgourmet France:** les modules de formation proposés reposent sur une approche axée sur les compétences, ce qui permet aux collaboratrices et collaborateurs de développer les connaissances nécessaires à leur travail et de préserver leur employabilité à long terme. À l'approche de la retraite, des cours spécifiques sont organisés sur demande pour s'y préparer.

**Transgourmet Ibérica:** les formations proposées ont été mises au point en collaboration avec des spécialistes internes et externes. Elles sont dédiées aux techniques de vente, au développement de produits, à l'apprentissage de langues, à la conduite du personnel et au travail en équipe. Transgourmet Ibérica ne propose pas de programmes d'aide à la transition visant à préserver l'employabilité des collaboratrices et collaborateurs et à les soutenir en cas de départ à la retraite ou de licenciement.

**Transgourmet Autriche:** chaque cadre a pour mission de mener un entretien d'évaluation avec les collaboratrices et collaborateurs placés sous sa responsabilité. Cet entretien sert de base à une analyse commune des compétences en vue de leur développement. Il permet aussi de préparer les collaboratrices et collaborateurs à assumer de nouvelles tâches et responsabilités ou de les soutenir dans l'exercice de leur travail quotidien. Au besoin, une aide professionnelle est proposée aux collaboratrices et collaborateurs occupant des postes-clés ou en fonction depuis de nombreuses années pour leur permettre de se réorienter ou de se repositionner. Pour le personnel proche de la retraite, la transition est intégrée aux entretiens d'évaluation annuels, ce qui est particulièrement important pour les cadres, dont la relève doit être préparée en temps utile.

**Transgourmet Pologne:** les formations proposées comprennent des formations en présentiel ou en distanciel ainsi que des e-learning, et visent à améliorer les compétences managériales, personnelles et sociales. Des formations axées sur les produits, les processus et le droit sont également disponibles. Transgourmet Pologne ne propose pas de programmes d'aide à la transition visant à préserver l'employabilité des collaboratrices et collaborateurs et à les soutenir en cas de départ à la retraite ou de licenciement.

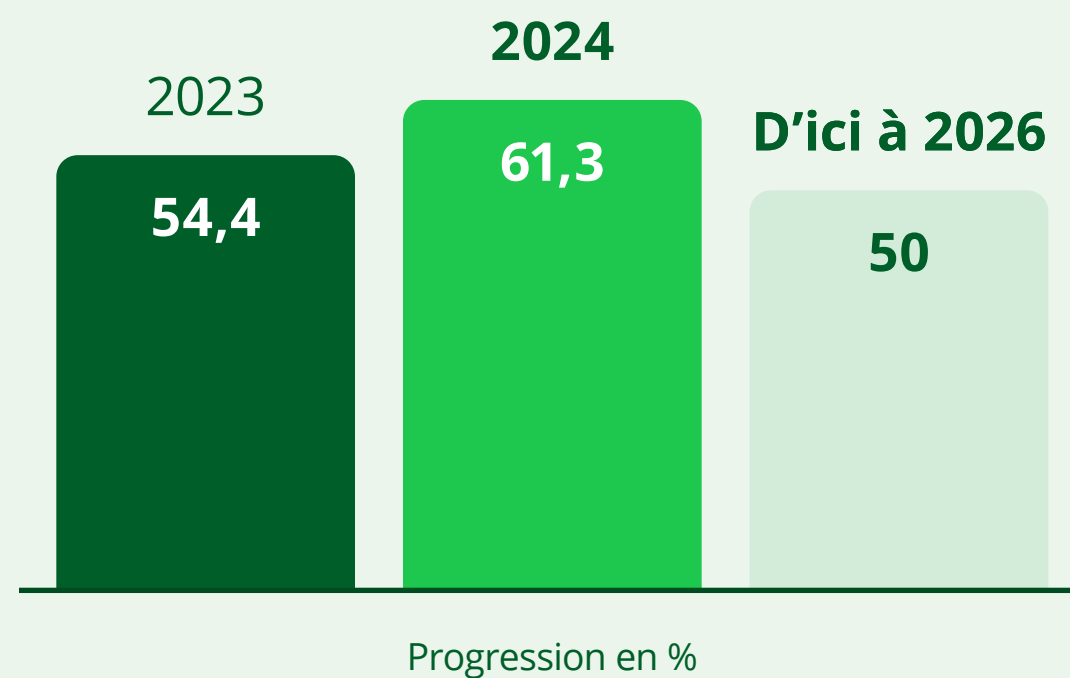
**Selgros România:** les formations proposées ont été mises au point en collaboration avec des spécialistes internes et externes. Le programme interne de planification de la relève "AGER+" vise à assurer l'évolution continue des employé·e·s afin d'exploiter et de maintenir le potentiel existant. Il comprend des entretiens, des assessments, des objectifs d'évolution et des mesures concrètes pour y parvenir. Par ailleurs, l'entreprise a mis en place un programme similaire dans le domaine des achats, spécifiquement destiné aux acheteuses et acheteurs talentueux, ainsi qu'un programme de développement des compétences, afin de permettre la montée en grade des collaboratrices et collaborateurs en cas de poste vacant. Selgros România ne propose pas de programmes d'aide à la transition visant à préserver l'employabilité des collaboratrices et collaborateurs et à les soutenir en cas de départ à la retraite ou de licenciement.

### **Part des employé·e·s du commerce de gros bénéficiant régulièrement d'une évaluation de leur performance et de leur évolution professionnelle** [GRI 404-3]

La part des employé·e·s du commerce de gros bénéficiant de revues de performance périodiques et dont l'évolution professionnelle a été évaluée en 2024 s'élève à 62,0%, sans distinction de genre. Nous ne disposons que d'un chiffre global.

### OBJECTIF N° 3: COMMERCE DE GROS

FAIRE EN SORTE QUE **50%** DES POSTES DE CADRÉS SOIENT POURVUS EN INTERNE.



# 61,3%

### COMMENTAIRE

Le succès est net: avec 61,3% des postes de cadres pourvus en interne, nous avons atteint notre objectif pour 2026.

### MESURES

- Formation professionnelle solide: collaboration avec des établissements de réadaptation professionnelle, des écoles professionnelles et des entreprises formatrices; promotion de la formation duale
- Participation à des salons professionnels et à des journées de découverte des métiers dans les écoles
- Développement du programme de formation pour les apprenti·e·s et les stagiaires ("Trainees" et autres)

- Gestion des talents: renforcement de la promotion individuelle et augmentation du taux d'embauche à l'issue de l'apprentissage
- Développement de la formation des conseillères et conseillers en apprentissage et de l'offre de cours
- Séminaires: programme complet de séminaires avec un large éventail de thèmes
- Résilience: cours additionnels proposés dans le domaine de la gestion de crise
- Transgourmet Campus: plate-forme de formation proposant des e-learning

# SANTÉ AU TRAVAIL

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

La santé de nos collaboratrices et collaborateurs est d'une importance capitale pour le succès de notre entreprise. C'est pourquoi nous œuvrons pour assurer la sécurité et la santé au travail. Nous sensibilisons notre personnel à la question, en particulier les apprenti·e·s, par le biais de formations. Le cas échéant, nous fournissons les équipements de protection nécessaires, que les collaboratrices et collaborateurs sont tenus de porter et d'utiliser conformément aux consignes données. Nous mettons à la disposition de nos cadres et de nos formatrices et formateurs des documents pédagogiques portant sur l'identification des dangers et l'évaluation des risques, et les incitons à sensibiliser leurs collaboratrices et

collaborateurs à ces questions, sans oublier les apprenti·e·s. La réussite d'une entreprise repose aussi sur la satisfaction des effectifs. C'est la raison pour laquelle nous faisons le maximum pour que notre personnel se sente bien chez nous et que le taux de fluctuation soit le plus bas possible. Les collaboratrices et collaborateurs de l'ensemble du groupe Coop en Suisse ont la possibilité de participer à des manifestations sportives à des tarifs préférentiels. Nous souhaitons ainsi les encourager à pratiquer un sport et leur montrer les bienfaits de l'activité physique sur la santé. Bell Food Group et les sociétés nationales du groupe Transgourmet proposent des offres similaires, dont certaines initiées par l'entreprise elle-même.



## CHAMP D'ACTION N° 21: NOUS NOUS PRÉOCCUPONS DE LA SANTÉ DE NOS COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL.

Objectifs de développement durable de  
l'ONU visés:



## OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

# MAINTENIR LE TAUX DE FLUCTUATION DU PERSONNEL MENSUALISÉ À 15% MAXIMUM.



## COMMENTAIRE

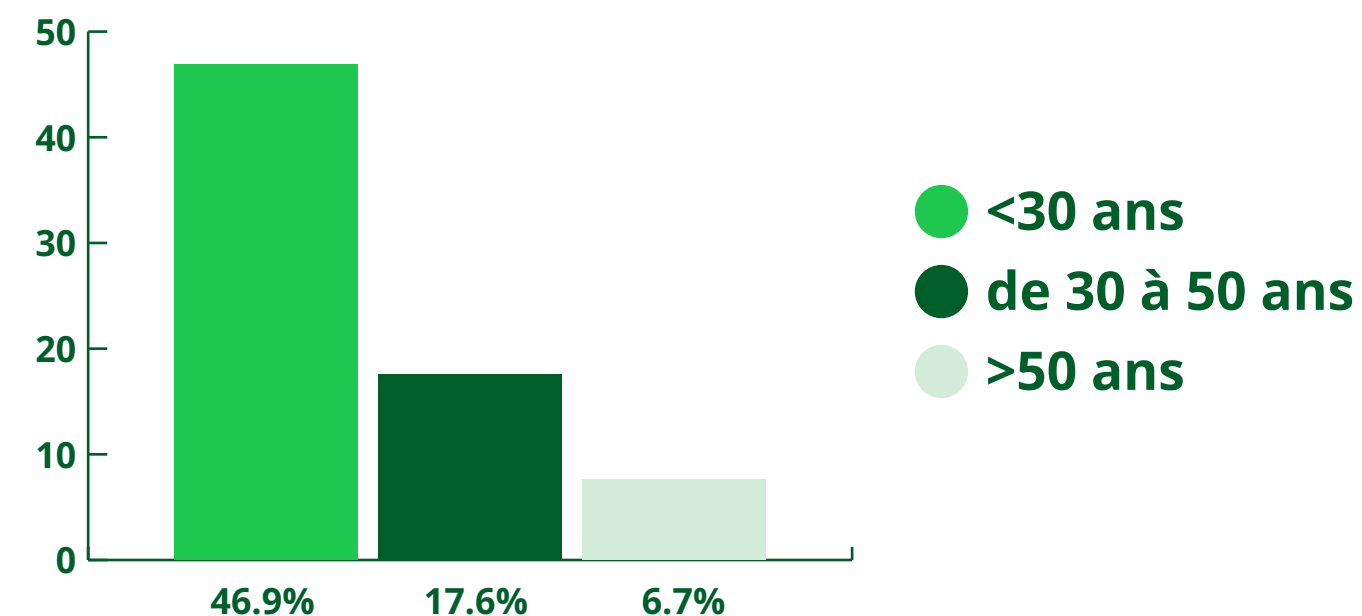
Le succès est net: avec un taux de fluctuation de 14,8%, nous avons atteint notre objectif pour 2026.

### Recrutements et taux de fluctuation au sein du groupe Coop <sup>[GRI 401-1]</sup>

Collaboratrices et collaborateurs nouvellement recrutés par âge et par genre

Âge	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Moins de 30 ans	3 188	4 524
De 30 à 50 ans	3 481	4 675
Plus de 50 ans	905	960

Collaboratrices et collaborateurs nouvellement recrutés par catégorie d'âge\*



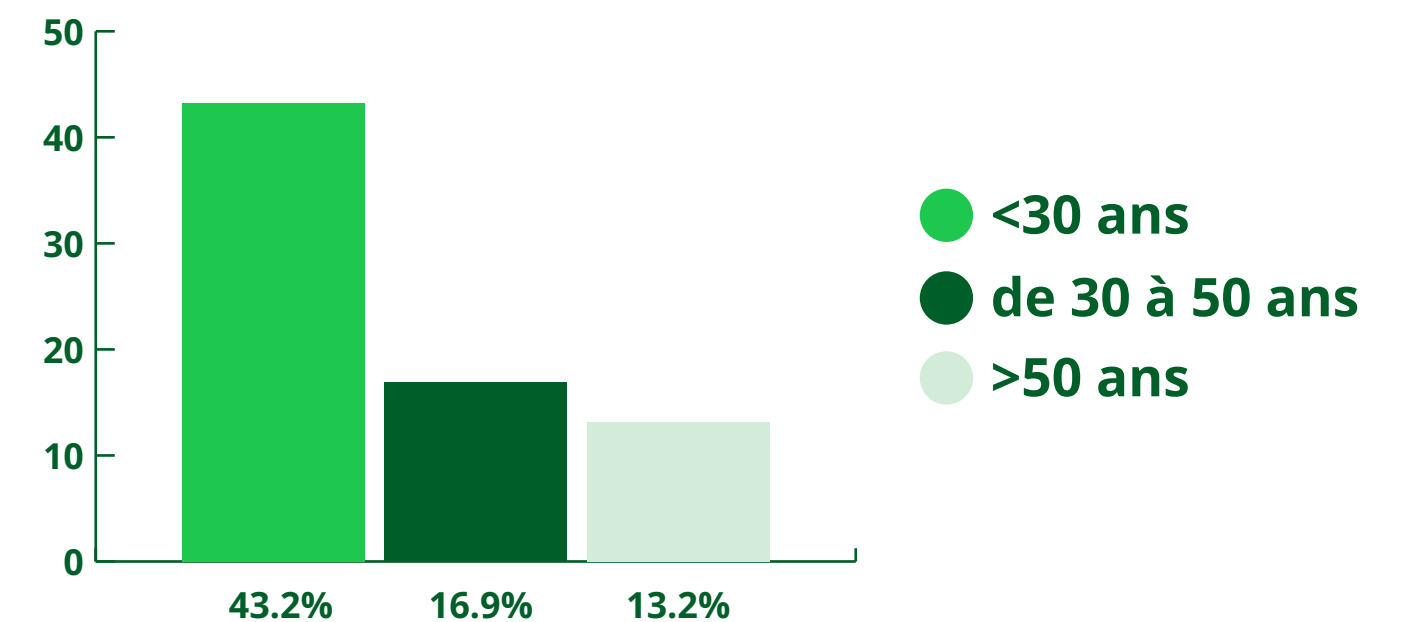
## REMARQUE

L'objectif annuel relatif au taux de fluctuation a été revu. L'objectif pluriannuel relatif aux programmes de santé adaptés aux besoins n'est plus suivi (à compter de 2024).

Départs par âge et par genre

Âge	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Moins de 30 ans	3 440	3 664
De 30 à 50 ans	3 512	4 310
Plus de 50 ans	1 942	1 740

Taux de fluctuation par catégorie d'âge\*



\*Les taux de recrutement et de fluctuation par catégorie d'âge se réfèrent au nombre moyen d'employé·e·s dans chaque catégorie au cours de l'année sous revue (hors apprenti·e·s).

## **Prestations offertes par l'entreprise dans le commerce de détail aux employé·e·s à plein temps, mais pas au personnel temporaire ni à celui à temps partiel** [GRI 401-2]

Le personnel bénéficie de conditions d'engagement et de rabais intéressants ainsi que d'autres prestations annexes.

Pour en savoir plus sur les principaux avantages:

[www.coopjobs.ch](http://www.coopjobs.ch)

Par "établissements majeurs", on entend tous les sites où une entreprise consolidée du groupe Coop exerce une activité occupant un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs, ce qui englobe les points de vente, la logistique, la production et l'administration. Nous ne faisons pas de distinction entre les établissements "majeurs" et les autres ici.

## **Délai minimal de notification des changements au sein du groupe Coop** [GRI 402-1]

Le délai minimal de notification généralement appliqué aux employé·e·s du Groupe Coop Société Coopérative et à leurs représentant·e·s avant la mise en œuvre de changements importants au sein de l'entreprise susceptibles de les affecter de manière significative est, dans la grande majorité des cas, de quatre semaines.

## **Identification des dangers, analyse des risques et examen des incidents dans le commerce de détail** [GRI 403-2]

L'appréciation des risques au travail et l'examen systématique des accidents sont adossés à différents systèmes de sécurité mis en place par Coop en Suisse à l'échelle de tout le groupe ou presque (solutions sectorielles ou individuelles). Basées sur des méthodes reconnues, ces missions sont assurées par des collaboratrices et collaborateurs qualifiés ou, parfois, par des prestataires externes certifiés. Les postes de travail ne présentant pas de danger particulier font exception. L'évaluation des risques est effectuée systématiquement pour tous les postes de travail concernés et repose sur une méthode à la pointe de la technique.

Afin d'évaluer et d'améliorer en permanence la gestion de la sécurité et de la santé au travail, nous procédons chaque année à une synthèse et à une évaluation des mesures définies et des statistiques d'accidents, en collaboration avec la compagnie d'assurance-accidents, ou directement avec nos services spécialisés. Ces derniers sont consultés lors de la révision périodique des consignes de sécurité.

Les collaboratrices et collaborateurs du groupe Coop ont plusieurs possibilités pour signaler leurs préoccupations en matière de sécurité et de santé au travail, à commencer par la voie hiérarchique. Ils peuvent aussi contacter de manière

anonyme les différents services de sécurité, les commissions du personnel, le service social interne ou le service des signalements de la Révision interne.

De manière générale, ils ont toujours la possibilité d'intervenir en cas de danger et d'interrompre leur tâche jusqu'à ce que la situation se soit normalisée.

Les accidents doivent toujours être signalés, indépendamment de leur degré de gravité et du contrat de travail de la personne accidentée. Les signalements sont évalués par un personnel qualifié, qui effectue une enquête adaptée à la gravité de l'accident. Les statistiques annuelles permettent d'identifier les accidents mineurs mais récurrents. Nous prenons ensuite les mesures de prévention qui s'imposent, en étroite collaboration avec la compagnie d'assurance-accidents. Le cas échéant, nous échangeons également au sein du groupe afin de prévenir les incidents à l'avenir. Des audits internes et/ou externes ainsi que des inspections viennent compléter les mesures de sécurité afin d'assurer une prévention efficace. Les collaboratrices et collaborateurs en charge de la sécurité se tiennent à disposition dans tout le groupe.

## Implication du personnel, consultation et communication en matière de sécurité et de santé au travail dans le commerce de détail [GRI 403-4]

Les mesures de prévention et de protection sont les mêmes pour l'ensemble du personnel, quel que soit le contrat de travail. Les collaboratrices et collaborateurs du groupe Coop ont plusieurs possibilités pour discuter de la sécurité et de la santé au travail, faire des propositions et exprimer leurs préoccupations, à commencer par la voie hiérarchique. Ils peuvent aussi contacter de manière anonyme les différents services de sécurité, les commissions du personnel, le service social interne ou le service des signalements de la Révision interne. Les spécialistes internes se forment en continu conformément au règlement de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). Lorsque le groupe ne dispose pas des connaissances requises, il fait appel à des partenaires externes sous contrat. Les collaboratrices et collaborateurs peuvent également faire des signalements anonymes aux autorités. La question de la sécurité et de la santé au travail peut être traitée par diverses instances au sein du groupe, parfois par la direction elle-même selon la société, mais elle est généralement prise à bras le corps à l'occasion de la renégociation de la convention collective, suite à des signalements de la part du personnel ou en raison d'une intervention des autorités.

## Formation du personnel à la sécurité et à la santé au travail dans le commerce de détail [GRI 403-5]

Des formations à la sécurité et à la santé au travail sont régulièrement organisées, et ce dans quasiment tout le groupe Coop. Les collaboratrices et collaborateurs nouvellement recrutés sont informés des mesures de sécurité et de protection lors des journées d'accueil.

## Prévention et réduction des impacts sur la sécurité et la santé au travail directement liés aux relations d'affaires dans le commerce de détail [GRI 403-7]

Nos principes s'appliquent également à nos partenaires commerciaux. Ils sont inscrits dans notre code de conduite. En signant nos Conditions générales de livraison, les partenaires commerciaux s'engagent à les respecter.

## Accidents du travail au sein du groupe Coop [GRI 403-9]

### Employé·e·s:

Nombre de décès dus à un accident du travail	0
Nombre d'accidents du travail ayant entraîné de graves conséquences	112
Nombre d'accidents du travail documentés	4 749
Nombre d'heures travaillées	142 365 133

Les données relatives aux accidents et aux maladies ont été collectées pour la première fois à l'échelle du groupe pour l'année 2023 en vue de l'établissement du rapport sur le développement durable. La classification des accidents du travail est différente d'un pays à l'autre, ce qui se reflète dans les données recueillies. Le reporting à l'échelle du groupe est encore en cours d'élaboration. Dans le commerce de gros, les chiffres pour 2024 n'ont pas encore pu être collectés de manière exhaustive dans tous les secteurs. Pour la comptabilisation des accidents du travail (GRI 403-9), des définitions ont été spécifiquement élaborées pour le groupe Coop. Elles diffèrent en partie des définitions de la GRI:

- 403-9ai & 403-9bi: sont considérés comme décès dus à un accident du travail, tous les décès déclarés à l'assureur;
- 403-9aia & 403-9bia : s'agissant de Coop Société Coopérative, sont considérés comme accidents du travail ayant entraîné de graves conséquences, tous les cas ayant donné lieu à un arrêt de travail de plus de 112 jours; s'agissant des autres sociétés, la définition qui s'applique est celle de la législation en vigueur dans le pays où elles sont implantées;
- 403-9aiaii & 403-9biaii : sont considérés comme accidents du travail, tous les sinistres déclarés à l'assureur.

Les données de certains domaines d'activité ne correspondent cependant pas à ces définitions. La collecte sera élargie en 2025 afin de garantir la cohérence du reporting au niveau du groupe Coop.

**Personnes n’ayant pas le statut d’employé·e mais dont le travail et/ou le poste de travail sont contrôlés par le groupe Coop:**

<b>Nombre de décès dus à un accident du travail</b>	0
<b>Nombre d’accidents du travail ayant entraîné de graves conséquences</b>	36
<b>Nombre d’accidents du travail documentés</b>	255
<b>Nombre d’heures travaillées</b>	2 246 018

S’agissant des collaboratrices et collaborateurs n’ayant pas le statut d’employé·e, la définition d’accident et de maladie s’aligne sur celle en vigueur pour les employé·e·s dans la société concernée. Les données 2024 ont été recueillies de manière exhaustive pour Coop Société Coopérative et certaines des autres entités du groupe. La collecte sera élargie courant 2025 afin de garantir la cohérence du reporting au niveau du groupe Coop. Les mesures de réduction des risques de décès et de dommages corporels, définies à la suite des audits périodiques réalisés et des incidents traités, sont en principe enregistrées sur support numérique afin de permettre un suivi. Elles sont aussi diverses que variées. Parmi les plus courantes, citons le rééquipement d’installations techniques ou de machines, la modification de processus de travail et la distribution d’équipements de protection individuelle. La collecte des données sera élargie courant 2025 afin de garantir la cohérence du reporting au niveau du groupe Coop.

**Pourcentages**

<b>Pourcentage de décès chez les employé·e·s</b>	0
<b>Pourcentage d’accidents du travail ayant entraîné de graves conséquences chez les employé·e·s</b>	0,8
<b>Pourcentage d’accidents du travail documentés chez les employé·e·s</b>	33,4

Les pourcentages sont calculés sur la base de 1 000 000 d’heures travaillées. Les collaboratrices et collaborateurs n’ayant pas le statut d’employé·e·n’ont pas été pris en compte dans le calcul en raison de l’absence de collecte de données dans les entreprises de production ne faisant pas partie de Coop Société Coopérative et dans le commerce de gros.

Les accidents du travail les plus fréquents (pour les employé·e·s et les non-employé·e·s) sont les contusions, chutes, coupures, entorses/foulures, élongations, écrasements, tuméfactions, fractures et déchirures. Les sociétés du groupe Coop adossent leurs directives et leurs lignes directrices à la législation en vigueur dans le pays où elles sont implantées. Ces directives et lignes directrices définissent les normes et procédures à suivre pour réaliser les analyses des risques et les contrôles requis. Chaque site mène en outre des audits internes et des évaluations des dangers selon une documentation et des procédures standardisées, en se basant sur l’analyse des statistiques d’accidents fournies par les assureurs. Au sein du groupe, les activités du personnel varient considérablement d’un secteur à l’autre, ce qui entraîne des risques tout aussi

variables, et qui ont causé en 2024 d’importants dommages corporels impliquant principalement des machines ou des moyens de transport.

Tous les sites disposent de documents standardisés qui définissent les mesures à prendre et sur la base desquels ces dernières sont régulièrement évaluées. Il peut s’agir de mesures techniques, sociales ou de construction visant à soutenir les collaboratrices et collaborateurs dans leur travail. Ces mesures sont mises en œuvre de multiples manières, par exemple par le biais de campagnes de prévention, ou de formations numériques, continues et collectives. Les mesures définies à la suite des audits périodiques réalisés et des incidents traités sont en principe enregistrées sur support numérique afin de permettre un suivi. Elles sont aussi diverses que variées.

Les informations fournies sous GRI 403-9 portent sur l’ensemble des collaboratrices et collaborateurs dont il est question sous GRI 2-7 et GRI 2-8, ainsi que sur ceux ayant quitté l’entreprise en cours d’année et ceux rémunérés à l’heure, non comptabilisés sous GRI 2-7.

Pour Coop Société Coopérative, c'est l'assurance-accidents Suva qui se charge de fournir les données sur la base des accidents/sinistres déclarés. De manière générale, les données relatives au groupe Coop sont fournies par les assurances-accidents concernées sur la base des accidents/sinistres déclarés. Selon la société et le pays, les sinistres ne sont pas déclarés à une assurance-accidents, mais par exemple à l'inspection du travail ou à la sécurité sociale.

## Maladies professionnelles au sein du groupe Coop [GRI 403-10]

### Employé·e·s:

Nombre de décès dus à une maladie professionnelle	0
Nombre de maladies professionnelles documentées	23

Les données relatives aux accidents et aux maladies ont été collectées pour la première fois à l'échelle du groupe pour l'année 2023 en vue de l'établissement du rapport sur le développement durable. Ces données, qui reflètent les spécificités nationales, sont différentes d'un pays à l'autre. Le reporting à l'échelle du groupe est encore en cours d'élaboration. Dans le commerce de gros comme chez Bell Food Group, les chiffres pour 2024 n'ont pas encore pu être collectés de manière exhaustive dans tous les secteurs.

S'agissant de la collecte des données pour 2024, il se peut que les définitions des catégories de maladies soient différentes d'un domaine d'activité à l'autre. La collecte sera élargie en 2025 afin de garantir la cohérence du reporting au niveau du groupe Coop.

Informations sur les principales maladies professionnelles:

- Coop Société Coopérative ne compte que peu de cas de maladies en cours d'examen en 2024. Il s'agit principalement de réactions allergiques.
- Bell Food Group répertorie et évalue les principales maladies professionnelles par pays. Chaque site définit ses propres normes et pratiques en matière de sécurité au travail.
- S'agissant de Transgourmet, les données relatives aux principales maladies professionnelles sont incomplètes pour 2024, certaines sociétés nationales n'ayant pas reçu les informations nécessaires de la part de leur assureur ou ayant signé une convention leur interdisant la communication de telles données. Dans le commerce de gros, les troubles musculo-squelettiques comptent parmi les maladies les plus fréquentes d'après les données disponibles.

### Personnes n'ayant pas le statut d'employé·e mais dont le travail et/ou le poste de travail sont contrôlés par le groupe Coop:

Nombre de décès dus à une maladie professionnelle	0
Nombre de maladies professionnelles documentées	1

Comme les données pour l'indicateur GRI 403-10 ont été collectées pour la première fois en 2023, les chiffres relatifs aux personnes ne bénéficiant pas du statut d'employé·e de Bell Food Group et de certaines sociétés nationales du groupe Transgourmet sont incomplets pour 2024. La collecte sera élargie en 2025 afin de garantir la cohérence du reporting au niveau du groupe Coop.

Les dangers liés au travail comportant un risque de maladie varient selon la profession et l'activité. Bell Food Group ne recueille pas de données dans ce domaine, ni sur les mesures visant à éliminer ces dangers. Plusieurs sociétés nationales du groupe Transgourmet ont défini les dangers sur la base de leurs propres analyses des risques ou en vertu de la loi en vigueur. Parmi les dangers identifiés, citons la manutention manuelle de charges lourdes, les mauvaises postures et les conséquences liées aux tâches répétitives.

Ces sociétés n'ont cependant pas fourni de données suffisantes pour déterminer lesquels de ces dangers ont causé des maladies en 2024 ou y ont contribué. Les données disponibles se concentrent sur la manutention manuelle de charges lourdes et le non-port de vêtements de protection.

Tous les sites disposent de documents standardisés qui définissent les mesures à prendre et sur la base desquels ces dernières sont régulièrement évaluées. Il peut s'agir de mesures techniques, sociales ou de construction, visant à soutenir les collaboratrices et collaborateurs dans leur travail. Elles sont mises en œuvre de multiples manières, par exemple par le biais de campagnes de prévention, ou de formations numériques, continues et collectives. Les mesures définies à la suite des audits périodiques réalisés et des incidents traités sont en principe enregistrées sur support numérique afin de permettre un suivi. Elles sont aussi diverses que variées.

Sont pris compte ici les collaboratrices et collaborateurs dont il est question sous GRI 2-7 et GRI 2-8, ainsi que ceux ayant quitté l'entreprise en cours d'année et ceux rémunérés à l'heure sous contrat à durée déterminée. Ne sont pas pris en compte par contre les collaboratrices et collaborateurs des sociétés suivantes, même s'ils figurent sous GRI 2-7 et GRI 2-8: Coop Vitality AG, Eurogroup Far East Ltd., Halba, Transgourmet Ibérica ainsi que quelques filiales de Transgourmet Allemagne.

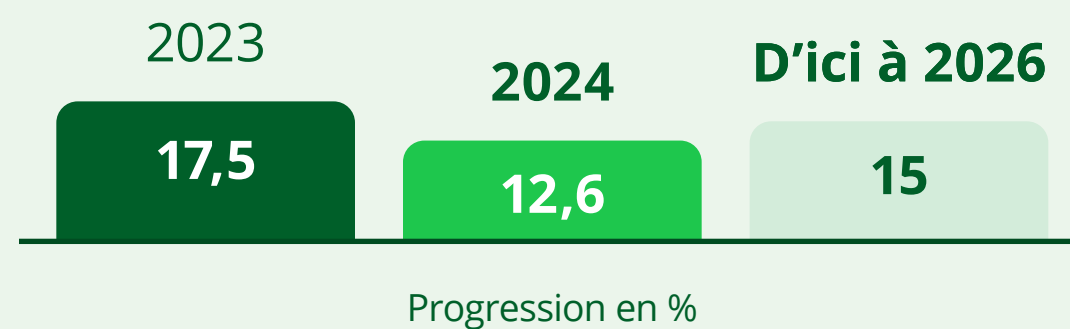
Les données du groupe Coop pour l'indicateur GRI 403-10a sont collectées via l'assurance-accidents, notamment en Suisse, dans le respect de l'annexe I de l'ordonnance sur l'assurance-accidents (OLAA) et selon les définitions des maladies professionnelles en vigueur. Si une maladie professionnelle ne peut pas être clairement établie selon l'annexe I de l'OLAA, la personne concernée relève de la loi sur l'assurance-maladie et n'est pas prise en compte dans ces données. Selon la société et le pays, les sinistres ne sont pas déclarés à une assurance-accidents, mais répertoriés en interne par exemple.

## MESURES

- Conditions d'embauche attrayantes: code de conduite, convention collective de travail, avantages et rabais, réunions "meet and eat"
- Job Center: tous les collaborateurs et collaboratrices concernés par une réorganisation se voient proposer un autre poste au sein de l'entreprise
- Prévention: examen des mesures de prévention envisageables en cas d'absentéisme élevé
- Équilibre vie professionnelle/vie privée: temps de travail (semaine de 41 heures) et congés (5 semaines pour les collaboratrices et collaborateurs, 6 pour les apprenti·e·s)
- Formations: module de formation sur la promotion de la santé au sein d'une équipe (destiné aux cadres) et module de formation sur la sécurité dans les magasins du commerce de détail (destiné aux gérant·e·s)
- Programme Ergofit: détection précoce et formation du personnel de la Direction Logistique
- Augmentation des ressources: décision d'augmenter les ressources en personnel du Service spécialisé Gestion de la santé en entreprise

## OBJECTIF: PRODUCTION

# MAINTENIR LE TAUX DE FLUCTUATION DU PERSONNEL MENSUALISÉ À 15% MAXIMUM.



## COMMENTAIRE

Le succès est net: avec un taux de fluctuation de 12,6%, nous avons atteint notre objectif pour 2026.

## REMARQUE

L'objectif annuel relatif au taux de fluctuation a été revu. L'objectif pluriannuel relatif aux programmes de santé adaptés aux besoins n'est plus suivi (à compter de 2024).

## Prestations offertes par l'entreprise dans la production aux employé·e·s à plein temps, mais pas au personnel temporaire ni à celui à temps partiel [GRI 401-2]

Les prestations offertes par l'entreprise sont les mêmes pour les employé·e·s à plein temps que pour les employé·e·s à temps partiel, mais différent souvent d'un pays à l'autre. Par "établissements majeurs", on entend tous les sites où une entreprise consolidée du groupe Coop exerce une activité occupant un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs, ce qui englobe les points de vente, la logistique, la production et l'administration. Nous ne faisons pas de distinction entre les établissements "majeurs" et les autres ici.

## Identification des dangers, analyse des risques et examen des incidents dans la production [GRI 403-2]

Chez Bell Food Group, la responsabilité en matière de sécurité au travail incombe aux chef·fe·s d'établissement ou de secteur. Chaque site dispose de son propre concept de sécurité au travail, qui respecte au minimum les exigences légales en vigueur. Afin de permettre la mise en place de mesures de prévention et de protection efficaces, les risques pour le personnel sont évalués de manière systématique.

La stratégie de sécurité repose sur trois éléments-clés: des formations régulières à la sécurité au travail, le respect strict des prescriptions légales et des règles de conduite claires. Certains sites organisent des visites médicales. Dans un souci constant d'amélioration, les processus en lien avec la santé et la sécurité font régulièrement l'objet d'audits internes et externes.

Il n'est fait aucune distinction entre les personnes employées directement et celles employées indirectement. Les mesures de prévention et de protection sont les mêmes pour l'ensemble du personnel, quel que soit le contrat de travail.

Dans le cadre de son système de gestion des améliorations "TopX", Bell Food Group accorde une grande importance à la sécurité et à la santé au travail. Le groupe prouve son engagement en tenant compte de l'avis de ses collaboratrices et collaborateurs, recueilli de manière active lors des réunions shopfloor qu'il organise périodiquement. Ces derniers ont également la possibilité de signaler directement à leur supérieur·e les dangers liés au travail et les situations à risque.

En ce qui concerne les directives et procédures permettant aux employé·e·s de se sortir de situations qu'elles ou ils jugent susceptibles d'entraîner des dommages corporels ou des maladies, Bell Food Group applique les prescriptions légales propres à chaque pays. Il en va de même pour la procédure d'enquête en cas d'incidents liés au travail. La responsabilité dans ce domaine incombe aux chef·fe·s d'établissement ou de secteur.

### **Implication du personnel, consultation et communication en matière de sécurité et de santé au travail dans la production** [GRI 403-4]

Il n'est fait aucune distinction entre les personnes employées directement et celles employées indirectement. Les mesures de prévention et de protection sont les mêmes pour l'ensemble du personnel, quel que soit le contrat de travail. Bell Food Group ne procède pas à la collecte systématique des données. La responsabilité quant à la réalisation des objectifs et à la mise en œuvre des mesures définies en matière de protection de la santé incombe aux responsables du personnel et, à un niveau supérieur, à la ou au responsable des Ressources humaines de Bell Food Group. La responsabilité globale en matière de sécurité au travail au sein de Bell Food Group incombe aux chef·fe·s d'établissement ou de secteur (voir GRI 403-2).

### **Formation du personnel à la sécurité et à la santé au travail dans la production** [GRI 403-5]

Il n'est fait aucune distinction entre les personnes employées directement et celles employées indirectement. Les mesures de prévention et de protection sont les mêmes pour l'ensemble du personnel, quel que soit le contrat de travail.

Bell Food Group ne procède pas à la collecte systématique des données. La responsabilité globale en matière de sécurité au travail au sein de Bell Food Group incombe aux chef·fe·s d'établissement ou de secteur (voir GRI 403-2).

### **Prévention et réduction des impacts sur la sécurité et la santé au travail directement liés aux relations d'affaires dans la production** [GRI 403-7]

Les mandataires qui effectuent des tâches sur un site de production reçoivent en matière de sécurité des instructions qu'ils s'engagent à respecter par leur signature.

### **MESURES**

- Conditions d'embauche attrayantes: code de conduite, convention collective de travail, avantages et rabais, réunions "meet and eat"
- Santé et sécurité: gestion de la santé en entreprise, sécurité au travail
- Analyse de l'égalité salariale: réalisation d'analyses portant sur l'égalité salariale en vue d'éliminer les disparités

## OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

# MAINTENIR LE TAUX DE FLUCTUATION DU PERSONNEL MENSUALISÉ À 20% MAXIMUM.



## COMMENTAIRE

Le succès est net: avec un taux de fluctuation de 18,1%, nous avons atteint notre objectif pour 2026.

## REMARQUE

L'objectif annuel relatif au taux de fluctuation a été revu.

L'objectif pluriannuel relatif aux programmes de santé adaptés aux besoins n'est plus suivi (à compter de 2024).

## Prestations offertes par l'entreprise dans le commerce de gros aux employé·e·s à plein temps, mais pas au personnel temporaire ni à celui à temps partiel <sup>[GRI 401-2]</sup>

**Transgourmet Suisse:** le personnel bénéficie de conditions d'engagement et de rabais intéressants ainsi que d'autres prestations annexes. Toutes les informations à ce sujet sont fournies aux collaboratrices et collaborateurs dans l'Intranet Transgourmet. Par "établissements majeurs", on entend tous les sites où Transgourmet exerce une activité occupant un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs, ce qui englobe les magasins cash and carry, la logistique, la production et l'administration.

**Transgourmet Allemagne:** Transgourmet Allemagne offre les mêmes prestations à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Par "établissements majeurs", on entend tous les établissements au sens du code fiscal allemand, § 12.

**Transgourmet France:** Transgourmet France offre les mêmes prestations à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Par "établissements majeurs", on entend tous les sites de Transgourmet France.

**Transgourmet Ibérica:** Transgourmet Ibérica offre les mêmes prestations à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Par "établissements majeurs", on entend les 70 magasins cash and carry ainsi que les six plates-formes de distribution et leur zone de chalandise.

**Transgourmet Autriche:** Transgourmet Autriche ne propose pas d'assurance-vie, ni aux employé·e·s à plein temps ni à ceux à temps partiel. L'entreprise dispose d'un programme de santé, avec une personne en charge de la santé dans chaque établissement. Toutes les personnes titulaires d'un contrat de travail en cours de validité peuvent en profiter. En Autriche, le congé parental est encadré par la loi. Les dispositions relatives à la protection de la maternité, au congé parental et au temps partiel destiné aux parents sont régies par deux lois: celle sur la protection de la maternité et celle sur le congé de paternité. La prévoyance vieillesse professionnelle est elle aussi encadrée par la loi autrichienne. Transgourmet Autriche a signé avec la caisse de pension VBV un contrat qui permet à l'ensemble du personnel d'en bénéficier. Les cotisations versées génèrent un

capital, qui est utilisé pour verser une pension de vieillesse, de survivant, d'incapacité de travail ou d'invalidité en cas d'ouverture des droits.

On entend par "établissements majeurs" selon le Modèle de convention de l'OCDE, les 16 sites de Transgourmet Autriche, englobant les magasins cash and carry, la centrale de Traun, l'usine de boissons de Wolfau, l'unité de torréfaction de café de Bruck an der Mur ainsi que les deux filiales Riedhart GmbH et Gastro Profi GmbH, respectivement sises à Wörgl et à Alkoven.

**Transgourmet Pologne:** Transgourmet Pologne propose par défaut à l'ensemble de ses employé·e·s à plein temps un paquet complet de prestations de base: assurance-vie, couverture maladie, assurance-invalidité, assurance incapacité de gain, congé parental, prévoyance vieillesse et autres.

On entend par "établissements majeurs", les 19 magasins cash and carry, l'entrepôt foodservice et la centrale.

**Selgros România:** Selgros România offre les mêmes prestations à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs.

### **Identification des dangers, analyse des risques et examen des incidents dans le commerce de gros** [GRI 403-2]

La situation diffère d'un pays à l'autre.

Toutes les sociétés nationales du groupe Transgourmet disposent d'une ou de plusieurs personnes dûment formées, en charge des différents domaines. Conformément à la législation en vigueur, celles-ci réalisent des évaluations et des contrôles, qui sont ensuite régulièrement vérifiés par le biais d'audits internes et externes. Les évaluations, menées selon des processus standardisés, reposent sur des check-lists, des revues et d'autres outils.

Les résultats sont consignés dans des documents prévus à cet effet et donnent lieu à des mesures si nécessaire. Chaque site dispose, ici aussi, de processus standardisés avec les inspections périodiques, les vérifications et les corrections à effectuer, ainsi qu'une ligne de communication clairement définie.

Les collaboratrices et collaborateurs sont régulièrement sensibilisés aux dangers par le personnel compétent, dans le cadre de formations sur les dispositifs de protection et d'initiations spécialement prévues à cet effet. Ils peuvent signaler les dangers via différents canaux, sans jamais avoir à craindre d'être sanctionnés pour cela. Les dangers peuvent être signalés directement au responsable du site, de manière anonyme via une boîte aux lettres, ou à un service dédié.

Grâce à des documents pédagogiques et à des formations régulières, les collaboratrices et collaborateurs sont informés sur les dangers auxquels ils sont exposés, sur les moyens de les éviter et de les prévenir, et sur les personnes à contacter en cas de besoin. Les différents sites disposent de personnes de confiance à qui elles et ils peuvent s'adresser via des canaux de communication clairement définis. D'autres mesures sont mises en œuvre par ailleurs, telles que des campagnes de prévention, des formations continues et des tutoriels. Dans tous les cas, les employé·e·s sont protégés contre d'éventuelles mesures de rétorsion.

Dans la mesure du possible, les enquêtes sur les incidents liés au travail se font dans le cadre des prescriptions et directives nationales, auxquelles le personnel concerné est régulièrement formé. Les sources de danger sont identifiées par le biais d'audits internes et externes, ainsi que par des inspections systématiques. Les personnes en charge de la prévention formulent des mesures correctrices par l'intermédiaire de projets prévoyant un calendrier, une analyse des coûts et un suivi. Tout est documenté et enregistré au niveau national, puis intégré dans les formations le cas échéant.

### **Implication du personnel, consultation et communication en matière de sécurité et de santé au travail dans le commerce de gros** [GRI 403-4]

Dans les sociétés nationales du groupe Transgourmet, la participation du personnel au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation du système de management de la sécurité et de la santé au travail se fait, là où c'est possible, dans le cadre de la réglementation nationale en vigueur. Les groupes de travail constitués pour diriger les opérations se composent de représentant·e·s des entreprises concernées (pour les personnes ne bénéficiant pas du statut d'employé·e)

et des syndicats, ainsi que de responsables RH. Grâce à des documents standardisés et à des formations régulières, le personnel peut recevoir et transmettre des informations, via les canaux de communication internes de l'entreprise. La société autrichienne n'a pas été prise en compte ici faute de données pour l'année sous revue.

Dans toutes les sociétés nationales, la constitution de commissions formelles pour la sécurité et la santé au travail regroupant employeur et employé·e·s se base sur la réglementation en vigueur dans le pays ou sur des prescriptions élaborées par la société elle-même. Il en va de même pour le public cible.

### **Formation du personnel à la sécurité et à la santé au travail dans le commerce de gros** [GRI 403-5]

Les formations ont lieu aussi bien sous forme numérique, via des plates-formes de e-learning, qu'en présentiel avec des formatrices et formateurs qualifiés. Les formations en présentiel comprennent la visite du site, la présentation des équipements de protection et des règles d'utilisation des machines, ainsi que des méthodes d'apprentissage spécifiques. Après avoir suivi un programme d'initiation et des cours de perfectionnement obligatoires, le personnel doit en outre régulièrement se remettre à niveau. Les personnes n'ayant pas le statut d'employé·e sont formées conformément aux directives nationales et aux exigences de leur mission.

### **Prévention et réduction des impacts sur la sécurité et la santé au travail directement liés aux relations d'affaires dans le commerce de gros** [GRI 403-7]

Sur chaque site, une équipe dédiée veille au respect des prescriptions et des contrôles tels que définis dans les concepts, les procédures et les contrats. Les responsables contrôlent régulièrement les opérations sur place. Les canaux de communication et les accords avec les partenaires commerciaux sont clairement définis et toutes les consignes font l'objet d'un suivi.

### **MESURES**

- Conditions d'embauche attrayantes: prestations sociales lors de la naissance d'un enfant ou d'un mariage, congés exceptionnels en période de crise, possibilité de télétravailler
- Santé et sécurité: systèmes de gestion de la santé individuels selon la société nationale

# POUR UNE CONSOMMATION DURABLE

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Depuis 2003 déjà, nous nous engageons en faveur d'un avenir durable par le biais d'un fonds spécialement dédié à cette question. Mais c'est en 2007 que nous avons créé le Fonds Coop pour le développement durable tel que nous le connaissons aujourd'hui. Grâce à lui, nous investissons durablement dans l'avenir et soutenons, avec nos partenaires, de nombreuses initiatives en Suisse comme à l'étranger. Il s'agit notamment de projets de sensibilisation à une consommation

plus durable, de projets de recherche dans le domaine de l'agriculture biologique, du développement de méthodes de production respectueuses de l'environnement, de projets de protection du climat ou encore de la création de chaînes de valeur durables. C'est ainsi que nous avons investi quelque 324 millions de francs suisses depuis 2003. Grâce à des solutions innovantes, nous rendons la consommation plus durable et agissons pour la société.



## CHAMP D'ACTION N° 22: NOUS SENSIBILISONS LE PUBLIC À UNE CONSOMMATION SAINNE ET DURABLE.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



## **OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL**

**SOUTENIR DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE QUI PROFITENT À NOTRE CLIENTÈLE GRÂCE AU FONDS COOP POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN LE DOTANT CHAQUE ANNÉE D'AU MOINS 16 MILLIONS DE FRANCS SUISSES.**

### **COMMENTAIRE**

Par le biais du Fonds Coop pour le développement durable, nous avons soutenu et mis en œuvre 113 projets de développement durable en 2024 pour un investissement total de 16,85 millions de francs suisses. Nous avons ainsi atteint notre objectif.

### **MESURES**

- Engagement en Suisse et à l'étranger: investissements dans de nombreux projets en Suisse et à l'étranger
- Mise en œuvre de projets de sensibilisation à une consommation durable, de projets de recherche et de projets de protection du climat

## PRODUCTION

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS METTONS EN ŒUVRE  
DES MESURES SPÉCIFIQUES  
ET RÉALISONS DES PROJETS  
CONCRETS.**

## COMMENTAIRE

La question de l'engagement sociétal des entreprises de production de Coop Société Coopérative est intégrée dans l'objectif du commerce de détail.

En tant que membres du groupe, Bell Food Group et ses filiales mettent en œuvre des mesures spécifiques et réalisent des projets concrets, tels qu'une campagne de sensibilisation au cancer du sein en Hongrie ou des dons alimentaires au profit des personnes défavorisées en Allemagne et en Suisse.

**OBJECTIF: COMMERCE DE GROS**

**METTRE EN ŒUVRE CHAQUE  
ANNÉE DES PROGRAMMES  
ET DES ACTIONS POUR  
PROMOUVOIR UNE  
ALIMENTATION SAINES.**

### **COMMENTAIRE**

En 2024, les sociétés nationales du groupe Transgourmet ont réalisé pas moins de 27 projets en faveur d'une alimentation plus saine, à raison d'au moins un par société. Exemples de projets menés:

- campagnes et partenariats pour sensibiliser les restaurants aux enjeux du développement durable;
- campagnes de communication internes et externes sur des thèmes comme l'alimentation saine et le gaspillage alimentaire, par exemple;
- actions de sensibilisation à une alimentation saine ciblant les enfants et les adolescents;
- workshops, séminaires et formations.

# PARTENARIATS AU PROFIT DU BIEN COMMUN

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Nous travaillons main dans la main avec nos partenaires afin d'atteindre nos objectifs au niveau de l'entreprise mais aussi à plus grande échelle. Pour ce faire, nous misons sur des partenariats à long terme qui nous permettent de mettre en place et de développer des assortiments durables appréciés de la clientèle. Nous entretenons également des échanges précieux et réguliers avec nos parties prenantes, nos partenaires commerciaux, diverses organisations et des groupes d'initiative, en Suisse, en Europe et dans les pays producteurs. Grâce à

nos échanges avec les organisations non gouvernementales, l'administration et les associations, nous avons l'occasion d'aborder des sujets de société importants, d'approfondir nos connaissances et de nous améliorer en permanence. Depuis des années, nous entretenons des partenariats stratégiques étroits avec plusieurs organisations, parmi lesquelles Bio Suisse, l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), la Protection suisse des animaux PSA, la Croix-Rouge suisse (CRS), la Société Suisse de Nutrition (SSN) ou encore le WWF.



## CHAMP D'ACTION N° 23: NOUS ENTRETENONS DES PARTENARIATS SOLIDES POUR PROMOUVOIR LE BIEN COMMUN.

Objectifs de développement durable de  
l'ONU visés:



## OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

# CONFIER CHAQUE ANNÉE DES MANDATS DE PRODUCTION ET DE PRESTATION À DES INSTITUTIONS SOCIALES ET DES ATELIERS EMPLOYANT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

## COMMENTAIRE

Nous avons atteint notre objectif en 2024 en confiant des mandats pour une valeur totale de 10,3 millions de francs suisses à des institutions sociales comme la Fondation Brändi ou l'hôpital civil de Bâle.

**Pour en savoir plus:** [partenaires et parties prenantes, Policy Paper Responsabilité sociétale](#)

## MESURES

- Partenariats de longue date avec Table Suisse et Table couvre-toi pour les dons alimentaires
- Partenariats de longue date et objectifs de processus: partenariat avec le WWF et poursuite d'objectifs de processus définis ensemble en faveur d'un engagement accru dans les domaines de la protection du climat et de l'eau, de la biodiversité et des matières premières critiques
- Augmentation du volume des dons alimentaires à destination de Table Suisse et de Table couvre-toi
- Campagne de dons en collaboration avec la CRS: action "2 x Noël" au profit des personnes démunies en Suisse

**PRODUCTION**

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS METTONS EN ŒUVRE  
DES MESURES SPÉCIFIQUES  
ET RÉALISONS DES PROJETS  
CONCRETS.**

**COMMERCE DE GROS**

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS PRÉVOYONS DES  
MESURES SPÉCIFIQUES  
ET DES PROJETS POUR  
LES ANNÉES À VENIR.**

# ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

En tant que société coopérative, nous considérons qu'il est de notre devoir de contribuer à faire évoluer la société dans le respect des principes du développement durable. Dans cet esprit, nous encourageons le bénévolat et investissons dans des projets en faveur de la population par le biais du Fonds Coop pour le développement durable. Depuis 1942, le Parrainage Coop pour les régions de montagne apporte son

soutien aux familles paysannes et aux exploitations installées dans les massifs suisses. Par ailleurs, nous soutenons trois organisations - Table Suisse, Table couvre-toi et Aufgetischt statt Weggeworfen (ASW) - par des dons alimentaires et sommes partenaire de la Croix-Rouge suisse depuis 2015. Nous investissons ainsi chaque année dans des projets en faveur des régions de montagne, de l'éducation, des loisirs et de la santé publique.



**CHAMP D'ACTION N° 24:  
NOUS ENCOURAGEONS  
L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE  
AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ.**

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



## OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

# ŒUVRER CHAQUE ANNÉE EN FAVEUR DU BIEN COMMUN EN ORGANISANT LA JOURNÉE DE LA BONNE ACTION ET À TRAVERS D'AUTRES PROJETS PROMOUVANT LES RÉGIONS DE MONTAGNE, L'ÉDUCATION, LES LOISIRS ET LA SANTÉ PUBLIQUE.

## COMMENTAIRE

Dans le cadre de la Journée de la bonne action, cette initiative solidaire visant à encourager le bénévolat en Suisse, nous avons initié et réalisé des centaines de milliers de bonnes actions en 2024, en collaboration avec la population suisse et quelque 700 associations. Avec le Parrainage Coop pour les régions de montagne, nous avons investi en 2024 plus de 9,01 millions de francs suisses dans pas moins de 238 projets. Comme tous les ans, nous avons pris à notre charge l'ensemble des frais administratifs, soit 627 000 francs suisses, de sorte que la totalité des moyens financiers à disposition a pu être investie dans les projets au profit de la population.

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Responsabilité sociétale](#)

## MESURES

- Aide d'urgence: dons pour aider les victimes de catastrophes en Suisse et à l'étranger
- Action du 1<sup>er</sup> Août: campagne annuelle de dons en faveur de projets au profit des régions de montagne suisses
- Projet du Fonds: soutien à la campagne "2 x Noël" au profit des personnes défavorisées en Suisse
- Projet du Fonds: expérience pédagogique à la Maison tropicale de Frutigen sur les thèmes de l'alimentation, de la protection des mers, de la production et des énergies renouvelables
- Projet du Fonds: soutien à des camps sportifs et à des manifestations pour enfants, enseignant·e·s et parents dans le cadre du programme de promotion d'une vie saine "fit4future"

## PRODUCTION

**NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL EN TANT QUE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE, DONT FONT ÉGALEMENT PARTIE LES ENTREPRISES DE PRODUCTION, SE CONCENTRE SUR LA SUISSE. EN TANT QU'ENTITÉ GLOBALE, NOUS SOMMES AU SERVICE DE LA POPULATION DE CE PAYS ET Y METTONS TOUTE NOTRE CONVICTION.**

## COMMENTAIRE

Les entreprises de production, qui font partie de Coop Société Coopérative, sont intégrées dans la partie consacrée au commerce de détail.

**COMMERCE DE GROS**

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS PRÉVOYONS DES  
MESURES SPÉCIFIQUES ET DES  
PROJETS POUR LES ANNÉES  
À VENIR.**

### **MESURES**

- Dons alimentaires
- Soutien financier à diverses organisations caritatives

# VRAIMENT RÉGIONAL

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Les produits régionaux permettent de développer la création de valeur et la diversité au niveau local, mais aussi de promouvoir les régions structurellement défavorisées. Nous offrons des débouchés attrayants en particulier aux petites exploitations artisanales. Nous encourageons ainsi la création de valeur dans les régions ainsi qu'une production locale et transparente, avec des distances de transport aussi courtes

que possible. Les produits fabriqués en Suisse répondent, par ailleurs, à des normes sociales et environnementales minimales. C'est ce qui nous motive à proposer un assortiment saisonnier aux saveurs authentiques spécifique à chaque région, comme les articles locaux de notre marque propre Ma région ou les produits issus des montagnes suisses de Pro Montagna.



## CHAMP D'ACTION N° 25: NOUS SOUTENONS LES PRODUITS RÉGIONAUX ET LES MÉTHODES DE FABRICATION TRADITIONNELLES.

Objectifs de développement durable de  
l'ONU visés:



## COMMERCE DE DÉTAIL

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS METTONS EN ŒUVRE  
DES MESURES SPÉCIFIQUES  
ET RÉALISONS DES PROJETS  
CONCRETS.**

### COMMENTAIRE

Nous soutenons les produits régionaux et les méthodes de fabrication traditionnelles à travers nos marques propres Ma région et Pro Montagna, à travers notre partenariat avec la fondation Pro Specie Rara, qui se bat pour préserver les espèces oubliées, et à travers notre collaboration de longue date avec Slow Food. En 2024, nous avons atteint un chiffre d'affaires de 153,8 millions de francs suisses avec les produits régionaux (Ma région) et de 38,0 millions avec les produits Pro Montagna.

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Responsabilité sociétale](#)

### Part des dépenses du groupe Coop allant à des fournisseuses et fournisseurs locaux [GRI 204-1]

En 2024, nous avons attribué 82,6% des commandes contribuant au chiffre d'affaires global du groupe Coop à des fournisseuses et fournisseurs locaux. On entend par "fournisseuses ou fournisseurs locaux", ceux qui sont établis dans le même pays que l'établissement qui les sollicite. Par "établissements majeurs", on entend tous les sites où une entreprise consolidée du groupe Coop exerce une activité occupant un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs, ce qui englobe les points de vente, la logistique, la production et l'administration. Nous ne faisons pas de distinction entre les établissements "majeurs" et les autres ici.

## REMARQUE

Par “région”, nous entendons un espace géographique déterminé, formant un ensemble de taille moyenne et qui se distingue donc d’autres espaces par des caractéristiques qui lui sont propres. Un espace de taille moyenne est une zone qui, de par son étendue, se situe entre le niveau local (ou communal) et le niveau national.

Les produits Ma région ne sont pas forcément issus de régions délimitées par des frontières cantonales ou communales, mais peuvent provenir de zones qui se définissent aux yeux de la clientèle par leurs spécificités historiques, culturelles ou géographiques. Les produits Ma région doivent être fabriqués dans une zone géographique distincte en Suisse, au Liechtenstein ou dans un pays limitrophe, par exemple au Tessin, en Engadine, dans l’Oberland bernois, dans le Seeland ou dans le Markgräflerland (Allemagne). Les exploitations dans les pays limitrophes ne doivent pas se trouver à plus de 30 km de la frontière suisse.

La région d’origine ou de distribution d’un produit Ma région est définie pour chaque produit, ou alors pour une productrice, un producteur, une fournisseuse ou un fournisseur donné·e. Les produits Pro Montagna doivent être fabriqués à partir de matières premières provenant des zones de montagne I à IV ou des régions d’estivage, et être transformés sur place. De plus, ces produits doivent remplir tous les critères de l’ordonnance sur les désignations ‘montagne’ et ‘alpage’ (ODMA, RS 910.19), et respecter d’autres exigences spécifiques à la marque.

## MESURES

- Marques propres: promotion ciblée de nos marques propres Ma région et Pro Montagna
- Partenariat avec l’Association suisse des produits régionaux pour promouvoir la transparence et des règles d’étiquetage claires
- Ventes: augmentation des ventes de produits suisses
- Relations commerciales de longue date avec les productrices, les producteurs et les prestataires suisses
- Partenariat de longue date: prolongation pour une durée de trois ans du partenariat avec Slow Food Suisse visant à promouvoir les techniques de fabrication et les produits traditionnels
- Projets: mise en œuvre de projets de sensibilisation financés par le Fonds Coop pour le développement durable

## **PRODUCTION**

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS PRÉVOYONS DES  
MESURES SPÉCIFIQUES  
ET DES PROJETS POUR  
LES ANNÉES À VENIR.**

## **MESURES**

- Bell Food Group: promotion de sites de fabrication et de produits régionaux dans les cantons suisses du Valais et des Grisons

## COMMERCE DE GROS

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS METTONS EN ŒUVRE  
DES MESURES SPÉCIFIQUES  
ET RÉALISONS DES PROJETS  
CONCRETS.**

### **MESURES**

- Élargissement de l'assortiment: développement, diversification et promotion de l'offre régionale spécifique à chaque pays
- Collaboration renforcée avec les partenaires commerciaux, productrices et producteurs aux niveaux local et régional
- Marque propre: promotion de notre marque propre Origine/Ursprung/Vonatur, dont chaque produit est porteur d'une histoire bien à lui

# RELATIONS COMMERCIALES BASÉES SUR LE PARTENARIAT

## APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Le groupe Coop est un partenaire commercial de taille dans de nombreuses chaînes d'approvisionnement, particulièrement en Suisse. En tant que société coopérative, nous sommes pleinement conscients de notre responsabilité. Nous entretenons avec nos partenaires commerciaux des relations partenariales à long terme. Nous misons pour cela sur une collaboration respectueuse basée sur la confiance, la transparence et l'équité. Nous veillons à ce que le droit de la concurrence soit respecté et accordons une grande importance à la lutte contre la corruption. Nos acheteuses et acheteurs ont l'interdiction d'accepter tout cadeau en nature ou en argent. Notre personnel est tenu de refuser catégoriquement tout cadeau, commission, prêt ou argent venant de nos partenaires commerciaux, et de ne rien leur proposer de semblable. Par ailleurs, nous ne prêtons aucune assistance aux personnes coupables de délits fiscaux. Nous sommes favorables à une concurrence saine et équitable. Les conditions applicables aux livraisons à notre entreprise, au marketing, à la façon de lancer des nouveautés et à la communication sur les produits sont communiquées aux partenaires commerciaux avant la signature du contrat.

À prestation égale, nous proposons les mêmes prix et les mêmes conditions à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs, et tous nos partenaires commerciaux sont soumis aux mêmes Conditions générales de livraison. Toutes les demandes portant sur le référencement de nouveaux produits sont examinées par les responsables sans parti pris, selon une procédure standardisée. Nous privilégions les produits à forte valeur ajoutée écologique et sociale. Notre travail repose sur un dialogue ouvert avec l'ensemble des parties prenantes et des groupes de besoins, dont nous prenons les préoccupations au sérieux. Nous formons régulièrement nos collaboratrices et collaborateurs aux relations commerciales et à la lutte contre la corruption. Nous informons nos partenaires commerciaux sur les changements de manière transparente. En contrepartie, nous attendons d'eux qu'ils communiquent ouvertement avec nous sur d'éventuels problèmes de qualité, difficultés de livraison ou innovations. Lorsque nos partenaires commerciaux paient pour des mesures de promotion des ventes, les contre-prestations de communication et de publicité ou les activités spéciales de promotion des ventes sont clairement définies.



## CHAMP D'ACTION N° 26: NOUS TRAVAILLONS EN PARTENARIAT ET DE MANIÈRE TRANSPARENTE.

Objectifs de développement durable de  
l'ONU visés:



## COMMERCE DE DÉTAIL

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS METTONS EN ŒUVRE  
DES MESURES SPÉCIFIQUES  
ET RÉALISONS DES PROJETS  
CONCRETS.**

Pour en savoir plus: [code de conduite](#)

### **Établissements du groupe Coop ayant fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption** [GRI 205-1]

Il existe différents processus permettant d'appréhender et d'évaluer les risques de corruption. Certains sont énumérés ci-dessous, avec les documents de référence qui les décrivent.

- [Policy Paper Lutte contre la corruption](#): l'analyse et l'évaluation annuelles des risques de compliance dans les sociétés du groupe comprennent la lutte contre la corruption (trafic d'influence et conflits d'intérêts). L'évaluation des risques vise à identifier et à évaluer les principaux risques. Elle constitue le fondement de toutes les autres mesures anti-corruption.
- Directives et procédures internes de lutte contre la corruption: les directives et les procédures sont communiquées aux collaboratrices et collaborateurs en fonction des groupes cibles concernés et sont facilement accessibles.

- Système de contrôle interne: les évaluations annuelles institutionnalisées de la qualité du système de contrôle interne au niveau des processus de gestion incluent une évaluation des risques opérationnels et de ceux liés au reporting financier et aux exigences de compliance. Elles comprennent également une évaluation de l'efficacité des contrôles effectués pour couvrir lesdits risques. Ces évaluations portent aussi sur les contrôles informatiques généraux.
- Révision interne: agissant en tant qu'organe indépendant et objectif mandaté par le Conseil d'administration et le comité de contrôle, la Révision interne veille, entre autres, au respect des directives et des règlements ainsi qu'à l'adéquation et à l'efficacité du système de contrôle interne.
- [Code de conduite du groupe Coop](#)

## Mesures prises par le groupe Coop en matière de communication et formations aux directives et procédures de lutte contre la corruption [GRI 205-2]

Tous les membres du Conseil d'administration ont connaissance des directives et procédures de lutte contre la corruption. La lutte contre la corruption étant régulièrement à l'ordre du jour des séances, ils disposent sur le sujet de toutes les connaissances nécessaires. Coop Société Coopérative a revu ses directives et procédures internes de lutte contre la corruption en 2024. Dans les autres sociétés du groupe, elles sont en cours d'évaluation. Les collaboratrices et collaborateurs des entreprises du groupe Coop exposés ont été informés des directives et procédures internes de lutte contre la corruption en vigueur. La formation à la compliance destinée aux collaboratrices et collaborateurs, qui à l'avenir portera également sur la lutte contre la corruption, est en cours de révision.

La plupart des sociétés du groupe disposent de codes de conduite pour les partenaires commerciaux ou d'un règlement interdisant clairement tout acte de corruption en lien avec l'entreprise. Ces codes de conduite ont été mis en place en accord avec ces derniers. Par ailleurs, notre Policy Paper sur la lutte contre la corruption est librement accessible.

**Pour en savoir plus:** [Policy Paper Lutte contre la corruption](#), [code de conduite du groupe Coop](#), [code de conduite des partenaires commerciaux](#)

## Cas de corruption avérés et mesures prises par le groupe Coop [GRI 205-3]

<b>Nombre total et type de cas de corruption avérés</b>	0
<b>Nombre total de cas de corruption avérés ayant entraîné le licenciement d'une ou d'un employé-e ou un avertissement</b>	1
<b>Nombre total de cas de corruption avérés dans lesquels les contrats avec les partenaires commerciaux ont été résiliés ou non renouvelés</b>	1

Aucune procédure de droit public pour corruption n'a été engagée à l'encontre du groupe Coop ou de ses employé-e-s en 2024 ni n'était en cours.

## Actions en justice pour cause de comportement anticoncurrentiel ou de situation de monopole ou de cartel au sein du groupe Coop [GRI 206-1]

<b>Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel ou violation du droit des cartels et des monopoles, en cours ou closes pendant l'année sous revue, et dans lesquelles l'organisation est partie prenante</b>	1
---	---

Entre 2010 et 2013, l'autorité française de la concurrence s'est penchée sur les violations de la réglementation sur les cartels dans le secteur de la viande de porc. Le 16.07.2020, une peine d'amende a été prononcée à l'encontre des sociétés Bell, qui ont fait appel de la décision. L'appel n'étant pas suspensif, l'amende a dû être payée. En 2024, le tribunal a jugé que l'amende était trop élevée. Elle a été revue à la baisse et le trop-perçu remboursé.

## Établissements ou fournisseuses et fournisseurs du groupe Coop présentant un risque élevé de travail forcé ou obligatoire [GRI 409-1]

Les établissements ou fournisseuses et fournisseurs présentant un risque élevé de travail forcé ou obligatoire sont les usines et/ou les productrices et producteurs primaires.

Les régions à risque sont l'Amérique centrale et du Sud, l'Afrique, l'Europe du Sud et de l'Est, le Proche-Orient et l'Asie.

Nos propres établissements appliquent la [Déclaration de principe en matière de droits humains et de protection de l'environnement](#), qui définit nos attentes envers nos entreprises et notre personnel. Nous avons en outre élaboré un [code de conduite pour le groupe Coop](#) et mis en place un service des signalements, qui peut être saisi en cas d'infraction. Nous avons également publié le [Policy Paper Gestion durable des ressources humaines](#), qui rappelle entre autres que nos conditions d'engagement sont clairement définies. Nous attendons de nos fournisseuses et fournisseurs qu'elles et ils respectent les droits humains, comme l'exigent la Déclaration de

principe susmentionnée et notre [Directive Approvisionnement durable](#). S'applique en outre le [code de conduite amfori BSCI](#), avec des audits sociaux menés sur les sites de production des pays classés à risque par amfori BSCI afin de vérifier le respect des exigences. Par ailleurs, nous nous appuyons sur le processus due diligence de l'OCDE pour identifier les impacts négatifs, potentiels ou réels, et engager les mesures nécessaires. Pour en savoir plus: [Policy Paper Due Diligence](#). À noter également que nous travaillons en collaboration avec les parties prenantes et participons à des initiatives et à des organisations œuvrant pour la protection des droits humains. Enfin, nous nous engageons à respecter des normes minimales pour les matières premières critiques que nous utilisons et soutenons des projets locaux dans la production primaire, ce qui réduit le risque de travail forcé ou obligatoire. Pour en savoir plus: [Policy Paper Matières premières critiques](#)

## Dons versés à des partis politiques par le groupe Coop [GRI 415-1]

En 2024, le groupe Coop n'a versé aucun don à un quelconque parti politique, ni sous forme de contribution financière, ni sous forme d'avantages en nature.

## Plaintes fondées à l'encontre du groupe Coop pour violation de la protection des données de la clientèle ou leur perte [GRI 418-1]

---

**Nombre total de plaintes fondées pour violation de la protection des données de la clientèle**

1

---

**dont plaintes de tiers**

0

---

**dont plaintes d'une autorité de surveillance**

1

---

**Nombre total de cas de vol ou de perte des données de la clientèle**

0

---

## MESURES

- Ressources internes: unité d'organisation dédiée à la gestion des chaînes d'approvisionnement
- Soutien financier au Swiss Social Economy Forum 2024, un forum d'échange, source d'inspiration, qui met en réseau différents acteurs
- Forum des parties prenantes: organisation de notre forum annuel des parties prenantes en présence de représentant·e·s d'ONG et d'associations, mais aussi de l'administration

## **PRODUCTION**

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS PRÉVOYONS DES  
MESURES SPÉCIFIQUES  
ET DES PROJETS POUR  
LES ANNÉES À VENIR.**

## **COMMENTAIRE**

Les informations concernant ce thème pertinent du groupe Coop sont intégrées dans la partie consacrée au commerce de détail.

## COMMERCE DE GROS

**POUR CE THÈME PERTINENT,  
NOUS METTONS EN ŒUVRE  
DES MESURES SPÉCIFIQUES  
ET RÉALISONS DES PROJETS  
CONCRETS.**

### COMMENTAIRE

Nous diversifions l'offre locale en fruits et légumes et promouvons notre marque propre Origine/Ursprung/Vonatur.

D'autres informations concernant ce thème pertinent du groupe Coop sont intégrées dans la partie consacrée au commerce de détail.

# COOP ET SES PARTIES PRENANTES

[GRI 2-29]

Parallèlement à notre personnel, nos parties prenantes en amont comme en aval de la chaîne de valeur jouent un rôle essentiel dans notre prospérité et dans la mise en œuvre de notre stratégie de développement durable. Pour permettre des échanges directs et approfondis avec elles, nous organisons régulièrement un forum rassemblant des représentant·e·s de nos cinq principaux groupes d'intérêts. Nous pouvons ainsi cerner leurs préoccupations et leurs attentes à notre égard afin de les intégrer ensuite dans nos objectifs et nos mesures. Les conclusions tirées du dialogue avec elles se retrouvent également dans notre analyse de matérialité.



# CONCEPT FISCAL ET VALEUR ÉCONOMIQUE

Notre stratégie fiscale fait l'objet d'un chapitre à part dans le Guide de l'utilisateur Gestion d'entreprise/Controlling du groupe Coop (abrégé en Guide GE/C). Elle établit les dispositions contraignantes pour l'ensemble du groupe Coop en matière de comptabilité, de controlling et de finances, dispositions fiscales comprises. Elle oblige aussi l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs à se conformer à toutes les normes légales qui leur sont applicables. À travers notre Guide GE/C, nous nous engageons à respecter toutes les règles et dispositions nationales et, le cas échéant, supranationales en vigueur, et à nous acquitter des taxes et impôts légalement dus dans toutes les juridictions dans lesquelles nous exerçons une activité économique. Coop apporte ainsi sa contribution aux États pour qu'ils puissent investir localement, notamment dans des projets de développement durable. Nous assumons pleinement notre responsabilité fiscale, et notre stratégie en la matière est en complète adéquation avec notre stratégie de développement durable.

Notre stratégie fiscale fait partie intégrante de notre stratégie d'entreprise, qui est confidentielle. C'est la raison pour laquelle, contrairement à notre stratégie de développement durable, qui elle est publique, elle n'implique aucune partie prenante externe. Pour satisfaire aux réglementations fiscales, nous entretenons des contacts ouverts et réguliers avec les autorités fiscales concernées. En qualité de membre de l'interprofession CI Commerce de détail suisse et de l'association économique SwissHoldings, nous défendons indirectement notre position politique, qui comprend également les questions fiscales.

Notre stratégie fiscale est validée par la Direction générale du groupe Coop, qui contrôle régulièrement si elle doit être actualisée. Une mise à jour ne s'impose que dans les cas où les tendances, évolutions ou modifications économiques, légales ou sociétales la rendent nécessaire.

Notre Révision interne contrôle régulièrement, par ordre du Conseil d'administration, si les prescriptions fiscales sont respectées. C'est elle qui enregistre par ailleurs les signalements de comportements potentiellement contraires à la morale ou illégaux émanant des parties prenantes internes. Il existe par ailleurs dans certains pays des canaux créés exclusivement

pour cela, à l'aide desquels tout comportement négligent ou contraire à la morale quel qu'il soit peut être signalé, même anonymement. Les parties prenantes externes s'adressent au Service médias du groupe Coop en cas de questions. Les données fournies à des fins fiscales sont vérifiées lors des contrôles effectués pour la clôture de l'exercice par un audit externe et par les autorités fiscales dans les pays où nous sommes actifs.

Les diverses sociétés du groupe sont tenues de signaler au service Impôts du groupe, qui est établi chez Coop, tous les risques fiscalement significatifs connus. Celui-ci surveille en permanence la situation des risques en matière de fiscalité du groupe Coop. Son responsable fait un rapport au Conseil d'administration chaque année. La situation est examinée par ce dernier, qui décide comment les différents risques vont être gérés. [GRI 207-1, 207-2, 207-3]

En 2024, le groupe Coop a obtenu des allègements fiscaux et des crédits d'impôts pour un montant de 2 009 621 francs suisses. À notre connaissance, aucun État ne détient de participation dans l'une de nos filiales. La valeur économique du Groupe Coop Société Coopérative est présentée de manière transparente dans le [rapport de gestion du groupe](#). [GRI 201-4]

# LA PRISE EN COMPTE DE NOS PARTIES PRENANTES

[GRI 2-29]

Parallèlement à notre personnel, nos parties prenantes en amont comme en aval de la chaîne de valeur jouent un rôle essentiel dans notre prospérité et dans la mise en œuvre de notre stratégie de développement durable.

Pour permettre des échanges directs et approfondis avec elles, nous organisons chaque année un forum rassemblant des représentant·e·s de nos cinq principaux groupes d'intérêts. Nous pouvons ainsi cerner leurs préoccupations et leurs attentes à notre égard afin de les intégrer ensuite dans nos objectifs et nos mesures. Nous les informons en toute transparence sur le traitement de ces préoccupations et attentes. Nous nous y référons dans le cadre d'entretiens bilatéraux organisés sur les différents thèmes, notamment pour définir et évaluer les instruments adéquats pour supprimer les impacts

négatifs de nos activités économiques sur l'environnement ou la société. En 2024, par exemple, nous avons lancé avec le WWF un scoring de durabilité pour le poisson et les fruits de mer vendus par les sociétés nationales du groupe Transgourmet, sur la base duquel nous avons ensuite formulé des objectifs de développement durable. Nous avons également fait évoluer en collaboration avec Fairtrade International notre stratégie en matière de revenus et de salaires de subsistance.

Le forum organisé avec les parties prenantes de Coop en novembre 2024 nous a permis de discuter avec elles sur les améliorations à apporter à la communication des performances en matière de développement durable. Nous intégrerons dans notre planification les propositions de mesures concrètes à engager.

Suite à la réunion des partenaires commerciaux sur la stratégie climatique du groupe Coop qui s'est tenue en 2023, nous avons élaboré en 2024 les premiers projets visant à améliorer nos performances communes en matière de développement durable. En automne 2024, un an après cette réunion, nous avons réalisé un sondage pour savoir si les partenaires commerciaux qui n'avaient pas encore adhéré à l'initiative SBT avaient entrepris des démarches en vue d'un engagement de leur part. Nos entreprises de production et le groupe Transgourmet maintiennent eux aussi un dialogue permanent avec les institutions publiques, les associations et les organisations, ainsi qu'avec leur personnel, leur clientèle et leurs fournisseuses et fournisseurs.



# THÈMES ET PRÉOCCUPATIONS DE NOS PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

[GRI 2-29]

## PARTENAIRES

Gaspillage alimentaire, emballage, énergie et CO<sub>2</sub>, impacts sur le climat, conditions de travail en amont, biodiversité, matières premières durables

## SOCIÉTÉ

Engagement, gestion d'entreprise éthique, investissements dans la recherche et le développement

## CLIENTÈLE

Produits sains et durables, matières premières durables, réduction des emballages, innovations

## COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Sécurité et santé, conditions d'embauche attrayantes, égalité des chances, formation et perfectionnement, gestion d'entreprise éthique

## PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS

Rentabilité, sécurité au travail et protection de la santé, bien-être animal, production durable, gaspillage alimentaire, emballage, transparence



# AUTRES CANAUX DE COMMUNICATION



## Productrices et producteurs/ fournisseuses et fournisseurs



Rencontres régulières avec les productrices et producteurs, les fournisseuses et fournisseurs ou les coopératives, échanges permanents via divers canaux de communication et plates-formes



Identifier les enjeux dans la production/chaîne d'approvisionnement = potentiel d'amélioration

## Collaboratrices et collaborateurs

Entretiens personnels réguliers, formations, e-learning, échanges au sein de groupes, communication interne numérique et interactive

Recevoir des retours sur les actes, recueillir d'autres idées d'engagements, connaître les besoins et les centres d'intérêt de la clientèle

## Client·e·s

Médias électroniques, presse écrite, Coopération, Coop Weekly, service clients, contact direct dans les magasins

Identifier suffisamment tôt les besoins de la société, les nouvelles connaissances scientifiques et les exigences globales

## Partenaires

Rencontres régulières avec les partenaires, échanges professionnels permanents via différents canaux de communication, rencontres des membres de la plate-forme, séminaires

Faire connaître notre engagement en matière de développement durable auprès du grand public, repérer suffisamment tôt les tendances, promouvoir l'innovation ensemble

## Société

Rapport sur le progrès Développement durable, initiative "Des paroles aux actes", projets de recherche et de sensibilisation, sponsoring

Transmettre et promouvoir des valeurs, montrer l'exemple, entretenir une bonne ambiance de travail, être un employeur attractif

Le groupe Coop est une société coopérative internationale sise à Bâle, en Suisse. Pour connaître les pays dans lesquels il est présent, veuillez consulter le [rapport de gestion du groupe Coop](#). Vous trouverez dans ce PDF le rapport sur le développement durable du groupe Coop pour l'exercice 2024 (du 01.01.2024 au 31.12.2024, comme l'exercice financier). <sup>[GRI 2-1, 2-3]</sup>

Ce rapport rédigé par Coop Société Coopérative en conformité avec les normes de la GRI couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024. Il est disponible en ligne depuis le 23 mai 2025 <sup>[GRI 1]</sup> et remplace celui de l'année précédente, publié le 10 juin 2024. Il contient des informations techniques précises sur l'engagement du groupe Coop en matière de développement durable et sur le degré de réalisation des objectifs pluriannuels qu'il s'est fixés dans ses trois domaines d'activité que sont le commerce de détail, la production et le commerce de gros. Certains indicateurs de la version

allemande du présent rapport ont été contrôlés par une instance externe, KPMG. <sup>[GRI 2-3, 2-5]</sup>

➔ [Le rapport de contrôle de la version allemande du présent rapport peut être consulté ici.](#)

**Pour toute question concernant le développement durable chez Coop ou le présent rapport, veuillez vous adresser à:**

Coop.ch  
Marc Muntwyler  
Responsable du Développement durable/  
Politique économique  
Tél. (standard): +41 61 336 66 66  
Mail: [Nachhaltigkeit@coop.ch](mailto:Nachhaltigkeit@coop.ch)  
Siège | Thiersteinerallee 12  
Case postale 2550 | 4002 Bâle

## INDICATEURS GRI NON INCLUS DANS LE RAPPORT

Le présent rapport sur le progrès Développement durable porte sur les données de 2024 et a été établi en conformité avec les normes GRI. Certains indicateurs, qui ne figurent pas dans le rapport, sont listés avec les motifs d'omission dans l'index GRI conformément aux exigences de la GRI. Les valeurs de l'année précédente figurent dans le rapport sur le progrès Développement durable 2023 et ne sont donc pas reprises ici. Certains indicateurs publiés dans le rapport du groupe Coop sur les questions climatiques 2024 ainsi que les valeurs relatives à nos objectifs pluriannuels sont cependant présentés pour l'année sous revue et pour l'année précédente afin de pouvoir être comparés directement. <sup>[GRI 1]</sup>

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
<b>GRI 1</b>	<b>Fondation 2021</b>		
<b>GRI 2</b>	<b>Informations générales 2021</b>		
2-1	Détails sur l'organisation	<a href="#">Page 173</a>	<a href="#">Index GRI</a>
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	<a href="#">Page 6</a>	<a href="#">Notre stratégie</a>
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	<a href="#">Page 173</a>	<a href="#">Index GRI</a>
2-4	Reformulations d'informations	<a href="#">Page 6</a>	<a href="#">Notre stratégie</a>
2-5	Assurance externe	<a href="#">Page 173</a>	<a href="#">Index GRI</a>
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	<a href="#">Page 7</a>	<a href="#">Priorités d'ici à 2026</a>
2-7	Employés	<a href="#">Page 113</a>	Des explications supplémentaires concernant la collecte des données se trouvent dans le corps du texte.
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	<a href="#">Page 114</a>	
2-9	Structure et composition de la gouvernance	<a href="#">Page 10</a>	<a href="#">Structures de direction et organisation</a>
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	<a href="#">Page 10</a>	<a href="#">Structures de direction et organisation</a>
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	<a href="#">Page 10</a>	<a href="#">Structures de direction et organisation</a>
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	<a href="#">Page 10</a>	<a href="#">Structures de direction et organisation</a>
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	<a href="#">Page 10</a>	<a href="#">Structures de direction et organisation</a>

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	<a href="#">Page 10</a>	<a href="#">Structures de direction et organisation</a>
2-15	Conflits d'intérêts	<a href="#">Page 10</a>	<a href="#">Structures de direction et organisation, information: GRI 2-15bii et 2-15biv ne sont pas publiés. GRI 2-15biii n'est pas pertinent pour le groupe Coop en raison de l'absence de structure d'actionnariat.</a>
2-16	Communication des préoccupations majeures	<a href="#">Page 10</a>	<a href="#">Structures de direction et organisation</a>
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	<a href="#">Page 10</a>	<a href="#">Structures de direction et organisation</a>
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	<a href="#">Page 10</a>	<a href="#">Rapport de gestion</a>
2-19	Politiques de rémunération		<a href="#">Rapport de gestion</a>
2-20	Processus de détermination de la rémunération		<a href="#">Rapport de gestion</a>
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	<a href="#">Page 3</a>	<a href="#">Avant-propos</a>
2-23	Engagements politiques		<a href="#">Principes et directives</a>
2-24	Intégration des engagements politiques	<a href="#">Page 10</a>	<a href="#">Structures de direction et organisation</a>
2-25	Processus de remédiation aux impacts négatifs	<a href="#">Page 10</a>	<a href="#">Structures de direction et organisation</a>
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	<a href="#">Page 10</a>	<a href="#">Structures de direction et organisation</a>

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	<a href="#">Page 16</a>	
2-28	Adhésions à des associations		<a href="#">Affiliations</a>
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	<a href="#">Page 168</a>	<a href="#">Coop et ses parties prenantes</a>
		<a href="#">Page 170</a>	<a href="#">La prise en compte de nos parties prenantes</a>
		<a href="#">Page 171</a>	<a href="#">Thèmes et préoccupations de nos principales parties prenantes</a>
2-30	Négociations collectives		<a href="#">Rapport de gestion</a>
<b>GRI 201</b>	<b>Performance économique 2016</b>		
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée		<a href="#">Rapport de gestion</a>
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique		<a href="#">Rapport de gestion</a>
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite		<a href="#">Rapport de gestion</a>
201-4	Aide financière publique	<a href="#">Page 169</a>	<a href="#">Concept fiscal et valeur économique</a>
<b>GRI 202</b>	<b>Présence sur le marché 2016</b>		
202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local		Cet indicateur GRI n'est pas pertinent pour le groupe Coop et n'a donc pas été retenu.
202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	<a href="#">Page 114</a>	

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
<b>GRI 203</b>	<b>Impacts économiques indirects 2016</b>		
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
203-2	Impacts économiques indirects significatifs		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
<b>GRI 207</b>	<b>Fiscalité 2019</b>		
207-1	Approche de la politique fiscale	<a href="#">Page 169</a>	<a href="#">Concept fiscal et valeur économique</a>
207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	<a href="#">Page 169</a>	<a href="#">Concept fiscal et valeur économique</a>
207-3	Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	<a href="#">Page 169</a>	<a href="#">Concept fiscal et valeur économique</a>
207-4	Reporting pays par pays		<a href="#">Rapport de gestion</a>
<b>GRI 301</b>	<b>Matières 2016</b>		
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume		Cet indicateur GRI n'est pas pertinent pour le groupe Coop et n'a donc pas été retenu.
301-2	Matières recyclées utilisées		Cet indicateur GRI n'est pas pertinent pour le groupe Coop et n'a donc pas été retenu.
301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés		Cet indicateur GRI n'est pas pertinent pour le groupe Coop et n'a donc pas été retenu.

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
<b>GRI 407</b>	<b>Liberté syndicale et négociation collective 2016</b>		
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
<b>GRI 408</b>	<b>Travail des enfants 2016</b>		
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
<b>GRI 410</b>	<b>Pratiques de sécurité 2016</b>		
410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
<b>GRI 411</b>	<b>Droits des peuples autochtones 2016</b>		
411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
<b>THÈMES PERTINENTS ET AUTRES</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	<a href="#">Page 8</a>	<a href="#">Thèmes pertinents</a>
3-2	Liste des thèmes pertinents	<a href="#">Page 8</a>	<a href="#">Thèmes pertinents</a>

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
<b>TRANSPARENCE ET DEVOIR DE DILIGENCE</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 14</a>	<a href="#">Une transparence qui se voit</a>
<b>GRI 308</b>	<b>Évaluation environnementale des fournisseurs 2016</b>		
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	<a href="#">Page 16</a> <a href="#">Page 19</a> <a href="#">Page 20</a>	
<b>GRI 416</b>	<b>Santé et sécurité des consommateurs 2016</b>		
416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	<a href="#">Page 17</a>	
416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	<a href="#">Page 17</a>	
<b>GRI 417</b>	<b>Commercialisation et étiquetage 2016</b>		
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage	<a href="#">Page 17</a>	
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	<a href="#">Page 18</a>	
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	<a href="#">Page 18</a>	

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
<b>DROITS HUMAINS ET CONDITIONS DE TRAVAIL</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 21</a>	<a href="#">Commerce équitable: l'être humain au premier plan</a>
<b>GRI 414</b>	<b>Évaluation sociale des fournisseurs 2016</b>		
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	<a href="#">Page 22</a> <a href="#">Page 24</a> <a href="#">Page 26</a>	
414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	<a href="#">Page 22</a> <a href="#">Page 24</a> <a href="#">Page 26</a>	
<b>MATIÈRES PREMIÈRES</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 27</a>	<a href="#">Les matières premières au cœur de nos préoccupations</a>
<b>GRI 308</b>	<b>Évaluation environnementale des fournisseurs 2016</b>		
308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	<a href="#">Page 28</a> <a href="#">Page 30</a> <a href="#">Page 31</a>	
<b>PRODUITS DURABLES</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 32</a>	<a href="#">Préservation des ressources naturelles pour les générations futures</a>

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
<b>DÉFORESTATION ET TRANSFORMATION DES ÉCOSYSTÈMES</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 36</a>	<a href="#">Contre la déforestation et la conversion d'écosystèmes</a>
<b>BIODIVERSITÉ</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 40</a>	<a href="#">Engagement pour la biodiversité</a>
<b>GRI 304</b>	<b>Biodiversité 2016</b>		
304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
304-2	Impact significatif des activités, produits et services sur la biodiversité		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
304-3	Habitats protégés ou restaurés		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
<b>AGRICULTURE BIOLOGIQUE</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 44</a>	<a href="#">Bio depuis la première heure</a>
<b>UTILISATION DE L'EAU</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 48</a>	<a href="#">Réduction de la consommation d'eau dans l'agriculture</a>
<b>ÉMISSIONS DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 52</a>	<a href="#">Émissions dans la chaîne d'approvisionnement</a>
<b>GRI 305</b>	<b>Émissions 2016</b>		
305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	<a href="#">Page 53</a>	
<b>SANTÉ DES SOLS</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 57</a>	<a href="#">Santé des sols</a>
<b>PÊCHE ET PROTECTION DU MILIEU MARIN</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 61</a>	<a href="#">Pêche durable et protection des mers</a>

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
<b>BIEN-ÊTRE ANIMAL</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 65</a>	<a href="#">Promouvoir le bien-être animal</a>
<b>CONSOMMATION D'ÉNERGIE</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 71</a>	<a href="#">Réduire la consommation d'énergie</a>
<b>GRI 302</b>	<b>Énergie 2016</b>		
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	<a href="#">Page 72</a>	
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
302-3	Intensité énergétique	<a href="#">Page 74</a>	
302-4	Réduction de la consommation énergétique	<a href="#">Page 74</a>	
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
<b>ÉMISSIONS DE L'ENTREPRISE</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 77</a>	<a href="#">Émissions directes</a>

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
<b>GRI 305</b>	<b>Émissions 2016</b>		
305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	<a href="#">Page 78</a>	
305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	<a href="#">Page 79</a>	
305-4	Intensité des émissions de GES	<a href="#">Page 79</a>	
305-5	Réduction des émissions de GES	<a href="#">Page 80</a>	
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), d'oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ) et autres émissions atmosphériques significatives		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.

#### TRANSPORT

	Gestion du thème	<a href="#">Page 85</a>	<a href="#">Transport de marchandises respectueux de l'environnement</a>
--	------------------	-------------------------	--

#### ÉCONOMIE CIRCULAIRE

##### GRI 3 Thèmes pertinents 2021

3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 89</a>	<a href="#">Boucler les cycles des matières</a>
-----	-------------------------------	-------------------------	---

##### GRI 306 Déchets 2020

306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	<a href="#">Page 90</a> <a href="#">Page 94</a> <a href="#">Page 97</a>	
-------	---	---	--

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	<a href="#">Page 90</a>	
306-3	Déchets générés	<a href="#">Page 91</a> <a href="#">Page 94</a> <a href="#">Page 97</a>	
306-4	Déchets non destinés à l'élimination	<a href="#">Page 92</a> <a href="#">Page 95</a> <a href="#">Page 98</a>	
306-5	Déchets destinés à l'élimination	<a href="#">Page 92</a> <a href="#">Page 95</a> <a href="#">Page 98</a>	

#### PLASTIQUE ET EMBALLAGES

##### GRI 3 Thèmes pertinents 2021

3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 100</a>	<a href="#">Optimiser les emballages, réduire le plastique</a>
-----	-------------------------------	--------------------------	--

#### CONSOMMATION D'EAU

##### GRI 3 Thèmes pertinents 2021

3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 105</a>	<a href="#">Réduire notre consommation d'eau</a>
-----	-------------------------------	--------------------------	--

##### GRI 303 Eau et effluents 2018

303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	<a href="#">Page 106</a>	
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	<a href="#">Page 106</a>	
303-3	Prélèvement d'eau	<a href="#">Page 107</a> <a href="#">Page 108</a> <a href="#">Page 109</a>	

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
303-4	Rejet d'eau	<a href="#">Page 107</a> <a href="#">Page 108</a> <a href="#">Page 109</a>	
303-5	Consommation d'eau	<a href="#">Page 107</a>	

#### DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

##### GRI 3 Thèmes pertinents 2021

3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 111</a>	<a href="#">Une diversité réelle</a>
-----	-------------------------------	--------------------------	--------------------------------------

##### GRI 202 Présence sur le marché 2016

202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	<a href="#">Page 114</a>	
-------	--	--------------------------	--

##### GRI 401 Emploi 2016

401-2	Avantages accordés aux salariés à plein temps et non aux employés temporaires ou à temps partiel	<a href="#">Page 142</a>	
401-3	Congé parental	<a href="#">Page 115</a> <a href="#">Page 117</a> <a href="#">Page 119</a>	

##### GRI 405 Diversité et égalité des chances 2016

405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	<a href="#">Page 115</a> <a href="#">Page 117</a> <a href="#">Page 119</a>	
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	<a href="#">Page 115</a> <a href="#">Page 118</a> <a href="#">Page 119</a>	

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
-----------	----------	------	---------------------------

#### FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

##### GRI 3 Thèmes pertinents 2021

3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 121</a>	<a href="#">Formation et perfectionnement – Promotion efficace des talents</a>
-----	-------------------------------	--------------------------	--

##### GRI 404 Formation et éducation 2016

404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	<a href="#">Page 123</a> <a href="#">Page 127</a> <a href="#">Page 130</a>	
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	<a href="#">Page 124</a> <a href="#">Page 127</a> <a href="#">Page 130</a>	
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	<a href="#">Page 124</a> <a href="#">Page 127</a> <a href="#">Page 131</a>	

#### SANTÉ AU TRAVAIL

##### GRI 3 Thèmes pertinents 2021

3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 133</a>	<a href="#">Santé au travail</a>
-----	-------------------------------	--------------------------	----------------------------------

##### GRI 401 Emploi 2016

401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	<a href="#">Page 134</a>	
-------	---	--------------------------	--

##### GRI 402 Relations employés/direction 2016

402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	<a href="#">Page 135</a>	
-------	--	--------------------------	--

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
<b>GRI 403</b>	<b>Santé et sécurité au travail 2018</b>		
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	<a href="#">Page 135</a> <a href="#">Page 140</a> <a href="#">Page 143</a>	
403-3	Services de santé au travail		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	<a href="#">Page 136</a> <a href="#">Page 141</a> <a href="#">Page 144</a>	
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	<a href="#">Page 136</a> <a href="#">Page 141</a> <a href="#">Page 144</a>	
403-6	Promotion de la santé des travailleurs		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	<a href="#">Page 136</a> <a href="#">Page 141</a> <a href="#">Page 144</a>	
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
403-9	Accidents du travail	<a href="#">Page 136</a>	
403-10	Maladies professionnelles	<a href="#">Page 138</a>	
<b>GRI 406</b>	<b>Lutte contre la discrimination 2016</b>		
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	<a href="#">Page 116</a> <a href="#">Page 118</a> <a href="#">Page 120</a>	
<b>CONSOMMATION DURABLE</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 145</a>	<a href="#">Pour une consommation durable</a>
<b>BIEN COMMUN</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 149</a>	<a href="#">Partenariats au profit du bien commun</a>
<b>SOCIÉTÉ</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 153</a>	<a href="#">Engagement au service de la société</a>
<b>RÉGIONALITÉ ET TRADITION</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 157</a>	<a href="#">Vraiment régional</a>

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
<b>COMPLIANCE ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES</b>			
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents 2021</b>		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Page 162</a>	<a href="#">Relations commerciales basées sur le partenariat</a>
<b>GRI 204</b>	<b>Pratiques d'achats 2016</b>		
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	<a href="#">Page 158</a>	
<b>GRI 205</b>	<b>Lutte contre la corruption 2016</b>		
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	<a href="#">Page 163</a>	
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	<a href="#">Page 164</a>	
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	<a href="#">Page 164</a>	
<b>GRI 206</b>	<b>Comportement anticoncurrentiel 2016</b>		
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	<a href="#">Page 164</a>	
<b>GRI 409</b>	<b>Travail forcé ou obligatoire 2016</b>		
409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	<a href="#">Page 165</a>	

Index GRI	Intitulé	Page	Lien/chapitre/information
<b>GRI 413</b>	<b>Communautés locales 2016</b>		
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement		Nous sommes en train d'élaborer un processus de collecte des données à l'échelle du groupe pour les informations requises par cet indicateur GRI.
413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels, sur les communautés locales		Nous sommes en train d'élaborer un processus de collecte des données à l'échelle du groupe pour les informations requises par cet indicateur GRI.
<b>GRI 415</b>	<b>Politiques publiques 2016</b>		
415-1	Contributions politiques	<a href="#">Page 165</a>	
<b>GRI 418</b>	<b>Confidentialité des données des clients 2016</b>		
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	<a href="#">Page 165</a>	

# **RAPPORT DU GROUPE COOP SUR LES QUESTIONS CLIMATIQUES 2024**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>MANAGEMENT SUMMARY</b>	<b>185</b>		
<b>INTRODUCTION</b>	<b>186</b>		
Contenu et structure du rapport	187		
Changements climatiques - Défis	189		
Changements climatiques - Pertinence pour Coop	191		
<b>GOUVERNANCE</b>	<b>192</b>		
Conseil d'administration et Direction générale	193		
Comité de pilotage Développement durable	194		
Services dédiés au développement durable chez Coop	195		
Prise en compte des parties prenantes	196		
<b>GESTION DES RISQUES</b>	<b>197</b>		
Identification et évaluation des risques et opportunités liés au climat	198		
Processus de pilotage des risques climatiques	202		
Gestion des risques au sein du groupe Coop	202		
		<b>STRATÉGIE</b>	<b>203</b>
		Mise en œuvre de la stratégie de développement durable au sein du groupe Coop	204
		Processus de création de valeur	206
		Tableau des risques et opportunités liés au climat	207
		Implications stratégiques	210
		Mesures stratégiques engagées par le groupe Coop pour atténuer les risques climatiques et renforcer sa résilience	211
		<b>INDICATEURS ET OBJECTIFS</b>	<b>214</b>
		<b>CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ</b>	<b>217</b>
		<b>ANNEXE</b>	<b>218</b>

# MANAGEMENT SUMMARY

Le groupe Coop a réalisé une évaluation des risques et opportunités liés au climat en s'appuyant sur les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures). En tant qu'entreprise d'envergure internationale, nous reconnaissons que le changement climatique constitue l'un des plus grands défis de notre temps. C'est pourquoi nous avons fixé des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques, conformes à l'Accord de Paris sur le climat et validés par l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative).

## PRINCIPAUX CONSTATS

- Les **risques physiques** touchent surtout la production alimentaire; ils sont causés par les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes.
- Les **risques de transition** touchent en particulier l'approvisionnement des matières premières, des produits et des services, le commerce de détail ainsi que la fiscalité (impôts et taxes); ils sont liés à l'évolution des réglementations et des exigences en matière de développement durable.
- Les **opportunités** qui s'offrent à nous concernent principalement la production alimentaire, le commerce de détail et le commerce de gros. Nos stratégies de développement durable et notre vaste assortiment de produits durables, que nous n'avons cessé de développer, nous apportent des avantages concurrentiels, améliorent notre image et favorisent la résilience des chaînes d'approvisionnement.

## MESURES STRATÉGIQUES

- **Réduction des risques:** en diversifiant les fournisseuses et fournisseurs et en investissant dans une infrastructure climato-résiliente.
- **Maximisation des opportunités:** en développant des produits durables et en renforçant la communication autour du développement durable.

Ces mesures sont intégrées dans la planification stratégique et influencent les décisions d'investissement ainsi que la mise en œuvre de la stratégie climatique du groupe.

## MESURES ET OBJECTIFS CLIMATIQUES

Le groupe Coop intègre systématiquement les risques et opportunités liés au climat dans sa stratégie d'entreprise. Les objectifs fixés et les mesures prises nous permettent d'être plus résistants, de saisir les opportunités menant à une croissance plus durable et de contribuer activement à la protection du climat à l'échelle mondiale. Exemples d'objectifs et de mesures:

- poursuite d'objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques et validés par l'initiative SBT;
- baisse de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables, avec pour objectif de couvrir d'ici à 2050 plus de 40% des besoins en électricité de nos sites suisses avec notre propre énergie solaire;
- réduction de 42% des émissions directes et indirectes de CO<sub>2</sub>e (scopes 1 et 2) d'ici à 2030 par rapport à 2022;
- réduction de 30% des émissions de CO<sub>2</sub>e dans la chaîne de valeur (scope 3) d'ici à 2030 par rapport à 2022;
- collaboration avec des partenaires tels que le WWF en vue de la réalisation de projets pour le climat en dehors de notre propre chaîne de valeur.

# INTRODUCTION



# CONTENU ET STRUCTURE DU RAPPORT

Le présent rapport fait le point sur les risques et opportunités liés au climat et sur les impacts du changement climatique sur le groupe Coop. Il décrit également l'impact de l'activité du groupe sur l'environnement et sur l'être humain.

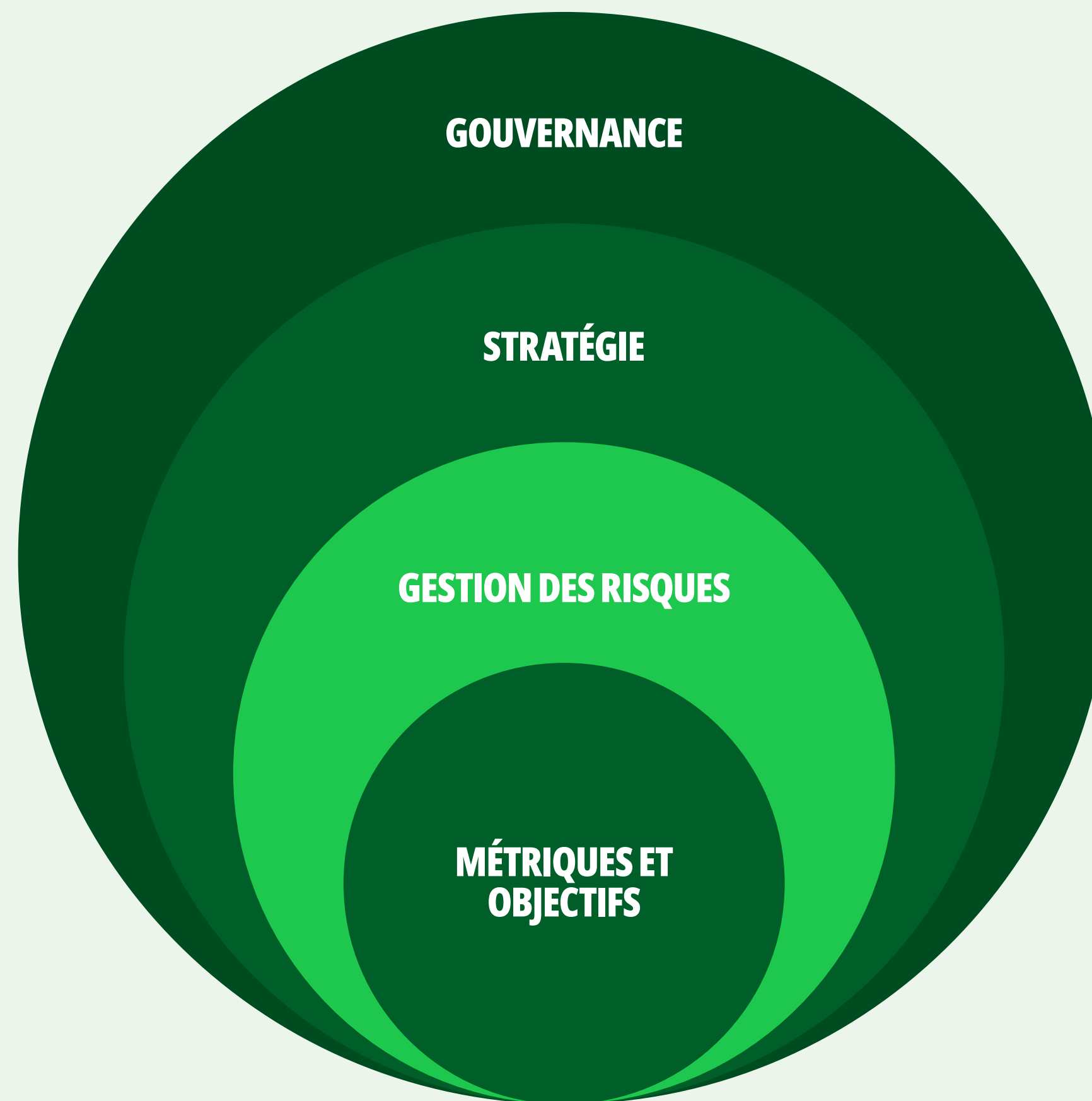
La résilience et la réussite de notre système d'entreprise reposent sur une disponibilité stable et pérenne des ressources. Le changement climatique a un impact sur ces dernières, mais aussi sur l'économie et la société en général. Comprendre les interactions entre notre activité et les enjeux liés au climat et au changement climatique est donc crucial pour la réussite à long terme du groupe.

Par ailleurs, nous devons prendre, dans le cadre de notre activité et en dehors, des mesures efficaces pour freiner le changement climatique. Le présent rapport révèle comment le groupe Coop relève ces défis et quelles stratégies il met en œuvre pour renforcer sa résistance.

Il s'appuie sur les principes et la structure du TCFD<sup>1</sup> et s'articule autour des quatre grands axes préconisés par ce dernier (voir illustration 1), à savoir la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs et objectifs.

<sup>1</sup><https://www.fsb-tcfd.org/>

Le rapport décrit la manière dont différents scénarios climatiques pourraient impacter notre activité, tant au sein même de l'entreprise qu'au niveau des chaînes de valeur en amont et en aval. Il présente notre stratégie pour atténuer ces impacts potentiels et garantir notre résistance, qui repose sur notre compréhension des défis émergents. Nous prenons en considération deux choses: l'influence que nous pouvons exercer sur notre environnement et le changement climatique, et l'impact de celui-ci sur notre activité, dont nous tenons compte dans notre façon de diriger l'entreprise, notre stratégie et notre gestion des risques.



**GOUVERNANCE**

Gouvernance de l'organisation en matière de risques et opportunités liés au climat

**STRATÉGIE**

Impacts réels ou potentiels des risques et opportunités liés au climat sur l'activité, la stratégie et la planification financière de l'organisation

**GESTION DES RISQUES**

Procédures mises en place par l'organisation pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques liés au climat

**MÉTRIQUES ET OBJECTIFS**

Indicateurs et objectifs mis en place pour l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat pertinents

Illustration 1: les quatre grands axes du rapport selon les recommandations du TCFD<sup>2</sup>

<sup>2</sup>Original: <https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/10/FINAL-2017-TCFD-Report.pdf>

# CHANGEMENTS CLIMATIQUES – DÉFIS

Nous reconnaissons que le réchauffement climatique constitue un véritable défi pour notre société dans les années à venir et avons conscience de la responsabilité qui est la nôtre en tant qu'entreprise d'envergure internationale. C'est pourquoi nous nous engageons pour la protection du climat et appelons de nos vœux une politique climatique, nationale et internationale, qui soit capable de limiter l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien en-deçà de 2°C.

## ACCUMULATION DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS L'ATMOSPHÈRE

Certains gaz à effet de serre sont naturellement présents dans l'atmosphère, d'autres sont d'origine anthropique. Leur augmentation entraîne un réchauffement climatique, car ils absorbent une partie du rayonnement thermique à ondes longues renvoyé par la Terre. Pour certaines organisations internationales telles que le Forum économique mondial<sup>3</sup>, le GIEC<sup>4</sup> et l'ONU<sup>5</sup>, le réchauffement climatique constitue un véritable défi pour les générations actuelles et futures.

## GAZ À EFFET DE SERRE

Les principaux gaz à effet de serre dus à l'activité humaine sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane, le protoxyde d'azote et les gaz fluorés, que l'on convertit en équivalents CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e) pour pouvoir les comparer. Le CO<sub>2</sub> est principalement produit par la combustion des énergies fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz, ainsi que par la déforestation, qui a pour effet de libérer du CO<sub>2</sub> tout en réduisant les quantités naturellement absorbées. Le méthane provient principalement de l'agriculture, en particulier de l'élevage, et de l'extraction du gaz naturel.

<sup>3</sup><https://www.weforum.org/publications/the-global-risks-report-2021/>

<sup>4</sup>[https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/10/SR15\\_SPM\\_version\\_stand\\_alone\\_CRI.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/10/SR15_SPM_version_stand_alone_CRI.pdf)

<sup>5</sup><https://www.un.org/fr/global-issues/climate-change>

<sup>6</sup><https://www.nccs.admin.ch/nccs/de/home/klimawandel-und-auswirkungen/schweizer-klimaszenarien/technical-report.html>

## IMPACTS DIRECTS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Étés plus secs, augmentation du nombre de jours de canicule par an, précipitations plus importantes, hivers moins rigoureux, fonte des glaciers...: les impacts directs du réchauffement climatique attendus en Suisse sont multiples. Au niveau mondial, ce dernier entraîne notamment une élévation du niveau de la mer, une menace pour la biodiversité (faune et flore confondues) et une recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes.<sup>6</sup>

## IMPACTS INDIRECTS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le réchauffement climatique a également des impacts indirects sur l'être humain et la société. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) cite notamment:

- la recrudescence des famines causées par de mauvaises récoltes et des pénuries d'eau dans les pays à risque;
- les conséquences économiques des phénomènes météorologiques extrêmes (réparation des dégâts);
- les crises sanitaires liées à la hausse des températures et de l'humidité de l'air;
- la perte de terres habitables, notamment dans les régions côtières grignotées par l'élévation mondiale du niveau de la mer.<sup>7</sup>

## LA PROTECTION DU CLIMAT COMME MISSION GLOBALE

Le réchauffement climatique concerne l'humanité tout entière, tous domaines de la vie confondus. C'est pourquoi la protection du climat doit être considérée comme une mission sociale et sociétale globale. La mise en œuvre et l'application des objectifs fixés lors de la conférence sur le climat qui s'est tenue fin 2015 à Paris<sup>8</sup>, la réduction systématique des émissions annuelles de gaz à effet de serre et la limitation du réchauffement global à un niveau bien en-deçà de 2 °C représentent un engagement à la fois écologique et social.

<sup>7</sup>[https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR\\_AR5\\_FINAL\\_full.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full.pdf)

<sup>8</sup><https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/klima/fachinformationen/klima--internationales/das-uebereinkommen-von-paris.html>

# CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PERTINENCE POUR COOP

Le réchauffement climatique est de plus en plus au cœur des préoccupations politiques nationales comme internationales. La Suisse a signé l'Accord de Paris sur le climat en 2015 et le Conseil fédéral a inscrit l'objectif zéro émission nette pour le pays dans sa stratégie climatique à long terme.<sup>9</sup> En juin 2023, les Suisses ont voté pour la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI), qui vise à fixer des objectifs climatiques, à favoriser l'innovation et à garantir l'approvisionnement énergétique.<sup>10</sup> Au niveau international, la Commission européenne a présenté en juillet 2021 le train de mesures "Ajustement à l'objectif 55", qui comprend différentes propositions de loi et initiatives politiques pour

faire avancer l'UE vers l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.<sup>11</sup> Le groupe Coop opérant également à l'échelle internationale, nous sommes nous aussi concernés par un certain nombre de mesures et d'objectifs politiques, entre autres. En tant qu'entreprise fondée sur une chaîne de valeur de grande envergure, nous reconnaissons les risques que présente le réchauffement climatique pour l'être humain et la nature au sein de cette chaîne.

<sup>9</sup><https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/65874.pdf>

<sup>10</sup><https://www.uvek.admin.ch/uvek/de/home/uvek/abstimmungen/klima-und-innovationsgesetz.html>

<sup>11</sup><https://www.consilium.europa.eu/de/policies/fit-for-55/>

# GOUVERNANCE



# CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

Le groupe Coop est organisé en société coopérative, avec à sa tête un Conseil d'administration composé de dix membres. Ceux-ci représentent les intérêts de l'Assemblée des délégués, qui est l'organe de contrôle suprême du groupe Coop.<sup>12</sup> La responsabilité stratégique en matière de stratégie de développement durable incombe au Conseil d'administration du groupe Coop. La stratégie de développement durable du groupe pour la période 2022-2026 a été adoptée par le Conseil d'administration en 2021. Elle repose sur trois piliers: "assortiments durables", "protection du climat et de l'environnement" et "personnel et engagement sociétal".

<sup>12</sup>Voir rapport de gestion 2024 du groupe Coop, chapitre "Gouvernement d'entreprise"

Une fois par an, le Conseil d'administration fait le point sur le degré de réalisation des objectifs de développement durable et définit des mesures pour les années suivantes. Sur le plan opérationnel, le traitement des thèmes pertinents, les objectifs et les mesures sont du ressort de la Direction générale du groupe et des organes de direction des différentes unités commerciales. Ce sont eux qui préparent le rapport annuel destiné au Conseil d'administration et qui définissent et engagent les mesures nécessaires. Grâce à "l'issue monitoring", les cadres supérieurs, le président et la vice-présidente du Conseil d'administration sont informés semestriellement des dernières évolutions économiques et politiques qui concernent le groupe Coop. Il permet de décrire et

de surveiller les risques importants pour le groupe Coop, y compris ceux liés au climat. Chacun des trois piliers de la stratégie de développement durable est placé sous la responsabilité d'un membre de la Direction générale. Les groupes de travail chargés de la mise en œuvre des mesures intègrent toujours les trois domaines d'activité du groupe que sont le commerce de détail, la production et le commerce de gros, afin de pouvoir prendre en compte l'importance des enjeux.

# COMITÉ DE PILOTAGE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sur le plan opérationnel, la stratégie de développement durable Coop est mise en œuvre par le Comité de pilotage (CoPi) Développement durable, sous la houlette de Philipp Wyss, président de la Direction générale de Coop Société Coopérative. Le CoPi est composé de représentant·e·s des différents domaines d'activité du groupe Coop. Il se réunit une fois par an pour approuver les demandes qui lui sont soumises et promouvoir les performances du groupe en matière de développement durable. Chacun des piliers du développement durable dispose en outre d'un CoPi qui lui est propre et qui se réunit deux fois par an. Ces CoPi

sont dirigés par un membre de la Direction générale de Coop Société Coopérative et se composent eux aussi de représentant·e·s des différents domaines d'activité du groupe. Le CoPi du 1<sup>er</sup> pilier (assortiments durables) est dirigé par Andrea Kramer, cheffe de la Direction Marketing/Achats, celui du 2<sup>e</sup> pilier (protection du climat) par Daniel Hintermann, chef de la Direction Logistique. Ces deux CoPi se sont jusqu'à présent concentrés sur les objectifs et les mesures, mais se pencheront également à l'avenir sur les risques et opportunités liés au climat.

# SERVICES DÉDIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ COOP

L'unité d'organisation Développement durable/Politique économique dépend du secrétariat général du groupe Coop, directement subordonné au président de la Direction générale de Coop Société Coopérative. C'est elle qui est chargée de l'élaboration et du pilotage de la stratégie de développement durable pour l'ensemble du groupe. Elle en surveille la mise en œuvre et pointe les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs. La mise en œuvre des mesures relève de la responsabilité des supérieur·e·s hiérarchiques de chaque entreprise ou domaine d'activité. Il en va de même pour les engagements pris en 2022 par le groupe Coop dans le cadre de l'initiative SBT, et qui font partie intégrante de la stratégie de développement durable.

L'unité d'organisation Développement durable/Politique économique comprend différents groupes techniques, dont un dédié à la stratégie climatique, qui élabore les bases de cette dernière, assure le suivi des objectifs climatiques du groupe, surveille leur évolution et engage avec les personnes compétentes les mesures correctrices qui s'imposent. Le groupe technique Stratégie climatique est en outre chargé d'identifier et d'évaluer les risques et opportunités liés au climat. Un autre groupe technique est dédié à la politique économique. Il suit l'évolution de la réglementation climatique en Suisse et dans l'UE, afin de nous permettre d'identifier à temps les risques et opportunités liés au climat.

Outre l'unité d'organisation Développement durable/Politique économique, plusieurs services décentralisés s'occupent eux aussi de développement durable dans les différentes entreprises et les différents domaines d'activité du groupe. Ils sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement durable et du reporting. Par ailleurs, toutes les unités commerciales du groupe disposent de spécialistes qui, pour chaque thème pertinent, dirigent la mise en œuvre des mesures définies dans le cadre de la stratégie de développement durable et des objectifs climatiques sur le plan du contenu.

# PRISE EN COMPTE DES PARTIES PRENANTES

Parallèlement à notre personnel, nos parties prenantes en amont comme en aval de la chaîne de valeur jouent un rôle essentiel dans notre prospérité et dans la mise en œuvre de notre stratégie de développement durable. Pour permettre des échanges directs et approfondis avec elles, nous organisons chaque année un forum rassemblant des représentant·e·s de nos principaux groupes d'intérêts. Nous pouvons ainsi cerner leurs préoccupations et leurs attentes à notre égard afin de les intégrer ensuite dans nos objectifs et nos mesures. Lors des forums de 2019 et 2021, il est apparu qu'en matière de développement durable, le climat faisait partie des préoccupations majeures du groupe Coop.

En 2023, Coop Société Coopérative a organisé une nouvelle édition de sa "réunion verte", avec 150 de ses principaux partenaires commerciaux et des représentant·e·s d'interprofessions et d'organisations labellisatrices. Le but était de faire le point sur l'action de ces parties prenantes en matière de protection du climat, de les sensibiliser aux changements climatiques et de les inviter à fixer leurs propres objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques. Nous avons obtenu des partenaires commerciaux qu'ils se rallient à l'initiative SBT, mais nous avons également demandé des mesures bilatérales concrètes. Nos entreprises de production et les sociétés nationales du groupe Transgourmet

poursuivent elles aussi un dialogue permanent avec les institutions publiques, les associations et les organisations, ainsi qu'avec leur personnel, leur clientèle et leurs fournisseuses et fournisseurs. La question du climat, entre autres, est régulièrement abordée et discutée en détail avec les parties prenantes. En 2024, les sociétés nationales du groupe Transgourmet ont elles aussi organisé des "réunions vertes" dans différents pays d'Europe afin de sensibiliser leurs partenaires commerciaux aux enjeux écologiques et d'initier des mesures de lutte contre le changement climatique.

# GESTION DES RISQUES



# IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CLIMAT

Le groupe Coop a réalisé sa première évaluation des risques et opportunités liés au climat en 2024. Le but était dans un premier temps d'informer, puis d'approfondir les analyses dans ce domaine à partir de 2025, toujours selon les normes européennes d'information en matière de durabilité ESRS (European Sustainability Reporting Standards). Cette évaluation détaillée nous permet de mieux comprendre les risques et opportunités liés au climat et d'agir en conséquence.

## DÉFINITIONS

En matière de risques climatiques, le TCFD fait la distinction entre “risques de transition” et “risques physiques”. Ils peuvent s'influencer mutuellement de multiples manières et provoquer des effets en cascade.

### Risques de transition

La transition vers une économie climatiquement neutre entraîne des changements dans les domaines politique, juridique et technologique, mais aussi sur les marchés. Il en découle pour les entreprises des risques dits de transition, tels que:

- les risques politiques et juridiques: nouvelles lois et litiges climatiques, par exemple;
- les risques technologiques liés aux innovations: énergies renouvelables, par exemple;
- les risques de marché: dus à l'évolution de la demande;
- les risques de réputation: dus à la modification de la perception qu'ont la clientèle et la société de la manière dont une organisation contribue ou non à la transition vers une économie climatiquement neutre.

Les entreprises doivent s'adapter pour éviter les préjudices financiers et les atteintes à leur réputation tout en saisissant les opportunités qui s'offrent à elles pour tendre vers une économie bas carbone.<sup>13</sup>

### Risques physiques

Le TCFD fait la différence entre “risques physiques aigus” et “risques physiques chroniques”. Les premiers sont induits par des événements externes tels que des phénomènes météorologiques extrêmes et intenses (cyclones, ouragans, inondations, etc.). Ils peuvent avoir un impact direct sur les actifs et indirect sur les chaînes d'approvisionnement. Les seconds sont induits par des changements climatiques à plus long terme, tels que l'augmentation des températures moyennes, l'élévation du niveau de la mer ou la fréquence des vagues de chaleur. Les risques physiques peuvent avoir un impact financier considérable sur les organisations dans la mesure où ils affectent la disponibilité de l'eau et des denrées alimentaires, mais aussi la continuité de leur activité, la logistique et la sécurité du personnel.<sup>13</sup>

<sup>13</sup><https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/10/FINAL-2017-TCFD-Report.pdf>

## Opportunités

Amélioration de l'efficacité des ressources, réduction des coûts, utilisation de sources d'énergie à faibles émissions, développement de nouveaux produits et services, acquisition de nouveaux marchés, renforcement des chaînes d'approvisionnement, etc.: les mesures qu'une entreprise prend pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter sont autant d'opportunités à saisir. Ces opportunités, qui varient selon la région, le marché et la branche, permettent aux entreprises d'accroître leur compétitivité, de développer des solutions innovantes et de promouvoir une croissance durable.<sup>13</sup>

<sup>13</sup><https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/10/FINAL-2017-TCFD-Report.pdf>

## Environnement réglementaire

En tant qu'entreprise d'envergure internationale sise en Suisse, le groupe Coop est soumis à de multiples exigences réglementaires en matière de protection du climat. Nous devons respecter la législation suisse, en particulier la loi sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI), la loi et l'ordonnance sur le CO<sub>2</sub>, mais aussi la loi et l'ordonnance concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liés aux prestations (LRPL), la loi sur la protection de l'environnement (LPE) et la réglementation sur les déchets. À l'échelle européenne, de nombreux nouveaux règlements et directives ont été adoptés dans le cadre du Green Deal qui concernent également le groupe Coop, comme le paquet législatif "Ajustement à l'objectif 55", la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), le règlement européen sur la taxonomie et le règlement européen sur la déforestation (RDUE).

# PRINCIPES D'ÉVALUATION

Le changement climatique présente pour le groupe Coop des risques et des opportunités majeurs, avec de possibles impacts à court, moyen et long terme sur l'ensemble de notre chaîne de valeur et, partant, sur la réussite de l'entreprise.

Nous faisons état ici des risques et opportunités liés au climat identifiés dans le cadre d'une analyse à l'échelle du groupe. Nous avons pris en compte des facteurs qualitatifs et soumis différents scénarios à des expert·e·s. L'évaluation vise à déterminer si un risque ou une opportunité peut avoir une influence significative sur les processus de création de valeur et sur la réussite du groupe. Il s'agit ici d'une analyse qualitative, qui ne tient pas compte pour l'heure de grandeurs mesurables en phase avec la stratégie et la gestion des risques du groupe Coop. Pour identifier nos huit processus de création de valeur, nous avons analysé notre activité en prenant en considération les risques de transition, les risques physiques et les opportunités.

## Évaluation des risques physiques, des risques de transition et des opportunités

L'évaluation repose sur les deux critères suivants:

- probabilité d'occurrence: quelle est la probabilité que le risque ou l'opportunité se concrétise?
- impact sur la réussite de l'entreprise: quels sont les impacts attendus sur les plans financier et opérationnel et en termes de réputation?

En fonction de ces deux critères réunis, les risques et les opportunités sont classés de niveau "faible", "moyen" ou "élevé". L'évaluation des risques et opportunités a été réalisée par des expert·e·s internes, qui se sont basés sur des facteurs qualitatifs et ont discuté de divers aspects. De manière générale, l'analyse tient compte des dernières connaissances scientifiques, des tendances du marché, de l'évolution de la réglementation et des données internes à l'entreprise.

Pour les risques de transition, elle s'est concentrée sur différents scénarios 1,5°C, qui entraînent les plus grands changements en termes de transition. Pour les risques

physiques, les expert·e·s ont analysé le scénario le plus défavorable, avec un réchauffement de 3,3°C à 5,7°C d’ici à 2100. Ce scénario prévoit les risques physiques les plus importants, dus à des changements climatiques majeurs. Pour cette première évaluation des risques, les expert·e·s se sont concentrés sur le moyen et le long terme (voir tableau 1). Les échéances du tableau 1 seront reprises par la suite pour une analyse plus détaillée, ce qui nous permettra de mieux anticiper l’évolution des risques.

	Risques de transition	Risques physiques
<b>Échéances</b>	À court terme: d’ici 1 à 2 ans À moyen terme: d’ici à 2030 À long terme: d’ici à 2035	À court terme: d’ici à 2030 À moyen terme: d’ici à 2040 À long terme: d’ici à 2050
<b>Scénarios</b>	Scénario “Zéro émission nette à l’horizon 2050” (“Net Zero Emissions by 2050”, NZE) de l’AIE (Agence internationale de l’énergie) <sup>14</sup> et scénarios 1,5 °C du NGFS (Network for Greening the Financial System, Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier) <sup>15</sup> : l’évolution des émissions permet de maintenir le réchauffement sous le seuil de 1,5 °C à l’horizon 2100.	Scénario SSP 5-8,5 du GIEC: <sup>16</sup> scénario “business as usual”, aucune mesure en faveur de la protection du climat, doublement des émissions de CO <sub>2</sub> e d’ici à 2100 par rapport à 2023, augmentation mondiale de la température moyenne de 4,4 °C [de 3,3 °C à 5,7 °C] d’ici à 2100 par rapport à 1850-1900.

Tableau 1: échéances et scénarios pris en compte pour l’identification et l’évaluation des risques de transition, des risques physiques et des opportunités

<sup>14</sup><https://iea.blob.core.windows.net/assets/89a1aa9a-e1bd-4803-b37b-59d6e7fba1e9/GlobalEnergyandClimateModelDocumentation2024.pdf>

<sup>15</sup><https://www.ngfs.net/ngfs-scenarios-portal/>

<sup>16</sup>[https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_SYR\\_LongerReport.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_LongerReport.pdf)

# PROCESSUS DE PILOTAGE DES RISQUES CLIMATIQUES

Le groupe Coop ne dispose pour l'heure d'aucun processus formel de gestion des risques climatiques, mais met en place un processus systématique de pilotage des risques de transition, des risques physiques et des opportunités. Comme mentionné au chapitre Conseil d'administration et Direction générale, les risques et opportunités liés au climat sont surveillés par la Direction générale grâce à l'issue monitoring. Le groupe Coop gère déjà les risques, dans chacun de ses domaines d'activité, en mettant l'accent sur ceux qui sont d'actualité. Dans le domaine de l'approvisionnement par exemple, les services responsables s'intéressent de près à des sources alternatives afin de sécuriser l'accès aux matières premières.

# GESTION DES RISQUES AU SEIN DU GROUPE COOP

Le groupe Coop dispose d'un système standardisé de gestion des risques. La Direction générale et l'ensemble du Conseil d'administration identifient et analysent tous les trois ans (la dernière fois en 2023) les risques majeurs et les scénarios qui en découlent, pour ensuite définir les mesures à prendre. L'état d'avancement des différentes mesures est contrôlé une fois par an. Sont considérés comme "majeurs", les risques qui peuvent avoir un effet négatif durable sur l'EBIT du groupe. Les évaluations annuelles institutionnalisées de la qualité du système de contrôle interne au niveau des processus de gestion incluent une évaluation des risques opérationnels et de ceux liés au reporting financier et aux exigences de compliance. Elles comprennent également une évaluation de l'efficacité des contrôles effectués pour couvrir lesdits risques. Les thématiques du changement climatique et du développement durable ne sont pas encore formellement intégrées dans le système de gestion des risques en place au sein du groupe. Leur intégration est actuellement à l'étude.

# STRATÉGIE



# MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU GROUPE COOP

En 2023, le groupe Coop s'est doté d'une nouvelle stratégie faîtière et, partant, d'une nouvelle vision: "Ensemble au service de nos client·e·s". Le cadre stratégique s'articule autour de trois axes: le développement durable, la digitalisation et la rentabilité. Le développement durable est intégré dans l'ensemble des stratégies et des processus concernés.<sup>17</sup> La stratégie de développement durable 2022-2026 adoptée en 2021 prend ainsi une importance nouvelle. Elle pose le développement durable comme objectif supérieur du groupe Coop dans tous ses domaines d'activité.

<sup>17</sup><https://report.coop.ch/de/strategie/>

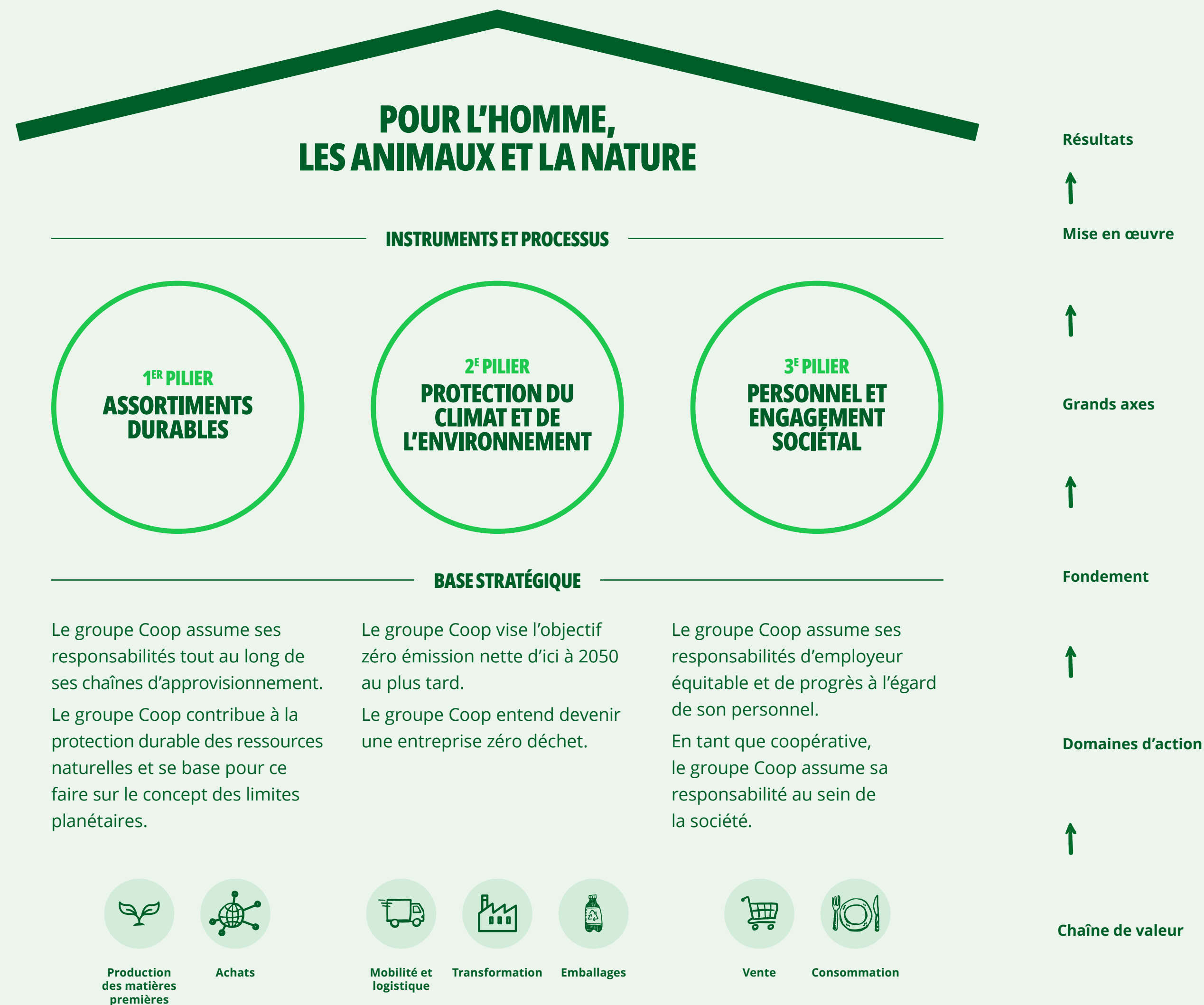


Illustration 2: les trois piliers de la stratégie de développement durable du groupe Coop<sup>18</sup>

<sup>18</sup>Rapport sur le progrès du groupe Coop 2024

La stratégie de développement durable repose sur trois piliers: assortiments durables, protection du climat et de l'environnement, personnel et engagement sociétal (voir illustration 2).

La protection du climat occupe donc une place centrale. Elle est ancrée dans la stratégie de développement durable par le biais d'une stratégie climatique fixant des objectifs ambitieux. Les engagements pris en 2022 dans le cadre de l'initiative SBT et de son objectif zéro émission nette d'ici à 2050 ont permis au groupe Coop de faire un pas de plus en faveur de la protection du climat. Avec sa stratégie climatique, le groupe s'est clairement engagé sur la voie d'une réduction

des émissions, conformément à l'Accord de Paris sur le climat et à l'objectif zéro émission nette fixé par le Conseil fédéral pour la Suisse. Il réduit ainsi les risques de transition sur la voie d'une économie climatiquement neutre. La révision de l'analyse de double matérialité dans le cadre des ESRS courant 2025 permettra d'identifier les principaux impacts ainsi que les risques et opportunités (ceux liés au climat et les autres) à l'échelle du groupe. Ceux-ci seront à l'avenir gérés conformément aux ESRS et contribueront à faire évoluer la stratégie de développement durable. Les résultats sont notamment appelés à être utilisés pour l'élaboration des objectifs pluriannuels de la prochaine période stratégique qui commencera en 2027.

Toutes les filiales gèrent les thèmes définis par la stratégie de développement durable qui sont en lien avec leur domaine d'activité et se fixent des objectifs. Un thème est "matériel" pour une filiale si celle-ci propose une offre de produits ou de services qui y contribue, ou si l'impact de la filiale est suffisamment important par rapport à l'ensemble du groupe Coop. Lorsqu'une entreprise s'agrandit, par exemple en rachetant une autre, l'activité de cette dernière est analysée à l'aune des thèmes pertinents, et des objectifs sont fixés pour l'année civile la plus proche possible.

# PROCESSUS DE CRÉATION DE VALEUR

L'évaluation des risques, des opportunités et de leur impact sur le groupe Coop se base sur les huit grands processus de création de valeur identifiés:

1. **Approvisionnement des matières premières, produits et services:** approvisionnement à l'échelle mondiale de tous les produits et services nécessaires à notre cœur de métier.
2. **Production alimentaire:** entreprises de production appartenant au groupe Coop et transformation de produits alimentaires.
3. **Logistique:** transport et stockage des marchandises, depuis la fournisseuse ou le fournisseur jusqu'au point de vente.
4. **Distribution pour le commerce de détail:** vente de nos produits aux client·e·s finaux dans les supermarchés/ magasins spécialisés; vente de combustible et de carburant.
5. **Distribution pour le commerce de gros et les client·e·s des entreprises de production alimentaire:** vente de produits aux professionnel·le·s, à la restauration et aux client·e·s de nos entreprises de production alimentaire.
6. **Ressources humaines, évolution professionnelle du personnel, prestations d'assurance et services:** toutes les activités liées à nos collaboratrices et collaborateurs et à leur évolution professionnelle, aux prestations d'assurance et aux services internes.
7. **Charges fiscales:** ensemble des impôts et des taxes à verser à l'État.
8. **Immobilier:** tous nos biens immobiliers, y compris les magasins, les entrepôts et les bâtiments administratifs.

# TABLEAU DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CLIMAT

Le tableau 2 évalue les risques et opportunités liés au climat pour chacun des huit processus de création de valeur identifiés, en classant leur niveau de “faible” à “élevé” (voir méthode sous Principes d’évaluation).

Processus de création de valeur	Risques physiques	Risques de transition	Opportunités
Approvisionnement des matières premières, produits et services	Moyen	Élevé	Moyen
Production alimentaire	Élevé	Moyen	Élevé
Logistique	Moyen	Moyen	Moyen
Distribution pour le commerce de détail	Moyen	Élevé	Élevé
Distribution pour le commerce de gros et les client·e·s des entreprises de production alimentaire	Moyen	Moyen	Élevé
Ressources humaines, évolution professionnelle du personnel, prestations d’assurance et services	Faible	Moyen	Moyen
Charges fiscales	Faible	Élevé	Faible
Immobilier	Moyen	Moyen	Faible

Tableau 2: risques physiques, risques de transition et opportunités correspondant aux différents processus de création de valeur

Comme mentionné au chapitre Principes d'évaluation, l'évaluation des risques se concentre sur le moyen et le long terme.

De manière générale, on peut dire que les risques physiques augmentent avec le temps. Plus l'horizon est lointain, plus les impacts sont graves, ce qui s'explique par le réchauffement croissant et les conséquences de plus en plus lourdes qui en découlent sur le plan climatique, comme la survenance d'évènements météorologiques extrêmes.<sup>19</sup>

L'évolution des risques de transition dans le temps dépend fortement du moment où les mesures sont mises en œuvre. Une transition précoce permet à l'entreprise de s'adapter à mesure que les conditions changent, et les risques de transition s'étalent donc sur une longue période. À l'inverse, si les mesures de protection du climat sont mises en œuvre tardivement, les changements seront plus radicaux, avec à la clé une augmentation des risques pour l'entreprise.<sup>20</sup>

En raison de l'influence de la dimension temporelle sur l'ampleur des risques potentiels, nous avons opté pour une approche et une évaluation différenciées en fonction des échéances. Pour les risques de transition, nous nous basons sur différents scénarios 1,5°C (voir Principes d'évaluation).

## RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

L'évaluation approfondie de nos processus de création de valeur montre que le groupe Coop est confronté à divers risques et opportunités liés au climat, qui varient selon le processus. Nous les détaillons ci-après, en précisant les impacts qu'ils peuvent avoir sur notre entreprise.

## RISQUES PHYSIQUES

La production alimentaire est le processus le plus exposé aux risques physiques.

- **Production alimentaire**

**Description:** les évènements météorologiques extrêmes et les changements climatiques à long terme tels que l'augmentation des températures, des périodes de sécheresse ou des précipitations peuvent impacter les rendements agricoles et entraîner une pénurie des matières premières et/ou leur renchérissement.

**Impacts:** pertes de production dans nos entreprises de production, baisse de la qualité de nos produits, augmentation des charges d'exploitation suite à la mise en place des mesures d'adaptation nécessaires et aux investissements réalisés pour protéger nos entreprises de production.

Prochaine étape identifiée comme importante: l'analyse différenciée des impacts climatiques sur nos matières premières, produits et services. Les expert·e·s internes ont conscience que l'impact varie selon le marché amont, le processus de fabrication et la structure de la chaîne d'approvisionnement. Une analyse détaillée de ces différences ainsi qu'une évaluation systématique des risques spécifiques à chaque domaine d'activité du groupe Coop sont en cours de planification. Cet examen approfondi nous permettra de nous concentrer sur les risques majeurs et de prendre des mesures ciblées pour les réduire.

<sup>19</sup>[https://www.ipcc.ch/rapport/ar6/syr/telechargements/rapport/IPCC\\_AR6\\_SYR\\_LongerReport.pdf](https://www.ipcc.ch/rapport/ar6/syr/telechargements/rapport/IPCC_AR6_SYR_LongerReport.pdf)

<sup>20</sup><https://www.ngfs.net/ngfs-scenarios-portal/>

## RISQUES DE TRANSITION

L'approvisionnement des matières premières, produits et services, la distribution pour le commerce de détail et les charges fiscales sont les processus les plus exposés aux risques de transition.

- **Approvisionnement des matières premières, produits et services**

**Description:** l'approvisionnement peut être impacté par l'évolution de la réglementation (normes plus strictes en matière de protection de l'environnement, d'émissions, de développement durable, etc.).

**Impacts:** obligation de changer de fournisseuse ou de fournisseur et/ou de région d'approvisionnement ou d'adapter les processus, coûts de compliance, sanctions en cas de non-respect de la réglementation, perte de réputation.

- **Distribution pour le commerce de détail**

**Description:** évolution des préférences des consommatrices et consommateurs, mais aussi de la réglementation, en faveur de produits et de services plus durables et plus respectueux du climat, notamment en ce qui concerne les véhicules à combustion fossile; renforcement de la réglementation en matière de publicité et d'étiquetage des produits.

**Impacts:** obligation d'adapter le portefeuille de produits, révision des stratégies marketing, baisse potentielle du chiffre d'affaires généré par les produits à fortes émissions, risques de réputation.

- **Charges fiscales**

**Description:** introduction de taxes (d'incitation) sur les transports, la consommation de produits à fortes émissions et l'utilisation d'engrais et/ou de produits phytosanitaires dans l'agriculture, et/ou augmentation de ces taxes; augmentation d'impôt pour financer les mesures de protection du climat; obligations croissantes en matière de reporting non financier.

**Impacts:** augmentation des charges d'exploitation, hausse du coût des produits avec des effets possibles sur la demande, reporting entraînant une charge de travail supplémentaire et des risques de réputation.

## OPPORTUNITÉS

La production alimentaire, la distribution pour le commerce de détail et la distribution pour le commerce de gros sont les processus présentant le plus d'opportunités.

- **Production alimentaire**

**Description:** achat de volumes importants de matières premières durables (achat par Halba de matières premières issues de l'agriculture biologique ou de l'agroforesterie, p. ex.), transparence de la chaîne d'approvisionnement, respect des normes sociales tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

**Impacts:** baisse du risque de perte de récolte, résilience des fournisseuses et fournisseurs et des chaînes d'approvisionnement, gain d'image.

- **Distribution pour le commerce de détail**

**Description:** demande de produits durables en hausse sur le marché; vaste assortiment durable, sans cesse élargi, dans les différents formats de vente au détail du groupe Coop.

**Impacts:** acquisition et fidélisation par les différents formats de vente au détail de client·e·s sensibles aux questions de développement durable.

- **Distribution pour le commerce de gros**

**Description:** demande de produits durables en hausse sur le marché, notamment dans la restauration collective (cantines, maisons de retraite, etc.); vaste assortiment durable, sans cesse élargi.

**Impacts:** acquisition et fidélisation de client·e·s; avantages lors des appels d'offres, notamment ceux lancés par l'État ou dans la restauration collective.

# IMPLICATIONS STRATÉGIQUES

La description des risques et des opportunités permet de fixer les priorités stratégiques. Les résultats qualitatifs du présent rapport donneront lieu ces prochaines années à des analyses détaillées, qui permettront au groupe Coop de réduire et de gérer de manière ciblée les risques auxquels il doit faire face. Nous avons prévu, dans ce cadre, de déterminer les impacts financiers que les risques physiques pourraient avoir sur nos différents sites, mais aussi sur nos principaux produits et matières premières. Nous allons également examiner de manière systématique les impacts financiers que les risques et opportunités liés au climat ont sur les activités, la stratégie et la planification financière du groupe.

Nous prenons déjà des mesures pour réduire les risques, en diversifiant nos fournisseuses et fournisseurs, en investissant dans une infrastructure climato-résiliente et en adaptant nos processus métier, par exemple. Ces mesures visent à nous rendre moins sensibles aux perturbations induites par le changement climatique, en particulier dans l'approvisionnement, la logistique et la production. Notre objectif est de pérenniser notre activité dans le respect de la réglementation. Pour maximiser les opportunités, nous nous concentrons sur l'élaboration de produits et de services durables, sur l'élargissement de cette offre et sur le renforcement de notre communication autour du développement durable. Objectifs: améliorer notre compétitivité, conquérir de nouveaux marchés et segments de clientèle, nous démarquer de la concurrence et accroître la fidélité à notre marque afin de gagner en valeur ajoutée à long terme.

# MESURES STRATÉGIQUES ENGAGÉES PAR LE GROUPE COOP POUR ATTÉNUER LES RISQUES CLIMATIQUES ET RENFORCER SA RÉSILIENCE

Notre engagement en faveur du développement durable nous permet de réduire notre impact sur le climat et l'environnement, mais aussi de limiter les risques résultant du changement climatique et de la transition vers une économie plus respectueuse du climat. Les multiples efforts déployés portent sur une prise de position claire et diverses mesures stratégiques.

## **Objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques et soutien à l'initiative SBT**

Afin de protéger efficacement l'environnement et le climat, nous nous engageons en faveur d'objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques et validés par l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative).

Notre action est multiple: nous diminuons notre consommation d'énergie, investissons dans des solutions durables dans les domaines de la mobilité et de la logistique, réduisons nos

émissions et notre consommation d'eau et misons sur la collaboration avec des fournisseuses et fournisseurs poursuivant eux aussi des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques. En promouvant des cycles des matières fermés et des solutions d'emballage innovantes, nous nous engageons pour une gestion responsable des ressources naturelles et pour la protection de l'environnement.

## **Normes de développement durable minimales applicables à l'approvisionnement des matières premières**

En collaboration avec nos parties prenantes, nous avons identifié les matières premières les plus critiques dans nos chaînes d'approvisionnement, celles dont la production présente les enjeux écologiques et sociaux les plus importants. Nous voulons mettre en œuvre systématiquement des normes de développement durable minimales pour la culture et la production de ces matières premières, de sorte à réduire nos impacts négatifs au strict minimum.

## **Utilisation de l'eau**

Pour pouvoir garantir une gestion responsable des ressources limitées en eau douce dans nos chaînes d'approvisionnement, nous avons opté pour une approche à l'échelle du groupe. Dans tous nos domaines d'activité, nous exigeons le respect d'une norme de gestion durable de l'eau pour la production de tous les fruits et légumes frais et transformés provenant de régions où l'eau est un bien rare. À noter que dans le commerce de détail, ces exigences s'appliquent également à l'achat de fleurs et de plantes. S'agissant du coton, nous misons sur du coton bio certifié durable qui remplit en plus les exigences de Bio Suisse relatives à la gestion de l'eau.

## **Protection des ressources naturelles**

En tant qu'entreprise d'envergure internationale, nous sommes conscients de notre responsabilité en matière de protection des ressources naturelles et de préservation de la santé des sols. C'est pourquoi nous nous engageons en faveur d'une

agriculture qui préserve la fertilité des sols, qui considère leur biodiversité comme une base de la vie, et qui s'efforce de maintenir l'équilibre au sein des écosystèmes naturels. Nous privilégions une approche à l'échelle de tout le groupe, en promouvant l'agriculture biologique, en appliquant des normes de développement durable et en mettant en œuvre notre directive sur l'utilisation des pesticides.

Leader du marché, nous étoffons notre offre bio année après année. Nous entendons ainsi promouvoir la culture biologique, encourager les consommatrices et consommateurs à faire des choix plus écologiques et, grâce à une production respectueuse de l'environnement, protéger les trois principales ressources naturelles que sont la terre, l'eau et l'air. Nous considérons notre responsabilité de manière globale; c'est pourquoi nous menons, en collaboration avec un certain nombre de partenaires, des projets de recherche pour développer les connaissances dans le domaine de l'agriculture biologique.

### **Préservation de la biodiversité**

Plus la biodiversité est grande au sein d'un écosystème, plus la nature dispose d'une base solide pour s'adapter à l'évolution des conditions environnementales. Soucieux de protéger la nature, d'empêcher la dégradation des écosystèmes naturels et de prévenir les difficultés qui en découleraient, nous avons fait de la biodiversité un enjeu stratégique et nous engageons pour la préserver en promouvant l'agriculture biologique via des projets ciblés et via notre collaboration avec le WWF.

### **Collaboration avec nos partenaires commerciaux**

Le groupe Coop privilégie les chaînes d'approvisionnement régionales et nationales mais se procure aussi des marchandises en dehors de Suisse et d'Europe lorsque c'est nécessaire. Selon le pays ou la région de provenance de ces produits, nos relations commerciales peuvent avoir un impact sur la population et l'environnement au niveau local. En conséquence, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de connaître nos partenaires commerciaux et de développer une compréhension commune pour réduire les risques et les impacts en fonction de la région d'origine des produits. Nous avons élaboré à cette fin des directives d'approvisionnement claires, qui sont régulièrement revues et corrigées. Par ailleurs, nous engageons des mesures ciblées. Ce faisant, nous nous basons chaque fois que c'est possible sur des normes internationales, des audits ou d'autres outils reconnus.

### **Régionalité**

Les produits régionaux permettent de développer la création de valeur et la diversité au niveau local, mais aussi de promouvoir les régions structurellement défavorisées. Nous offrons des débouchés attrayants en particulier aux petites exploitations artisanales. Nous encourageons ainsi la création de valeur dans les régions ainsi qu'une production locale et transparente, avec des distances de transport aussi courtes que possible.

### **Projets de sensibilisation, de recherche ou d'innovation**

Depuis 2003 déjà, nous nous engageons en faveur d'un avenir durable par le biais d'un fonds spécialement dédié à cette question. Mais c'est en 2007 que nous avons créé le Fonds Coop pour le développement durable tel que nous le connaissons aujourd'hui. Grâce à lui, nous investissons durablement dans l'avenir et soutenons, avec nos partenaires, de nombreuses initiatives en Suisse comme à l'étranger. Il s'agit notamment de projets de sensibilisation à une consommation plus durable, de projets de recherche dans le domaine de l'agriculture biologique, du développement de méthodes de production respectueuses de l'environnement, de projets de protection du climat ou encore de la création de chaînes de valeur durables.

### **Échanges avec les organisations spécialisées**

Coop travaille en étroite collaboration avec le WWF, des acteurs du monde scientifique et des ONG pour garantir des mesures efficaces et ambitieuses.

Ces mesures nous aident à réduire et à gérer les risques climatiques, mais aussi à saisir les opportunités de manière ciblée. Voici quelques exemples concrets d'objectifs et de mesures de mitigation en cours:

- Nous réduisons systématiquement notre consommation d'énergie et misons sur les énergies renouvelables grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques dans tout le groupe. Nous nous sommes fixé comme objectif de couvrir d'ici à 2050 plus de 40% des besoins en électricité de nos sites suisses avec notre propre énergie solaire. Une bonne gestion de l'énergie, qui passe notamment par l'utilisation de systèmes d'éclairage efficaces et d'appareils électroniques, nous permet de réduire notre consommation au maximum. Lorsque nous rénovons ou construisons des bâtiments, nous choisissons systématiquement des énergies renouvelables pour les chauffer. Nous utilisons en outre nos rejets thermiques pour chauffer et climatiser les locaux. Nous convertissons progressivement nos centrales de distribution et installations de production à la chaleur renouvelable et abandonnons en grande partie les énergies fossiles dans les locaux en location.
- En Suisse, nous transférons les transports pour le commerce de détail de la route au rail grâce à notre propre société de chemin de fer, Railcare. S'agissant de fret routier, nous entendons réduire les émissions de CO<sub>2</sub>e de 14% dans le commerce de détail et de 11% dans le commerce de gros à l'horizon 2026.
- Nous nous attachons à renforcer notre collaboration avec les fournisseuses et fournisseurs d'importance stratégique qui affichent des objectifs climatiques ambitieux et s'engagent à protéger le climat. En 2024, ils étaient 65,5% à poursuivre de tels objectifs dans le commerce de détail et 26,8% dans le commerce de gros. D'autres mesures concrètes sont développées dans le scope 3 en collaboration avec les interprofessions et les organisations labellisatrices.
- Nous soutenons, par l'intermédiaire de notre entreprise de production Halba, la diversification des cultures (l'agroforesterie, notamment) pour certaines matières premières comme le cacao, les noix de cajou et les noix de coco<sup>21</sup>, ce qui favorise la résilience climatique et le stockage du CO<sub>2</sub>e présent dans l'air.
- Pour améliorer la gestion de l'eau, 100% de nos fruits et légumes vendus dans le commerce de détail et de gros devront être produits selon une norme de bonne pratique (SPRING, Alliance for Water Stewardship (AWS), Rainforest Alliance, Bio Suisse ou Sustainability Initiative of South Africa SIZA) d'ici à 2026. Depuis 2022, tous nos avocats vendus dans le commerce de détail bénéficient d'un mode d'irrigation durable. S'agissant de fruits et de légumes gourmands en eau provenant de régions arides, nous examinons la possibilité de nous approvisionner dans d'autres pays. Nous allons par exemple tester l'Albanie pour les baies destinées au commerce de détail, jusqu'ici cultivées dans le Sud de l'Espagne.

De plus amples informations sur nos mesures de mitigation sont disponibles dans le rapport sur le progrès du groupe Coop 2024.<sup>22</sup>

<sup>21</sup><https://www.halba.ch/content/dam/halba/pdf/Agroforestry%20Policy%20and%20Action%20Plan%202024.pdf>

<sup>22</sup>Rapport sur le progrès du groupe Coop 2024

# INDICATEURS ET OBJECTIFS



Pour pouvoir protéger le climat efficacement, nous devons communiquer sur nos émissions de gaz à effet de serre et sur l'état d'avancement de nos objectifs climatiques en toute transparence. Le présent chapitre porte sur les principaux indicateurs, en particulier sur les émissions directes (scope 1), les émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2) et les autres émissions indirectes générées par les chaînes de valeur en amont et en aval (scope 3). Ces informations nous permettent de mesurer notre performance, d'identifier les risques et de prendre des mesures ciblées pour réduire nos émissions.

Nous publions nos émissions et l'état d'avancement de nos objectifs conformément aux directives de l'initiative SBT. Notre stratégie climatique repose sur des objectifs fondés sur des données scientifiques, qui doivent nous permettre d'atteindre zéro émission nette dans l'ensemble du groupe Coop à l'horizon 2050.

Le tableau 3 ci-contre présente nos émissions de gaz à effet de serre en 2022, 2023 et 2024, ainsi que nos objectifs d'ici à 2030 et 2050. Il distingue les scopes 1, 2 et 3 et mentionne nos émissions totales de CO<sub>2</sub>e ainsi que l'énergie consommée.

	2024	2023	2022	Objectif 2030, par rapport à 2022	Objectif 2050, par rapport à 2022
<b>Émissions de CO<sub>2</sub>e scope 1</b>	203 296 t	231 963 t	222 533 t*		
<b>Émissions de CO<sub>2</sub>e scope 2 basées sur le marché</b>	45 606 t	52 841 t	119 052 t**	-42% (5,25% par an)	-90%
<b>Émissions de CO<sub>2</sub>e scope 3</b>	22 633 056 t	22 008 454 t	29 879 735***	FLAG: -30,3% Non-FLAG: -25% Vente de combustibles: -42%	FLAG: -72% Non-FLAG: -90%
<b>Émissions de CO<sub>2</sub>e totales</b>	22 881 958 t	22 293 258 t	30 221 320 t****	Objectifs spécifiques à chaque scope	Objectifs spécifiques à chaque scope
<b>Consommation d'énergie totale</b>	2 649 083 MWh	2 592 313 MWh	2 653 413 MWh		-

Tableau 3: indicateurs et objectifs

\* Les émissions de l'année de référence (2022) ont été recalculées en 2024 afin de tenir compte des deux filiales de Transgourmet Autriche, Riedhart Handels GmbH et Gastro-Profi GmbH. Par ailleurs, les émissions des fluides frigorigènes dans le commerce de gros ont été calculées à partir des charges totales et non pas des recharges. D'autres corrections ont été apportées dans les domaines de l'énergie thermique et du transport.

\*\* Les émissions de l'année de référence (2022) ont été recalculées en 2024 afin de tenir compte des deux filiales de Transgourmet Autriche, Riedhart Handels GmbH et Gastro-Profi GmbH.

\*\*\* Pour le calcul des émissions scope 3 des années 2023 et 2024, nous avons amélioré le relevé des données et changé de méthode, passant du GIEC AR5 au GIEC AR6, ce qui se répercute sur les résultats. L'année de référence (2022) sera revue et mise à jour courant 2025 afin de garantir la comparabilité des données.

\*\*\*\* Total des scopes 1, 2 et 3. Voir \*/\*\*/\*\*\*\*.

Les émissions de CO<sub>2</sub>e ont été calculées selon le principe du contrôle opérationnel préconisé par le Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol).

Les émissions scope 3 ont été calculées selon la norme ISO14064 et les directives du GHG Protocol. L'annexe fournit de plus amples informations sur le relevé et le calcul de la consommation d'énergie ainsi que sur les émissions rapportées selon la GRI pour 2023 et 2024.

Les émissions scope 3 de 2023 et 2024 ne sont pour l'heure pas comparables à celles de 2022, qui est l'année de référence. Pour les calculer, nous avons amélioré le relevé des données et changé de méthode, passant du GIEC AR5 au GIEC AR6, ce qui se répercute sur les résultats. L'année de référence sera revue et mise à jour courant 2025 afin de garantir la

comparabilité des données. Il ne nous est actuellement pas possible de déterminer avec précision l'effet de nos mesures dans le scope 3.

Pour ce qui concerne les émissions directes et celles associées à l'énergie (scopes 1 et 2), l'efficacité des mesures de réduction engagées est visible en comparant 2023 et 2024 (voir tableau 3). À noter cependant que la baisse des émissions ne doit pas être vue comme la seule conséquence des initiatives de réduction prises. L'évolution des émissions dépend aussi de facteurs externes tels qu'un hiver doux ou une baisse de production. En 2024, nous avons dépassé notre objectif de réduction des émissions de 5,25% par an dans les scopes 1 et 2.

Pour l'heure, l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat reposent exclusivement sur des

facteurs qualitatifs. C'est pourquoi nous ne disposons pas encore de grandeurs mesurables unifiées en phase avec la stratégie et la gestion des risques du groupe. En conséquence, les indicateurs de performance liés au climat ne sont pas pris en compte pour le versement de la prime de performance aux collaboratrices et collaborateurs du management. De même, le groupe Coop ne dispose d'aucune tarification interne du carbone, sauf pour les supermarchés, pour lesquels les émissions générées par le fret aérien, les voyages d'affaires et les livraisons des commandes passées sur coop.ch donnent lieu à des investissements dans des projets de protection du climat le long de nos chaînes d'approvisionnement. Le prix interne du carbone facturé en 2024 était de près de 28 CHF par tonne de CO<sub>2</sub>e.

# CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Le rapport du groupe Coop sur les questions climatiques 2024 se concentre sur les risques et opportunités liés au climat selon les recommandations du TCFD. Il contient des informations actuelles et prospectives, fondées sur les attentes et hypothèses du moment quant à l'évolution attendue et à d'autres facteurs. Ces informations ne sont ni des faits historiques ni des garanties pour les performances à venir car elles sont soumises à une multitude d'hypothèses, de risques et d'incertitudes susceptibles d'évoluer avec le temps. Les informations prospectives reposant sur les connaissances du moment, la performance réelle peut être considérablement différente de celle annoncée ou prévue implicitement en raison de divers facteurs.

Le Groupe Coop Société Coopérative n'en garantit pas l'exactitude et n'est pas tenu de les actualiser. Nous entendons cependant développer notre communication à l'avenir afin de fournir aux groupes d'intérêts des informations pertinentes, que nous adaptons aux nouvelles conditions factuelles et réglementaires ayant un impact sur le paysage climatique changeant que nous connaissons. D'autres thèmes ESG (Environmental, Social and Governance: critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) sont traités dans le rapport sur le progrès du groupe Coop 2024.

# ANNEXE

## CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GES SELON LA GRI

### Consommation d'énergie du groupe Coop [GRI 302-1]

Consommation d'énergie totale du groupe Coop

	2023	2024
<b>Quantité en MWh</b>	2 592 313	2 649 083

Consommation de combustibles provenant de sources non renouvelables

	2023	2024
<b>Quantité en MWh</b>	859 248	828 340
<b>Types de combustibles utilisés</b>	Mazout, gaz naturel, gaz de pétrole liquéfié (GPL), diesel, essence	Mazout, gaz naturel, gaz de pétrole liquéfié (GPL), diesel, essence

Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables

	2023	2024
<b>Quantité en MWh</b>	101 534	131 860
<b>Types de combustibles utilisés</b>	Biodiesel, biogaz, hydrogène, granulés de bois, plaquettes de bois	Biodiesel, biogaz, hydrogène, granulés de bois, plaquettes de bois

Consommation d'électricité

	2023	2024
<b>Quantité en MWh</b>	1 506 363	1 557 199

Électricité produite par nos installations photovoltaïques

	2023	2024
<b>Production totale en MWh</b>	Non relevée	66 312
<b>Consommation propre en MWh</b>	Non relevée	61 039
<b>Revente en MWh</b>	Non relevée	5 273

Consommation d'énergie thermique

	2023	2024
<b>Quantité en MWh</b>	508 797	508 164

Sans intérêt pour l'activité du groupe, la consommation d'énergie de refroidissement n'a pas été relevée ni prise en compte dans le rapport. Le groupe Coop n'achète pas d'énergie frigorifique, mais la produit à l'aide de machines frigorifiques. Le courant consommé par ces machines est compris dans la consommation électrique publiée dans le rapport. La consommation de vapeur n'est pas mentionnée non plus car sans intérêt pour l'activité du groupe, qui produit lui-même la vapeur dont il a besoin. La part d'énergie thermique nécessaire à la production de vapeur est comprise dans la consommation d'énergie thermique publiée dans le rapport. Sa consommation d'électricité étant élevée, le groupe Coop ne revend que très peu du surplus produit par ses installations photovoltaïques.

S'agissant du commerce de détail, les consommations électrique et thermique ainsi que les données de transport sont enregistrées à part. Les consommations énergétiques sont relevées selon le type d'énergie dont il s'agit:

- L'électricité est achetée et comptabilisée de manière centralisée par un prestataire externe. Cela signifie que les données concernant l'électricité nécessaire au commerce de détail peuvent être transmises de manière centralisée et attribuées individuellement à chaque site au moyen d'un identifiant. On relève en début d'année la consommation d'électricité de l'année qui vient de s'écouler. À l'heure où nous mettions sous presse, nous ne disposons pas encore de toutes les données de consommation pour 2024. La période sous revue a donc été modifiée: elle porte non pas

sur l'année civile (de janvier à décembre 2024), mais sur la période allant de décembre 2023 à novembre 2024.

- La consommation d'énergie thermique est mesurée par monitoring, relevée manuellement ou estimée. Le monitoring est utilisé dans tous les sites munis d'un système de mesure de l'énergie. Dans les points de vente qui n'en ont pas, la consommation annuelle d'énergie thermique est estimée sur la base de la surface de vente et d'une répartition représentative des vecteurs de chauffage. Les hypothèses de base de l'estimation sont plutôt sous-estimées.

Dans les centrales de distribution, dans les hôtels et chez Panofina (anciennement boulangeries Coop), une personne est responsable du relevé de la consommation thermique. Elle collecte les données sur les compteurs ou sur les factures du prestataire externe. Ces données sont ensuite directement saisies dans le système de gestion de l'énergie.

La consommation d'énergie due au transport est mesurée sur la base du carburant consommé. Dans chaque entité commerciale, une personne est chargée d'enregistrer et de transmettre en début d'année la consommation de carburant de l'année qui vient de s'écouler. À l'heure où nous mettions sous presse, nous ne disposons pas encore de toutes les données de consommation thermique pour 2024, la facturation étant décalée dans le temps. Dans certains cas, nous avons donc procédé à une estimation fondée sur la consommation de la période correspondante de l'année précédente, aussi bien pour le commerce de détail que pour les entreprises de production et le commerce de gros.

Dans chaque entreprise de production de Coop Société Coopérative et de Bell Food Group, une personne est responsable de la saisie des données, comme dans les centrales de distribution, dans les hôtels et chez Panofina (anciennement boulangeries Coop). L'électricité pour les entreprises de production de Coop Société Coopérative est achetée et comptabilisée de manière centralisée, en même temps que celle destinée au commerce de détail. Là aussi, comme pour le commerce de détail, la période sous revue a été modifiée. Bell Food Group effectue son propre monitoring énergétique des installations de production. Les données comprennent la consommation d'électricité, de chaleur et de carburant. Elles sont enregistrées et transmises en janvier/février pour l'année civile précédente.

Dans le commerce de gros, pour chaque société nationale du groupe Transgourmet, une personne est responsable du relevé des consommations électrique et thermique et des données de transport. Les données sont enregistrées et transmises dans le système de gestion de l'énergie en janvier/février pour l'année qui vient de s'écouler.

Les pouvoirs calorifiques des différentes substances proviennent du Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA) ou de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Les consommations thermiques annuelles spécifiques proviennent de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA).

## Émissions directes de GES (scope 1) du groupe Coop [GRI 305-1]

	2023	2024
<b>Volume brut d'émissions directes de GES (scope 1), en tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>	231 963	203 296
<b>Gaz inclus dans le calcul</b>	Tous les gaz selon GRI 305-1	Tous les gaz selon GRI 305-1
<b>Émissions de CO<sub>2</sub> biogéniques, en tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>	27 766	34 875
<b>Année de référence pour le calcul</b>	2022	2022
<b>Émissions de l'année de référence, en tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>	222 533*	222 533*

\*Les émissions de l'année de référence ont été recalculées en 2024 afin de tenir compte des deux filiales de Transgourmet Autriche, Riedhart Handels GmbH et Gastro-Profi GmbH. Par ailleurs, les émissions des fluides frigorigènes dans le commerce de gros ont été calculées à partir des charges totales et non pas des recharges. D'autres corrections ont été apportées dans les domaines de l'énergie thermique et du transport.

Nos engagements dans le cadre de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) ayant été pris en 2022, cette même année a été définie comme année de référence. Les émissions de l'année de référence ont été recalculées en 2024 afin de tenir compte des deux filiales de Transgourmet Autriche, Riedhart Handels GmbH et Gastro-Profi GmbH. Par ailleurs, les émissions des fluides frigorigènes dans le commerce de gros ont été calculées à partir des charges totales et non pas des recharges. D'autres corrections ont été apportées dans les domaines de l'énergie thermique et du transport.

Les facteurs d'émission pour les combustibles et les carburants proviennent de l'“Advanced User Set 2024” du Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA). Les potentiels d'effet de serre (Potentiel de Réchauffement Global, PRG/ Global Warming Potentials, GWP) des fluides frigorigènes proviennent du document “Vue d'ensemble des principaux fluides frigorigènes” (état: septembre 2020) publié par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Nous utilisons l'approche du contrôle opérationnel. Les émissions ont été calculées dans le plus strict respect du GHG-Protocol, à l'aide d'un logiciel ESG. S'agissant du commerce de détail, toutes les unités commerciales intégralement consolidées ont été prises en compte. Les entités ne disposant que de quelques bureaux ont été ignorées. S'agissant du commerce de gros, les émissions de GES publiées sont générées par neuf unités commerciales représentant ensemble environ 95% du chiffre d'affaires. Nous ne tenons pas compte des autres filiales ou participations, qui ne pèsent pas sur la consommation d'énergie totale ni sur les émissions totales. S'agissant de Bell Food Group, tous les sites de production ont été répertoriés. Certains bureaux et entrepôts, dont la consommation d'énergie est insignifiante par rapport à celle des sites de production, ont cependant été ignorés.

## Émissions indirectes de GES associées à l'énergie (scope 2) du groupe Coop [GRI 305-2]

	2023	2024
<b>Volume brut d'émissions indirectes de GES (scope 2) basées sur la localisation, en tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>	183 307	171 687
<b>Volume brut d'émissions indirectes de GES associées à l'énergie (scope 2) basées sur le marché, en tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>	52 841	45 606
<b>Gaz inclus dans le calcul</b>	Tous les gaz selon GRI 305-2	Tous les gaz selon GRI 305-2
<b>Année de référence pour le calcul</b>	2022	2022
<b>Émissions de l'année de référence basées sur le marché, en tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>	119 052*	119 052*

\*Les émissions de l'année de référence ont été recalculées en 2024 afin de tenir compte des deux filiales de Transgourmet Autriche, Riedhart Handels GmbH et Gastro-Profi GmbH.

Nos engagements dans le cadre de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) ayant été pris en 2022, cette même année a été définie comme année de référence. Les émissions de l'année de référence ont été recalculées en 2024 afin de tenir compte des deux filiales de Transgourmet Autriche, Riedhart Handels GmbH et Gastro-Profi GmbH. Les facteurs d'émission de l'électricité ont été empruntés à ecoinvent ou, pour les mix résiduels respectifs, à l'Association of Issuing

Bodies (AIB) (état: 2024). Nous utilisons l'approche du contrôle opérationnel. Les émissions ont été calculées dans le plus strict respect du Greenhouse Gas Protocol (GHG-Protocol), à l'aide d'un logiciel ESG. S'agissant du commerce de détail, toutes les unités commerciales intégralement consolidées ont été prises en compte. Les entités ne disposant que de quelques bureaux ont été ignorées. S'agissant du commerce de gros, les émissions de GES publiées sont générées par neuf unités commerciales représentant ensemble environ 95% du chiffre d'affaires. Nous ne tenons pas compte des autres filiales ou participations, qui ne pèsent pas sur la consommation d'énergie totale ni sur les émissions totales. S'agissant de Bell Food Group, tous les sites de production ont été répertoriés. Certains bureaux et entrepôts, dont la consommation d'énergie est insignifiante par rapport à celle des sites de production, ont cependant été ignorés.

### Émissions indirectes de GES (scope 3) du groupe Coop [GRI 305-3]

	2023	2024
<b>Volume brut des autres émissions indirectes de GES (scope 3), en tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>	22 008 454	22 633 056
<b>Gaz inclus dans le calcul</b>	CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> (fossile et biogénique), N <sub>2</sub> O, HFC, CFC	
<b>Catégories et activités liées aux autres émissions indirectes de GES (scope 3) incluses dans le calcul</b>	Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14 et 15 au sens du GHG Protocol	
<b>Année de référence</b>	2022	
<b>Émissions de l'année de référence, en tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>	29 879 735*	

\*Pour le calcul des émissions scope 3 des années 2023 et 2024, nous avons amélioré le relevé des données et changé de méthode, passant du GIEC AR5 au GIEC AR6, ce qui se répercute sur les résultats. L'année de référence (2022) sera revue et mise à jour courant 2025 afin de garantir la comparabilité des données.

Nos engagements dans le cadre de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) ayant été pris en 2022, cette même année a été définie comme année de référence. Les émissions indirectes de GES (scope 3) ont été calculées selon la norme ISO14064 et les directives du Greenhouse Gas Protocol (GHG-Protocol).

	2023	2024
<b>Bases de données utilisées pour l'année sous revue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEFRA 2022</li> <li>• WFLDB v.3.9</li> <li>• ecoinvent 3.9</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEFRA 2024</li> <li>• WFLDB v.3.9</li> <li>• ecoinvent 3.9.1</li> </ul>

Comme l'échéance a été avancée pour 2024 et que le calcul des émissions de CO<sub>2</sub>e scope 3 prend du temps, ce dernier est effectué sur la base des données d'achat enregistrées entre novembre 2023 et octobre 2024 et pourra être corrigé si nécessaire en fonction du chiffre d'affaires de 2024. Pour les catégories du scope 3 qui ne sont pas calculées à partir des données d'achat, nous effectuons notre calcul sur la base de 2024 ou estimons les données sur la base de 2023.